

**Le charlatanisme démasqué, ou la médecine appréciée à sa juste valeur, ouvrage composé pour repousser les injures ... qui ont été dirigées ... contre la Médecine curative du chirurgien Le Roi / Par un ami de la vérité et de l'humanité [i.e. Abbé Ménard].**

### **Contributors**

Ménard, Abbé, 1752?-1824?  
Le Roi.

### **Publication/Creation**

Paris : 'Chez l'Éditeur', 1824.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/czy9mjez>

### **License and attribution**

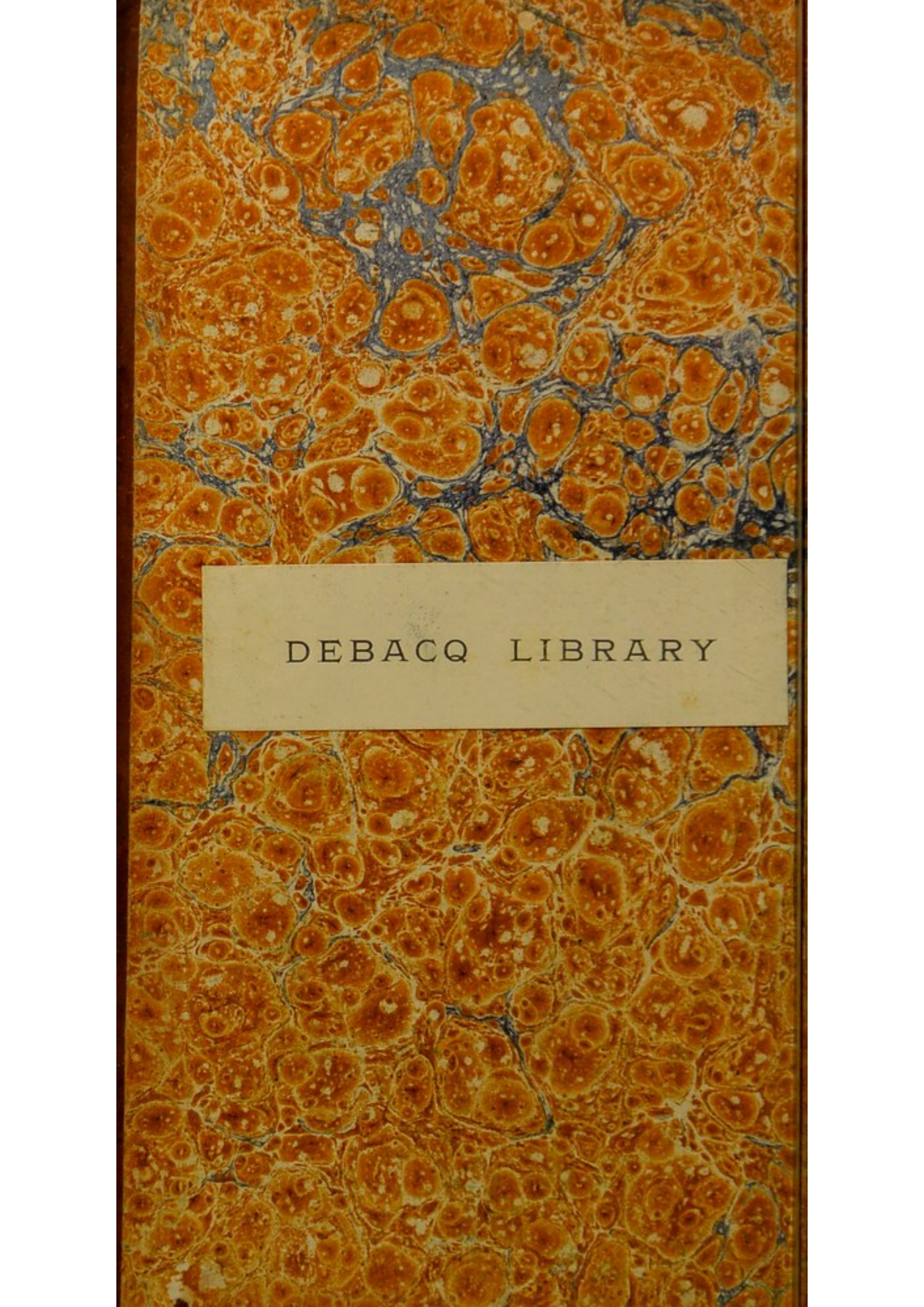
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

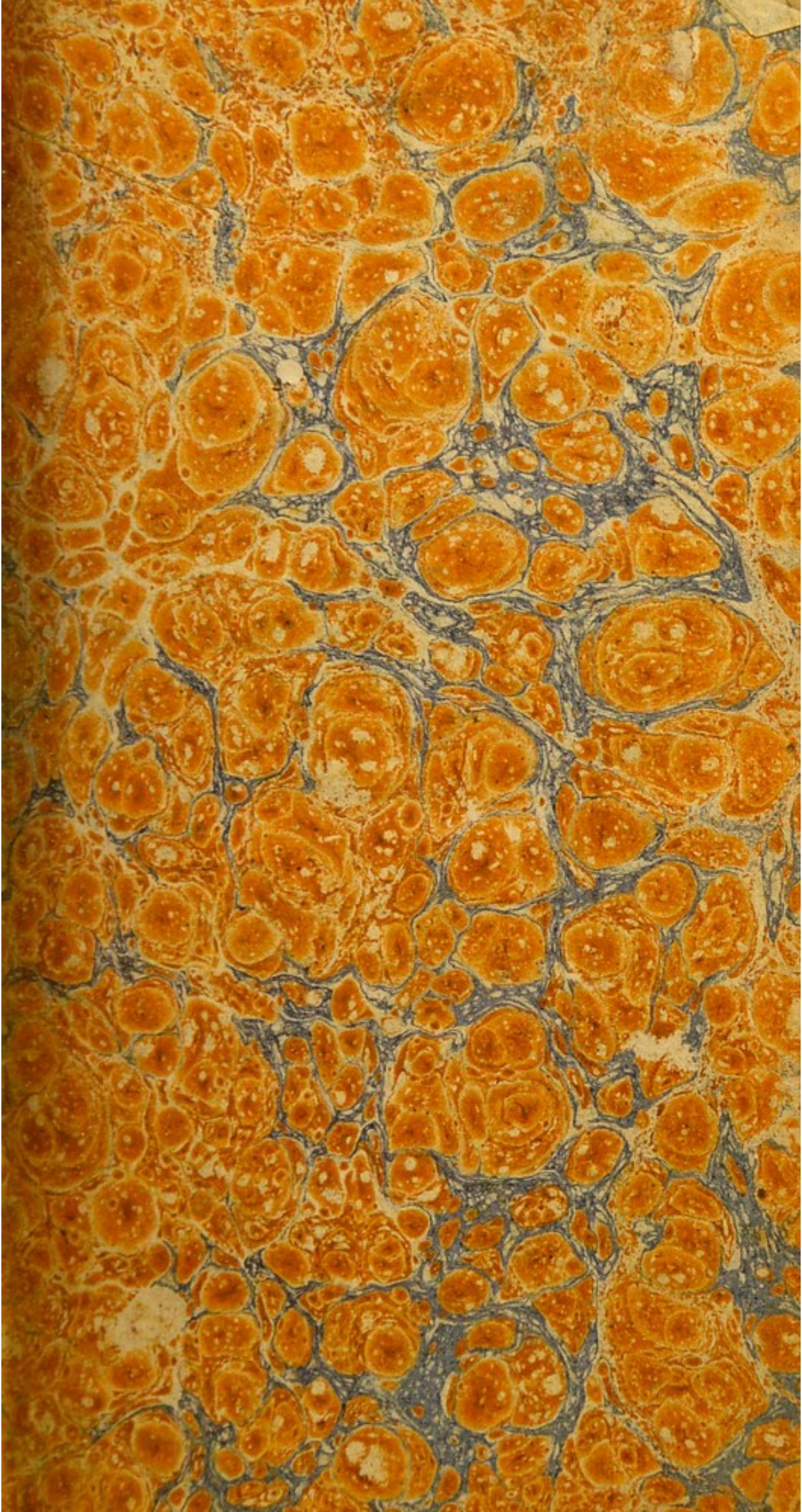
**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>





DEBACQ LIBRARY



A. xlii.

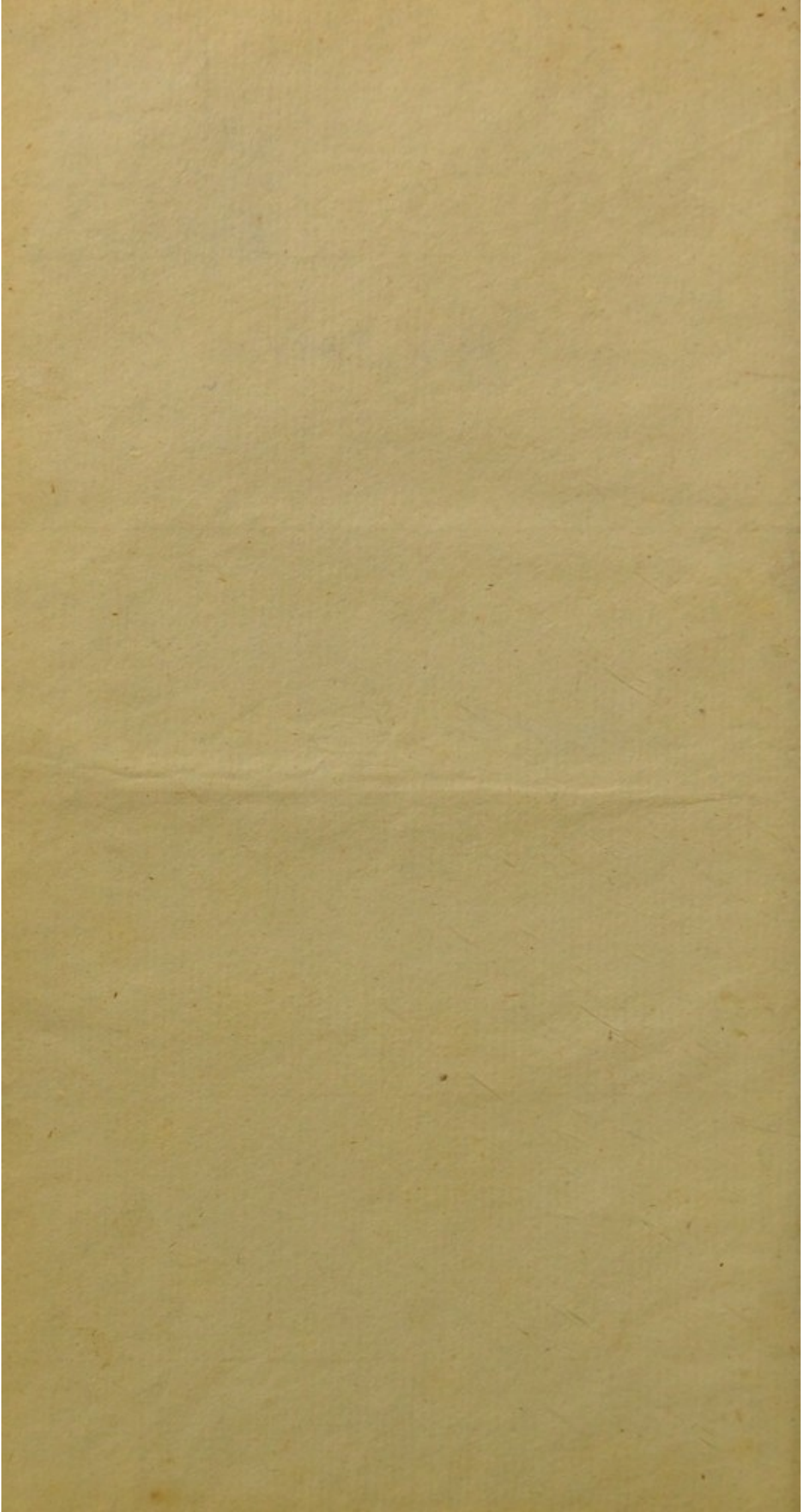
19/2

36256/A

MÉNARD, Abbé

CHABLATANISME

DEMAQUE



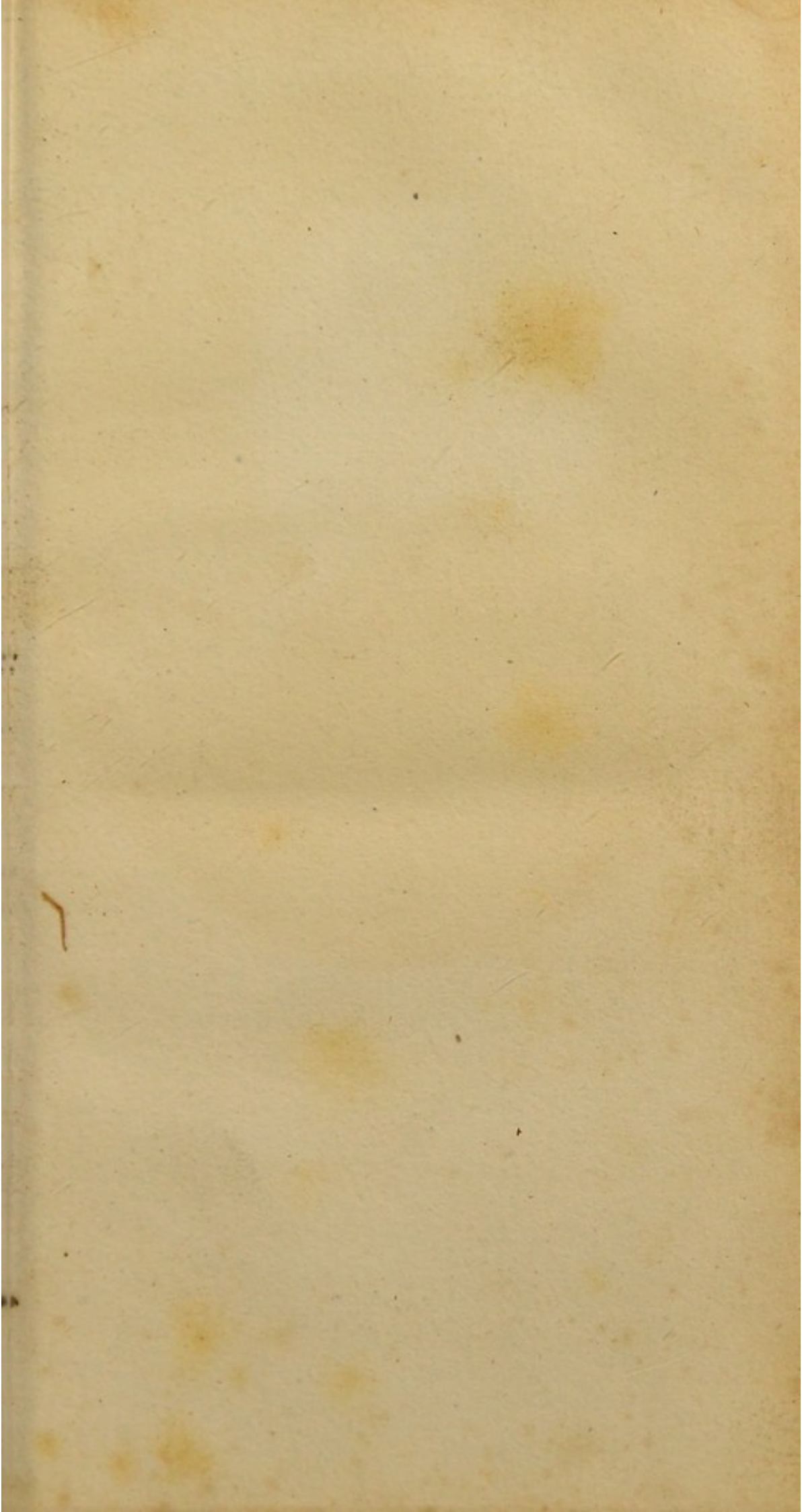
LE

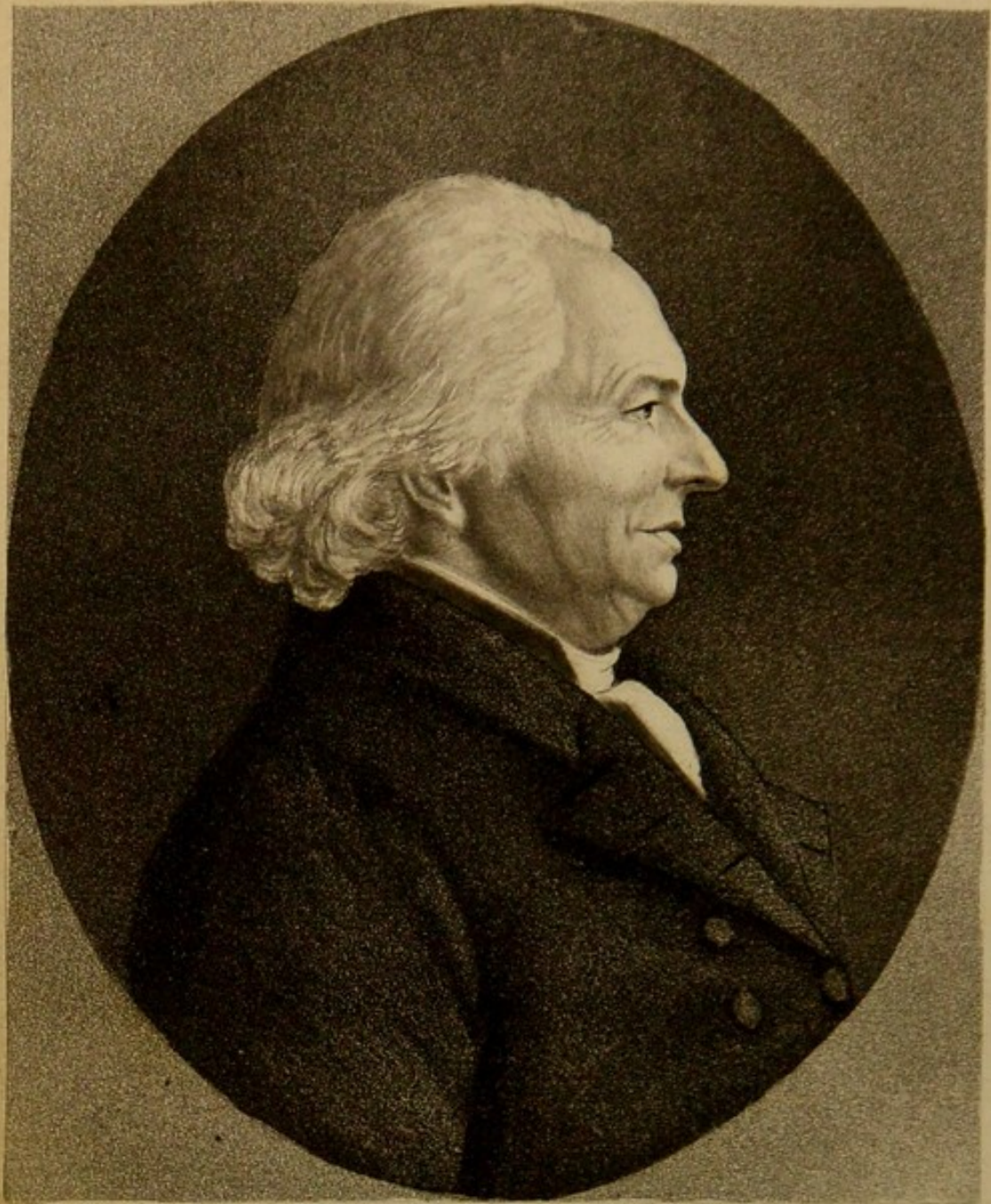
**CHARLATANISME**

DÉMASQUÉ.

CHARLES TANNISME

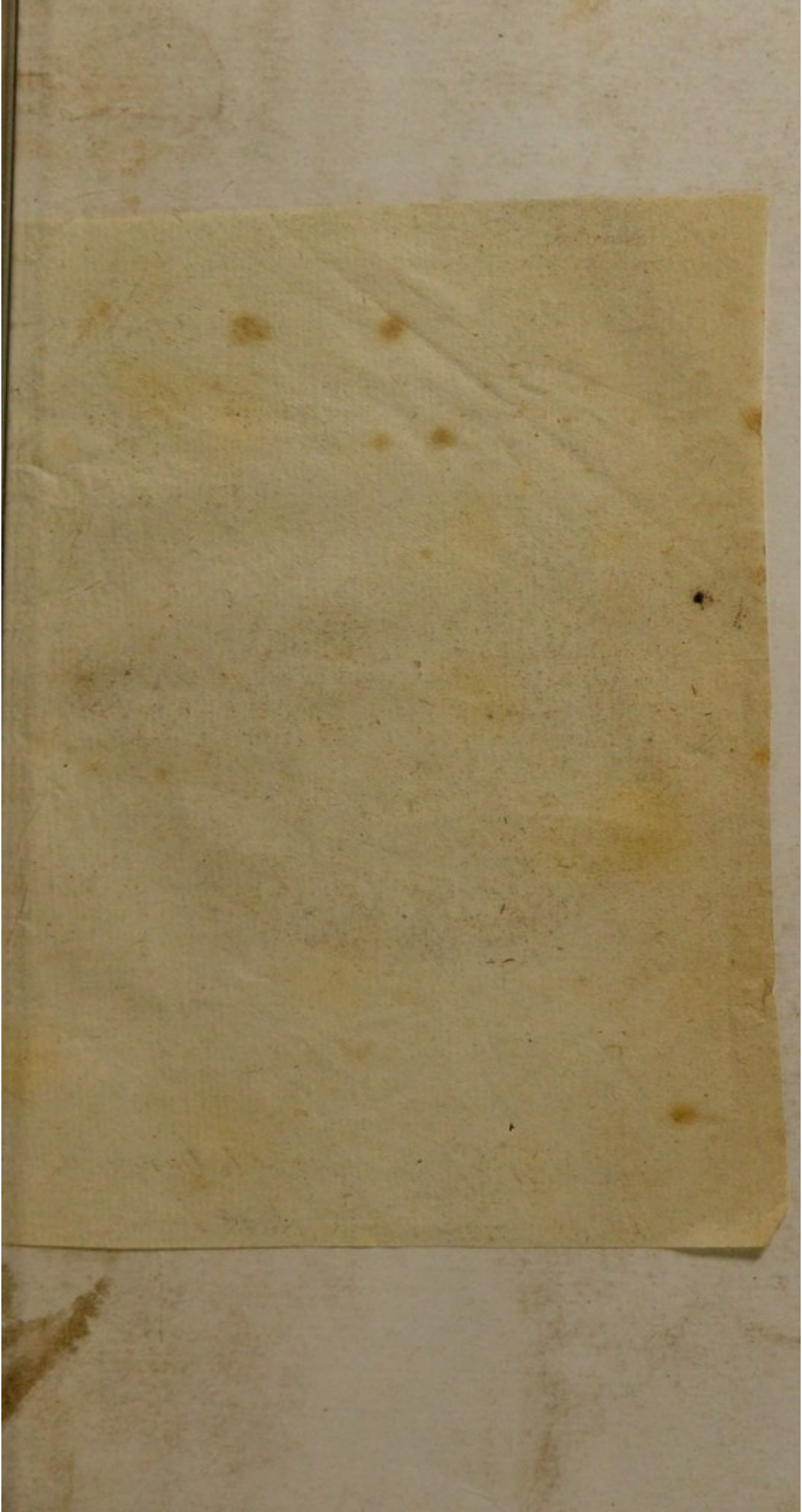
DR. MASSOIE

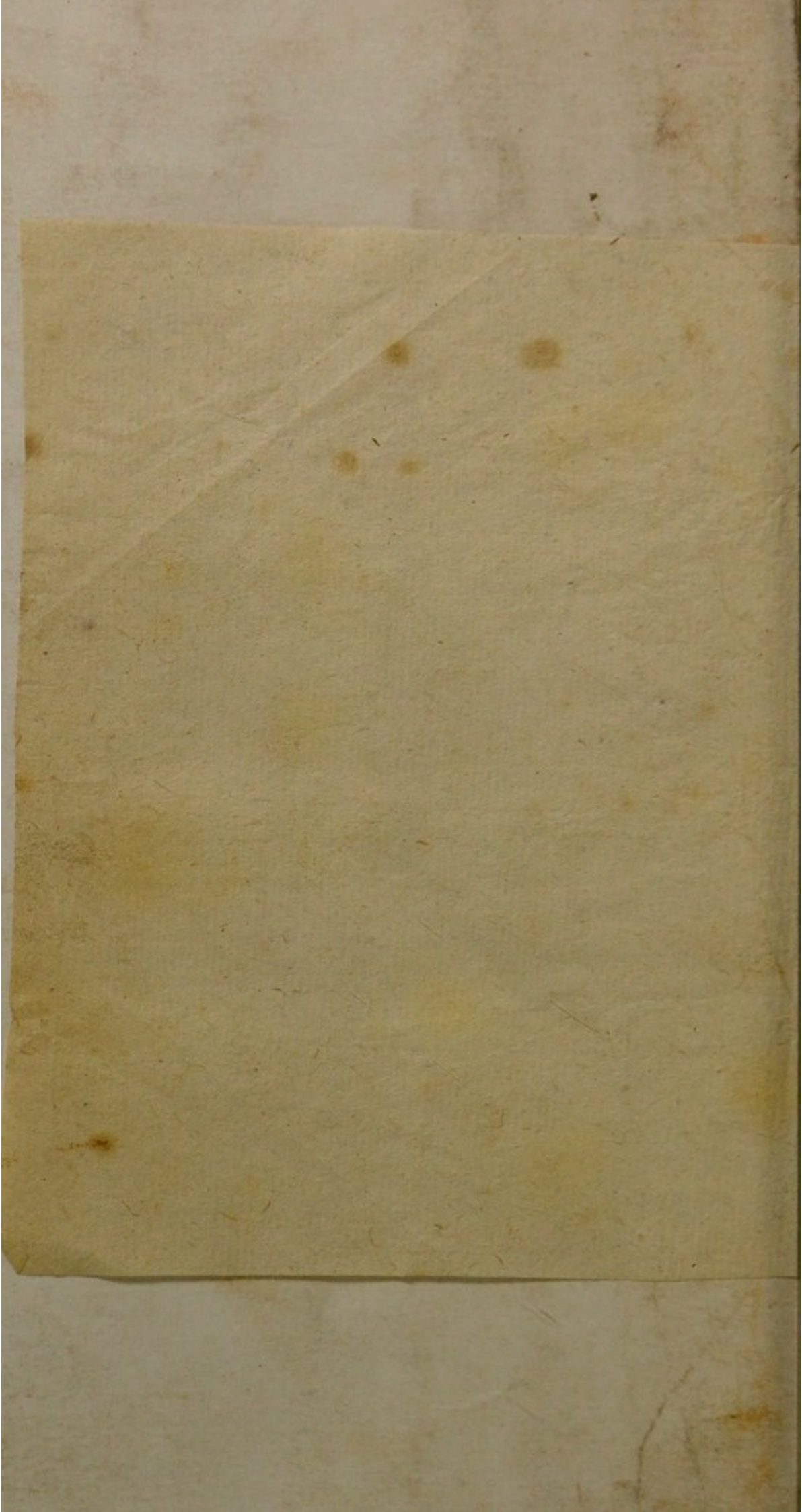




*Présent D'amitié.*

*De la mauvaise foi déchirant le bandeau,  
Il rendit au savoir un éclatant hommage;  
Et, riant des efforts d'une impuissante rage,  
La vérité, par lui, vit briller son flambeau.*





42550

LE  
**CHARLATANISME**  
DÉMASQUÉ,  
OU  
**LA MÉDECINE**

APPRÉCIÉE A SA JUSTE VALEUR,

PAR UN AMI DE LA VÉRITÉ ET DE L'HUMANITÉ.

CINQUIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

---

*Homo sum, nihil à me humani alienum puto.*

TÉRENCE.

---

Prix : { Broché, 3 fr; par la poste : 4 fr.  
      { Relié, 4 fr. 50.

SE TROUVE A PARIS,  
CHEZ L'ÉDITEUR,  
Rue de Seine-St.-Germain, n. 49.

1824.

---

IMP. DE CARPENTIER-MÉRICOURT,  
Rue de Grenelle-St.-Honoré, n. 59.

# INTRODUCTION.

---

QUAND sur les divers points des deux hémisphères les suppôts du dieu d'Epidaure se liguent pour détruire et anéantir les effets d'une méthode de guérison aussi salutaire qu'elle est prompte et efficace, ce serait trahir les droits de l'humanité que de garder le silence et de ne pas employer tous les moyens capables de faire triompher la Vérité des atteintes de l'injustice et de la jalousie. Toutes les fois qu'une cause est essentiellement liée au bien-être de ses semblables, tout homme est autorisé à se mettre sur les rangs pour la défendre; et ce serait une lâcheté impardonnable de se taire quand l'envie agite ses serpens et distille de toute part ses noirs poisons.

Certains médecins de Paris, Lyon, Orléans, Amiens, Tours, et des pays lointains, offusqués de l'éclat des guérisons sans nombre opérées en ces villes et ailleurs, conformément aux procédés tracés par cette méthode; effrayés de la nullité dans laquelle ils étaient à la veille de rentrer, ont ourdi sourdement une trame qui ne fait pas l'éloge de la délicatesse de leurs principes. Ils ont dit :

« Quel est donc ce novateur qui met l'art de guérir à la portée de la multitude, en prétendant que tout homme pourrait être son propre médecin? c'est à coup sûr un intrus, un aventurier, un charlatan. De quel droit, à cent lieues, à deux mille lieues et plus de sa résidence, s'avise-t-il de guérir des malades que nous avons abandonnés ou déclarés équivalement incurables, et à l'égard desquels a échoué toute notre science? Laisserons-nous entamer quelque-une de ces formules avec lesquelles nous avons pratiqué jusqu'à ce jour? Ici il y va de la conservation de notre état. Circonvenons l'Autorité, et l'Autorité, qui ne verra que par nos yeux, parce que, surtout en cette ma-

tière, habituée qu'elle est de ne pas voir avec les siens, elle sera forcée d'adhérer à nos rapports. Puis, endroit et en raison, nous ferons répéter nos déclamations par les cent bouches de la renommée. Les journalistes, toujours avides, toujours affamés de nouvelles, afin de remplir le vide de leurs colonnes, s'empareront de l'anecdote. Nos confrères, journal en poche, la colporteront, la commenteront avec ce ton d'importance qu'affichent ceux qui se sont assurés par anticipation, que les réclamations de l'opprimé ne pourront trouver place dans les feuilles publiques. »

Quel moyen, en effet, plus sûr pour diriger, maîtriser l'opinion, et atteindre le but qu'on se propose!

C'est donc afin de faire connaître et sentir l'odieux d'une conduite si fort en opposition avec la Vérité, qu'on a essayé de soulever le voile qui couvre les manœuvres de ces hommes qui fondent leur espoir sur la longue durée des infirmités humaines. Cet Ouvrage jettera peut-être un certain jour sur les faux-fuyans, les tours d'adresse, les jongleries dont ils font usage pour intercepter l'éclat d'une vérité qui dérange leurs combinaisons, autant qu'elle intéresse le bonheur de l'homme et le soulagement de ses infirmités.

Lorsque la première édition de cet Ouvrage parut, bon nombre de médecins, après l'avoir lue, eurent l'air de se fâcher, ou au moins de montrer un peu de mauvaise humeur. Quelques-uns d'entre eux, plus tolérans, ou équivalement convaincus de l'insuffisance de leur art, ont avoué ingénument que de grandes vérités y étaient mises à découvert. D'autres, affectant le ton de la dignité et de la suffisance, ont haussé les épaules d'un air de dédain et de mépris, en disant : De pareilles sottises ne méritent pas l'honneur d'une réponse ou d'une réfutation. Ceux-ci persuadés sans doute que la Médecine telle qu'elle a été exercée, et telle qu'elle l'est aujourd'hui, est l'art par excellence, ont discerné à l'auteur les épithètes de fanatique et d'insensé, digne de figurer parmi les fous de Charenton. De pareilles gentillesses n'ont rien

de surprenant de la part d'hommes qui savent si bien se mettre à la hauteur *d'un siècle de lumières*, qui voit du fanatisme partout, et qui le met, comme on dit, à toutes les sauces. Ceux-là, moins exaspérés, se sont contentés de qualifier du titre de pamphlet ou de libelle, un écrit qui a fait réfléchir et sourire plus d'un lecteur.

Eh bien ! prenons le mot *libelle* dans son sens littéral, ou selon l'acception qu'on lui donne ordinairement. Un libelle est un écrit calomnieux contre les personnes, ou contre les choses. Contre les personnes ? quel médecin a été nominativement attaqué. On a mis à découvert des inepties, des puérilités, quelques jongleries, sans s'écarter des règles d'une sage circonspection. On a repoussé d'odieuses qualifications lancées par une basse jalousie contre un homme qui a prouvé, et qui prouve journellement à la France entière et aux régions les plus éloignées, qu'on n'est ni charlatan, ni empirique quand on guérit cent mille malades, année commune.

On a pris pour devise ce vers de Martial :

*Parcere personis, dicere de vitiis.*

On n'a point appelé *un chat un chat et Rollet un fripon*. On n'a pas pris pour modèle le Juvénal Français, qui, dans ses épigrammes immortelles, a consigné en toutes lettres les noms de Perrault, fameux médecin de son temps, et d'un certain Paul, l'effroi de son quartier, qui, à lui seul, avait occasionné plus de ravages que la peste et la guerre.

Si cet Ouvrage est regardé par les médecins comme un libelle contre la Médecine, comme un tissu de calomnies contre l'art qu'ils exercent, eh ! que ne prennent-ils la plume ! tant de fois ils en ont été invités.... N'est-ce pas à eux, dans une cause qui se rattache de si près au bonheur de l'humanité, de venger l'art qu'ils exercent des prétendus sarcasmes sous le poids desquels ils pensent qu'on veut l'écraser et l'anéantir !

Pourquoi, par de savans écrits et des dissertations lumineuses, ne pas essayer de dissiper ces *nuages ténébreux*, qui, selon leurs dires, se répandent sur la grande famille des humains, et qui, à les entendre, peuvent occasionner de si funestes ravages.....?

Si, par le mot libelle, ils ont voulu dire que la première édition de cet Ouvrage n'était qu'un chétif livret, (car livret et petit livre sont synonymes) qu'ils sachent que le seul défaut de temps a empêché l'auteur de faire un livre beaucoup plus volumineux qu'il n'était alors. Ils ont pu s'en convaincre, en comparant les éditions précédentes avec la quatrième, et surtout avec cette dernière.

Toutes les jongleries, tous les traits de jalousie, ou de mauvaise foi, ne sont pas mis au grand jour dans cet Ouvrage, quoiqu'augmenté dans plusieurs de ces divisions ordinaires, et augmenté encore de trois énormes chapitres. Des volumes entiers ne suffiraient pas pour contenir toute la matière. Mais l'auteur croit en avoir dit assez, et cité suffisamment de traits frappans pour convaincre tout lecteur impartial, et ami de sa conservation.

# TABLE

## DES CHAPITRES.

---

	Pag.
INTRODUCTION.	v
CHAPITRE PREMIER. <i>Éloge de la Médecine.</i>	1
CHAP. II. <i>De la Médecine ancienne.</i>	15
CHAP. III. <i>De la Médecine moderne, ou de l'état actuel de la Médecine.</i>	29
CHAP. IV. <i>Opinion des savans anciens et modernes sur l'art médical.</i>	46
CHAP. V. <i>La vérité aux prises avec l'erreur.</i>	67
CHAP. VI. <i>Examen d'une vérité fondamentale.</i>	70
CHAP. VII. <i>Manœuvres de certains Médecins pour anéantir la nouvelle méthode.</i>	75
CHAP. VIII. <i>Développement de la vérité précédente.</i>	80
CHAP. IX. <i>Discussion sur les qualifications injurieuses que certains médecins se sont permis pour anéantir la Médecine curative.</i>	92
CHAP. X. <i>Sur ce que les médecins appellent l'empirisme.</i>	103
CHAP. XI. <i>La Médecine, telle qu'elle a été</i>	

	Pag.
<i>exercée jusqu'à ce jour , offre-t-elle des garanties à la société ?</i>	119
CHAP. XII. <i>Projet de garantie offerte à la société.</i>	130
CHAP. XIII. <i>Petites ruses et tours d'adresse de nos modernes Hippocrates , pour se soustraire à la censure de leurs contemporains.</i>	135
CHAP. XIV. <i>Les riches adopteront-ils la Médecine curative ?</i>	143
CHAP. XV. <i>Les secrets de l'art , ou le savoir-faire des gens du métier.</i>	148
CHAP. XVI. <i>Indifférence de la plupart des hommes sur les moyens de conserver leur santé , ou de la recouvrer après l'avoir perdue.</i>	159
CHAP. XVII. <i>Preuve démonstrative de la nullité des moyens employés par le plus grand nombre des praticiens dans les maladies aiguës.</i>	163
CHAP. XVIII. <i>Inutilité des traitemens usités dans les maladies dites chroniques.</i>	171
CHAP. XIX. <i>Les eaux minérales.</i>	174
CHAP. XX. <i>Les médecins battus avec leurs propres armes , ou supplément à ce qui</i>	

<i>manque dans le chapitre précédent.</i>	184
CHAP. XXI. <i>Exposition des principaux obstacles qui s'opposent à la propagation de la Médecine curative.</i>	189
CHAP. XXII. <i>Première persécution dirigée contre la Médecine curative.</i>	197
CHAP. XXIII. <i>Seconde persécution. Petites manœuvres exécutées à Montargis par un corps d'éclaireurs de la grande armée hippocratique.</i>	206
CHAP. XXIV. <i>Grande colère des éclaireurs de l'armée hippocratique contre le tribunal de Montargis.</i>	214
CHAP. XXV. <i>Grand sujet d'alégresse à l'occasion de la victoire remportée à Orléans par suite de l'affaire de Montargis.</i>	217
CHAP. XXVI. <i>Troisième persécution. Affaire d'Orléans. Puissans moyens employés par le jury-médical pour anéantir la Médecine curative.</i>	220
CHAP. XXVII. <i>Brillantes espérances déçues.</i>	230
CHAP. XXVIII. <i>Appel à la Cour royale d'Orléans du jugement de première instance.</i>	240
CHAP. XXIX. <i>Quatrième persécution. Tableau historique du procès de Paris.</i>	246

	Pag.
CHAP. XXX. <i>Cinquième persécution. Affaire d'Amiens.</i>	257
CHAP. XXXI. <i>Sixième persécution. Un mot à l'oreille de l'Académie de Médecine.</i>	276
CHAP. XXXII. <i>Courte notice qui, aux yeux de plus d'un lecteur, équivaudra à un long chapitre.</i>	309
CHAP. XXXIII. <i>A quoi bon tant de médecins ! Pourquoi la France en est-elle aujourd'hui encombrée ?</i>	313
CHAP. XXXIV. <i>Les injustices et la mauvaise foi mises en évidence.</i>	319
CHAP. XXXV. <i>Les échapatoires.</i>	332
CHAP. XXXVI. <i>De l'esprit de cabale, de coterie, et de ses effets.</i>	349
CHAP. XXXVII. <i>De quelques abus invétérés.</i>	362
CHAP. XXXVIII. <i>De la législation en général, considérée dans ses rapports avec l'exercice de la Médecine.</i>	375
CHAP. XXXIX. <i>Combien il importerait à l'Autorité de prendre en considération la découverte de la cause des maladies.</i>	389
CHAP. XL. <i>Sur les fièvres de la Sologne, et des pays marécageux.</i>	392
CHAP. XLI. <i>Récapitulation.</i>	439

Fin de la Table des Chapitres.

# LE CHARLATANISME

## DÉMASQUÉ,

OU

LA MÉDECINE APPRÉCIÉE A SA JUSTE VALEUR.

.....

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Éloge de la Médecine.*

EN créant l'homme, Dieu a mis au fond de son cœur le sentiment inné de sa conservation. Il lui a donné un penchant qui le porte à éviter le péril et les dangers qui menacent journellement son existence. Moins favorisé peut-être en cela que certains animaux, qui, sous le rapport de l'intelligence, lui sont de beaucoup inférieurs, il paraîtrait que la main bienfaisante du Créateur a répandu sur lui, avec plus d'épargne, certaines faveurs dont elle semble avoir été plus libérale envers les espèces ou les êtres vivans qui lui sont subordonnés. Concluera-t-on de là que l'homme, cette brillante image de celui qui a placé sur son front l'empreinte de sa main puissante, a été jeté sur le globe qu'il habite, comme au hasard et à l'aventure? Non.

Si nombre d'espèces d'animaux, par la force de l'instinct qu'elles ont reçu de l'auteur de la Nature, semblent investies de la faculté de connaître, ou cer-

taines plantes, ou quelque autre moyen curatif pour l'entretien de leur conservation, elles ne sont pas pour cela supérieures à l'homme, ni dans leur essence, ni dans le partage, ou la distribution des dons ou bienfaits du Créateur. En place de l'instinct, l'homme a eu la Raison en partage; et sa raison est de beaucoup supérieure à l'instinct, quand il a le bon esprit de s'en servir. Cette raison ne semble-t-elle pas dire à l'homme : Le Créateur, en te donnant l'existence, ne t'a pas destiné à la perdre au moment où tu l'as reçue; les auteurs de tes jours sont là pour entourer ton berceau, écarter les périls et les dangers dont les premiers jours de l'enfance sont comme environnés. Quelle émotion n'éprouve pas le cœur d'une mère tendre, quand elle voit le fruit de ses entrailles en proie aux cris de la douleur ! Tout occupée du mal que ressent son enfant, elle s'oublie elle-même pour ne songer qu'aux moyens propres à lui procurer le soulagement de ses souffrances. Ce désir et ce sentiment sont innés dans le cœur de l'homme, tant pour soi-même que pour les objets de son affection; ils y ont été placés de bonne main. Tous nos idéologues modernes, tous nos faiseurs de systèmes, tous nos penseurs à la mode, ne changeront rien aux lois que le Créateur a posées.

Mais en plaçant au fond du cœur de l'homme le principe inné de sa conservation, l'auteur de la Nature a dû lui donner les moyens d'atteindre à ce but; et, lorsque les infirmités sont venues assaillir son existence, il a senti le besoin d'être à lui-même son propre médecin. La mort a promené sa faux

meurtrière sur le berceau des premiers humains , ainsi qu'elle la promène de nos jours. Le germe de corruptibilité et de corruption existait en eux , comme il existe encore en nous. Le nombre des victimes qui succombaient alors prématurément sous les coups de la mort , était-il proportionnellement aussi considérable que celui qui succombe aujourd'hui ? Question un peu oiseuse , et qu'il importe peu de résoudre. Cependant , dans ces premiers jours du monde , les hommes avaient , ou devaient avoir , le sentiment du besoin de la Médecine , sans avoir pour cela des médecins. Leur sort en était-il plus digne de commisération ? Ici ne confondons pas ce qui ne doit pas être confondu ; savoir : l'art considéré en lui-même , et l'art abandonné à la merci et à la discrétion de ceux qui se prétendent en droit de l'exercer , et même d'en donner des leçons.

L'art qui a pour objet de rendre la santé aux corps malades , est , ou serait , sans contredit , le premier des arts utiles. Cette science serait bien la plus intéressante de toutes les sciences , puisqu'elle touche de si près au bonheur de l'homme , pour le peu de temps qu'il a à passer dans ce lieu d'exil et d'affliction. A quoi lui serviraient les richesses , si l'état de souffrance et d'infirmité le prive des jouissances qu'elles peuvent procurer ? A quoi servent l'énergie du courage et les talens de l'esprit dans un corps malade ou valétudinaire ? Sans la santé , tous les biens temporels ou terrestres ne sont rien ; et l'art qui a pour objet de préserver de la maladie , ou de détruire celles dont l'homme pourrait être atteint , doit , à juste titre , être regardé comme le premier

des arts , la plus utile et la plus nécessaire de toutes les sciences humaines. Mais il est de l'essence de tout art , de toute science , de reposer sur des bases fixes , certaines , inébranlables. Des données conjecturales n'ont jamais été et ne seront jamais la base d'une science proprement dite. L'objet de toute science doit être connu ; les principes sur lesquels elle repose doivent être clairs , certains , lumineux. Outre un point de départ , il faut , dans celui qui s'y livre , ou qui s'en occupe , la certitude de parvenir au but vers lequel il veut tendre. Les mathématiques , cette science devenue si fort en faveur , quoiqu'on ait peut-être trop étendu ses attributions , donne des résultats certains et évidens. Depuis un demi - siècle la physique , quoique encore environnée de difficultés insolubles , et de mystères impénétrables , repose sur des principes dont l'expérience démontre la certitude. L'anatomie , partie essentielle de la Médecine , en tant qu'elle se rattache à la Chirurgie , est portée au plus haut point de perfection ; et plus d'un chirurgien habile a inventé , dans son génie créateur , nombre d'instrumens propres à seconder les opérations d'une main expérimentée. Si la Chimie n'est pas encore venue à bout de découvrir et d'analyser au gré de ses désirs tous les principes élémentaires des corps , peut-être un jour les travaux des affiliés à cette science atteindront-ils le but qu'ils se proposent. La Botanique , cette science si vaine quand elle ne s'occupe que de description , mais si utile quand elle atteint son but , celui de trouver ou de découvrir dans les plantes , et généralement dans la classe des végétaux ,

les sels, les sucs, les huiles, les résineux, qui peuvent servir à la conservation de l'espèce humaine, a acquis, par les travaux d'habiles et savans observateurs, ce que les siècles antérieurs auraient à peine osé désirer. Dans un jardin, digne objet de la munificence de nos Rois, toutes les productions de la terre habitée sont venues se ranger comme d'elles-mêmes. Nos géologues ont pénétré jusque dans les entrailles de la terre pour lui arracher une partie de ses secrets, avec l'espérance de lui en dérober encore d'autres.

Oserait-on bien le dire, sans crainte de froisser certains amours-propres : une science dont l'objet n'est pas moins noble, mais infiniment plus précieux pour l'humanité; une science qui a les rapports les plus directs avec la physique, la chimie, la botanique, l'histoire naturelle; une science enfin qui se rattache intimement, essentiellement à la conservation de l'espèce humaine, est restée infiniment au-dessous de la noblesse de son objet et du but qu'elle doit se proposer d'atteindre? Appelons la chose par son nom. La Médecine, en tant qu'elle a pour objet de connaître la *cause* des maladies internes, n'a flotté, jusqu'à ce jour, que sur une mer sans cesse battue et agitée par le tourbillon des conjectures. La Médecine, en tant qu'elle a pour but la guérison des corps malades, est exercée par des hommes qui n'ont aucun principe fixe et assuré (1). Est-ce le vice de la chose? Non. Le vice radical est dans les personnes.

---

(1) Faites venir, à l'insu les uns des autres, six, dix médecins, si vous voulez, et consultez-les séparément sur

Quoi ! celui qui a donné à l'homme tout ce dont il a besoin pour une multitude innombrable d'objets , desquels absolument parlant , il pourrait se passer , lui aurait refusé les moyens de prolonger son existence et de l'affranchir , autant que possible , des souffrances , triste apanage de l'humanité ? Non , encore. Le Créateur a donné à sa créature tout ce qui est nécessaire au maintien de son existence. Ses œuvres sont parfaites. Ses desseins ne sont pas des velléités. En donnant à l'homme un corps assujéti aux maladies et aux infirmités , il lui a donné en même temps un esprit de réflexion et d'observation ; et ne pourrait-on pas avancer , sans crainte d'être accusé de témérité , que les incommodités résultantes de la plénitude humorale auront suggéré la première composition pharmaceutique , à l'effet d'évacuer ce qui pouvait

---

une même maladie , vous trouverez six , dix opinions différentes. L'un blâmera hautement ce que l'autre aura ordonné ; celui-ci prescrira la saignée ou les sangsues , lorsque celui-là aura ordonné les bains ou la purgation ; celui-ci tiendra fortement au lait d'ânesse , ou aux bains sulphureux ( remède à la mode on ne sait trop pourquoi ) ; celui-là se prononcera fortement pour les eaux minérales. D'où peut provenir ce peu d'accord , ce défaut d'intelligence ? Du défaut de principe , par conséquent du défaut de science , puisque toute science repose nécessairement sur des principes certains et incontestables ; et qu'on ne dise pas , pour donner le change , que tous et chacun de ces moyens sont de nature à produire le même effet. Mettez tous ces docteurs en présence : quel charivari ! quel tapage ! quel brouhaha ! quelle confusion de langues ! chacun pour faire valoir son opinion.

faire obstacle à la conservation individuelle? Lorsque l'estomac se trouve chargé d'alimens surabondans et indigestes, l'instinct naturel ne nous porte-t-il pas à adopter des mesures qu'il serait surabondant d'indiquer? Le sauvage du Canada, le Hottentot, pourraient, sur ce point, donner d'utiles leçons à ceux qui se prévalent (peut-être outre mesure en ce cas) du bienfait de la civilisation.

Une voix intérieure et secrète ne semble-t-elle pas faire retentir ces paroles au fond de nos âmes :  
 « La vie est un don, un bienfait que le Créateur t'a  
 « accordé de préférence à des milliards d'êtres pos-  
 « sibles qui n'existeront jamais. Il a placé en toi le  
 « sentiment inné de la conservation. Porte tes re-  
 « gards sur la Nature entière; tu trouveras, dans son  
 « vaste ensemble, dans les végétaux, dans les miné-  
 « raux, tout ce qui peut contribuer à prolonger ton  
 « existence, ou à l'affranchir des infirmités humai-  
 « nes. Sers-toi de ta raison pour observer ce qui peut  
 « tourner à ton avantage, comme ce qui pourrait  
 « tourner à ton préjudice; mais garde-toi de prendre  
 « le change; et par un jugement précipité, ne ren-  
 « voie pas ce qu'on peut appeler, sinon le principe,  
 « au moins le moteur de la vie. Chasse, expulse,  
 « sans rémission, les humeurs gâtées et corrompues  
 « qui sont en toi, et tout rentrera dans un équilibre  
 « proportionné à ton âge et à tes facultés. Tu ne se-  
 « ras pas immortel; mais, par ce moyen, tu pourras  
 « prolonger ton existence jusqu'à l'époque fixée par  
 « le Créateur pour la durée de la vie humaine » (1).

---

(1) Depuis des siècles, on est convenu d'appeler *Médec-*

Mais qu'il y a loin des indications de la Nature à ce qui se pratique de nos jours ! Que le sort de l'homme est changé ! Quoi ! son esprit si vif , si pénétrant , qui calcule les distances des astres entre eux , qui prédit à point nommé leurs phases et leurs révolutions , serait le jouet des plus ridicules conjectures , et des systèmes les plus absurdes , en ce qui se rattache à la santé , le plus précieux des biens terrestres ? Cette science , considérée , soit en elle-même , soit dans sa fin , serait-elle donc si ardue qu'elle ne présentât de toutes parts que des obstacles et des difficultés insurmontables ? Pourquoi depuis vingt siècles et plus , ceux qui la pratiquent ne marchent-ils que de systèmes en systèmes , d'incertitudes en incertitudes ? Pourquoi ceux qui l'exercent sont-ils les premiers à en convenir ? Pourquoi ne présentent-ils aucune espèce de garantie à ceux qui invoquent le secours de leurs lumières ? Ces problèmes seraient-ils donc insolubles ? Et ne pourrait-on pas , jusqu'à un certain point , essayer de lever le voile qui , depuis

---

*cine* la science ou l'art de remédier aux maladies. Depuis longtemps aussi , soit avant , soit après l'institution de la Médecine , ce même nom est donné à une composition purgative. Ne serait-ce pas cette même composition , reconnue alors comme la plus efficace , ainsi qu'elle l'est effectivement pour combattre les infirmités humaines , qui aurait donné son nom à la science qui a le même objet ? On doit le croire en laissant subsister les dénominations ainsi qu'elles ont été établies , et en y comprenant celle de *médecin* , qui , par analogie , doit porter le nom de la science qu'il exerce , ou de la chose qu'il administre.

tant de générations , a enveloppé cet important sujet des plus épaisses ténèbres ? Oui , la Médecine est une véritable science. De grands génies ont pressenti cette vérité ; ils l'ont entrevue dans le lointain des siècles ; ils comprenaient qu'il manquait quelque chose à l'homme. Mais ce qu'un siècle ne produit pas , ne peut-il pas être produit par le siècle qui le suit ? Combien de preuves ne pourrait-on pas apporter à l'appui de cette vérité ? N'a-t-on pas vu , dans les siècles qui nous ont précédés , et même de nos jours , des hommes qui , dans le traitement de leurs malades , ont invoqué les prétendues règles de l'astrologie judiciaire ; et d'autres , non moins absurdes , qui ont prétendu que les maladies humaines pouvaient être guéries par des démonstrations fondées sur A , plus B ? et des imbéciles ont ajouté foi à de telles extravagances. D'autres ont prétendu trouver , dans l'électricité , la destruction de toutes les maladies. D'autres , dans le mesmérisme ; d'autres enfin , ont cru voir dans le galvanisme jusqu'à la preuve de la possibilité de la résurrection d'un mort. De pareilles sottises ont trouvé des personnages assez impudens pour les hasarder avec le ton de la plus inconcevable audace , et des hommes assez bornés pour accueillir de pareilles inepties !

Que conclure de cette facilité avec laquelle on a admis tous ces systèmes divers , qui ont trouvé plus ou moins de partisans ? Quelle induction peut-on tirer de cet engouement , dont certains praticiens ne se sont pas montrés à l'abri ? Rien autre chose , sinon que les malades et les médecins , après avoir épuisé , les uns leur patience , les autres tous leurs moyens

de guérison , sont comme des brebis sans pasteur , ou comme des passagers sur un vaisseau , qui , dans le fort de la tempête , a perdu et pilote et gouvernail.

Que prouve cette mobilité d'opinion , cette incertitude dans la voie qu'on doit tenir , quand ceux qui , par état , devraient fixer l'une et l'autre , sont les premiers à se jeter dans les bras de tous nos nouveaux fabricateurs de systèmes ? Tout cela prouve que , dans l'antiquité comme dans les temps modernes , il y a eu et il y a encore un grand vide dans ce que les praticiens appellent l'art par excellence.

Parmi les anciens , Pline , cet habile naturaliste , qui a frayé la voie aux Réaumur et aux Buffon , et sans lequel ces grands hommes , dont la France s'honore et se glorifie , n'auraient peut-être pas été , disait en parlant de ces anciens Romains qui finirent par donner des lois au monde alors connu : « Mille  
« peuples vivent sans médecins , non pas toutefois  
« sans Médecine , comme le peuple romain , qui fut  
« plus de six cents ans sans médecins. » Ce peuple , si célèbre , et tant d'autres , ont donc admis une différence essentielle entre la chose considérée en elle-même et les hommes qui se prétendaient les dépositaires de ses secrets. *Millia gentium sine medicis degunt , nec tamen sine medici a sicut populus Romanus* , etc. Il avait compris , non pas l'inutilité de l'art et de la science en eux-mêmes , mais le danger de recourir à ceux qui se prétendaient en droit de l'exercer. La diversité d'opinions , l'opposition de sentimens qu'ils manifestaient au chevet du lit de leurs malades , n'avaient pas peu contribué à imprimer dans le cœur de ce grand homme un sentiment

de mépris pour ces médecins dont la Grèce subjuguée avait inondé la maîtresse des nations. Et voilà, dit-il, la source de tant d'impertinentes disputes des médecins chez les malades; nul d'entre eux ne veut être de l'avis de son confrère, par la crainte de passer pour penser d'après autrui. *Hinc illæ apud ægrotos miseræ sententiarum concertationes, nullo idem censente, ne videatur accessio alterius.* ( *I linus proæ. lib. 29.* ).

Cet esprit d'éternelle contradiction entre les médecins, remonte encore à des temps plus éloignés; preuve incontestable que la science des médecins d'alors ne reposait sur aucune base. Cette assertion, que plus d'un médecin regardera comme une espèce de paradoxe, deviendra une vérité incontestable, quand ils sauront qu'elle est sortie de la bouche du grand Hippocrate, le père et le fondateur de la Médecine prétendue dogmatique. Dans les maladies aiguës, les médecins s'accordent si mal, que l'un ordonne, comme très-salutaire, ce que l'autre rejette comme très-préjudiciable, ce qui assimile la Médecine à l'art de deviner. *Acutissimis in morbis medici usquæ adeò dissentiunt, ut quæ alter porri, it optima, alter mala esse putet, atque fere ob id vaticinationi ars ipsa similis esse videatur.* ( *Hippo., lib. de victus ratione in acutis* ).

Voudrait-on dire par là que la science médicale doit être confondue avec les hommes qui l'ont exercée? Non; la science est en soi ce qu'elle est; parfaitement indépendante des hommes qui l'exercent ou qui la pratiquent.

Pétrarque, l'un des plus beaux génies, en parlant

sur ce sujet, dit : « Je sais que quand il n'y aurait au-  
 « cun homme au monde, la Médecine et les autres  
 « arts ne périraient pas pour cela. Leur essence im-  
 « mortelle subsisterait encore d'une manière abs-  
 « traite et séparée de tous les sujets, ou bien dans  
 « les idées de Dieu. » Ce grand homme, bien loin  
 d'avoir méprisé l'art, l'a réputé à grand honneur,  
 ainsi qu'il le déclare. *Non quidem artem ipsam, sed*  
*artifices parvi pendi.* ( *Petrar. lib. 12, rerum senil,*  
*epis. 3.* ) Il était si convaincu, si persuadé qu'il pou-  
 vait y avoir des hommes capables de s'élever au-  
 dessus de leur siècle et des formules plus que ridi-  
 cules, dans lesquelles ils avaient l'adresse de s'en-  
 velopper, qu'il s'est écrié dans une espèce de trans-  
 port : « Je cherche des hommes dont l'emploi soit  
 « de rendre la santé. Si j'en trouve quelques-uns,  
 « je ne me contenterai pas de les aimer, je les ado-  
 « rerai presque comme des personnes qui nous don-  
 « nent des biens que nous devons attendre de Dieu  
 « seul. *Salutis professores quæro, quos si inveniam,*  
 « *non diligam modo, sed paulo minus adorabo di-*  
 « *vini muneris largitores.* » ( *Lib. 3, epis. 3.* )

Qu'on se garde bien de confondre la Médecine  
 avec les hommes qui l'exercent, comme aussi, ce se-  
 rait une injustice au premier chef, de confondre tous  
 les médecins dans la même catégorie. Il est, dans  
 cette classe, des hommes pleins d'honneur, de pro-  
 bité et de religion; des hommes estimables, sous  
 tous les rapports, et qui exercent leur art et leur ta-  
 lent avec ce noble désintéressement qui nous rap-  
 pelle les mœurs de l'avant-dernier siècle. Si cet Ou-  
 vrage tombe dans leurs mains, je me croirai heureux

s'ils daignent agréer le faible hommage que je leur offre. Ce ne seront pas ces hommes estimables qui se déchaîneront contre cette production. Ils la liront; il la méditeront , et peut-être rendront-ils justice au fond de la chose et au motif qui a déterminé à l'entreprendre.

Mais si, dans le nombre de ces hommes estimables sous tant de rapports, il s'en trouvait un qui eût découvert une grande vérité; une vérité de théorie établie sur des raisonnemens lumineux, et prouvés par des faits et des expériences incontestables; une vérité consolidée annuellement par dix mille faits de pratique, par dix mille guérisons, non pas sur une espèce de maladie, mais sur toutes celles auxquelles notre chétive humanité est assujétie; je dirais : voilà l'homme que cherchait Pétrarque; voilà celui que doit chercher le malade qui languit depuis des années sous le poids de ses souffrances et de ses infirmités; voilà l'homme que je cherche; il sera à mes yeux une seconde divinité, soit qu'il ait trouvé, dans son propre génie, la découverte de ce principe conservateur, soit que l'auteur de la Nature lui en est fait comme une espèce de révélation.

La France à vu naître et a produit cet homme qui a été l'objet des désirs de Pétrarque, de Montaigne, et de tant d'hommes célèbres qui avaient parfaitement compris que l'art de guérir n'était pas ce qu'il aurait pu, ou dû être. Il a existé dans le dernier siècle; il a vécu parmi nous; et cette belle patrie, qui sait si bien honorer les talens, ne l'a presque pas connu. Les cures étonnantes, presque miraculeuses, opérées dans le pays Nantais, l'Anjou, le Maine, le

Poitou, etc., exposées à tous les traits de l'envie, étaient restées sans gloire, et tombées comme dans une espèce d'oubli, par suite des coupables efforts de cette hideuse passion. O PELGAS (1)! tu as payé comme homme le tribut à la Nature; mais ta réputation franchira l'espace des siècles. Ta mémoire y sera en bénédiction. Du fond de la tombe où reposent tes cendres ignorées, reçois mon faible hommage; reçois l'expression de la reconnaissance de tant de milliers de malades que ta méthode et tes principes rappellent journellement à la santé; de tant de victimes déclarées incurables, que tu as arrachées et que tu arraches encore des bras d'une mort prématurée. Je dirai, à qui voudra l'entendre : voilà l'homme dont l'Esprit-Saint a fait l'éloge dans les termes les plus pompeux et les plus magnifiques, quand il a dit de lui qu'il est par excellence, l'ouvrage du Créateur. *Creavit eum altissimus*. Voilà celui qui est digne de nos hommages, de notre confiance, et de fixer l'incertitude de notre choix. Voilà celui de qui l'on peut dire que toute Médecine vient de Dieu; *omnis medicina à Deo*; celui qui est digne de recevoir des présens des maîtres de la terre, et les éloges des grands du siècle. *Et in conspectu magnatorum laudabitur*. (Ecclésiastique, c. 38.)

---

(1) Pelgas, ancien maître en chirurgie, beau-père du chirurgien Le Roy, est le premier qui a véritablement reconnu la *cause* des maladies, et l'a combattue par la seule voie ou l'unique moyen de la détruire, *la purgation*. Telle est la déclaration qu'en a toujours faite l'auteur de la *Médecine curative*, dans toutes ses éditions.

Les monumens historiques du plus ancien peuple connu (le peuple juif) ne nous ont rien transmis de ce qui aurait pu jeter des lumières sur un art que l'esprit de Dieu a mis en si grand honneur; mais à coup sûr, si, du temps de Salomon, la science de la Médecine eût été, ainsi que de nos jours, pratiquée par des hommes qui aujourd'hui professent un système et le quittent le lendemain pour se jeter à corps perdu dans un système opposé, l'Esprit-Saint ne leur aurait pas décerné des éloges aussi pompeux et aussi honorables. Ce serait donc une prétention bien désordonnée de la part de nos médecins à systèmes, et qui se font gloire d'appartenir à la Médecine dite dogmatique, ou hippocratique, de se prévaloir, dans l'occasion, d'un témoignage qui ne peut appartenir qu'à celui qui ne parle et qui n'agit que d'après des principes certains en théorie, et démontrés tels par l'expérience, le maître des maîtres, et que le prince de l'éloquence latine appelle *rerum omnium magistra*.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE II.

### *De la Médecine ancienne.*

IL serait bien difficile d'assigner l'époque où un homme a, pour la première fois, dit à son semblable :  
 « Si les infirmités, triste apanage de ta frêle existence, viennent à peser sur toi, recours à moi, et  
 « je te guérirai, ou au moins j'en allégerai le pesant  
 « fardeau. » Nous avons vu les médecins en grand

honneur à la cour de Salomon, si nous en jugeons d'après les éloges que ce grand Roi leur a décernés. En nous reportant vers des siècles encore plus reculés, nous voyons, dans l'histoire du plus ancien de tous les peuples, des médecins à la cour des Rois d'Égypte. Alors, comme aujourd'hui, ils présidaient à l'embaumement des personnages qui, dans le cours de leur vie, avaient tenu un rang distingué dans l'État. Il est écrit dans la Genèse, que Joseph, premier ministre de Pharaon, fit embaumer le corps de son père, le patriarche Jacob, par les médecins du pays. S'ils n'avaient pas le talent de guérir les malades, au moins reconnaissait-on en eux celui de préserver de la pourriture et des vers, les tristes restes de notre chétive humanité. Chez celui de tous les peuples qui a montré le plus religieux respect pour les cendres des morts, de tels hommes ont dû jouir d'une considération proportionnée aux sentimens de vénération dont ce même peuple était pénétré pour la mémoire de ses aïeux décédés.

L'antique berceau des sciences et des arts, l'Égypte, transmet à la Grèce, avec ses superstitions, tout ou une partie de ce respect pour ces mêmes hommes qui, n'ayant pu soustraire leurs semblables aux ravages de la contagion, avaient au moins trouvé le moyen d'arracher à la loi de la destruction les débris de leur corps mortel.

Avant qu'Hippocrate eût paru, en parcourant les fastes de l'histoire ancienne, on ne trouve, chez aucun autre peuple, le plus léger monument qui puisse servir à fixer nos idées sur le mérite d'un art, qu'on peut appeler le premier des arts utiles; car, on ne

peut ranger ailleurs que dans la classe des fables ce qu'Homère nous a transmis dans son Iliade, sur le compte des médecins, Machaon et Podalyre. Il est possible que parmi ceux qui s'étaient occupés de recherches relatives à cet art, il se soit trouvé de bons observateurs; mais de simples observations ne sont pas des principes, quoiqu'elles puissent quelquefois leur servir de base. D'ailleurs chacun observe à sa manière.

Dans les Ouvrages de ce grand homme, couronné de plus de vingt-cinq siècles de réputation, il règne un esprit d'ordre et de méthode qui a servi comme de modèle à tous ceux qui, depuis lui, ont traité ces sortes de matières; et l'on peut dire que nul ne l'a encore égalé, au moins en cette partie. Le recueil de ses observations, fruits de ses longs voyages, fixa l'attention de ses contemporains, accrut sa célébrité, attira dans son école de nombreux disciples, sans parler de ses admirateurs. Mais quelque grand que soit le respect, consolidé, consacré par vingt-cinq siècles de durée, rien n'empêchera de dire que cet illustre fondateur de la science médicale, non-seulement n'a pas tout vu, n'a pas tout observé, mais encore qu'il a profondément ignoré le principe fondamental sur lequel repose tout le système animal, et par conséquent le principe de la destruction des infirmités humaines.

Aux yeux de certains personnages qui s'extasient sur le mérite d'un homme, par la raison que sa réputation a franchi l'intervalle de plusieurs milliers d'années, ce jugement sera infailliblement regardé comme une espèce de paradoxe; on croira même lui faire

grâce , si on ne le range pas dans la classe des absurdités. Un médecin qui , dans l'occasion , peut se prévaloir de l'opinion ou du sentiment de ce prince de la Médecine , se croit fort comme un Hercule , et en état d'imposer silence à tout contradicteur. Au besoin, il appellerait à son aide toutes les Facultés médicales, et toutes les Académies teutoniques, bataves, françaises, irlandaises, helvétiques, pour écraser, sous le poids de leurs anathèmes, le mortel audacieux qui oserait détacher le moindre fleuron de la couronne de ce grand fondateur de l'art médical ; le dernier des journaux scientifiques s'écrierait d'une voix de tonnerre : « Quel est donc ce novateur audacieux  
 « qui ose flétrir une réputation qui a surnagé sur l'o-  
 « céan des siècles ! Quoi ! ce grand homme , dont nul  
 « médecin, jusqu'à ce jour, n'a prononcé le nom qu'a-  
 « vec l'accent de la vénération, ne serait plus qu'un  
 « mortel commun, ordinaire ? Il faudrait qu'il des-  
 « cendît de ce trône de gloire, qu'il a occupé depuis  
 « tant de siècles, et avec tant d'éclat ! Celui qui a  
 « posé les limites de la science, cet homme immortel  
 « qui a frayé la voie aux Galien, aux Celse, aux  
 « Avicène, aux Averroës, aux Paracelse, à Bohe-  
 « raave lui-même, et à tant de milliers d'auteurs,  
 « qui font l'ornement de nos bibliothèques, serait  
 « contraint de céder le sceptre qu'il a porté pendant  
 « soixante générations ! Vengeons l'honneur de la  
 « Médecine, en mourant, s'il le faut, pour la gloire  
 « de celui qui en est le fondateur et le père. »

A Dieu ne plaise qu'on veuille déverser la moindre défaveur sur ces sentimens de vénération des disciples à l'égard de leur maître. Honneur, hommage

et respect soient rendus au père de l'art médical !  
 (Cependant si une nouvelle vérité, couronnée de  
 toutes les splendeurs de l'évidence, consolidée par  
 des milliers de faits bien constatés, jamais contestés,  
 se manifestait, non-seulement sur les divers points  
 d'un vaste empire, mais dans les divers climats  
 de l'un et de l'autre hémisphère, sur des hommes de  
 tout âge, de tout sexe, de toute couleur, il y aurait,  
 ce semble, de quoi fixer l'attention d'un observateur  
 impartial et attentif. Un procédé de cette nature et  
 d'une aussi haute importance mériterait autre chose  
 que les rebuffades de l'indifférence et les dédains de  
 nos demi-savans. Si Hippocrate a des droits à notre  
 estime, la Vérité prouvée, consolidée par l'expé-  
 rience, n'a-t-elle pas aussi les siens ? Serait-ce porter  
 atteinte à la gloire de ce grand personnage que d'é-  
 tayer, par tous les moyens possibles, une vérité  
 qu'il eût probablement été le premier à accueillir  
 avec un vif empressement si elle se fût offerte à ses  
 regards ? On ne perd pas ses droits à la célébrité et  
 à la gloire pour n'avoir pas tout vu, pour n'avoir  
 pas tout connu. On peut dire, sans outrager les cen-  
 dres de ce grand homme, que, faute par lui d'avoir  
 connu le principe fondamental sur lequel repose,  
 en partie, le grand art de guérir, il n'a pu poser les  
 bases de la science ; et ce défaut de connaissance l'a  
 mis dans l'impossibilité de les fixer. Quiconque  
 ignore la CAUSE ne peut indiquer, que d'une manière  
 bien vague, bien superficielle, les moyens capables  
 de la détruire et d'anéantir ses effets.

Le nom d'Hippocrate a franchi l'espace des siècles,  
 et sa célébrité ne se perdra pas dans les générations

futures. D'utiles et savantes observations, des compositions pharmaceutiques, dont mainte et mainte fois de nombreux malades ont tiré le plus grand avantage, quand elles ont été convenablement et sagement administrées, lui ont assuré le haut rang qu'il occupe; mais dans ses volumineuses productions, dans la foule de ses observations, que le plus zélé de ses partisans, que le plus chaleureux de ses apologistes, veuille bien indiquer la page de ses écrits, où il ait déterminé, d'une manière claire et précise, où il ait même laissé entrevoir la VRAIE CAUSE des maladies. A la vérité il parle pertinemment, sagement, des causes occasionnelles; mais ces causes ne sont pas la cause radicale, primitive ou efficiente. Nul auteur ancien, ou moderne, n'a décrit mieux que lui les symptômes, les caractères, les accidens de chaque maladie; mais il garde le plus profond silence sur la cause de ces accidens, de ces caractères, de ces symptômes. Or, toutes les fois qu'on ne connaît pas la cause, ou qu'on ne la connoît que d'une manière fort imparfaite, oserait-on bien assez présumer de soi pour se croire capable de la détruire? En effet, il a manqué à ce grand homme, à ce génie transcendant, une connaissance essentielle et indispensable, une connaissance qui était comme l'acheminement à une vérité fondamentale; vérité profondément ignorée dans les siècles antérieurs. Le dix-septième siècle de l'ère chrétienne a vu sortir du sein des ténèbres cette vérité aussi lumineuse qu'elle est importante : *la circulation du sang*. Mais le sang ne circule pas seul; il entraîne avec lui, dans son cours, des matières hétérogènes, ou étrangères

à sa nature, de même qu'après un orage furieux on voit l'eau d'un fleuve, naguère claire et limpide, devenir trouble, épaisse et tout imprégnée du limon sale et bourbeux, que les torrens y ont apportés.

Toutes les fois que le sang est ou retardé, ou entravé dans sa marche, par le mélange de corps, ou de parties qui lui sont étrangères, il fait effort pour déposer, ou pour se débarrasser de ce qui retarde son cours. Tout homme exerçant l'art de guérir qui ne reconnaîtrait pas ces vérités, n'expliquerait jamais ou n'expliquerait que d'une manière bien imparfaite la formation de tant de dépôts, de tant de congestions humorales qui se fixent dans les diverses parties du corps humain. Laissons à Hippocrate toute sa célébrité et toute sa gloire, et disons à sa louange que s'il renaissait aujourd'hui de ses cendres, il serait le premier à rendre hommage à ces importantes vérités.

Entre toutes les autres nations de l'antiquité, la Grèce seule se prévalut de posséder un corps de doctrine médicale, dont quelques succès semblaient attester le mérite et l'utilité. Précisément dans ces temps-là, le génie inquiet des anciens Romains porta ses regards ambitieux sur la patrie des Alcibiade et des Épaminondas. Les aigles romaines planèrent dans ces mêmes contrées où les Solon, les Lycurgue, avaient tracé des codes de lois, dans ce même pays où Hippocrate avait exercé son art, et en avait donné des leçons. Riches des dépouilles des peuples et de la plus industrieuse des nations, les généraux romains ne crurent pas pouvoir donner plus de lustre et plus d'éclat à leurs triomphes qu'en attachant à leurs chars tous les produits des beaux-arts et de l'in-

industrie. Alors on vit entrer dans Rome tous les chefs-d'œuvre des Phidias, des Praxitèle et des Zeuxis. Cette capitale des nations subjuguées reçut dans l'enceinte de ses murs, et accueillit avec une sorte d'enthousiasme, les poètes de la Grèce, les historiens, les philosophes. Les histrions et les médecins eurent l'adresse de se glisser à leur suite.

Si l'on en croit le témoignage de Pline l'Ancien, ce fut à l'époque de la conquête de la Grèce que les médecins eurent entrée dans Rome pour la première fois. Jusque-là, selon toutes les apparences, les anciens Romains n'avaient eu, pour leur usage personnel, que des remèdes de famille. Cette coutume n'est pas tellement tombée en désuétude qu'on n'en trouve encore aujourd'hui des traces subsistantes chez certains peuples qui ne sont pas tout-à-fait étrangers au bienfait de la civilisation (1).

Voilà donc les médecins de la Grèce mis en possession de la première ville du monde. Quel plus beau, quel plus brillant théâtre, pour l'exercice de leur talent ! Forcés d'abandonner une patrie dévastée, que faire quand on se voit transplanté dans une terre étrangère ? C'est bien là l'occasion de déployer son industrie. Ces médecins transplantés ou dépaysés, s'avisèrent donc d'ouvrir des écoles ; ils formèrent des élèves parmi ceux de leur nation, et leur communiquèrent les leçons et les préceptes qu'ils avaient eux-mêmes puisés dans les écoles d'Athènes.

---

( 1 ) Voyez le Voyage de Schaw, médecin anglais, dans les royaumes de Fez, Tunis, Maroc, etc. *La Haye*, 1743.

Ils ne se bornèrent pas à donner des leçons; ils réduisirent en pratique les préceptes qu'ils avaient reçus, et dont ils avaient donné publiquement des leçons à leurs élèves. Rome semblait se glorifier du fruit et des avantages de sa conquête. Ces fiers maîtres du monde, étrangers jusqu'alors à cet art dont le but est de rendre la santé aux malades, se laissèrent prendre aux belles paroles de ces hommes qui leur promettaient de les munir d'une triple cuirasse contre les traits de la maladie et de la mort. A quoi servirait de conquérir l'univers, si l'on ne peut jouir du fruit de sa conquête; et si, du jour au lendemain, les lauriers sont changés en cyprès? L'homme, couronné des symboles de la victoire, attache un certain prix à la vie, ne fût-ce que pour jouir des avantages de son triomphe. Il est consolant de pouvoir se dire : Si je suis attaqué de maladie, j'en serai quitte pour me remettre entre les mains de ces réparateurs des santés délabrées.

Or, dans ce nombre incalculable de médecins, de tout calibre et de toute nation, dont l'ancienne maîtresse du monde se trouva comme inondée, tous n'étaient pas d'un égal mérite, ou au moins, tous ne jouissaient pas de la même célébrité. Dans la foule, parut avec grand éclat un certain *Archagatus*. Était-il Grec d'origine? était-il à demi barbare (1)? Les auteurs du temps n'ont pas jugé conve-

---

(1) Le nom de *barbare* était le nom générique dont se servaient les Grecs, pour qualifier quiconque était né hors de la Grèce.

nable de fixer nos incertitudes à ce sujet. Il suffit de savoir qu'une grande célébrité l'avait, ou devancé, ou accompagné, et que la Renommée avait fait retentir la ville aux Sept-Collines, des guérisons vraies, ou supposées, qu'il avait opérées dans la Grèce. Quel médecin se présenta jamais sous de plus heureux auspices, avec de plus brillans alentours? Ces anciens Romains, qui dans les combats affrontaient la mort, ne laissaient pas de tenir à la vie quand ils étaient rentrés dans leurs foyers. Les chevaliers, ainsi que les tribuns du peuple, les sénateurs, et les consuls eux-mêmes, s'empressaient à l'envi de confier le soin de leur santé et de leur vie au docteur *Archagatus*. Sans y penser, comme sans le vouloir, ils se trouvèrent être les tributaires, et pour ainsi dire à la merci de ces mêmes Grecs qu'ils avaient subjugués, et le peuple vainqueur se trouva livré à la discrétion de la nation vaincue.

Tout brillant de gloire et de renommée, *Archagatus* sentait l'avantage de sa position. Il n'eût pas été dans l'orde des convenances qu'il se fût mis, comme on dit, à tous les jours, en se livrant indiscretement aux regards de la multitude. C'était un homme qui était de son pays, et qui savait parfaitement son métier. Un misérable plébéien eût inutilement frappé à sa porte. Pline l'Ancien ne nous dit pas qu'on en fût venu chez lui jusqu'au point de faire antichambre; mais le fait est qu'on n'approchait pas à volonté de ce célèbre médecin. Alors, comme de nos jours, dans l'exercice de l'art qu'il pratiquait, il avait des confrères, hommes à demi-moyens, usant déjà de ces tempéramens qui depuis eux ont obtenu une si haute faveur. Ennemi des palliatifs,

ce rare personnage tranchait, comme on dit, dans le vif, et taillait en plein drap. Ainsi que tous les médecins des temps antiques, il réunissait en sa personne le double talent de la Médecine et de la Chirurgie. Sa devise était d'extirper le mal, non pas dans sa racine, mais là où il le supposait; et lorsque quelqu'un de ses malades avait un dépôt, soit au bras, soit à la jambe, ou seulement un panaris au doigt, il ordonnait l'amputation. Il semble avoir frayé la voie aux médecins de nos jours, qui croient, ou qui font semblant de croire, que le siège et le principe du mal sont dans l'endroit où ses effets se manifestent. Cet impitoyable opérateur n'avait pas son semblable pour couper, brûler, ou arracher. Une douleur vive et poignante, occasionnée par la présence d'un dépôt humoral se faisait-elle sentir au bras, aussitôt l'instrument acéré et tranchant faisait son office; une plaie, une contusion, menaçaient-elles de gangrène la partie affectée, sans nul délai, le feu était employé. C'eût été bien autre chose si le moxa des Japonnais eût alors été connu !

Cependant le peuple romain, non moins avisé sur les moyens de conserver la santé de ses citoyens, que sur ceux de garantir ses conquêtes, commença à comprendre que cette manière de guérir avait en soi quelque chose de trop acerbe, de trop barbare, même de trop cruel; il conçut des sentimens de défiance à l'égard de ces prétendus médecins qui se donnaient pour les conservateurs de la santé humaine. Ce même peuple, qui a si bien su se placer dans le haut rang qu'il était si digne d'occuper, comprit et sentit, non pas l'inutilité de l'art, consi-

déré en lui-même , mais le danger des moyens curatifs , tels qu'ils étaient employés par ceux qui se regardaient comme les dépositaires de la science. Il a été dit , par plus d'un auteur versé dans la connaissance de l'antiquité , qu'à cette époque tous les médecins furent honteusement chassés de Rome. Ce problème , qui se rattache à l'histoire , a été le sujet de plus d'une ample et savante dissertation. Quelques savans , dans leurs doctes loisirs , n'ont pas dédaigné de recueillir ce que les anciens monumens historiques nous ont transmis à ce sujet. Mais chassés ou non chassés , voici ce que dit Pline l'Ancien , à l'occasion des médecins qui s'introduisirent dans Rome , après la conquête de la Grèce : « Le peuple  
 « romain qui montra tant d'empressement à recevoir  
 « les arts de la Grèce , accueillit avec avidité la Mé-  
 « decine , jusqu'à ce que , instruit par l'expérience ,  
 « il prit le parti de la condamner. » Et c'est ce même Pline qui nous a transmis le nom et les procédés curatifs du grand *Archagatus*. *Populus rom. neque in accipiendis artibus lentus , medicinæ verò avidus , donec expertam damnavit.* (Plin. , lib. 29 proæ.) Mais ce peuple si intelligent , si clair-voyant , ne confondait pas l'art considéré en lui-même avec les hommes qui l'exerçaient. *Non rem antiqui damabant sed artem.* Dans l'esprit de ces vainqueurs de la Grèce , ces antiques recettes que les médecins d'alors , aussi bien que les médecins de nos jours , appellent des remèdes de commères , obtenaient , faute de mieux , la préférence sur les savantes compositions de ces médecins qui s'étaient arrogé le titre pompeux de médecins dogmatiques.

Il est facile de juger que l'école d'Hippocrate, transférée de la Grèce à Rome, perdit beaucoup de son crédit et de sa célébrité. Il était de l'intérêt du corps de maintenir une réputation chancelante, et ce fut dans ces circonstances que Galien parut.

Pénétré des principes du médecin de Coos (1), né comme lui avec un esprit d'observation, Galien médita et réfléchit. Ainsi que tous les hommes de génie, il eut le sentiment de sa force. Il comprit qu'il y avait en lui une inspiration intérieure qui lui disait : Tu peux éclairer tes semblables sur le premier des besoins ; tu peux leur être de quelque utilité, ou pour les guérir, ou pour alléger le poids de leurs souffrances. Il avait lu les Ouvrages d'Hippocrate, il en avait fait le sujet de ses plus sérieuses méditations. Ainsi que tous les hommes qui cherchent le vrai, il se méfiait de ses connaissances acquises ; et dans la crainte de se tromper, il résolut de visiter la Grèce, avec le désir d'y trouver des savans capables d'ajouter de nouvelles lumières à celles dont il avait déjà orné son esprit. Frustré dans ses espérances, parce que la Grèce n'avait plus pour elle que son antique réputation, il prit le parti de s'acheminer vers Alexandrie, devenue depuis plusieurs siècles la capitale de l'Égypte, et qui passait alors pour la première école de Médecine du monde connu. Mais quel fruit Galien retira-t-il de ses fatigues et de ses voyages ? Quel nouveau jour a-t-il répandu sur l'art de guérir ? On peut dire, sans outrager sa mémoire, ni déprécier

---

(1) Ile de l'Archipel où naquit Hippocrate

son mérite, qu'il a reculé de bien peu les limites de la Médecine. A l'exception de quelques préparations pharmaceutiques, dont il a été, ou dont il est présumé l'inventeur, on peut dire qu'il n'a fait que marcher sur les traces de son maître, et qu'il a ressassé quelques-unes de ses conceptions. Or, comme il est assez d'usage de rivaliser et de vouloir même l'emporter sur les grands hommes dont on a adopté les principes, Galien, qui, peut-être, n'aurait jamais existé si Hippocrate ne lui eût frayé la voie, se hasarda d'élever une école; et plus d'une fois il s'avisa de se mettre en opposition avec le patriarche de la science, ou de l'art médical. Quelquefois Galien disait oui, quand Hippocrate disait non; et c'est de cette diversité d'opinions et de sentimens que prit naissance cette secte, ou école, appelée Galénique. Galien obtint à Rome des succès éclatans. Il dirigea avec la sagesse et l'intelligence dont il était capable, l'usage de plusieurs de ses compositions, et il y a tout lieu de présumer que la confiance des empereurs Antonin et Marc-Aurèle, fut la récompense méritée des cures et des guérisons qu'il avait opérées.

On peut présumer encore que la confiance de deux chefs de l'empire romain ne contribua pas peu à mettre en vigueur la méthode de ce célèbre médecin. Il en faut moins pour faire des réputations en cette partie. Les hommes, en général, raisonnent souvent d'après autrui, et lorsque les premières têtes d'un état, telles que des Antonin, des Marc-Aurèle, ont donné leur confiance, il faut des siècles pour dessiller les yeux.

Galien mourut environné de gloire et comblé

de bienfaits de ses souverains ; mais en mourant il sembla emporter dans la tombe toute la science médicale. Depuis cet habile médecin , il s'est écoulé dix siècles sans qu'on puisse citer un seul homme dont la plume ait contribué à jeter quelques lumières sur une partie qui se rattache de si près au bonheur de l'humanité. On trouve , à la vérité , dans le moyen âge , et encore de loin en loin , quelques auteurs qui ont écrit sur la Médecine , tels qu'un Avicène , un Averroës , un Petrus Aponensis , un Paracelse , et quelques autres , par-ci , par-là ; leurs noms , un peu obscurs , remplissent quelques colonnes de nos lexicographes. Mais feuillotez leurs Ouvrages , cherchez dans leurs divers écrits un principe clair , fécond , lumineux , fondamental de cet art sur lequel tous ces hommes ont écrit de si énormes volumes ; ils n'ont contribué qu'à envelopper de ténèbres , plus ou moins épaisses , une science qui par elle-même n'était déjà que trop remplie d'obscurité.

\*\*\*\*\*

### CHAPITRE III.

DE LA MÉDECINE MODERNE ,

*Ou de l'état actuel de la Médecine.*

Si l'on juge des progrès et du degré de perfection d'un art , ou d'une science , par la multitude des livres qui ont été composés à ce sujet , on pourrait dire que l'art médical est de toutes les sciences celle qui a atteint le plus haut degré de perfection. Depuis

deux siècles et demi, on pourrait former de belles bibliothèques, seulement avec les productions qui sont sorties de la plume, plus que féconde, des différens auteurs qui ont écrit sur la Médecine. Si quelque incrédule doutait de cette vérité, il ne tient qu'à lui pour s'en convaincre, de se transporter à la bibliothèque du Roi. Qu'il jette un coup d'œil sur les cases ou tablettes réservées à cette partie des sciences; il trouvera, en volumes de différens formats, huit toises bien comptées en longueur, sur trois de hauteur, sans parler des décharges; et à l'exception de huit ou dix auteurs anciens, toutes ces productions sont modernes, et ne remontent guère au-delà de deux cent cinquante ans. Quel déluge de systèmes! Quelle masse d'idées plus ou moins incohérentes! Quel lecteur assez hardi pour s'enfoncer dans ce dédale d'incertitudes et dans ce tourbillon de conjectures! Mais à quoi bon se perdre dans cet immense labyrinthe! Pour se former une idée de ce que l'on appelle l'art, ou la science médicale, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur la manière avec laquelle on l'exerce de nos jours. Quelle tête assez fortement organisée pour le calcul, oserait se flatter d'énumérer cette foule innombrable de systèmes différens ou opposés, avec lesquels les médecins exploitent journellement l'espèce humaine? Les systèmes, depuis environ cent ans, se sont succédés avec une rapidité qui passe toute imagination. La Médecine du siècle qui commence n'a rien de commun avec celle du siècle qui vient de finir. Quelques praticiens (et c'était le plus grand nombre) prescrivaient, au commencement des maladies, dites aiguës, les éva-

cuans , qu'ils réitéraient un certain nombre de fois , et leurs malades s'en trouvaient bien. Aujourd'hui , on a adopté une marche diamétralement opposée. Toute évacuation humorale est sévèrement proscrite. A peine permettra-t-on un *émétique* , qui peut quelquefois faire un peu de bien , et souvent beaucoup de mal , en mettant les humeurs en mouvement , sans les expulser des corps malades. Les calmans , la saignée , les sangsues , la diète : voilà la méthode en faveur. Avec les loochs , le lait d'ânesse , les sucs d'herbes , les bains , l'opium , l'eau de tilleul , le bouillon de poulet , la fleur d'oranger , l'eau de gomme *et surtout les sangsues* , un homme muni d'un diplôme peut dire à la face de l'univers : *Je suis médecin*. Qui peut percer la profondeur de l'avenir , et dire , combien de temps encore durera cette damnable routine ? Mais comme elle laisse couler doucement le malade dans la tombe , il y a toute apparence qu'elle jouira encore long-temps d'une faveur qui se concilie à merveille avec l'intérêt pécuniaire des suppôts d'Esculape.

Il n'y a pas un seul médecin de bonne foi qui ne convienne que la Médecine n'ait été , jusqu'à ce jour , une science conjecturale , quoique fondée sur quelques observations. Les plus véridiques d'entre eux avouent que la Nature en fait davantage elle seule , quand le malade ne succombe pas , que tous les médicamens qui lui ont été administrés. Vingt mille volumes au moins , dont se compose la collection des Ouvrages écrits dans les différentes langues sur le grand art de guérir , n'ont contribué jusqu'à ce jour , qu'à répandre des lumières sur l'anatomie ; car depuis

deux siècles et demi, quelle nouvelle découverte, quelle nouvelle vérité ont été proclamées (bien entendu de celles qui se rattachent à la destruction des maladies, soit aiguës, soit chroniques); quel pas, enfin, la science a-t-elle fait en avant?....

Il y a environ un siècle, toutes les trompettes de la Renommée proclamèrent l'inoculation de la petite vérole, comme la plus brillante des découvertes qui eût jamais été faite en Médecine. Traçons l'historique de cette découverte. Milady Montaguë, épouse d'un ambassadeur anglais à la porte Ottomane, avait suivi son époux dans ses courses diplomatiques. Née avec une imagination vive, qui néanmoins n'excluait pas le génie de l'observation, elle chercha, elle crut découvrir la cause qui faisait conserver aux femmes circassiennes et géorgiennes, cette beauté qui les rend supérieures à toutes les femmes des autres parties du monde. A force de recherches et d'observations, elle apprit, ou elle crut apprendre qu'elles étaient redevables de cet avantage à l'inoculation. De retour en Angleterre, elle se concerta avec un chirurgien anglais, nommé *Maitland*, qui avait long-temps séjourné en Turquie. Là, il avait appris la méthode d'inoculer; et sous les auspices de milady Montaguë (1), secondée des connaissances et de la dextérité du chirurgien Maitland, l'inoculation fut introduite à Londres, en 1722. C'est là que furent faits les premiers essais. On prit cinq criminels condamnés à

---

(1) Cette femme courageuse, avait prévu ces essais, en faisant inoculer son fils unique à Constantinople.

mort. Dans quatre de ses inoculés, la petite vérole parut le cinquième jour. Une femme qui était du nombre des inoculés, ne présenta aucun des symptômes qui accompagnent ordinairement l'inoculation; mais elle avoua que dans sa jeunesse elle avait eu la petite vérole (1).

Un peuple à qui, sans injustice, on ne pourrait refuser le rare talent de la réflexion, crut alors pouvoir maîtriser cette branche de peste et neutraliser les effets de ce fléau destructeur, qui enlevait journellement à la société tant de jeunes victimes, et qui laissait sur celles qui échappaient à ses ravages les traces hideuses de la difformité. Les premières tentatives furent couronnées de succès. On est allé jusqu'à dire, dans le temps où cette méthode avait obtenu une grande faveur, que sur cent sujets inoculés, à peine en succombait-il deux, tandis qu'auparavant il était prouvé que le septième de la population périssait par l'effet de ce fléau. Bientôt les armées se trouvèrent en présence, car il ne faut pas demander si les médecins furent du même avis. La division éclata. On ferait une collection bien volumineuse des Ouvrages imprimés pour ou contre cette pratique. La plume de nos docteurs ne fut pas toujours trempée dans l'eau de rose; et tous les mémoires écrits à ce sujet, couverts aujourd'hui d'une épaisse poussière et perdus dans les réduits obscurs de nos bibliothèques, sont et seront un monument de la folie des disputes, ou de l'opiniâtreté de l'aveuglement. Si la France, et

---

(1) Lettre de milady Montaguë : à Paris, chez Lenormant et Merlin, 1805, 2 vol. in-12.

même l'Europe , furent alors comme inondées d'un déluge de mémoires , en revanche les médailles d'or et d'argent tombèrent aussi comme par torrent. Nulle Académie de province qui ne proposât une espèce de concours et une récompense en faveur du mémoire le mieux écrit et le plus profondément pensé. Telle a été pendant l'espace de plus d'un demi-siècle , la haute faveur dont a joui l'inoculation. Eh bien ! qu'on demande à ses plus zélés partisans , à ses plus intrépides défenseurs , à ses propagateurs les plus dévoués , à ces anciennes têtes doctorales ( car il s'en trouve encore ) , en un mot à tous ceux qui s'en étaient montrés les soutiens et les appuis , ce qu'est devenue l'inoculation ? Elle est tombée dans un tel discrédit que ses plus ardents panégyristes rougiraient presque d'en prononcer le nom. A quelle cause attribuer une révolution si étonnante dans le système médical ? Comment une méthode investie de la plus puissante recommandation , prônée , encouragée , récompensée par toutes les sociétés savantes , protégée par les souverains eux-mêmes , qui n'ont pas craint de se soumettre à ses épreuves , est-elle tombée , non-seulement en désuétude , mais encore dans une espèce d'oubli déshonorant ? Ce qui était , il y trente ans , intrinséquement utile et bon , serait-il devenu tout à coup nuisible , préjudiciable ou au moins inutile ? Qui donnera la solution de cet étonnant problème ?

Une nouvelle découverte , due au plus heureux des hasards , n'a pas peu contribué à faire tomber cette espèce d'enthousiasme que la plupart des nations de l'Europe avaient partagé ? L'inoculation , qui avait fixé l'attention et les regards des maîtres du monde , ainsi

que de toutes les sociétés savantes , a pâli au seul nom de la Vaccine. Cette découverte , qui date d'environ vingt-cinq ans , a obtenu une telle faveur , une si haute prépondérance , que ses nombreux succès ne peuvent plus être rangés dans la classe des choses douteuses. Cependant de grands obstacles s'opposèrent , dans le temps , à sa propagation. De vieux docteurs , observateurs réfléchis , hasardèrent des soupçons qu'on aurait pu appeler des soupçons légitimes. Mais nonobstant ces doutes , ces soupçons , ces préjugés , les honneurs du triomphe sont restés à la Vaccine.

Honneur au médecin anglais ou écossais qui a contribué à neutraliser ou à atténuer un fléau dont les ravages ont été la cause de tant de larmes et de désastres dans nos climats européens , et dont les effets sont encore plus terribles dans les régions de la lointaine Amérique ! Propager cette méthode , c'est être le bienfaiteur de l'humanité.

O vous ! qui êtes les amis de vos semblables , propagez cette bienfaisante institution ; favorisez cette tentative ; applaudissez à ses succès ; célébrez les louanges de l'auteur de cette découverte ; élevez-lui des statues. Mais souvenez-vous aussi qu'il ne suffit pas d'arracher pour le moment des bras de la maladie ou de la mort , de jeunes victimes qui auraient pu tomber sous ses coups , et qu'en toutes choses il faut considérer la fin. Serait-ce donc la première fois que le mal se trouverait à côté du bien ? Les plus précieux avantages n'ont-ils pas été souvent accompagnés des plus graves inconvéniens , ou suivis des plus fâcheux résultats ? Le Gouvernement , dans la

sagesse de ses vues et dans la droiture de ses intentions, a encouragé, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, la propagation de cette méthode préservatrice. Il est descendu jusque dans les plus petits détails. Il a porté ses vues bienfaisantes dans les établissemens publics, pour que l'entrée des maisons d'éducation dont il faisait les frais, ne fût ouverte qu'à ceux qui auraient subi cette opération. Il a fait plus, il a décerné et décerne encore annuellement, à titre d'émulation, d'encouragement, ou de récompense, des médailles d'or ou d'argent à ceux qui ont le plus efficacement concouru à la propagation de ce bienfait. En France, il est peu de départemens où l'on ne trouve un comité de vaccine établi. L'opération s'y fait gratuitement; nuls frais, nulle dépense pour quiconque veut jouir, ou faire jouir les siens de cet avantage extrêmement précieux.

Rien n'empêche cependant que l'observateur réfléchi, caché dans un petit coin de ce même comité, ne soulève tant soit peu le rideau pour examiner ce qui s'y passe, et ne porte un regard attentif sur la nature du mal qu'on veut ou détruire, ou neutraliser; sur la manière d'administrer ce bienfaisant préservatif et sur les conséquences de cette opération. Serait-ce donc une témérité d'avancer que tout homme apporte avec lui, en naissant, un germe de corruption, toujours prêt à se développer, un peu plus, un peu moins, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon les lieux qu'il habite, ou même selon les personnes qu'il fréquente. Blesserait-on les convenances en comparant les infirmités humaines à celles de certains animaux domestiques? Voyez le cheval, ce superbe

animal que le Créateur a donné à l'homme pour le seconder dans ses pénibles travaux. A une certaine époque, n'est-il pas sujet à une maladie qu'on appelle la gourme? Il faut de toute nécessité que la crise s'opère; et si la Nature se refuse aux évacuations ou aux déjections naturelles, par le séjour trop long-temps prolongé de ce germe morbifique, l'animal succombe et périt.

Ces idées préliminaires, et prises comme objet de comparaison, ne seraient-elles pas de nature à nous conduire au développement d'une vérité importante? Le germe, dit variolique, ne serait-il pas une espèce de levain que nous apportons en naissant, un levain, comme incorporé avec notre nature, et faisant partie de notre constitution? S'il en est ainsi, il est dans l'ordre naturel qu'il fasse son éruption, un peu plus tôt, un peu plus tard; mais en définitive, il faut qu'elle s'opère; et si elle ne se fait pas, la masse humorale, renfermée dans le corps humain, se trouve dans un état de gêne et de contrainte. Plus la concentration sera violente, plus ses efforts et sa tendance à l'éruption seront terribles, par la raison que la Nature ne peut être contrariée dans sa marche, et qu'elle rit des vains obstacles qu'on prétendrait lui opposer. Admettons cependant qu'il soit au pouvoir de l'homme d'entraver momentanément la marche de la Nature; tant grands que soient ses efforts et ses tentatives, malgré lui, elle rentrera dans ses droits. Souvent on croit voir ou apercevoir un désordre, là où il n'y a qu'une conséquence des lois générales. Les réflexions qui naissent de cet aperçu, nous conduisent à des

observations d'une plus haute importance. Examinons la manière de procéder à cette opération extrêmement délicate, et beaucoup plus importante qu'on ne se l'imagine.

Une villageoise, une femme de la classe indigente, se présente avec son enfant, dans ce qu'on appelle un comité central de vaccine. L'artiste procède à l'insertion du *virus variolique* ou *vaccinique*; une fois l'opération faite, le pauvre enfant devient ce qu'il peut, surtout quand il appartient à la classe de ceux qui ne paient pas. Reporté à trois ou quatre lieues de distance du comité central, s'il survient quelque accident, à qui s'adresser pour obtenir des secours? L'enfant vacciné aura pour lui les soins d'une mère tendre et attentive, mais ces bons soins ne suffisent pas toujours pour parer aux accidens qui peuvent survenir. Tant mieux pour lui, si le vaccin produit son effet, et s'il parcourt les périodes de son accroissement et de sa diminution, selon l'indication qui en est faite dans les Ouvrages composés à ce sujet. Mais si le vaccin ne s'est pas développé avec ses caractères et ses symptômes accoutumés, l'homme de l'art en est quitte pour dire que le sujet ne présentait aucune disposition à l'action du *virus vaccinique*. Il est donc vrai de dire que, dans la manière d'administrer ce préservatif, il s'est glissé un esprit de légèreté qui ne doit pas tranquilliser sur ses résultats.

Il n'y a pas que la légèreté avec laquelle on administre ce préservatif qui soit sujette à une espèce de censure. On se croirait coupable, aux yeux de l'humanité, si dans une matière aussi importante on

ne disait pas ce que l'on a vu, ce que l'on a observé. Lorsque les journaux eurent annoncé, à l'envi les uns des autres, cette étonnante découverte, bien supérieure à l'inoculation, je crus devoir consulter à ce sujet un homme de l'art, que je savais être franc, loyal, désintéressé, et d'ailleurs instruit dans sa partie. C'est, me dit-il, la plus belle, la plus précieuse des découvertes qui jamais ait été faite en Médecine. Cette idée me frappa tellement qu'un père de famille étant venu me consulter, relativement à ce qu'il devait faire à l'égard d'un de ses enfans, je le décidai à le faire vacciner. On prit toutes les précautions d'usage, et l'opération se fit selon les formes déterminées. Dix jours se passent; au dernier période de l'éruption, l'enfant, âgé de deux ans et demi, se trouva dans un état de spasme et de convulsions effrayantes. Nulle sensibilité, nulle connaissance, au point que pendant plus de deux heures on le crut prêt à rendre le dernier soupir. On envoie chercher le médecin vaccinateur. Témoin de la situation de l'enfant, il ne sait à quoi l'attribuer, paraît tout interdit, ne remédie à rien, et se retire en disant : « Je n'ai rien  
« à me reprocher; je me suis conformé en tous points  
« à l'indication des procédés tracés dans la méthode. » A la vérité, l'enfant n'a point succombé, mais six mois après il est descendu aux portes du tombeau, par suite d'une maladie aiguë; et sans les purgatifs que lui administra un médecin expérimenté, il serait probablement au rang de ceux qui ont payé prématurément le tribut à la Nature.

De plus graves inconvéniens, des accidens d'une plus haute conséquence s'offrent à l'œil de l'obser-

vateur attentif. Que de précautions à prendre et qu'on ne prend pas ! Le vaccin est un *virus*, ou équivalamment une espèce de poison qu'on introduit dans un corps sain, dont les humeurs ont cependant plus ou moins de tendance à recevoir l'impression de cette espèce de levain. Un même sujet peut renfermer des *virus* de différentes nuances. Le bubon pestilentiel est d'une autre nature que le bubon galeux. Ne pourrait-on pas en dire autant des affections scorbutiques et autres, que la décence ne permet pas de nommer ? Si, par un de ces accidens, qu'on ne peut ni empêcher, ni prévoir, il existait dans le sujet qui a fourni le vaccin, un *virus* contracté, soit dans le moment de la conception, soit par toute autre voie, l'homme impartial sera contraint de reconnaître l'existence de deux *virüs* au lieu d'un. Admettons, pour un instant, qu'à l'aide de l'insertion du vaccin, on puisse neutraliser l'éruption variolique, dans le sujet vacciné, il n'en sera pas moins vrai de dire que le médecin chargé de cette opération, aura introduit deux *virüs* à la fois, dont le développement ne manquera pas de se manifester, selon les caractères propres de chacun d'eux. En vain, pour répondre à cette observation, dirait-on qu'on ne choisit que des sujets à l'égard desquels on a pris les précautions les plus scrupuleuses, afin de s'assurer de leur état sanitaire, et de celui des parens qui les ont procréés. Mais toutes ces précautions, cette surabondance de précautions, ne sont-elles pas la preuve incontestable du danger ? Et après toutes ces précautions prises, quel est le médecin vaccinateur qui osât répondre, sur sa tête, de l'état sanitaire, et des

parens et du sujet dont il a emprunté le vaccin? Un air de santé n'est pas toujours une garantie suffisante, surtout dans un siècle que les médecins, autant et mieux que personne, peuvent apprécier à sa juste valeur. De combien de précautions ne s'entourent-ils pas, lorsqu'ils sont forcés d'approcher de certains êtres dégradés par le libertinage? Ils examineraient volontiers leurs mains avec une loupe, par la crainte, souvent fondée, que la plus légère égratignure, ou la moindre solution de continuité ne donne entrée à un *virus* dont ils connaissent, mieux que personne, les funestes effets. Serait-ce donc trop exiger de ces hommes chargés de propager cette bienfaisante institution, qu'ils fissent pour autrui ce qu'ils savent si bien pratiquer pour eux-mêmes?

Abordons le chapitre des résultats, ou des conséquences. Tout médecin qui adopte une mesure curative, ou sanitaire, non-seulement se propose un but, mais il doit encore envisager les suites des moyens qu'il aurait adoptés. Toutes les fois qu'il procède à l'insertion du *virus* vaccinique, que prétend-il? neutraliser dans le sujet qui subit cette opération, un germe de putridité qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, eût fait éruption au dehors. C'est fort bien. Mais neutraliser, n'est pas expulser, n'est pas chasser. La crise, l'éruption des matières qui avaient une disposition à la putréfaction, ou au moins à la purulence, n'ayant point été opérées, que deviennent ces mêmes matières? Où vont-elles se placer? De putrides qu'elles étaient deviennent-elles saines, par suite de cette opération? Quoi! la dixième partie du volume

d'une tête d'épingle rendrait saines des humeurs qui avaient une disposition prochaine à la putréfaction ! Tout homme de bon sens comprendra que le dépôt humoral reste dans le corps humain , et que son développement n'est que momentanément suspendu. Si la crise ou l'éruption ne se manifeste pas alors , il faudra de toute nécessité qu'elle se manifeste dans un autre temps , mais d'une autre manière.

Ouvrons les archives publiques ; consultons les registres de l'État-civil de nos grandes et de nos plus populeuses cités ; de celles surtout où l'opération de la vaccine a été accueillie avec le plus d'enthousiasme. Combien de citoyens enflammés du zèle du bien public ont donné leurs soins et dirigé leur attention vers des objets beaucoup moins importants ! L'homme n'est jamais plus à la hauteur de sa dignité que quand il emploie ses soins et son application pour le bonheur de la société. Combien de citoyens zélés , lorsqu'il a été question de se procurer des états exacts et fidèles de statistique , ont bravé les ennuis inséparables de ce genre de travail , et ont compté pour rien la dépense qu'il pouvait occasionner ? Pourquoi donc ces mêmes hommes , dans les villes où cette méthode nouvelle a été vivement accueillie, dédaigneraient-ils de consulter les archives publiques , où sont constatées les époques de l'entrée et de la sortie de la vie humaine ? Pourquoi ne pas comparer le nombre des personnes qui périssent , depuis quinze jusqu'à vingt-cinq ans , avec les états de mortalité des années qui ont précédé cette utile découverte ? L'observateur impartial se convaincrait que le nombre des victimes qui périssent , quelque

soit le genre et l'espèce de maladie qui les enlève à la société, est beaucoup plus considérable qu'il ne l'était il y a trente et quarante ans.

Quand on fait tant que d'aborder une question qui présente un haut degré d'importance, il ne faut pas craindre de la suivre dans toutes ses ramifications; une circonspection, accompagnée de trop de timidité, pourrait nuire à la propagation des véritables lumières. Les partisans de la Vaccine oseraient-ils bien avancer qu'elle soit une garantie infallible contre les atteintes de la petite vérole.

Dans le cours de l'année 1819, ce fléau a exercé, dans Orléans et ses environs, les plus terribles ravages. Si l'on en croit la commune renommée, parmi les enfans et les adultes qui ont succombé, plusieurs avaient subi l'opération de la Vaccine. Qu'ont répondu les médecins à cette allégation? l'insertion du *virus* vaccinique, ont-ils dit, n'a pas produit son effet. On les a mis en présence de sujets qui portaient sur leurs bras l'empreinte et la cicatrice de cette opération. Nouvel embarras; mais des hommes d'esprit ne restent jamais sans réponse. C'est que le *virus* vaccinique, ont-ils dit encore, à force de s'étendre et de se propager, avait perdu de son activité et de son intensité primitives, et qu'il devenait indispensable d'entreprendre un voyage en Ecosse pour s'en procurer de nouveau.

S'ensuivrait-il de là qu'il faille proscrire la Vaccine? Non, certes! Cette découverte est précieuse à l'humanité; mais il faut qu'elle soit pratiquée avec les précautions, et selon les indications que suggère une prudence éclairée. Toutes les fois qu'on rejettera

ou qu'on dédaignera de faire usage de la purgation toutes les fois qu'elle ne marchera pas à la suite de l'éruption du *virus* vaccinique , il faut s'attendre à des accidens plus ou moins graves , et qui n'auraient jamais eu lieu si la purgation eût été convenablement employée. Mais parmi les médecins de nos jours , même de ceux qui sont les plus zélés propagateurs de cette méthode , citez-en un seul qui regarde la purgation comme de rigueur envers ceux qui ont subi cette opération. Ils ont occasionné dans le système animal une secousse , une commotion , un déplacement dans les humeurs. Quels en seront les résultats ? La Vaccine serait-elle , par rapport à eux , ce qu'on appelle , en langage trivial , *une vache à lait* ? On serait presque tenté de le croire , quand on les voit repousser avec dédain le seul moyen capable de faire jouir l'humanité du précieux avantage de cette brillante découverte (1).

Voilà , à peu près , à quoi ont abouti depuis trois siècles les recherches , les méditations , les observations des conservateurs de la vie humaine , en ce qui concerne la science médicale , proprement dite ; car il faut se donner bien de garde de confondre la Chirurgie avec la Médecine , quoique l'une et l'autre aient pour but la guérison de nos infirmités. Autant l'une a été , jusqu'à ce jour , conjecturale dans ses

---

(1) Encore un peu de temps , un demi-siècle seulement , et la Vaccine aura le sort de l'inoculation. En France , plus qu'en tout autre pays du monde , tout est affaire de mode , et les modes n'y ont qu'un temps. La vérité seule triomphe de tous les obstacles.

prescriptions , autant l'autre est sûre dans sa marche et dans ses opérations ; car jamais cet art ne fut porté à un plus haut degré de perfection. La Chirurgie est nécessaire sans doute ; mais combien de circonstances où l'on pourrait se dispenser d'y avoir recours ! Combien d'opérations, aussi douloureuses en elles-mêmes que l'appareil en est effrayant, n'éviterait-on pas , si l'on voulait se rattacher au principe unique de la CAUSE de toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujéti ! Combien de jambes, de bras, coupés par suite de plaies et d'ulcères , seraient restés dans leur place naturelle , si tant d'habiles amputateurs eussent mieux compris que le foyer des humeurs est au centre et non aux extrémités , et qu'en agissant ainsi , c'est vouloir arracher l'arbre par ses branches ! L'art de traiter les maladies internes , ainsi que les plaies et ulcères , qui proviennent de la même cause , n'a pas fait , depuis deux mille ans , un seul pas en avant ; et l'on peut assurer qu'il a tourné dans un cercle étroit pour revenir à son point de départ. Honorons Hippocrate , Galien , Jenner et tous autres , pour les services qu'ils ont rendus à l'humanité ; que les praticiens les consultent à loisir , mais il est un maître plus savant , plus éclairé : la théorie appuyée sur l'expérience.

\*\*\*\*\*  
CHAPITRE IV.*Opinion des savans , anciens et modernes , sur  
l'art médical.*

Est-il rien de comparable à la domination, pour ne pas dire à l'espèce de petite tyrannie que les médecins , dans tous les pays , et dans tous les temps , ont exercée sur l'imagination des pauvres malades , et souvent encore sur celles des hommes qui se portent bien ? Il suffit d'être investi d'un titre plus ou moins scientifique , plus ou moins imposant , pour se croire une autorité. Celui-là serait plus qu'un malavisé à leurs yeux , qui essaierait d'outre-passer la limite qu'ils ont posée ; et malheur à l'homme de génie qui se croirait assez fort pour s'écarter de la voie frayée et battue , et s'en frayer une nouvelle , qui mieux , et plus efficacement que les autres , tendrait à soulager ou à détruire les infirmités qui affligent notre chétive humanité ! Aux risques et périls d'encourir la disgrâce et l'animadversion de toutes les Facultés médicales de l'Univers , nous essaierons néanmoins de dessiller les yeux de nos contemporains , et peut-être aussi de quelques-uns de ceux qui viendront après nous , en leur exposant l'opinion de nos devanciers ; de ces hommes surtout qui , dans les temps antiques comme dans les temps modernes , ont été investis d'une haute et puissante considération. Il serait possible que leur témoignage entrât pour quelque chose

dans la balance, et pût contribuer au triomphe d'une vérité utile.

De tous temps les médecins ont été en butte aux traits de la satire. Pourquoi ce déchaînement presque général de la part de tous les siècles qui nous ont précédés ; oserai-t-on dire qu'il était un monument subsistant de la malignité humaine ? Les médecins le diront, ou pourront le dire ; mais en ce point, comme en mille autres , plus d'un homme de bon sens y regardera à deux fois avant que d'adhérer à leur jugement. L'homme réfléchi ne manquera pas de se dire qu'on a senti le vide de leurs systèmes, et la nullité de leurs prescriptions. Cependant, depuis des siècles, les médecins ont ri, et ils riront encore longtemps, des attaques qu'on a dirigées contre eux. La solution de ce problème est facile à donner. Ils ont ri, parce qu'ils comprenaient parfaitement qu'on n'avait rien de raisonnable à substituer aux prétendus principes sur lesquels ils s'appuyaient. Leur triomphe était complet, lorsque leurs détracteurs, tombés dans l'état de maladie, se jetaient aveuglément dans leurs bras, ou s'empressaient de les envoyer chercher. Mais, il est un proverbe consacré dans notre langue :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. RACINE

Oui, le premier des arts utiles est et sera toujours au-dessus des traits de la satire, parce qu'il est noble, et de plus, nécessaire. Il serait difficile de lui assigner le degré de gloire et d'illustration qu'il mérite, quand il est dignement et convenablement exercé. Mais gardons-nous de confondre l'art, ou

la science considérée en elle-même , avec la plupart des hommes qui l'ont pratiquée jusqu'à ce jour.

Écoutons , à ce sujet , le témoignage des anciens ; ils doivent être les premiers entendus ; les modernes ne viendront qu'à leur suite.

Il y a environ vingt-cinq siècles, un certain Néoclès, en parlant des médecins de son temps, disait que la terre couvrait les bévues des plus habiles d'entre eux.

Socrate, au rapport de Platon, au 3<sup>e</sup> livre *de regno*, félicite un peintre ignorant, sur ce qu'il avait abandonné un art qui exposait ses fautes aux yeux de la multitude, pour en embrasser un qui mettait ses bévues à l'abri, en les couvrant de cinq à six pieds de terre. Caton le Censeur n'était pas un personnage de peu. Les charges et les emplois qu'il avait exercés dans la République, permettent de faire figurer son nom à la suite de celui des Néoclès, des Socrate et des Platon. En parlant des médecins, dont la Grèce subjuguée avait inondé la capitale de l'Italie, il ne craint pas de dire que c'étaient des perfides qui avaient juré la perte du peuple romain. *Juraverunt inter se barbaros omnes medicinâ necare*. Pour accroître la confiance des malades, ils font les importants, en se faisant bien payer pour leur donner la mort. *Sed hoc ipsum mercede faciunt ut fides iis sit et facile disperdant*. Si ces vérités historiques n'étaient pas consignées dans les ouvrages de Pline l'Ancien, on serait tenté de crier à l'imposture et à la supposition des faits. *Proœ. lib. 29, Pline*. Ce même auteur ajoute que les médecins de son temps ne signalaient leurs expériences que par des homicides. *Experimenta per mortes agunt*.

Franchissons l'intervalle de quinze siècles ; rapprochons-nous de ceux des Léon X, des François I<sup>er</sup>, Louis XIV et suivans. Les médecins de nos jours ne nieront pas que ces siècles n'aient produit de grands hommes et de très-grands hommes : tels les Pétrarque, les Erasme, les Montaigne, les Boileau, les Molière, les Maupertuis, les Sterne, et autres personnages de grand renom. Eh bien ! tous ces hommes célèbres par leur savoir et leur profonde capacité, se sont prononcés contre les médecins de leur temps ; ils les ont attaqués, ils les ont frappés avec l'arme du ridicule, ou ils les ont écrasés avec la massue du raisonnement.

Quel homme dans l'empire des lettres occupa un rang plus distingué que l'illustre Pétrarque ? il ne fut pas seulement le restaurateur de la poésie italienne, il fut de plus un habile négociateur. Clément VI, souverain pontife, l'employa avec succès. Il avait étudié les hommes de son temps, et les médecins n'avaient pas échappé à la pénétration de ses regards. Voici comme il s'exprime en parlant d'eux : « Ils se vantent d'étudier la Nature, et il arrive souvent qu'étant de moitié avec la maladie, ils combattent souvent contre cette même Nature. » *Auxiliarios naturæ se profitentur medici sæpe contra naturam ipsam proque morbis ipsis militant. Petrar. rerum senilium, lib. 5, epist. 4.* »

Érasme dont le nom est le synonyme du savoir et qui fut sans contredit le plus bel esprit de son temps : Érasme qui étonna l'Europe savante par la vaste étendue de ses lumières, dans un Ouvrage qui a été et qui sera long-temps classique, a apprécié les mé-

decins de son siècle. Leurs traits de ressemblance avec ceux d'aujourd'hui porteraient à croire qu'il lisait dans l'avenir, et qu'il peignait les médecins de nos jours. Dans le second de ses colloques familiers, composés pour l'instruction de la jeunesse, il introduit deux interlocuteurs et leur fait tenir ce langage :

« *Jodoque*. Vous êtes valétudinaire, mais dans  
 « votre état n'avez-vous consulté aucun médecin ?  
 « *Rodolphe*. J'en ai consulté mille. *Jodoque*. Eh, que  
 « disent-ils ? *Rodolphe*. Ce que disent les avocats à Dé-  
 « miphon, dans Térence, c'est-à-dire l'un oui, l'autre  
 « non; un troisième il faut consulter; tous s'accordent  
 « à me trouver dans un état déplorable. *Jodoque*. Mais  
 « vous ont-ils guéri, ou au moins soulagé ? *Rodolphe*.  
 « Non; c'est du Ciel seul que j'attends ma guérison,  
 « etc., etc. »

Dans le temps qu'Érasme fixait l'attention de l'Europe savante, l'Italie vit paraître un poète célèbre dont l'Ouvrage est aujourd'hui peu connu. Selon plusieurs lexicographes, *Pallingene* était médecin du Duc de Ferrare, Hercule d'Est, troisième du nom. Il composa un poème latin ayant pour titre, *Zodiacus vitæ* dans lequel on trouve le jugement suivant sur les médecins de son temps. *Ex zodiaco vitæ Pallingenii in leone*, pag. 126 et 127, édition de 1579.

*Certè aliquam quicumque artem benè novit, agendo  
 Aut nunquam, aut saltem rarè peccabit: at isti  
 De quibus est sermo, de centum vix erit unus.  
 Quem sanare queant, quem non fortassè trucidant.  
 Undè istud! nisi quod pars horum maxima nescit  
 Quid faciat, quid sit prorsus medicina; sed ipsi  
 Dum tantum incumbunt sophiæ, et dialectica discunt*

*Vincla quibus valeant indoctum nectere vulgus  
 Vix elementa artis medicæ et primordia libant.  
 Sic labyrentheis ambagibus ad sua tecta  
 Instructi redeunt , hinc publica præmia poscunt.  
 Id satis esse putant ( nec decipiuntur ) ad hoc ut  
 Carnifices hominum sub honesto nomine fiant.  
 O miseræ leges ! quæ talia crimina fertis !  
 O cæci reges qui rem non cernitis istam !  
 Vos quibus imperium est , qui mundi fræna tenetis ,  
 Ne tantum tolerate nefas , hanc tollite pestem.  
 Consulite humano generi quod nocte dieque  
 Horum carnificum culpâ mittuntur ad orcum ,  
 Vel perfectè artem discant vel non medicentur.  
 Si tamen ægrotas , quoniam ægrotari necesse est  
 Nonnunquam , quid ages ? non tu medicamina differ ;  
 Sed citò curam adhibe , tenuis dum morbus adhuc non  
 Assumpsit vires , nec inest penetralibus hostis  
 Ignis ab exiguâ nascens extinguitur undâ ;  
 Sed postquam crevit volitantque ad sydera flammæ  
 Vix putei , fontes , fluvii , succurrere possunt.*

. . . . .  
 . . . . .

*Consule item si opus est , medicum ; vel clinicus ille  
 Vel sit chirurgus , chirurgi certior est ars ;  
 Nam quid agat tutum est et apertâ luce videtur.  
 Clinicus ipse autem qui nunc physicus quoque fertur  
 Dum spectat lotium infelix undè omina captat ,  
 Dum tentat pulsum venæ , dum stercora versat  
 Fallitur et fallit. . . . .*

. . . . .  
*Si peccant artes aliæ tolerabile certè est ;  
 Hæc verò nisi sit perfecta est plena pericli.*

*Et sævit tanquam occulta atque domestica pestis.  
 Non multum est igitur tutum his committere se se  
 Quorum doctrina est pretiosa in veste videri  
 Gemmatoque auro digitos ornare cinædos.*

TRADUCTION.

« Tout homme qui connaît à fond les principes de son art ne commettra jamais de fautes graves; ou s'il en commet ce ne sera que de loin en loin. Il n'en est pas ainsi des médecins; sur cent malades à peine en guérissent-ils un seul, ou pour mieux dire, il n'en est peut-être pas un seul qu'ils n'assassinent. Comment cela? C'est que la plupart d'entr'eux agissent sans principe et qu'ils ignorent absolument l'art de guérir. Tandis qu'ils se livrent à des études étrangères et qu'ils s'enfoncent dans les obscurités de la dialectique pour jeter de la poudre aux yeux d'un ignorant vulgaire, à peine effleurent-ils les premiers élémens de l'art médical. Après s'être enfoncés dans les détours tortueux du sophisme, ils entrent chez eux, et vous assomment par la pesanteur de leurs argumens. Leur démarche est pleine de fierté, ils semblent réclamer les distinctions qui ne sont dues qu'au mérite. Il savent parfaitement bien qu'à l'aide d'un titre honorable ils peuvent assassiner avec impunité. Quel nom donner à des lois qui semblent autoriser de semblables forfaits? Combien sont aveugles les Rois qui ferment les yeux sur ces abus! Oh! vous, à qui le gouvernement des peuples est confié, éloignez de dessus leurs têtes un si funeste fléau. Soyez les conservateurs de l'espèce humaine que

l'ignorance de ces bourreaux précipite journellement dans la tombe. Qu'ils apprennent l'art qu'ils exercent, ou qu'ils cessent de le pratiquer.

« Si cependant vous venez à ressentir les atteintes de la maladie ( car telle est la condition de l'homme ) alors quel parti prendre ? Point de délai. De suite recourez aux moyens propres à la rétablir. Aux premières attaques du mal, avant qu'il ait acquis tout son développement et qu'il ait pénétré jusqu'au fond des entrailles, appliquez le remède. Une légère quantité d'eau suffit pour éteindre un feu naissant. Il n'en est pas de même lorsque la flamme s'élève en tourbillons jusqu'aux nues. Toute l'eau des puits, des fontaines et des rivières suffirait à peine pour arrêter les progrès de l'incendie.

. . . . .  
. . . . .

« Selon que le besoin l'exige, consultez un médecin, mais donnez la préférence au chirurgien ; l'art de ce dernier repose sur des principes plus sûrs, car il sait pourquoi il agit, et chacun peut juger ses opérations. Il n'en est pas de même du médecin, qui se glorifie d'être l'homme de la Nature. Tandis qu'il regarde l'urine, qu'il tâte le pouls de son malade, qu'il porte un coup d'œil attentif sur ses déjections, que fait-il autre chose, sinon de se tromper en trompant les autres.

. . . . .  
. . . . .

« On est porté à user d'indulgence à l'égard des autres professions : mais combien de périls et de dangers naissent de l'impéritie d'un médecin igno-

rant? C'est une peste d'autant plus dangereuse, qu'elle est cachée et concentrée dans l'intérieur de votre maison. Gardez-vous donc bien de confier le soin de votre santé à ces hommes dont le principal mérite consiste à étaler un habit magnifique, et à faire briller à leurs doigts impurs, un diamant de grand prix. »

Et Montaigne! On ne dira pas de celui-là qu'il avait été élevé dans la poussière des préjugés de l'école. Il était un peu sceptique de son naturel (1). Mais lorsqu'il s'agit des médecins, il abjure son scepticisme accoutumé, et devient affirmatif, au grand étonnement de ceux qui sont familiarisés avec la lecture de ses Ouvrages. « Ils n'ont garde, dit-il, de faire mal  
« leurs affaires, puisque le dommage leur tourne à  
« profit. » Cet homme d'un jugement profond, abstraction faite de ses méprises, a parfaitement distingué l'art, ou la science considérée en elle-même, des hommes qui se prétendaient en droit de l'exercer. Il ajoute encore : « Je ne dis pas qu'il ne puisse y avoir  
« quelque art de la Médecine, qu'il n'y ait parmi  
« tant d'ouvrages de la Nature, des choses propres à  
« la conservation de notre santé, cela est certain. » Il comprenait donc, ce savant et judicieux auteur, le vide de l'art médical tel qu'il était exercé dans son temps, et par conséquent l'insuffisance et l'incapacité des hommes qui le pratiquaient.

Combien de vérités l'Aristophane français n'a-t-il pas fait entrevoir à ses contemporains? Pourquoi, dans la plupart de ses pièces de théâtre, a-t-il comme

---

(1) On donne le nom de sceptique à ces hommes qui doutent ou qui ont l'air de douter de tout.

pris à tâche de dévouer les médecins de son siècle à la risée des spectateurs? Cet homme de génie avait senti le vide immense de ce vain fatras de formules que les médecins avaient entrepris de mettre en haute considération. Il a ridiculisé leur savoir factice, à l'aide duquel ils jetaient de la poussière aux yeux d'un vulgaire trop crédule. Personne n'ignore de quelle manière et sous quel point de vue le Juvénal français a envisagé les médecins d'alors. On dira peut-être que ce sont des traits satiriques : eh ! qui en doute ? Mais la satire n'est pas une calomnie. Le satirique se propose un but honnête, corriger ses semblables par un heureux assemblage de traits plaisans, piquans et véridiques. Mais jamais la véritable science ne fut en butte à ses traits.

Si le témoignage de tant d'hommes célèbres avait besoin d'être corroboré, on pourrait y ajouter celui de Sterne, auteur anglais, bon et sage observateur. Il a vu chez les médecins ses compatriotes, ce que les Pétrarque, les Erasme, les Montaigne et les Molière avaient observé dans les médecins de leur pays. Son opinion est consignée dans le recueil de ses lettres, et elle est de nature à faire impression sur ceux qui la liront ; comme aussi plus d'un médecin aura haussé les épaules en la lisant, et n'aura pas manqué de dire que ce jour-là Sterne avait le petit mot pour rire.

« Croyez-moi, cher ami, je n'ai pas grande foi  
 « aux médecins. Quelques-uns des plus illustres de  
 « la Faculté m'ont assuré, il y a long-temps, que si  
 « je continuais mon train de vie d'alors, je serais  
 « mort dans trois mois. Or j'ai fait treize ans de

« suite ce qu'ils me défendaient, et me voici tout  
 « aussi maigre à la vérité, mais tout aussi alerte que  
 « jamais, et ce ne sera pas ma faute si je cesse de leur  
 « donner le démenti pendant une autre période d'é-  
 « gale durée. C'est Bacon, je pense qui observe  
 « (quel que soit l'observateur, il n'est pas indigne de  
 « ce grand homme) que les médecins sont de vieilles  
 « femmes qui demeurent assises auprès de votre lit,  
 « jusqu'à ce qu'elles vous aient tué, ou que la Nature  
 « vous ait guéri. Il y a dans leur art une incertitude  
 « qui dérouté souvent l'expérience, et qui met sou-  
 « vent le génie en défaut..... Je perds patience quand  
 « je réfléchis à ces gens pleins d'eux-mêmes, qui pro-  
 « fessent la Médecine; gens qui prennent la fuite,  
 « bondissent et se donnent des airs, si vous ne lisez  
 « l'étiquette d'une phiole qui renferme la matière de  
 « leurs ordonnances, avec autant de respect, que s'il  
 « était écrit de la propre main de saint Luc. » Et  
 c'est un Anglais qui nous trace ce portrait des mé-  
 decins de son pays!

Dans l'empire des sciences et des arts, Maupertuis n'était pas un personnage peu important. Le grand rôle qu'il a joué dans le dernier siècle, lui a assigné un des premiers rangs dans le monde littéraire. Tour à tour, et souvent à la fois, il fut géomètre, astronome, naturaliste, géographe, moraliste. Tant de talens réunis lui méritèrent, dans son temps, cet hommage que lui a rendu un de nos poètes les plus célèbres.

*Son sort est de fixer la figure du monde,  
 De lui plaire et de l'éclairer.*

VOLTAIRE.

Écoutons-le sur cet important sujet (1); on ne rencontre pas tous les jours des Maupertuis. « Le grand  
 « intérêt dont est une science pour le genre humain,  
 « fait qu'un grand nombre d'hommes s'y appliquent,  
 « et devrait y faire espérer de grands progrès. Ce-  
 « pendant la Médecine n'en a fait presque aucun de-  
 « puis deux mille ans, tandis que d'autres sciences  
 « dont l'objet nous intéresse peu, ont été, en moins  
 « d'un siècle, poussées au plus haut degré de per-  
 « fection. Ce n'est pas que dans le nombre de ceux  
 « qui s'appliquent à la Médecine, il ne s'en trouve  
 « plusieurs qui auraient de grands talens; et c'est une  
 « remarque judicieuse du chancelier Bacon, qu'on  
 « trouve parmi les médecins beaucoup plus d'hom-  
 « mes qui excellent dans les autres sciences, qu'on  
 « n'en trouve qui excellent dans la leur. Est-ce la  
 « faute de ceux qui s'y appliquent, ou la faute de la  
 « science? L'objet de la Médecine est la conserva-  
 « tion et la réparation du corps humain. Laissons à  
 « part l'influence que, dans quelques occasions ra-  
 « res, l'âme semble avoir sur l'économie animale; on  
 « peut bien dire que notre corps est une pure ma-  
 « chine dans laquelle tout se passe selon les lois de  
 « la mécanique ordinaire. Mais quelle merveilleuse  
 « machine! Quel nombre, quelle complication de par-  
 « ties! Quelle diversité dans les matières dont elles  
 « sont formées, dans les liqueurs qui y circulent ou  
 « qui les baignent. Je suppose qu'un homme infatigable fût parvenu à connaître les parties de cette

---

(1) Lettre 14 de M. de Maupertuis, deuxième édition  
 Berlin, 1753, sur la Médecine.

« machine qui peuvent être aperçues par les sens ;  
 « je vais plus loin , qu'il connût encore toutes celles  
 « que les meilleurs microscopes lui peuvent décou-  
 « vrir ; l'effet de ces microscopes est limité , et cesse  
 « à un certain degré de petitesse. Au-delà de ce point,  
 « il y a encore infiniment plus de parties à décou-  
 « vrir qu'il n'en aurait découvert. Quelques connais-  
 « sances qu'il peut acquérir sur la qualité des li-  
 « queurs, cessent peut-être encore plus tôt, et voilà où  
 « se termine toute sa science possible. Cette réflexion  
 « devrait suffire pour faire désespérer à tout bon es-  
 « prit de parvenir à savoir ce qu'il faut faire pour ré-  
 « parer le désordre d'une telle machine. Il viendrait  
 « le plus souvent de quelques-unes de ces parties  
 « qu'il n'aura pu apercevoir , ou de ces liqueurs dont  
 « il ne connaît pas la nature.

« Les remèdes dont il se sert , quoiqu'en apparence  
 « plus simples et plus exposés à ses sens ne lui sont  
 « pas mieux connus ; et c'est de l'effet de ces ma-  
 « tières inconnues , sur une machine plus inconnue  
 « encore , que le médecin attend la guérison d'une  
 « maladie dont il ignore la nature et la cause. Un  
 « Hottentot serait aussi capable de racommoder une  
 « montre de Graham , que le plus habile de guérir  
 « par sa théorie un malade. Il est une méthode plus  
 « raisonnable et plus négligée , tombée dans ces temps  
 « dans un si grand mépris , que le mot d'empirique  
 « est devenu une injure pour le petit nombre des  
 « médecins qui la suivent. Il est vrai que la plupart  
 « ne le sont que parce qu'ils n'ont pas la sublimité de  
 « leurs confrères pour raisonner sur les maladies et  
 « les remèdes ; mais ce défaut serait un grand bon-

« heur pour eux et plus encore pour ceux qu'ils trai-  
 « tent, s'ils pratiquaient bien cette méthode. C'est  
 « peut-être un paradoxe de dire que les progrès qu'ont  
 « fait les sciences dans ces derniers siècles ont été  
 « préjudiciables à quelques-unes, mais la chose n'est  
 « pas moins vraie. Frappé des avantages des sciences  
 « mathématiques, on a voulu les porter jusque dans  
 « celles qui n'en étaient pas susceptibles ou qui n'en  
 « étaient pas encore susceptibles. On avait appliqué  
 « fort heureusement les calculs de la géométrie aux  
 « plus grands phénomènes de la Nature. Lorsqu'on  
 « a voulu descendre à une physique plus particu-  
 « lière, on n'a pas eu le même succès; mais dans la  
 « Médecine on a encore moins réussi.

« J'ai connu un médecin fameux qui avait calculé  
 « mathématiquement tous les effets des différentes  
 « sortes de saignées, les nouvelles distributions du  
 « sang qui doivent se faire et les différens degrés de  
 « vitesse qu'il acquiert ou perd, dans chaque artère  
 « ou dans chaque veine. Son livre allait être donné  
 « à l'imprimeur, lorsque sur quelque petit scrupule,  
 « l'auteur me pria de l'examiner. Je sentis bientôt  
 « mon insuffisance, et remis la chose à un grand  
 « géomètre, qui venait de publier un Ouvrage excel-  
 « lent sur le mouvement des fluides. Il lut le livre  
 « sur la saignée. Il y trouva résolu une infinité de  
 « problèmes insolubles, dont l'auteur n'avait pas  
 « soupçonné la difficulté, et démontra qu'il n'y avait  
 « pas une seule proposition qui pût subsister. Le mé-  
 « decin jeta son livre au feu, et n'en continua pas  
 « moins de faire saigner ses malades selon la théorie.

« C'est une erreur presque universelle de croire

« que le plus habile anatomiste est le meilleur méde-  
 « cin. Hippocrate ne pensait pas ainsi , lorsqu'il a dit  
 « que l'anatomie était moins nécessaire au médecin  
 « qu'au peintre; et si la chose avait besoin d'une au-  
 « torité, l'Hippocrate de nos jours , Sidenham , en a  
 « porté le même jugement. (*Tractatus de Hidrop.*)  
 « J'ai parlé des inconvéniens qui résultent de croire  
 « qu'on puisse appliquer le calcul mathématique à la  
 « machine du corps humain. La connaissance impar-  
 « faite de cette machine peut plus souvent égaler le  
 « médecin que le conduire. Une autre source d'er-  
 « reurs vient de ce qui lui manque dans la connais-  
 « sance des remèdes. Lisez les livres qui en traitent,  
 « vous ne croirez pas qu'aucune maladie puisse échap-  
 « per à leur vertu. Observez l'effet de chacun, vous  
 « verrez qu'à l'exception du quinquina , de l'opium  
 « et du mercure, toutes ces vertus sont imaginaires (1).

« Je ne voudrais pas qu'on crût, par tout ce que je  
 « viens de dire, que si j'étais malade, je méprisasse  
 « absolument les secours des médecins. J'ai déjà in-  
 « diqué ceux dont je préférerais la méthode. En effet,  
 « si j'en trouvais un qui opposât un silence modeste  
 « aux discours de ses confrères; qui observât tout, et  
 « n'expliquât rien; qui reconnût bien son ignorance,  
 « je le croirais le plus habile de tous. Pour revenir  
 « aux causes du peu de progrès qu'a faits la Méde-

---

(1) Sauf le respect dû à M. de Maupertuis, il aurait porté un jugement plus sain et moins hasardé, s'il eût eu connaissance des principes développés dans l'Ouvrage ayant pour titre *la Médecine curative*. Mais cet Ouvrage n'existait pas encore.

« cine , je crois que nous trouverons la principale  
 « dans le but que se proposent ceux qui la pratiquent,  
 « et dans la manière dont ils parviennent à ce but.  
 « Dans les autres arts , les bons succès sont seuls ré-  
 « compensés ; le peintre qui fait un mauvais tableau ,  
 « le poète qui fait une mauvaise comédie , ont perdu  
 « leur peine et leur temps. Ici les mauvais succès  
 « comme les bons sont également payés ; la fortune  
 « du médecin ne dépend que du nombre des visites  
 « qu'il a faites , et de la quantité de remèdes qu'il a  
 « ordonnés. »

A la suite du témoignage de l'illustre Maupertuis , celui du célèbre Gui-Patin trouve ici naturellement sa place , quoique ce dernier lui soit antérieur dans l'ordre des temps ; et ce serait manquer au respect dû à la vérité et à celui qu'on doit à tout lecteur , ami du vrai , si l'on passait sous silence le jugement de ce maître de l'art. Médecin renommé et accrédité dans la Capitale , son mérite l'avait promu à la qualité de professeur en Médecine au Collège royal de France. C'est là que de nombreux élèves s'empressaient de venir l'entendre et de recueillir ses leçons et ses préceptes. Il est présumable que , du haut de la tribune hippocratique , il n'était pas aussi franc , aussi ouvert que dans ses tête-à-tête , ou dans sa correspondance amicale..... Quoi qu'il en soit , la vérité perce toujours , et triomphe des obstacles qu'on voudrait lui opposer. Gui-Patin , écrivant à un de ses amis , laisse percer un trait de lumière que tout observateur attentif ne manquera pas de recueillir pour son instruction personnelle : « Je le dirai à la honte de mon art ,  
 « si les médecins n'étaient payés que du bien qu'ils

« font eux-mêmes , ils n'en gagneraient pas tant ; mais  
 « nous profitons de l'entêtement des femmes , de la  
 « faiblesse des hommes malades et de la crédulité de  
 « tout le monde. » Et c'est un médecin des plus fa-  
 meux de son temps qui rend un tel témoignage , et  
 qui porte un pareil jugement sur l'art qu'il exerçait.

Mais qu'auraient dit les grands , les illustres per-  
 sonnages de l'antiquité , ainsi que ceux des temps  
 modernes , s'ils eussent vécu parmi nous ? s'ils eus-  
 sent été témoins des inepties , des gaucheries de cer-  
 tains médecins de nos jours ? Abordons le chapitre  
 des faits. Si quelqu'un osait les contester , on citerait  
 au besoin le nom de la ville , de la rue et le numéro  
 de la maison où ces savantes inepties ont été mises  
 en pratique. Un certain malade , tombé dans un état  
 d'apoplexie , avait perdu , à la fois , l'usage de ses fa-  
 cultés animales et intellectuelles. En pareille occa-  
 sion , il est naturel qu'une famille consternée appelle  
 à son secours , et plus encore au secours du malade ,  
 l'homme de l'art qu'on croit le plus habile et le plus  
 expérimenté. Il arrive..... Il considère son malade ,  
 le pouls ne dit rien de bon. C'est alors qu'il faut pren-  
 dre son parti. L'instinct médical (car ces Messieurs  
 agissent quelquefois par instinct) (1), vient au secours

---

(1) Cette expression , *instinct médical* , aux yeux de  
 plus d'un lecteur , pourra offrir une teinte d'originalité ,  
 si l'on veut même de causticité. Est-ce qu'on guérit un  
 malade par instinct ? Non sans doute ; mais aujourd'hui  
 cette expression a été mise en usage , et a obtenu une es-  
 pèce de faveur qu'il serait déplacé d'oser ravir à ceux qui  
 l'ont mise en vogue. On dit bien l'instinct du génie , pour-

de l'homme de l'art et le pousse à prendre une détermination. Notre Esculape prend sa tête à deux mains, songe profondément à rien, porte ensuite sur le plafond un regard assuré. Une inspiration soudaine, semblable à l'éclair qui fend la nue, a brillé dans son esprit. Le dieu d'Epidaure a parlé.... Quel sera le résultat de cette céleste inspiration?.... Les ordres sont donnés pour que les portes et les fenêtres de l'appartement occupé par le malade soient hermétiquement fermées. Vite..... vite..... qu'on apporte un réchaud bien-allumé. On comprend qu'il s'agit d'une fumigation. Serait-ce avec les délicieux parfums qui nous viennent de ces climats lointains, éclairés des premiers rayons de l'astre du jour, ou bien à l'aide de ces vapeurs balsamiques qui en flattant ou stimulant agréablement la membrane de l'odorat, auraient pu opérer une diversion utile, ou rendre aux poumons une partie de leurs ressorts ou de leur activité? rien de tout cela. Les grands talens ont leurs signes et leurs caractères particuliers. Pourquoi aller chercher au loin ce qu'on a, pour ainsi dire, sous la main. Le docteur communique donc sa céleste inspiration; toutes les bouches sont béantes, tous les yeux sont ouverts, toutes les oreilles dressées et attentives, toutes les figures offrent les traits de l'espoir mêlé de crainte. Y a-t-il, céans, de vieux cuir?..... On se regarde....

---

quoi ne dirait-on pas *l'instinct médical*? Pourquoi ôter aux médecins de nos jours le plus beau de leurs privilèges, celui non pas de guérir, mais de traiter leurs malades par la force de l'instinct inhérent ou à leur nature, ou à leur qualité.

Oui, de vieux cuir?..... C'est bien dit, c'est clairement prononcé, et ce doit être bien entendu. Une vieille domestique, tout étonnée, répond à l'interpellation du docteur, et dit: j'ai à mes pieds de vieilles savates..... C'est bien là ce qu'il faut..... La pauvre fille en fait un généreux abandon, et aurait consenti à marcher nus pieds toute sa vie, pour sauver la vie de son maître. Qu'on les dépèce..... Elle obéit à la voix qui commande, et le docteur, avec une gravité digne d'une si savante conception, pose de sa propre main, sur le brasier enflammé, les lambeaux dont la fumée miraculeuse devait procurer la guérison à cet être aux portes de la mort..... Oh! Molière, où es-tu?

Il n'est pas besoin d'un grand effort d'esprit pour calculer les résultats d'un tel moyen de guérison. Le malade a payé son tribut et est descendu dans la tombe. Est-ce ce procédé qui l'y a précipité? non. Ce serait une injustice de le dire; mais ce moyen prétendu curatif n'était qu'une ineptie capable d'étouffer méthodiquement ce pauvre moribond, si l'on ne se fût empressé d'ouvrir les portes et les fenêtres de son appartement. Oh! Molière, où est-tu?

L'anecdote suivante présente des caractères un peu plus sérieux, et qu'on pourrait qualifier avec moins d'indulgence. Elle est une preuve des travers où peut entraîner l'esprit systématique. Dans la même cité, un certain docteur en Médecine fut appelé auprès d'une femme valétudinaire, et qui était en même temps en état de grossesse. Tous les signes extérieurs annonçaient sa situation. Le médecin, dans la pénétration de son diagnostic, déclare que

cette femme est attaquée d'hydropisie. Ordinairement, dans ces sortes de maladies, les praticiens ordonnent les diurétiques, afin de procurer l'évacuation des humeurs renfermées dans les différentes cavités du corps humain. Eh bien ! on le donnerait en dix, on le donnerait en cent, on le donnerait en mille pour deviner le moyen employé, afin de faire disparaître une enflure qui n'avait qu'une cause très-naturelle. Le docteur donne ses ordres pour qu'on se munisse d'un sac de farine d'orge, qu'on pétrit à la consistance requise. On étend la malade dans un pétrin de dimension proportionnée à la longueur de son corps. On l'enveloppe, on l'entoure de pâte, de la tête aux pieds, à la réserve des organes de la respiration, et pendant plusieurs heures on la laisse dans cet état. Il serait surabondant de dire quel a été le résultat d'une si savante combinaison. La chose se devine assez d'elle-même.

Voici une troisième anecdote qui ne déparera point les précédentes par la singularité des faits qui en sont le sujet. Au mois de mai de l'année 1821, une femme de la même ville d'O..... se trouve dans une situation pénible par suite d'une grossesse naissante. Le mari consulte le médecin ordinaire de son épouse, qui déclare qu'elle est attaquée d'un ulcère interne dans la région du bas-ventre. Dans la crainte qu'il ne se fût trompé, on lui adjoignit deux médecins et deux chirurgiens, qui appuyèrent de toute leur autorité le dire du docteur, et prononcèrent unanimement l'incurabilité, tout en disant au mari, négociant de son état, qu'il songeât à arranger ses affaires. Le docteur habitué continue ses visites, et

il insiste constamment sur son premier prononcé , en ne donnant pas plus de trois mois d'existence à la malade. L'enflure croissait à vue d'œil ; mais on n'en persista pas moins à maintenir le premier prononcé , attendu que *des eaux de couleur sanguinolente commençaient à s'écouler*. Malgré l'affirmation de la femme qui soutenait qu'elle était dans un état de grossesse , et tout ce que le mari en put lui-même confirmer , nos docteurs n'en persévérèrent pas moins dans leur opinion , disant que l'ulcère était en suppuration. D'horribles souffrances se font sentir ; Alors on eut recours aux calmans de toute espèce , et l'opium ne fut pas oublié. Enfin le moment arrive où la Nature voulut rentrer dans ses droits. Dans l'absence de l'accoucheur , le mari en fait en partie la fonction ; l'enfant avait déjà la tête sortie quand l'homme de l'art arriva. Quel fut son étonnement lorsqu'il vit que le prétendu dépôt était un enfant bien conformé , du poids de quatorze à quinze livres , mais sans aucun principe de vie. Il veut en lui ranimer le principe vital , en lui soufflant dans la bouche , et à l'aide de frictions ; mais à quoi ces tentatives pouvaient-elle aboutir sur un être dont le ventre , d'un bleu verdâtre , annonçait la putréfaction. Sur ces entrefaites , le docteur arrive. On lui demande s'il persiste à assurer l'existence d'un ulcère. Sa réponse est affirmative. Venez voir , lui dit-on , le dépôt que vient de rendre la malade ; et , soulevant le linceuil qui le couvrait , on lui fit voir un enfant mort , et la mère dans un pitoyable état. Cette nouvelle fit la matière de l'entretien de toutes les sociétés. On n'a pas voulu s'en rapporter à des bruits de ville qui

presque toujours surchargent où dénaturent les faits. C'est dans la propre maison de la malade que ces faits ont été recueillis. Ils prouvent une vérité qui n'a pas besoin d'être prouvée, que ces docteurs étaient ce que nous nous abstiendrons de dire. (1)

Et ce sont des hommes titrés, des membres d'Académies, des correspondans de sociétés savantes qui se jouent ainsi des infirmités humaines! Que Dieu les bénisse, mais qu'il nous préserve, dans sa miséricorde, des effets résultans des combinaisons profondes de ces hommes qui se font gloire d'appartenir à la Médecine, dite dogmatique, en nous préservant encore de la pénétration de l'instinct médical. Oh ! Molière!

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE V.

### *La vérité aux prises avec l'erreur.*

CE n'est pas d'aujourd'hui que l'erreur et l'ignorance ont été en guerre contre la vérité. Cette fille du Ciel n'a jamais attaqué. Sa devise est de se produire dans la droiture et la simplicité du cœur. C'est son caractère distinctif; tel il a toujours été, tel il sera jusqu'à la consommation des siècles. Elle attend de pied ferme ses adversaires; elle ne les provoque pas, elle est trop amie de la paix; mais lorsque,

---

(1) Cette femme est morte deux mois après ce fâcheux événement.

dans l'excès de leur orgueil ou de leur imprudence , ceux-ci se mettent en campagne , suivis d'un attirail guerrier et menaçant , elle songe à résister à l'oppression. Elle s'arme du bouclier de la prudence , et se couvre de l'égide d'une sage circonspection. Elle attend que ses ennemis aient lancé contre elle leurs premiers traits. Quelquefois elle les dédaigne ; d'autres fois , avant que de se servir des siens propres, elle ramasse ceux de ses ennemis , et les relance contre eux avec plus de force qu'ils n'en ont mis à les décocher.

Quel début amphigourique ! Le lecteur croira peut-être qu'on a voulu jeter des phrases à l'aventure : non. Elles se rattachent à un but ; elle serviront à faire connaître la basse jalousie, et les viles et inexplicables intrigues que nombre de médecins , chirurgiens , officiers-de-santé , jusqu'à des herboristes , sur divers points de la France , et notamment dans les villes de Lyon , Orléans , Tours , Amiens , etc. , ont ourdies pour détruire une méthode de traitement et de guérison , inconnue aux générations antérieures , et contre laquelle ils ont prétendu diriger la force idéale de l'opinion , celle plus réelle des administrations , et en dernières ressources , l'autorité des lois.

Si j'écris pour mes contemporains , je ne fais pas abstraction de ceux qui viendront après moi. Peut-être , dans le nombre de ceux entre les mains de qui cet Ouvrage pourra tomber un jour , s'en trouvera-t-il quelqu'un qui saura un certain gré à l'homme courageux qui n'aura pas craint de déchirer du haut en

bas le voile dont se sont enveloppés ces prétendus conservateurs de l'espèce humaine.

Il existe , entre ces *amis de l'humanité*, une correspondance habituelle et soutenue. C'en'est pas une franc-maçonnerie proprement dite , mais c'est quelque chose qui en approche. La qualité de correspondant d'Athénée ou de membre de sociétés prétendues savantes , donne ouverture à des relations plus ou moins intimes. Il s'y mêle , ou il peut s'y mêler quelquefois , des relations d'intérêt général , concernant le corps auquel on a l'honneur d'appartenir , sans trop négliger ce qu'on appelle l'intérêt particulier.

L'éclat de guérisons nombreuses opérées sur des malades désespérés et abandonnés par les gens de l'art qui les avaient traités , avait concilié à la méthode du chirurgien Le Roy des partisans dans les diverses classes de la société. Le bruit qui s'en était répandu avait été , pour ces médecins , dont la science s'était trouvée en défaut , comme un cri d'alarme. Ils se sont bien donné de garde d'attaquer l'hydre à la tête ; elle était couverte d'une écaille que leurs faibles traits n'auraient pas été en état de percer. Parlons sans figure. Un homme , investi de tous les titres voulus par la loi , n'a-t-il pas le droit d'exercer son état à l'ombre des lois protectrices ? Il peut , en dépit de l'envie , consulter , prescrire , ordonner à tous ceux qui lui donnent leur confiance , tels médicamens qu'il juge nécessaire. Sa juridiction ne connaît ni borne , ni limite. Il peut adresser ses consultations à tout malade qui les réclame , fût-il aux antipodes. Il peut faire préparer , par tel phar-

macien qu'il juge à propos de choisir, les médicaments estimés nécessaires au rétablissement de la santé du valétudinaire qui l'a consulté. Il peut, à sa volonté, les adresser soit directement, soit indirectement, à la personne à l'intention de laquelle ils ont été confectionnés. Voilà de ces principes de droit naturel auxquels nulle loi humaine ne peut porter atteinte.

.....

## CHAPITRE VI.

### *Examen d'une vérité fondamentale.*

La Grèce antique a produit de grands génies, des hommes qui ont répandu de vives lumières sur les divers genres de science et d'art auxquels ils se sont appliqués. A ce titre ils ont acquis des droits à notre reconnaissance et à notre estime. Mais prétendre que les anciens n'ont rien laissé à découvrir à ceux qui devaient, dans le laps des siècles, ne venir que longtemps après eux, ce serait commettre une injustice envers l'espèce humaine, et vouloir paralyser la faculté que l'homme a reçue de celui qui est l'auteur et le principe de tous les dons.

La philosophie d'Aristote, qui pendant des siècles entiers a été uniquement et universellement admise et enseignée dans nos écoles, a disparu à la lueur du flambeau que les Galilée, les Descartes, les Newton, ont fait briller aux yeux de leurs contemporains. Les vives lumières qui jaillirent de toutes parts dissipèrent les ténèbres épaisses dont la science était

enveloppée. A la voix de ces hommes supérieurs en leur genre à tout ce que la Grèce avait produit, l'ignorance frémit, elle se coalisa avec l'envie qu'elle appela à son secours ; elle fit tout pour circonvenir l'Autorité ; et si les monumens historiques les plus inconstestables ne déposaient sur un fait de cette importance, sous le plus beau règne de nos Rois, dans le siècle de Louis XIV, on eût vu la doctrine du philosophe de Stagire maintenue en vertu d'un grave arrêt du parlement, qui était alors le suprême tribunal. Tant il est vrai de dire que ceux qui font des lois sur des objets étrangers à leurs lumières sont exposés, non-seulement à l'erreur, mais encore à se couvrir d'un ridicule dont rien ne peut les laver aux yeux de la postérité. Rien n'empêcha toutefois que par suite des trames ourdies, et des persécutions suscitées par leurs ennemis, Descartes n'ait été forcé de quitter sa patrie et d'aller mourir dans une terre étrangère ; que Galilée n'ait été précipité dans les cachots de l'inquisition, que ses mains n'aient été chargées de fers pour avoir enseigné une doctrine alors taxée d'hérésie, et reconnue aujourd'hui comme une vérité démontrée d'après toutes les observations astronomiques.

Plus heureux parmi les médecins que ne l'a été Aristote parmi les philosophes de l'avant-dernier siècle, Hippocrate a conservé un crédit, une espèce de pouvoir qu'on n'a pas craint d'enlever au précepteur du vainqueur de l'Asie. On serait tenté de croire qu'Atropos avait exclusivement, et pour jamais, remis ses ciseaux dans ses mains. C'est Hippocrate que l'on cite ; toujours Hippocrate, on ne jure que par

Hippocrate. Commande-t-il de répandre le sang jusqu'à l'eau rousse, il est aveuglément obéi. A la vérité, l'instrument acéré et tranchant n'est plus aussi souvent déployé aux yeux du malade ou du valétudinaire; mais, par un raffinement inconnu aux générations antérieures, de sales reptiles sont là, tout prêts à sucer le sang de leurs victimes; et malheur à l'adepte audacieux qui oserait prendre la contradictoire d'un aphorisme! il serait bientôt écrasé sous le poids des anathèmes des partisans de l'antique routine; il aurait la douleur de se voir exclu pour jamais de ce que nous appelons *sociétés savantes, cercles et juris médicaux*. Il est si doux, si commode, si agréable, de trouver une opinion toute faite: on est dispensé de réfléchir. On suit l'ornière tracée, au lieu de consulter la Nature et de prendre des leçons de l'expérience.

Malgré quelques découvertes utiles, on peut affirmer que la Médecine, dans ce siècle de lumières, est beaucoup restée en arrière, et qu'elle y restera encore long-temps, à moins qu'elle n'ouvre les yeux à la vérité qui lui est offerte.

Mais où la trouver cette lumière? Un homme a paru vers la fin du dernier siècle; un homme de qui l'on peut dire qu'il semble avoir pris la Nature sur le fait; eh bien! cet homme que nous avons déjà nommé, PELGAS, a osé tenir ce langage à la classe nombreuse des médecins: « L'art que vous avez exercé jusqu'à  
« ce jour, cette science qui se rattache de si près à  
« la conservation et au bonheur de l'homme, ne re-  
« posait sur aucune base solide. Vous n'avez tra-  
« vaillé que d'après des systèmes journallement con-

« tredits par ceux qui exerçaient la même profession  
 « que vous ; il est temps que les systèmes disparais-  
 « sent pour faire place à un principe appuyé sur  
 « l'expérience et sur les faits. Ce principe est simple  
 « comme la Nature :

« *Toutes les maladies auxquelles le corps humain*  
 « *est assujetti dérivent d'une cause unique.*

« Cette cause , ce sont les humeurs gâtées , cor-  
 « rompues , putréfiées , qui , en raison de l'intensité  
 « de putréfaction , déterminent des accidens plus ou  
 « moins graves. Tant que vous n'expulserez pas le  
 « germe des humeurs gâtées et pourrissantes , vous  
 « ne guérirez jamais personne. Allez donc , à l'aide  
 « des purgatifs analogues et convenables , chercher  
 « la cause là où elle est et chassez-la ; si le mal ré-  
 « siste , soyez plus opiniâtre que le mal ; ne vous  
 « rebutez pas aux premières tentatives ; ne vous  
 « découragez pas ; attaquez de nouveau , attaquez  
 « derechef , jusqu'à ce que vous ayez triomphé de  
 « son opiniâtreté , et que votre malade jouisse , sinon  
 « de tous , au moins des principaux caractères de la  
 « santé. »

Quel a dû être l'étonnement de plus de vingt mille  
 médecins répandus sur la surface de la France ,  
 lorsqu'ils ont entendu proclamer une vérité de cette  
 importance , et plus amplement développée dans le  
 Traité ayant pour titre : *La Médecine curative du*  
*chirurgien Le Roy* ? Quel a dû être l'excès de leur  
 surprise , lorsqu'un homme ignoré , inconnu jusques  
 alors , s'est avisé de déchirer d'une main hardie le  
 voile épais des antiques préjugés ? lorsqu'ils ont en-  
 tendu , d'une extrémité à l'autre de ce vaste royaume ,

des milliers de malades publiant hautement leur guérison de maladies réputées incurables, qu'ils ne devaient qu'au traitement basé sur ce principe? Alors toutes les passions sont montées au plus haut point d'exaspération. Les partisans d'une méthode aveugle et routinière ont poussé les hauts cris, parce qu'ils se sont trouvés blessés dans leurs plus chers intérêts. Ils ont fait ce que firent les antagonistes de Harvée, auteur de la découverte de la circulation du sang; ce qu'ont fait les antagonistes de Christophe Colomb, après qu'il eut découvert un nouveau monde. Ils ont cherché à circonvenir l'Autorité, à profiter de l'ascendant que leur accorde une aveugle crédulité; ils ont menti à l'expérience, à l'évidence, à leurs propres lumières. Ils ont dit dans leur arrière-pensée : Périssent l'espèce humaine plutôt que de jamais démordre, et de rien relâcher de ce qu'ils appellent *les principes* ! Accoutumés qu'ils sont à exercer sur les corps malades une sorte d'empire despotique, ils ont vu avec peine le sceptre de la mort prêt à se briser dans leurs mains; une savante nomenclature obligée de pâlir devant le gros bon sens d'un simple paysan qui sait lire et qui comprend ce qu'il lit. Dans un dépit secret, ils ont dit, comme les pharisiens, après la résurrection de Lazare : Que deviendrons-nous ? Nos bénéfices diminuent, une foule de malades, de valétudinaires et autres, recourent à cette nouveauté, et en publient les succès; armons-nous pour la défense commune, et arrêtons, par tous les moyens possibles, les progrès d'une si perverse doctrine. Or quels sont ces moyens ? les mensonges, non-seulement les plus ridicules, mais

encore les plus absurdes. Tous les moyens sont bons, quand il est question d'atteindre le but qu'on se propose ; et ces hommes ne rougissent pas de se qualifier du titre pompeux de conservateurs de la santé de leurs semblables !....

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE VII.

### *Manœuvres de certains Médecins pour anéantir la nouvelle méthode.*

FRAPPÉS d'un juste étonnement à la vue des malades traités par eux sans succès, et radicalement guéris par l'efficacité d'un procédé nouveau ; humiliés par le témoignage non suspect d'hommes qui leur disaient : « J'étais malade et bien malade, vous « le savez ; j'ai suivi la méthode de traitement telle « qu'elle est indiquée dans le livre qui a pour titre « *la Médecine curative du chirurgien Le Roy*, et « aujourd'hui je suis guéri. » Ces mêmes médecins ont commencé par montrer un peu d'humeur. Dans l'espoir que de tels succès ne se soutiendraient pas, ils ont dit : *Il en sera de ce mode de traitement comme de tant de prétendues découvertes qui l'ont précédé.* Mais, quand un succès n'en attend pas un autre, lorsque les guérisons se suivent avec une rapidité étonnante, il a fallu opposer une digue à ce qu'ils appelaient le torrent de l'erreur. Dans différentes villes, ils se sont réunis *collégalement* ; ils ont tenu des assemblées, afin de se concerter sur les moyens d'atténuer le mérite des guérisons dont ils

ne pouvaient contester l'existence. Ils n'osaient pas dire ouvertement à tel malade guéri : *vous vous faites illusion sur votre état actuel*. Comment lui persuader qu'il n'est rien moins que guéri , lorsque toutes les fonctions animales se font régulièrement , lorsque le sommeil est doux et paisible , lorsqu'il trouve goût aux alimens dont il fait usage ? N'importe. On essaiera de le circonvenir , et l'on insinuera adroitement à ses alentours qu'une pareille guérison pourrait bien avoir les plus fâcheux résultats ; qu'une guérison prompte n'est jamais sans danger ; que c'est une témérité d'adopter aveuglément la purgation que les grands maîtres de l'art repoussent comme contraire à tous les principes établis. C'est ainsi que , profitant de l'ascendant qu'ils exercent sur certains esprits , ces mêmes médecins ont essayé de frapper les imaginations faibles , et de substituer de vaines terreurs au sentiment de la santé sur laquelle il est impossible de se faire illusion.

Cette manœuvre , à l'égard de laquelle se sont accordés le plus grand nombre des médecins , presque sur tous les points de la France , semblait être de nature à ralentir la marche trop rapide de succès journaliers et plus étonnans les uns que les autres. En effet , il est tant d'hommes qui sont bien aises qu'on veuille penser pour eux ! Aveuglément confians , quand le docteur a prononcé il n'y a plus de réflexion à faire ; ils s'imaginent bonnement marcher dans les voies de la Providence ; et le médecin sourit tout bas de leur bonhomie , pour ne pas dire de leur aveugle crédulité. Cependant , malgré l'obstacle des vaines terreurs qu'on s'est efforcé d'insinuer , la pré-

tendue erreur continuait de se propager. Les campagnes, aussi bien que les villes, profitaient du bienfait de guérisons promptes et radicales. Les visites au dehors devenaient moins fréquentes; les cabriolets ne broyaient plus, comme de coutume, le pavé des villes; la plupart des pharmaciens, l'herboriste, jusqu'au médecin qui juge d'après l'inspection de l'urine, se prononçaient contre cette méthode, et criaient à qui mieux mieux.

Quelle digue opposer à ce qu'ils appelaient *fanatisme*? C'est, ont-ils dit, une horreur! c'est un scandale! c'est une abomination! aux grands maux il faut de grands remèdes. Eh! qui sait mieux les administrer que ces hommes qui se regardent comme exclusivement en possession du titre pompeux de conservateurs de l'espèce humaine, et qui croient bonnement ou qui font semblant de croire qu'on ne doit vivre et mourir que sous leur bon plaisir et en vertu de leurs ordonnances?

Ne nous éloignons pas trop de notre sujet. Quand un malade a été assez heureux pour recouvrer le bienfait de la santé, on tenterait vainement de lui insinuer que sa guérison et son état actuel de santé soient le pronostic assuré d'une rechute prochaine et inévitable. Lorsqu'il compare son état passé avec son état présent, le sentiment du bien-être le rassure contre les vaines terreurs dont on aurait essayé de le frapper. Non content de jouir du premier des biens terrestres, il semble inviter ses semblables à partager sa joie; et, pénétré de reconnaissance pour celui qui le lui a rendu, il publie à haute voix l'efficacité d'une méthode sans laquelle il eût gémi long-temps sous le

poids de ses infirmités. La commisération, ce sentiment si naturel à tous les êtres souffrans, le porte à s'attendrir sur le sort de ceux qui, comme lui, sont victimes des souffrances qu'il a endurées. C'est par la fréquence et la multiplicité des guérisons que la vérité a percé, malgré les nombreux obstacles qu'elle a rencontrés. En effet, comment imposer silence à des perclus, à des épileptiques, à des paralytiques, à des goutteux, à des êtres tourmentés des plus affreuses coliques et de diverses autres maladies? Comment récuser le témoignage d'hommes qui ne sont mus par aucun intérêt, sinon par l'amour de la vérité, et qui publient hautement qu'ils sont uniquement redevables de leur guérison à l'efficacité de cette méthode de traitement? En faut-il davantage à des amis du vrai et du progrès des lumières, pour les déterminer à examiner et constater les faits, seul moyen d'étendre la sphère des connaissances utiles? Mais on aime mieux élever entre soi et la vérité une haute muraille de séparation; il est beaucoup plus simple et plus expéditif de fatiguer l'Autorité par des rapports faux et mensongers, comme si tout citoyen n'avait pas le droit de donner sa confiance à tel médecin plutôt qu'à tel autre; de faire confectionner les médicamens qu'il a prescrits par tel pharmacien qu'il juge à propos de choisir; de conserver ces mêmes médicamens dans sa maison, tant pour soi que pour les siens. Pourrait-il même, chez un peuple policé, exister une loi dirigée contre l'intermédiaire bénévole et obligeant qui, afin de diminuer les frais de transport, toujours dispendieux, se concerterait avec ses amis pour leur transmettre, à moindres

frais possibles, les médicamens que ce médecin aurait fait confectionner pour eux et à leur intention, ou tout autre médicament, dit *officinal*, dont le même intermédiaire se serait pourvu chez un pharmacien quelconque ?

C'est cependant à ce droit si simple et si naturel, que certains suppôts de la Faculté ont vainement essayé de porter atteinte. Ne les a-t-on pas vus dans plusieurs de nos cités, former des conciliabules, fatiguer les magistrats et les chefs des administrations pour arrêter la marche trop rapide d'une méthode qui dérangeait leurs combinaisons ? Jusque dans les tribunaux, où plusieurs d'entre eux avaient été appelés pour éclairer la conscience de certains magistrats, n'ont-ils pas menti à la face des lois, en qualifiant du nom de *poison actif* et *très-actif*, des médicamens confectionnés par un homme de l'art, en toute conformité aux règles de la Pharmacie.

Hommes de peu de bonne foi ! lorsque vous avez été interpelés sur la nature et la qualité de ce prétendu poison, n'avez-vous pas répondu que vous ne le connaissiez point ? et vous voudriez, sur une allégation aussi vague, aussi dénuée de fondement, aussi odieuse, obtenir une confiance aveugle et illimitée ? Quand la calomnie montre son front à découvert, ses traits ont quelque chose de trop hideux et de trop repoussant pour se concilier des suffrages et faire des prosélites. Antagonistes aussi ardens que vous êtes implacables, laissez la vérité, vous en êtes bien les maîtres, personne n'a le droit de vous en empêcher ; mais autre chose est de la haïr et de la persécuter, autre chose de la détruire et de l'anéantir : elle subsis-

tera malgré vous. Plus vous redoublerez vos efforts , plus vous montrerez la faiblesse et l'inutilité de vos moyens. Rien ne peut détruire une vérité de fait et d'expérience , surtout quand elle se rattache à la délivrance des maladies ou des souffrances qui sont le triste apanage de la condition humaine.

.....

## CHAPITRE VIII.

### *Développement de la vérité précédente.*

Si la méthode , dont on fait ici l'apologie , ne trouvait des partisans que dans quelque bourgade perdue , ou dans quelques villages obscurs , on pourrait contester l'évidence des faits qui lui servent d'appui. On se croirait fondé à prodiguer ces expressions banales et plus qu'insignifiantes à l'aide desquelles on croit avoir toutdit quand on a prononcé emphatiquement le mot *charlatanisme*. Mais lorsque nos plus grandes cités , nos colonies , et plusieurs de celles des autres nations retentissent des cris de la surprise et des acclamations de la reconnaissance , il faut , de gré ou de force , céder à l'évidence des faits. On se contente alors de disputer le terrain pied à pied ; on profite d'une position avantageuse , et on s'y tient cramponné le plus long-temps possible , jusqu'à ce qu'on soit obligé de quitter ce retranchement. On se concertepour trouver les moyens les plus propres à reculer la défaite , tels que le mensonge , la cabale , l'intrigue , l'astuce , la perfidie ; on circonvient l'Autorité , et l'on ne craint pas d'adopter pour règle de conduite un adage que

l'infâme Machiavel aurait repoussé avec horreur : *la fin justifie les moyens.*

C'est ce qui est arrivé en plus d'un endroit, et notamment dans la seconde ville de France. Lyon et ses environs comptaient par milliers le nombre de malades guéris sans l'intervention, ni la participation des médecins du pays. Grande rumeur, grand tapage, grand scandale ! Quel est donc, ont-ils dit, cette espèce de novateur qui, à plus de cent lieues de sa résidence, sur le simple exposé de la situation des malades et de l'origine de leur maladie, s'avise de leur prescrire les évacuans dont l'usage assure, sinon une guérison complète, au moins un notable soulagement ? Encore, s'il les faisait confectionner par nos pharmaciens, nous pourrions hasarder nos observations ; mais ils sont envoyés tout confectionnés par un pharmacien de Paris. Or voilà ce qui s'appelle un *bouleversement de principes, une violation manifeste des lois.* Frappons l'oreille de l'Autorité ; appelons-la à notre secours. Tous les jours elle réclame nos services, elle ne verra que par nos yeux, et penchera facilement du côté des usages reçus et des préjugés en vigueur.

Il ne suffit pas de former un plan, il faut attendre du temps et des circonstances les moyens d'exécution ; et dans un pays où cette méthode avait obtenu, surtout dans la classe moyenne, une confiance presque générale, l'occasion ne pouvait manquer de se manifester. Ce serait bien le plus étonnant des phénomènes, que, sur le très-grand nombre de malades qui, dans Lyon, là comme ailleurs, se traitent selon cette méthode, il n'y en eût pas quelqu'un qui

payât le tribut à la Nature. Or c'est sur un de ces malheureux individus , attaqué , depuis environ dix ans , d'une maladie chronique , et qui avait résisté à tous les traitemens ordinaires , qu'ils se sont jetés avec l'avidité des vampires , pour y trouver la matière d'une inculpation également odieuse et mensongère.

Mettons de côté l'échafaudage des expressions dont le journal de Lyon a retenti le premier , et que ses dignes confrères ont répétées à l'envi , et servilement copiées jusque dans le dernier journal de département. Abordons le fond de la question en discutant le fait.

D'après l'Autorité , dit le journaliste , il a été procédé à l'ouverture du cadavre du nommé *Jolivet* , mort subitement à l'âge de quarante-cinq ans ; et des médecins ont déclaré , dans leur procès-verbal , que cette mort subite devait être attribuée à l'action d'un purgatif très-violent , d'un nommé *Le Roy*. Bien entendu que les qualifications d'empyrique et de charlatan , ne sont pas épargnées ; et le tout est saupoudré d'une dose d'expansion philanthropique qui laisse entrevoir que l'amour seul de l'humanité leur impose l'obligation , le devoir sacré de prémunir les malades contre la violence de ces remèdes *secrets* distribués *clandestinement* , *en contravention* aux lois , et sans le *concours* d'un médecin *prudent* et *éclairé*.

Cet article , dans lequel il est facile de reconnaître la touche d'un suppôt d'Esculape , donne ouverture à diverses observations. L'individu est-il mort pendant l'action du remède , ou un certain laps de temps après en avoir fait usage ? c'est ce qu'il importait au

public de savoir, quoique personne n'ignore qu'il n'y a ni heure ni moment qui ne puisse être témoin de notre fin. Après avoir monté l'imagination d'une famille contristée par la mort de son chef (chose plus facile à faire que de guérir un malade), on arrive en nombre compétent. Plus le cortège est nombreux, plus l'impression est vive et profonde sur l'esprit d'un crédule vulgaire. Docteurs en Médecine et en Chirurgie, élèves portant comme en triomphe leurs instrumens, officiers-publics ouvrant et fermant la marche. On procède à l'ouverture du corps du défunt, on verbalise ensuite en termes plus ou moins scientifiques; on voit tout ce qu'on veut voir, et même ce qui n'est pas. C'est, à proprement parler, la bouteille à l'ancre. On fait observer à tel agent du pouvoir délégué *ad hoc*, que tel viscère racorni, abcédé, obstrué, ne peut l'être que par telle ou telle cause. On se raccroche à tout. Une goutte de sang extravasé sous le scalpel inexpérimenté de l'élève admis à l'honneur d'opérer sous les yeux des matadors de la Faculté devient un argument péremptoire et démonstratif pour des hommes qui ont juré d'avance de faire un rapport dans le meilleur sens de leurs intérêts. On clôt le procès-verbal, dans lequel on n'a pas honte d'assurer que la cause, la grande cause, l'unique cause de la mort de l'individu se rattache à l'usage qu'il a fait des médicamens dont il est question, quoique prescrits et confectionnés par des hommes revêtus du titre voulu par la loi.

Ce serait bien le cas de demander ici à ces prétendus amis de l'espèce humaine, s'ils ont la présomption de penser qu'ils seront crus sans examen et sur

parole, et que tant de milliers de malades, guéris sous leurs yeux comme sur tous les points de la France, passeront tout à coup de la reconnaissance à l'ingratitude? Quoi! les plus habiles médecins craignent de se compromettre quand ils sont appelés juridiquement pour constater la cause de la mort d'un individu, soupçonné mort par l'effet du poison; ceux d'entre eux qui ont puisé aux vraies sources de la science, avouent (à moins que le poison n'existe en nature dans la capacité de l'estomac), qu'ils n'ont plus de guide sûr quand il a passé dans la circulation, parce qu'alors ils en perdent la trace! Rien n'a empêché cependant, que d'un ton qui ne convient qu'à l'envie de nuire, ils n'aient crié bien haut à l'*empoisonnement*. Ils ont vu...., quoi? un cadavre et rien de plus. Du poison?.... Peut-on voir ce qui n'existe pas? Si ces calomnieurs déhontés eussent voulu tirer parti des connaissances chimiques, dont, en mainte occasion, ils font un si pompeux étalage, qui les empêchait de décomposer ce prétendu poison et d'en faire connaître la nature et les dangers? L'ont-ils fait? c'est ce qu'on ignore. Mais, dans cette supposition, ils n'ont pu obtenir qu'un résultat conforme à la déclaration qu'en a toujours faite l'auteur de la *Médecine curative* dans toutes ses éditions(1).

---

(1) Depuis que nos Esculapes modernes ont envahi le domaine de la chimie, ils se sont déclarés, non-seulement les régulateurs suprêmes des grandes opérations de cet art, mais ils ont encore porté leurs prétentions beaucoup plus haut. Plusieurs d'entre eux ont rêvé ( car ces bons

Hommes sans pudeur ! aux yeux d'un crédule vulgaire , vous vous targuez d'avoir pénétré dans le sanctuaire de la chimie. Si vous en eussiez seule-

---

Messieurs rêvent quelquefois ) que l'extrait de ciguë , de belladone , de jusquiame , pouvaient , à l'aide de certaines préparations , devenir des médicamens salutaires : et voilà des plantes reconnues pour être éminemment délétères et vénéneuses , transformées en plantes médicinales. A les entendre , elles peuvent être employées avec le plus grand succès dans certaines maladies , telle que la paralysie , etc. Ils ont fait plus : ils n'ont pas rougi d'avancer que la noix vomique , le nitrate d'argent ( autrement pierre infernale ) prise intérieurement , le cuivre , le mercure , l'acétate de morphine , et même l'arsenic , fournissaient des préparations qu'il serait difficile de remplacer. C'est bien ici le cas de s'écrier : *habemus fatentem reum*. Après cela , qui pourrait douter que certains médecins ne soient des empoisonneurs publics , titrés , patentés , *diplômés* ? Ils vous diront qu'ils atténuent la violence du poison par des amalgames sagement préparés.... Quel monstrueux abus des termes ! peut-il y avoir de la sagesse à préparer des poisons ? car le poison n'en sera pas moins un poison , malgré la prétendue sagesse du faiseur d'amalgame. A la vérité ses effets en seront plus lents ; mais ils n'en seront pas moins pernicieux , parce que le poison conserve toujours sa nature , et qu'un principe délétère doit toujours , tôt ou tard , plus ou moins , produire son effet. Pauvre peuple ! pauvres malades ! Pallingène avait bien raison de dire.

O ! miseræ leges quæ crimina talia fertis ;

Oh cæci reges qui rem non cernitis istam !

ment abordé les approches , vous auriez appris que les poisons tuent, et ne guérissent jamais personne. Si l'on prenait au pied de la lettre les inculpations que vous dirigez contre cet homme de l'art qui vous a tracé et frayé une voie nouvelle , il serait coupable du crime d'empoisonnement. Oh ! sans doute il mériterait ce reproche si, se conformant à la mode nouvellement adoptée, il eût fait avaler, à quelques-uns de ses malades, la noix vomique ou la pierre infernale, comme un spécifique salutaire. Toutes les fois donc que dans les journaux, que vous avez su mettre dans vos intérêts, ou dans les cercles peu instruits où vous exercez une domination qui ressemble un peu au despotisme, vous avez accrédité ce mensonge, vous prouvez à l'homme, à qui il faut toute autre chose que des paroles, que vous n'avez vu qu'à travers le prisme trompeur de l'intérêt froissé et de l'orgueil humilié. Convenez que vous détournez les yeux, quand vous rencontrez dans les rues, des ci-devant malades que vous n'avez pu guérir et qui se portent bien. Convenez encore que vous n'aimez point à voir un *déficit* dans vos bénéfiques, ni une diminution dans la clientèle. On a un train, un état de maison : *Item*, il faut vivre, fût-ce au dépens des pauvres malades, et le médecin ne vit pas avec ceux qui se portent bien.

Il me semble entendre, de divers points de la France, plusieurs milliers de malades infructueusement traités d'après vos ordonnances, vous adresser en ce moment ce langage : « O vous ! qui êtes les  
« auteurs de cet inique rapport, rentrez un moment  
« dans vos consciences, et veuillez bien nous assurer

« que c'est le pur amour de l'humanité qui vous a ins-  
 « piré cette démarche. Lorsque les cent bouches de  
 « la renommée ont répété vos calomnies , à l'envi ,  
 « pour ainsi dire le même jour et à la même heure ,  
 « pourrez-vous venir à bout de faire croire qu'il n'y  
 « avait pas là un concert , un accord , un pacte de  
 « société? N'est-ce pas ici l'occasion d'appliquer cet  
 « adage qui n'a rien perdu de sa vérité ni de sa fran-  
 « chise pour avoir traversé des siècles : *Nimia præ-*  
 « *cautio dolus?* l'excès de précaution est la preuve  
 « de la fourberie. Avec ou sans raison , vous avez  
 « cité l'exemple d'un homme mort subitement. Mais  
 « pourquoi ne citez -vous pas de même les milliers  
 « de guérisons opérées dans Lyon et ses environs , sur  
 « les malades que vous aviez abandonnés , et dont  
 « l'existence prolongée sous vos yeux est la preuve  
 « non équivoque et subsistante de l'insuffisance de  
 « vos moyens , mis en parallèle avec ceux employés  
 « par l'auteur de la *Médecine curative*? Vous voulez  
 « que nous ne vivions que sous votre bon plaisir.  
 « Soit , nous nous y soumettons ; mais du moins rem-  
 « plissez votre mission. Faites-nous vivre , en nous  
 « délivrant des infirmités qui nous conduisent au tom-  
 « beau , ou au moins en allégeant ce fardeau si péni-  
 « ble à porter. Si cette tâche excède vos facultés et  
 « vos forces , ah ! du moins laissez-nous nous guérir à  
 « notre guise , et ne venez pas troubler notre tran-  
 « quillité , en nous effrayant par des terreurs imagi-  
 « naires , en nous menaçant des effets terribles qui  
 « doivent suivre notre guérison , en faisant retentir  
 « sans cesse à nos oreilles les mots de *poison lent* ,  
 « *poison actif* , selon qu'il vous importe d'user de

« ces expressions plus ou moins capables d'affecter  
« l'imagination d'un convalescent. »

Ce langage adressé littéralement à plus d'un d'entre vous, parce qu'il a retenti dans un trop grand nombre de bouches pour qu'il ne soit pas venu à vos oreilles, a dû nécessairement émouvoir la bile de ces hommes qui n'ont pas toujours le talent de l'expulser davantage de leurs propres entrailles qu'en général de tous les corps malades; car il est bon d'observer, en passant, que nos docteurs sont souvent très-bilieus, et que frappés par la maladie, ils sont tout aussi sots et aussi embarrassés sur leur propre compte, qu'ils le sont sur celui des malades qui réclament le secours de leurs prétendues lumières. La bile en fermentation porte à la mauvaise humeur; de la mauvaise humeur à la colère il n'y a qu'un pas. La colère est une passion violente. Que ne pourrait-on pas dire à ce sujet, d'après les graves et savantes dissertations de nos plus célèbres docteurs, qui nous ont peu laissé à désirer sur l'influence plus ou moins nuisible qu'elle a sur la santé? Mais ce qu'ils n'ont que bien légèrement observé, ce à quoi ils n'ont pas assez réfléchi en ce qui les concerne, c'est que les passions ne raisonnent guère ou raisonnent mal. Quand le temps de la grande effervescence sera passé, ne serait-il pas possible de revenir à des partis modérés? Serait-ce faire à nos docteurs, d'ailleurs si doux, si complaisans, si affables, une proposition que leur délicatesse fût forcée de désavouer, si on leur disait: Vous vous annoncez dans tous vos écrits, ainsi que dans vos conversations, comme les conservateurs de l'humanité; vous vous regardez comme les dépositaires

taires des bonnes doctrines qui se rattachent à ce but essentiel , ce serait une injustice criante , après une profession de foi aussi authentique et aussi solennelle , d'oser croire que vous ayez d'autres intentions que celle de rendre à la classe nombreuse des malades tous les services qui dépendent de vous.

Eh bien , Messieurs , nos hospices , où vous exercez une très-haute influence , regorgent de malades de toute espèce. Ce n'est pas vous proposer ici de faire une tentative , une expérience , quand , sur la surface de la France et ailleurs , deux cent mille individus guéris , ou notablement soulagés , pourraient déposer en faveur d'un procédé que vous semblez dédaigner. Commencez par étudier cette méthode. Malgré la pénétration de vos sublimes intelligences , lisez-là trois et quatre fois ; vous finirez par vous en pénétrer , parce que chaque page renferme un trait de lumière , et que ses faisceaux réunis finissent toujours par dissiper les ténèbres des préjugés et de l'ignorance ; faites-en secrètement l'essai ; vous en avez fait tant d'autres , que vous pourriez sans inconvénient faire encore celui-ci. Mais vous repousserez une proposition que les progrès de la science sembleraient devoir vous porter à accepter.

Eh bien , en voici une autre sur laquelle vous vous montrerez peut-être moins difficiles. Dans un de ces hospices confiés à vos soins , quel qu'il soit , prenez dix , vingt malades ; dans ce nombre , faites un choix ; on recevra de vos mains ceux que vous rebuterez , comme présentant trop d'obstacles. Traitez selon vos antiques formules ceux que vous aurez choisis. L'expérience , ce maître des maîtres , ce maître par ex-

cellence, et dont vous ne voudriez pas dédaigner les leçons, vous apprendrait, et apprendrait en même temps au public de quel côté seraient les plus prompts, les plus efficaces, et les plus heureux résultats. C'est alors que vous pourriez dire : Nous n'avons repoussé aucun des moyens qui pouvaient nous conduire à la connaissance de la vérité, nous avons montré que nous étions les amis de l'espèce humaine.

Avez-vous vu beaucoup de ces hommes à qui vous prodiguez les qualifications d'empiriques, de charlatans, vous faire une proposition aussi franche, aussi loyale, aussi en harmonie avec l'intérêt général de la société? eh bien, cette proposition si loyale et si franche, vous ne l'accepterez pas encore. Philantropes de circonstance! pour couvrir votre refus d'un prétexte plus spécieux que solide, vous invoquerez les lois saintes de l'humanité, qui, selon vous, ne permettent pas de compromettre à ce point la vie ou la santé du pauvre, et de l'exposer aux dangers de l'inexpérience et du charlatanisme. Logiciens d'un jour! vous retombez dans le cercle vicieux dont à peine vous êtes sortis. Oui, vos craintes seraient légitimes, si de nombreuses expériences n'attestaient sur tous les points l'avantage de cette méthode; elles seraient fondées, si une masse de témoignages irrécusables ne venait consolider les étonnans succès dont elle est journellement couronnée.

Vous parlez d'humanité! Oh! oui, ce mot dans votre bouche me retrace d'antiques souvenirs. J'ai connu des hommes que leur état appelait au chevet du lit des malheureux, des anges revêtus d'un corps mortel, toujours disposés à procurer à la classe indigne

gente et souffrante les secours de leur talent , et ceux d'une charité compatissante. Ces âmes célestes, nées pour le bonheur de leurs semblables, trouvaient dans leurs cœurs généreux un honoraire qui les flattait plus que les dons du millionnaire. Le lit du pauvre était pour eux un autel où ils déposaient une offrande inspirée par la Religion , et que la Religion seule pouvait dignement récompenser. Vous parlez d'humanité! Oh! j'aime à croire que vous n'avez jamais retracé l'exemple du *faciamus experimentum in animâ vili* ( 1 ) ; que toujours vous avez respecté les jours du pauvre à l'égal de ceux du riche. Mais cet amour de l'humanité brille-t-il dans vos yeux d'un éclat bien vif et bien pur, lorsqu'en entrant dans la cabane du pauvre, on le voit procéder à un inventaire qui déconcerterait l'huissier le plus expérimenté? Est-ce l'amour de l'humanité qui vous fait exiger le paiement à chaque visite , et qui suspend vos soins dès que le malheureux

---

( 1 ) Muret , un des plus savans littérateurs du seizième siècle , après avoir enseigné avec le plus grand succès dans la province et ensuite à Paris , où le Roi François I<sup>er</sup> et la Reine son épouse lui firent l'honneur d'aller l'entendre , se vit obligé de sortir de France. Il prit le chemin de l'Italie , et tomba malade dans une hôtellerie. Comme ses habits et sa figure n'annonçaient point ce qu'il était , les médecins appelés proposèrent entre eux , en latin , de faire sur ce *vil personnage* , l'essai d'un remède qu'ils n'avaient pas encore éprouvé. En disant ces paroles : *Faciamus experimentum* , etc. , Muret , épouvanté , se trouva guéri le lendemain par la seule crainte de la Médecine.

cesse de les payer? Combien de fois, avant d'avoir procédé à l'exercice de vos fonctions, n'a-t-on pas entendu sortir de vos bouches ces paroles vraiment remarquables: *Qui paie la visite* (1)? Est-ce l'amour de l'humanité qui vous dirige, quand, par des frais excessifs, énormes, et plus qu'arbitraires, vous réduisez des familles à demi-aisées à un état voisin de l'indigence? Voilà des abus à signaler à l'Autorité; des abus bien autrement condamnables que ceux que vous cherchez à réprimer. Revenez donc tout bonnement à des principes plus humains, et laissez se guérir à peu de frais l'habitant de nos villes et de nos campagnes. Cessez de persécuter les âmes charitables qui s'interposent entre le médecin et les malades pour leur transmettre ses avis, ou leur remettre gratuitement, ou au prix de leurs déboursés, les médicamens investis des qualités voulues par la loi, et qui ont en outre la propriété de rendre à tant d'êtres souffrans la santé et la vie.

.....

## CHAPITRE IX.

*Discussion sur les qualifications injurieuses que certains médecins se sont permises pour anéantir la Médecine curative.*

Il est rare de voir des hommes qui ont le bon droit de leur côté, se laisser aller à ces mouvemens impétueux, à ces injures grossières qui décèlent le

---

(1) Ces hommes si cauteleux sur l'article des précautions ont été payés à l'instant, et congédiés de suite,

motif secret d'une passion haineuse. Qu'un médecin titré qualifie du nom de charlatan un intrus dans la Médecine , un saltimbanque, un homme sans aveu et sans qualité, un homme enfin qui s'annonce comme possédant éminemment une science dont il ne connaîtrait pas même les premiers élémens; en cela il n'userait que d'un droit légitime et que peuvent exercer, conjointement avec lui, ceux-là même qui ne sont pas initiés dans les mystères de l'art. Mais, Messieurs, user de ces expressions odieuses envers un homme titré aussi bien que vous, et cela parce qu'il s'est frayé une nouvelle route dans une carrière où l'on n'avait marché jusqu'à lui qu'en tâtonnant, c'est violer toutes les règles, bouleverser toutes les bienséances; c'est provoquer à de justes représailles des hommes que l'instinct de la reconnaissance pousse à venger la vérité des injures et des sarcasmes sous le poids desquels vous voudriez l'anéantir. Et lorsque, sur tous les points de la France, et dans l'étranger, par la voie des journaux qui vous sont vendus, vous sonnez une espèce de tocsin contre cette méthode et ses partisans, vous n'avez pas pensé sans doute que, dans le nombre, il pourrait se trouver quelque plume assez passablement taillée pour vous faire sentir l'inconvenance, disons plus, l'indécence d'un pareil procédé. Vous n'en resterez pas encore là : vous irez plus loin. Vous dévouerez impitoyablement à l'anathème l'audacieux qui prend fait et cause dans une affaire qui devrait selon vous lui être étrangère. Si jamais son nom parvient jusqu'à vous, dans vos conciliabules, vous arrêterez de ne jamais lui porter aucuns secours dans le cas où il les réclamerait. Il faudra donc qu'il se dé-

termine à mourir sans vous, dût son voisinage en être scandalisé. Hé bien ! son parti est pris à l'avance : il mourra sans vous, mais non pas sans Médecine ou sans médicamens. Il sait que toutes les choses d'ici bas ont un terme, et que cette vérité s'adapte et s'applique parfaitement à la vie de l'homme. Quand la méthode du chirurgien le Roy n'opèrera plus, c'est qu'alors il n'y aura plus d'huile dans la lampe, et il faudra de toute nécessité qu'elle s'éteigne. Mais en attendant, quoique je parcoure mon quatorzième lustre, exempt des infirmités de cet âge, grâce à l'emploi de cette méthode, trouvez bon que je fasse usage d'une vigueur sur son déclin, pour éclairer mes contemporains aussi bien que ceux qui viendront après moi, et les prémunir contre de vaines diatribes qu'on pourrait à juste titre, et sans que vous eussiez le droit de vous en fâcher, appeler *des impostures*.

Quand vous n'avez pas rougi de qualifier l'auteur de la *Médecine curative* du titre de charlatan, avez-vous bien pensé que vous disiez à plus d'un million d'hommes, sur les deux hémisphères : Vous êtes des sots et des dupes, des enthousiastes et des imposteurs ; vous vous êtes ligués et entendus avec un fripon pour feindre des maladies que vous n'aviez pas ; pour supposer des guérissons qui n'ont existé que dans votre imagination, et tout cela pour faire la réputation d'un saltimbanque qui vous a fasciné les yeux. Vous semblez ignorer que la plupart ne l'ont jamais vu et qu'ils ne le connaissent que par sa correspondance épistolaire. Convenez-en, une telle supposition ne peut trouver faveur que dans des cerveaux offusqués par les vapeurs d'une jalousie sans exemple.

Le chirurgien le Roy est un charlatan , dites-vous. Et les preuves à l'appui de cette assertion, où sont-elles? On vous comprend; vous voulez en être crus sur parole. Doucement: tous les hommes n'ont pas la docilité de vos malades. Permettez à ceux qui n'en sont pas et qui vous connaissent trop bien pour vouloir jamais en être, d'examiner d'un peu plus près la question. Un charlatan, selon l'idée la plus communément reçue, est un faux médecin qui se montre en public, soit sur un char, soit sur un théâtre, pour vendre de la thériaque ou toute autre espèce de drogue; un homme qui rassemble et amuse la multitude par des tours de passe-passe et de plates bouffonneries pour avoir plus facilement le débit de sa marchandise. Eh bien! citez le temps, le lieu, où cet homme a parcouru les foires, les marchés, les places publiques; quand et en quelle ville il a fait annoncer ou afficher son arrivée. Avez-vous vu son nom figurer dans quelqu'un de ces placards qui tapissent les carrefours de la Capitale et de nos villes de province? A l'exemple de tant d'autres qui courent après une célébrité qui leur échappe, son nom et sa demeure ont-ils jamais été insérés dans un journal, ou autres feuilles périodiques? A ces traits je reconnâtrai la justesse et l'équité de vos qualifications. Mais, comme vous êtes dans l'impossibilité d'administrer ce genre de preuves, vous serez convaincus de fausseté et de mensonge aux yeux de vos contemporains comme au tribunal de la postérité.

C'est un charlatan, dites-vous: bon! vous n'êtes pas encore désappointés. Mais, depuis quand les charlatans se sont-ils avisés de faire imprimer leurs Ouvra-

ges, d'en faire hommage aux représentans d'une grande nation? Ouvrages qui, dans l'espace de quinze années, a eu onze éditions, tirées à six mille et même jusqu'à douze mille exemplaires. Si un tel médecin est un charlatan, il faut convenir que c'est un charlatan d'une nouvelle espèce. C'est un phénomène assez rare pour fixer vos sublimes attentions. Pourquoi, vous qui êtes si habiles dans l'art de forger de nouveaux mots, n'en avoir pas imaginé un *tout flambant neuf*, pour qualifier une chose si nouvelle? C'est un charlatan! Quel est celui d'entre vous qui ne voudrait l'être à ce prix, et qui dédaignerait une célébrité pareille à la sienne? Quel est celui d'entre vos auteurs les plus prônés qui peut se flatter d'avoir eu de son vivant onze éditions de ses Ouvrages? Dites-nous encore quelle édition d'Ouvrage a été portée à ce même nombre d'exemplaires? Si cet homme, que vous prenez à tâche de dénigrer, eût usé de ces stratagèmes vulgaires, si bien connus et si usités, en faisant tirer en moindre nombre, son Ouvrage serait aujourd'hui à sa trentième édition! Le public n'est ni sot, ni dupe; il ne jette pas son argent à la tête du premier venu. Si donc le débit a été si prompt et si rapide, c'est par la raison que les malades étaient bien aises d'avoir leur *médecin* à leurs côtés et de le consulter au besoin. C'est, ne vous en déplaise, ainsi que d'autres que moi l'ont reconnu, un meuble utile dans le ménage.

Admettons pour un instant que ces considérations, assez puissantes par elles-mêmes, ne soient encore que des préjugés; au moins conviendrez-vous qu'elles sont de nature à figurer dans la classe des préjugés

favorables , pour ne pas dire honorables à celui qui en est l'objet , et que de pareils succès peuvent entrer pour quelque chose dans la balance de l'opinion, aux yeux d'hommes qui savent que des injures ne furent jamais des raisons. Mais comme vous n'êtes pas hommes à vous rendre à la force d'un préjugé , tant légitime qu'il soit , et que sa qualité d'auteur admis dans toutes les bibliothèques , excepté peut-être dans les vôtres , ne vous fera rien rabattre des qualifications odieuses que vous lui avez prodiguées , il faut que vous ayez pour vous les motifs les plus plausibles et les plus décisifs.

Ah ! sans doute cet Ouvrage fourmille de principes faux , erronnés , d'explications téméraires , d'applications contraires en tous points à la conservation de l'espèce humaine.

Mais vous , Messieurs , qui êtes , par état , les dépositaires de la science , et les conservateurs des bonnes doctrines , pourquoi ne vous êtes-vous pas armés du fouet d'une sage critique ? Pourquoi n'avez-vous pas foudroyé ce novateur dont la prétendue science devait entraîner de si affreux résultats ? Pourquoi , au lieu de ces vaines diatribes dont vous avez infecté les journaux , n'avez-vous pas pris cette même voie pour dissiper l'erreur , et faire connaître à la France abusée , les périls d'une méthode capable de multiplier les morts subites sur tous les points de sa surface ? Pourquoi n'avez-vous pas exercé la plénitude des droits que donnent toujours l'empire de la science et des vraies lumières ? Quoi ! dans la corporation nombreuse des médecins , chirurgiens , pharmaciens qui couvrent notre territoire , il ne s'est pas présenté un

brave champion , un preux et loyal chevalier de la *canule* , pour désarçonner ce novateur et lui faire mordre la poussière ? Nul ne s'est présenté dans l'arène pour le combattre à outrance , le forcer à l'aveu de sa défaite , et rabattre l'orgueil de ses prétentions ? Direz-vous que de plus de soixante mille exemplaires de cet Ouvrage répandus aujourd'hui en France et ailleurs , nul n'est tombé dans vos mains ? Vous pourriez le dire , mais on ne vous croirait pas. (1) Pourquoi donc ce silence ? Pourquoi nul médecin ne s'est-il avisé de le réfuter ? Pourquoi nul ne s'avisera-t-il de le faire ? C'est qu'une vérité de théorie , quand elle a pour appui , non pas un , non pas mille , non pas dix mille , mais cent mille faits de pratique , ne se réfute pas aisément. Il faut pour cela autre chose que l'échafaudage des systèmes , étayé d'une vaine et fastueuse nomenclature. Convenez encore que ce silence est une forte présomption qui équivaut , sinon à une preuve démonstrative , au moins à une probabilité du premier genre.

---

(1) Un médecin , visitant un jour un de ses malades , aperçut sur une commode , ou sur un *vide-poche* , un exemplaire de l'Ouvrage ayant pour titre la *Médecine curative*. Il l'ouvre ; il lit le titre. Eh quoi ! dit-il , en son accent : *Sandis !* vous lisez ce mauvais livre ! oh je vais y apporter bon remède ! et joignant l'action à la parole , de suite il le met dans sa poche et il l'emporte. Quel sera le sort de ce livre ? Quel sera le sort du charlatanisme démasqué ? Si jamais l'un et l'autre passent à la postérité , il ne faudra pas en savoir gré aux médecins ; ils sont nombreux ; ils ont bien des moyens ; ils mettent le nez partout....

Malgré cela vous ne vous lassez pas de lancer les traits de la calomnie. Est-ce que vous auriez pris des leçons de ce fameux personnage de comédie qui disait, *calomniez, calomniez encore, calomniez sans cesse, il en restera toujours quelque chose, ne fût-ce que la cicatrice ?* Il y a dans ce bas monde tant d'êtres si faciles à duper, que le plus grand nombre sera toujours de votre bord.

Non, quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, on ne reconnaîtra jamais un charlatan dans l'homme que vous persécutez. S'il était ce que vous dites, vous ne monteriez pas tant de passion ni tant d'acharnement. Vous le rangeriez dans la foule de ces hommes dont vous ne dites ni bien ni mal, parce qu'ils travaillent plus pour vous que pour eux-mêmes (1). Mais votre accord, votre parfaite unanimité

---

(1) Un vigneron aisé, habitant d'une commune de l'arrondissement d'Orléans, parvenu à l'âge de 68 à 70 ans, commençait à se sentir des infirmités qui sont l'apanage de cet âge de la vie. Comme il s'en plaignait un jour à un de ses consorts, celui-ci lui indique le mode de traitement, dont il s'était parfaitement bien trouvé. Le vieillard souffrant, ou valétudinaire, avait en ville un fils exerçant un état plus distingué, au moins en apparence, que celui de vigneron, état qui l'avait mis en certains rapports avec quelques suppôts d'Esculape. Arrivé par hasard, il intervient dans la conversation, entrevoit le dessein de son père, et le conjure, par tout ce que la tendresse filiale a de plus pressant, de ne pas user d'un mode de traitement réprouvé de tous les gens de l'art. Ils en disent donc bien du mal, disait le bonhomme..... Oh! mon père, vous ne vous

à poursuivre à outrance un homme que vous voudriez transporter de votre souffle jusqu'aux extrémités du Japon, est la preuve non équivoque qu'il vous fait beaucoup de mal en faisant beaucoup de bien aux malades qui donnent leur confiance aux principes de sa méthode. Non, jamais on ne reconnaîtra un charlatan dans celui que vous avez si généreusement gratifié de ce titre; mais on voit quelque chose qui en approche dans ces hommes qui possèdent au suprême degré le talent de se faire prôner, qui parlent pompeusement d'eux-mêmes et de leurs prétendus succès; qu'on voit les premiers dans nos cercles, chercher, par des minauderies étudiées, à capter la bienveillance d'un sexe depuis long-temps

---

en faites pas d'idée. Si vous avez résolu de mourir, c'est bien le plus court chemin.... Bon! mais voilà un tel et un tel qui-en ont pris et qui se portent bien!.... Oh! qu'ils ne s'y fient pas, ce mieux apparent peut leur jouer un mauvais tour, lorsqu'ils y penseront le moins.... Ça mérite attention ce que tu dis-là; je ne mettrai pas cela en oreille de lièvres, qui perdent la mémoire en courant. Le bonhomme, rendu chez lui, fit ce raisonnement: Si ce remède était aussi mauvais que le disent les médecins, ils ne souffleraient pas le petit mot, car cela leur donnerait de la pratique. Tous sont déchainés contre; il faut qu'il leur fasse du mal: il est donc bon. Le vieillard en fait usage, et se guérit en huit jours. Quinze jours après, le fils vint revoir son père, et le trouva dans un assez bon état de santé. Surpris d'un pareil changement, il le félicite, et lui en demande la cause. Tu veux le savoir? eh bien! voilà comme j'ai raisonné, et voilà ce que j'ai fait.... Dis-le à tes médecins.

en possession de faire les réputations en cette partie. (1) On voit la même chose dans la conduite de ces hommes qui savent si bien quelle est l'influence d'un certain faste, et combien en impose une visite faite en cabriolet ou dans un brillant équipage. On ne sait pas comment cela s'appelle en français; mais ceux d'entre vous qui ont Hippocrate dans leur bibliothèque, et qui, parlant souvent grec en notre langue, sont supposés entendre l'idiôme dans lequel il a écrit, y trouveront en toutes lettres le nom qui qualifie la chose.

Ouvrez donc enfin les yeux, et cessez de prodiguer sans raison, comme sans mesure, à un homme que vous n'aimez pas, parce qu'il vous a mis sur la voie de la vérité, des qualifications que l'instinct moral devrait repousser du fond de vos cœurs. Pour vous avoir fait connaître bien plus savamment que les humoristes qui l'ont précédé, la *cause*, la vraie, l'unique cause des maladies, il ne recueille-

---

(1) Ne privons pas le lecteur du récit d'une anecdote assez piquante, et qui vient à merveille à l'appui de cette assertion.

Certain docteur, croyant en Dieu par bénéfice d'inventaire, donnait ses soins à une bonne âme qui s'acheminait à grands pas vers l'éternité. Il la trouve, ou il croit la trouver dans une situation moins inquiétante qu'à l'ordinaire. Il faut assigner une cause..... Écoutez-le dans son langage : *Oh matemoiselle, ché fous trouve beaucoup mieux, chela ne m'étonne pas; ché fiens de chez matemoiselle \*\*\* , qui a pien prié le pon Dieu pour fous; ch'est à ses ponnes prières que nous tévons les succès de nos remèdes....* quelle jonglerie !

rait de votre part que des sarcasmes et des injures ! Quel autre avant lui a découvert et enseigné cette vérité ? compulsez vos annales , parcourez les fastes de l'histoire des infirmités humaines , et faites connaître le nom de celui qui l'aurait proclamée le premier. Allez , mettez sur pied tous les furets de bibliothèque ; l'honneur de la découverte lui restera , parce qu'il appartient à lui seul. Il nous a dit que les humeurs gâtées , pourrissantes ou corrompues étaient la cause de la mort de tant de victimes qui périssaient , les unes à l'aurore de la vie , les autres au tiers ou au milieu de leur carrière ; et en témoignage de reconnaissance , il ne reçoit que d'odieuses qualifications..... !

Mais puisque vous êtes si généreux et si prodigues de qualifications , quel nom donnerez-vous à ces légions de jeunes écervelés , échappés de nos hôpitaux , où ils ont à peine appris à panser une plaie , et qui comme un torrent dévastateur se sont répandus dans nos bourgades et dans nos hameaux ? Les sauterelles de l'Egypte n'occasionnèrent jamais un semblable dégât. Vrais suppôts de Pange exterminateur , avec leur lancette , leur scalpel et le diplôme qu'ils ont reçu de vous , ils tranchent , ils coupent , ils ordonnent à temps et à contre-temps , confectionnent sans discernement des médicamens dont ils ignorent souverainement la nature et les effets , ou en abandonnent le soin à une domestique ignorante : et voilà les beaux présens que vous faites à la société dont vous prétendez être les conservateurs ! Le point essentiel , c'est d'opérer le versement de la somme préfixe dans la caisse de la communauté. *Scientia post nummos.* L'a-

depte, parchemin en poche, choisit le local où il croit que la fortune et l'intrigue lui présenteront les chances les plus avantageuses : et voilà mon homme médecin. En vérité, si ceux qui se donnent pour les dépositaires de l'art de conserver l'espèce humaine, ne sont pas les plus injustes, au moins sont-ils les plus inconséquens des hommes.

.....

## CHAPITRE X.

*Sur ce que les médecins appellent Empirisme.*

Quand à l'aide de ce mot (*Empirisme*) un peu magique, les médecins de nos jours ont frappé certaines imaginations, ils croient avoir assuré pour jamais le triomphe de la Médecine qu'ils appellent dogmatique ou *raisonnée*. Ils ont accoutumé notre esprit, et plus encore nos oreilles, à confondre l'empirisme avec le charlatanisme, tandis que ces deux choses diffèrent essentiellement. Dans leur bouche, ce mot est l'expression du mépris, le synonyme de l'ignorance, et le plus souvent l'équivalent de l'injure et d'une espèce d'outrage. Mais ces mêmes hommes qui se targuent d'un titre si pompeux; ces docteurs qui ont fait une étude suivie, approfondie de la science des mots qui se rattachent à l'art qu'ils exercent, auraient-ils oublié, ou ignoreraient-ils l'étymologie du mot ou de la chose qu'ils ont entrepris de déprécier? Ouvrez tous nos dictionnaires : qui dit *empirisme*, dit Médecine pratique, fondée sur l'expérience. Or, cette manière de guérir n'en vaudrait-elle pas bien une au-

tre ? Le médecin qui prend l'expérience pour guide et pour appui , ne vaut-il pas bien celui qui se perd dans de vaines abstractions , ou dans des conjectures plus ou moins dénuées de fondement ? Quel homme peut se flatter de raisonner pertinemment , quand il n'a pas de principe fixe , appuyé sur l'évidence , ou à son défaut , sur des faits certains , notoires et incontes- tables ?

De l'aveu de Pitearn , célèbre médecin écossais , la Médecine , dite dogmatique , n'est ni un art , ni une science , parce qu'elle ne connaît pas assez son objet , et que ses principes ne sont pas assez sûrs pour mériter ce nom. Quel aveu de la part d'un médecin ! Quelles conséquences n'est-on pas autorisé à déduire d'un pareil aveu ! Le savant Saumaise , qui connaissait si bien l'antiquité , observe que les premiers qui ont pratiqué la Médecine , étaient des hommes uniquement occupés du soin d'observer les remèdes qui réussissaient , et ceux qui ne réussissaient pas. Ils ne se répandaient point en vains raisonnemens ; mais bientôt elle devint une science *babillarde* , parce que les Grecs , naturellement grands parleurs , en gâtèrent la simplicité par une affluence de paroles recherchées. C'est sans doute cette excessive loquacité de tous ces médecins , raisonneurs impitoyables , qui leur a attiré ces traits de satire qu'on a si fréquemment décochés contre eux , quand on a dit qu'ils étaient *des hommes payés pour débiter des fariboles au chevet du lit d'un malade , jusqu'à ce que la Nature l'eût guéri ou que leurs remèdes l'eussent fait crever.* (La Bruyère.) En lieu et place de ces raisonnemens , plus ou moins puérils , plus ou moins ridicules , enchâssés

pour la plupart dans des mots gréco-arabes , aussi peu compris du médecin qui les profère , que du malade qui les entend , est-ce qu'un être affligé de maladie ne préférerait pas le témoignage d'un homme qui lui dirait : J'ai été malade ainsi que vous, et d'une maladie qui avait beaucoup de traits de ressemblance avec la vôtre ; j'ai suivi de point en point telle méthode de traitement ; j'ai bravé les préjugés de l'éducation , les ricaneries des sociétés, les lazzis des hommes irréfléchis : aujourd'hui je suis guéri. A coup sûr, le témoignage d'un tel homme vaudrait bien les dénégations intéressées de ces hommes qui, déployant et diplôme et patente , vous promettent ce qu'ils n'oseraient garantir. L'expérience , ou l'empirisme ( car dans l'origine de l'art ou de la science médicale , ces deux mots signifiaient une seule et même chose ), est donc plus sûr dans ses opérations que des raisonnemens sans base , ou qui n'en ont qu'une défectueuse ou vermoulue.

Dussent se fâcher tous les médecins de l'Europe , l'art médical a commencé par l'empirisme , et malgré eux , sauf de légitimes modifications , il reviendra au point d'où il est parti. Ceux qui , dans les premiers âges du monde s'étaient livrés à ce genre d'étude qui consistait dans l'observation et l'examen des faits , furent remplacés par des hommes à grandes idées , à projets de perfectibilité. Ils dédaignèrent la pratique , et se jetèrent à corps perdus dans les systèmes : chacun visa à la célébrité. Pour cela , il fallut faire des livres , et on en fit ; créer des systèmes , et on en créa. Bientôt il en résultat un conflit dans les idées ;

du conflit naquit la contradiction ; de la contradiction, la confusion, et de la confusion, le chaos.

La secte à laquelle la Médecine dogmatique a affecté cette dénomination (dénomination qui n'est odieuse que dans l'intention de ceux qui l'emploient) eut la Sicile pour berceau. Appollonius et Glaucias en furent les fondateurs. Ils eurent pour disciples Hyérophile et Érasistrate, médecins expérimentés, dont les lumières et les talens contribuèrent puissamment à soutenir la réputation de leurs maîtres. C'est encore à Pline l'Ancien que nous sommes redevables de ces précieux renseignemens. Il y a tout lieu de présumer que, dans ces siècles antiques, il en était à peu de chose près comme de nos jours, parce que les hommes savans, ou prétendus tels, sont ce qu'ils ont été et ce qu'ils seront jusqu'à la consommation des temps. Un peu plus, un peu moins d'orgueil, un peu plus, un peu moins de cet attachement à son sens particulier, qui n'est pas toujours l'ami de la vérité, donna occasion à une guerre ouverte, et les honneurs de la victoire restèrent à celui qui avait su, ou crier plus haut, ou faire mouvoir avec plus d'adresse les ressorts de l'intrigue. N'avons-nous pas vu de nos jours la France savante, partagée et divisée sur les effets et les causes du mesmérisme et du galvanisme, comme elle le fut dans l'avant-dernier siècle sur le newtonisme et le cartésianisme ?

Mais quoi ! l'empirisme va donc remonter sur le trône dont la Médecine dogmatique et raisonneuse s'était emparée. Si l'on voulait commencer par s'entendre, on pourrait finir par concilier les partis, en

accordant au raisonnement ce qui est à lui , et à l'expérience ce qu'on ne saurait lui contester sans injustice. Il ne s'agit que d'établir des faits , de les préciser , de les constater et de raisonner ensuite d'après l'expérience. Oui , de tout temps , elle a été et sera toujours regardée comme le maître des maîtres; de vains systèmes , des raisonnemens qu'on croit concluans et investis de toutes les splendeurs de l'évidence , sont souvent fautifs , et ne sont propres qu'à induire en erreur. Mais toutes les fois qu'on dira à un homme : Venez , voyez. Dira-t-il qu'il ne voit pas , lorsque ses yeux sont ouverts et bien disposés ? Dira-t-il qu'il ne touche pas , lorsque l'organe du toucher n'est affecté , ni de paralysie , ni d'aucun autre obstacle ?

Que répondrait le médecin le plus accrédité à un malade qui lui dirait : Depuis des années j'ai été couché sur un lit de douleurs , et nul autre que moi ne pourrait exprimer les vives atteintes que j'en ai ressenties ; le sentiment intime du mal que j'ai enduré , ne peut me laisser à ce sujet le plus léger doute ; pour me soulager dans mon état de souffrance , j'ai consulté , j'ai appelé les plus habiles d'entre vous ; ils ont épuisé envers moi toutes les ressources de l'art ; et finalement , je me suis soulagé et guéri avec ce qu'il vous plaît d'appeler un remède d'empirique ? Ici , mon cher docteur , vous à qui je confiai le soin de ma santé , délabrée par plusieurs années de maladie , permettez que je vous interpelle. Vous savez que le mal allait toujours croissant ; que ma situation devenait de jour à autre plus inquiétante. Dans votre extrême embarras , et selon votre prudence accoutumée , vous n'avez pas oublié de faire appuyer votre

opinion par le suffrage de vos confrères , convoqués pour délibérer sur ma situation. Combien de fois ne m'avez-vous pas tâté le pouls? Combien de fois ne m'avez-vous pas fait exhiber la langue? Et toujours selon vous , cette langue et ce pouls ne disaient rien de bon. Eh bien ! aujourd'hui , faites votre métier. Regardez l'une , tâtez l'autre ; vous savez que je ne pouvais quitter le chevet de mon lit ; maintenant je marche librement et d'un pas assez dégagé ; je ne faisais que de mauvaises digestions , elles étaient toujours pénibles et laborieuses ; actuellement je digèrerais du fer ; mes forces physiques étaient anéanties ; en moi le moral était affecté ; j'ai recouvré mes forces , les idées sont nettes , les affections pénibles ont disparu..... : qu'avez-vous à répondre à tout cela , mon cher docteur ?

Je réponds que vous vous seriez guérisans cela. Fort bien ! Mais si ce mieux sensible s'est manifesté le jour même où j'ai commencé d'en faire usage ; si ce mieux est allé en augmentant toutes les fois que j'y ai recouru ; si mes amis et moi avons conçu les plus douces et les plus flatteuses espérances sur le prochain rétablissement de ma santé , convenez que ceci n'est pas un effet du hasard ; vous pourrez le dire , je m'y attends ; mais si cent malades (ce n'est pas dire assez) , si dix , si vingt milliers de malades affectés de maladies différentes sur l'un et l'autre hémisphère , en employant le même moyen , ont obtenu les mêmes résultats , s'ils tiennent le même langage que moi , s'ils s'applaudissent des mêmes succès : quelle réponse à cela , mon cher docteur ? Quelle réponse ? je dirai que cela n'est pas possible. Et moi , je vous ré-

ponds que la chose est possible, par la raison qu'elle est, et qu'en bon logicien, je puis conclure de l'existence à la possibilité. J'ai l'expérience pour moi d'une part, et de l'autre, les faits à l'appui sont tellement constatés, que ce serait tomber dans l'absurde que d'oser les révoquer en doute. Or je crois, mon cher docteur, qu'une pareille déclaration, faite par un homme que vous avez traité sans succès, doit être d'un certain poids à vos yeux; on ne détruit pas des faits par de simples dénégations, pas plus que par des systèmes. Toutes les Facultés médicales du monde, toutes les Académies nées et à naître, ne m'empêcheront pas de dire à qui voudra l'entendre, et de publier s'il le faut sur les toits, que j'ai obtenu ma guérison par l'usage de ce procédé, et je m'écrierai avec le Théophraste français, l'immortel la Bruyère, au chapitre XIV de ses Caractères : « Un bon médecin est celui qui a des remèdes spécifiques, ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont, de guérir son malade. » Oui, mon cher docteur, l'évidence des faits bien constatés, a été, et sera à jamais l'écueil contre lequel viendront se briser les prétentions médicales qui n'ont que de vains systèmes pour appui.

Faisons maintenant l'application de ce qui vient d'être dit, à la Méthode curative de Le Roy, dont nous nous sommes déclaré le défenseur contre les nombreux ennemis qui l'ont attaquée, non pas par des écrits (nul médecin n'ayant osé prendre la plume pour la réfuter), mais par de vaines et indécentes diatribes, consignées dans certains journaux qui leur sont vendus.

Dans ces journaux, vous qualifiez le chirurgien

Le Roy du nom odieux d'empirique, que vous vous plaisez à confondre avec celui de charlatan; vous vous croyez fondés, autorisés à prendre cette licence outrée, parce que, dans vos comités ou sociétés médicales, vous vous regardez comme une espèce de tribunal, autorisé à déverser le blâme et le mépris contre tout homme qui ne partage pas vos idées. Vous croiriez-vous par aventure une Autorité infail-  
 lible? Où sont vos titres pour anathématiser un homme qui a cru devoir adopter des principes qui lui ont paru le plus en harmonie avec le grand art de guérir? Vous ne vous contentez pas d'exercer un pouvoir usurpé; vous prodiguez les qualifications odieuses, les injures et l'outrage. Que penser de vous, lorsqu'au mépris de toutes les bienséances sociales, vous signalez cet homme utile comme *un distributeur de poisons*; vous le qualifiez *d'ignorant, d'homme dangereux*, en un mot *d'ennemi de l'humanité*, etc? (1)  
 Que pensez-vous vous-mêmes de ces indécentes diatribes? oseriez-vous bien dire qu'en cela vous êtes dirigés par un principe d'amour de l'humanité? qu'un motif secret de passion haineuse, mise en mouvement par une basse jalousie, n'entre pour rien dans ces virulentes déclamations? Convenez que vous auriez été moins exaspérés et beaucoup plus tolérans, si sa clientèle eût été moins nombreuse, si le nombre de ses partisans eût été moins considérable. S'il n'eût pas eu dans toutes les cités, où vous exercez

---

(1) Voyez les Journaux du Rhône, d'Indre et Loire, de la Somme ( 25 mars, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre 1820. )

votre art, autant d'apologistes que de malades guéris dans les diverses classes de la société, vous vous seriez moins déchaînés contre sa méthode. Mais vous n'avez commencé à le faire qu'après en avoir vu et reconnu par vous-mêmes les merveilleux effets sur des malades que vous aviez abandonnés à leur malheureux sort. Que n'ont pas inséré les journalistes qui vous sont entièrement livrés, dans leurs productions éphémères? Ils n'ont pas sonné, ils ont corné dans la trompette de la calomnie toutes les horreurs, toutes les abominations que la plus basse et la plus vile jalousie vous a suggérées. C'est par leur canal que vous avez présenté ces médicamens sous la qualification de *remèdes secrets*, qui, selon vous, ressemblent à tous ceux qui *n'ont pu supporter l'épreuve du grand jour, ni résister au jugement de l'expérience* (1). Chimistes de nom! vous ne pensez donc pas qu'un tel aveu jette sur vous la plus grande défaveur! C'est dire au tribunal de l'opinion publique, au pied duquel vous comparez, sans que vous y soyez cité par d'autres que par vous-mêmes, que tous ces mots scientifiques dont vous vous servez journellement, et que vous faites raisonner dans nos salons, dans les boudoirs, dans les chambres des malades, sont des mots, et rien autre chose; *sunt verba et voces*, etc.

Mettez un terme à vos clameurs, qu'on pourrait à plus juste titre appeler des criailleries, ou des cla-

---

(1) Paroles extraites textuellement d'un Arrêté de la Société médicale de Tours; Journal d'Indre-et-Loire, 1<sup>er</sup> juin 1820.

bauderies: choisissez. Pour calmer vos alarmes, trouvez bon qu'on commence par vous dire que vous ressemblez trait pour trait au héros de la Manche qui s'escrimait contre un moulin à vent. Vous voulez vous enfoncer dans des ténèbres épaisses lorsque tout est lumière pour vous. Vous cherchez des faux-fuyans lorsque votre adversaire marche en plaine, la tête haute et le front découvert. Daignez écouter ce qu'il vous dit ici par ma voix. Sous les yeux des dépositaires des lois, lors du procès dont il sera parlé au chapitre xxix, on a ouvert le *Codex medicamentarius*, et *Baumé* sur les compositions officinales; la déclaration préalablement faite et d'accord avec les principes de ces Ouvrages, s'est trouvée de plus fortifiée par le Rapport de l'immortel Vauquelin, cet habile chimiste dont la France savante honorera à jamais la probité et les talens; Rapport rédigé d'après l'injonction de l'autorité judiciaire. Qu'avez-vous maintenant à répondre? Et moi, qui ne suis ni médecin ni chirurgien, ni apothicaire, je prendrai la liberté de vous dire qu'on ne peut qualifier du nom de remède secret, moins encore de l'odieuse épithète de poison, un, ou des médicamens consignés dans les Ouvrages qui sont à juste titre placés sur les comptoirs et dans les mains du dernier élève en pharmacie. J'ajouterai que dans un certain temps, et qui n'est pas fort loin de nous, ces médicamens ont été prescrits et ordonnés par les plus habiles médecins, qu'aujourd'hui ils sont confectonnés d'après et selon les principes des plus habiles chimistes de l'Europe. A l'exemple de vos devanciers, sur lesquels vous enchérissez tous les jours, vous les abandonnez,

ces médicamens ; vous leur avez préféré les sangsues ; vous détruisez le moteur de la vie , en laissant subsister la cause des maladies. Qu'avez-vous encore à répondre ? Et si vous lisez la *Médecine curative* , à partir de la septième édition , n'y remarquez-vous pas *trop peu de secret* à l'égard de ce qui vous a servi de prétexte , et rien de plus ; tandis que vos véritables desseins étaient de jeter l'éteignoir sur une lumière trop vive qui vous blesse les yeux et nuit à vos vues ? S'il en était ainsi , on vous demanderait comment il faudrait faire pour vous être agréable. Je prends part à vos peines , et je participe à vos embarras. Vous tenez à de faux principes , et c'est à qui d'entre vous n'embrassera point la vérité. D'un côté , des succès inouïs , presque miraculeux ; de l'autre , des tentatives contre leur auteur , tentatives toujours nulles , infructueuses , et le plus souvent préjudiciables à vos malades et nuisibles à vous-mêmes. A quoi donc peut se rattacher cette inconcevable différence dans la manière d'agir et dans les résultats ; le problème serait-il donc insoluble ?

*Premier principe de solution.*

Un lord anglais , grand voyageur , avait en sa possession une montre de Graham , qui se déranger , ou par une chute , ou par tout autre accident. Tantôt la montre avançait considérablement ; d'autres fois elle était tellement en retard , qu'elle marquait midi , lorsque le soleil était à la fin de sa carrière. Pour faire remettre sa montre en état , il entre dans un atelier d'horlogerie. Là , vingt-cinq ou trente ouvriers y

étaient diversement employés. Le premier qui se présente s'empare de la montre; il la regarde avec toute l'attention dont il est capable, et il se charge de la raccommoder; il tâtonne, il en démonte quelques pièces. Tantôt il prend un outil, tantôt il en prend un autre; mais quoique ce laboratoire fût complètement fourni de tous les instrumens nécessaires, le téméraire ouvrier n'a pas le bon esprit de saisir l'outil qui aurait pu seconder ses impuissantes tentatives. Désolé, désespéré d'avoir entrepris au-dessus de ses forces, il la transmet à un de ses compagnons; celui-ci regarde la montre, il ne peut même se dissimuler que les premières tentatives ont augmenté le mal au lieu de le diminuer: n'importe, il essaie. Aussi mal adroit que le premier, il tâtonne à son tour; il veut réparer le mal déjà fait, et l'outil dont il se sert n'est nullement propre à atteindre son but. Convaincu de son impuissance, il la remet aux autres ouvriers dont l'atelier se compose, et au résultat, tous confessent leur incapacité. Enfin, après que la montre a passé par vingt mains différentes, elle est remise entre celles du maître ou du principal ouvrier, qui leur dit: Maladroits que vous êtes! Qu'avez-vous fait? au lieu de prendre tel outil, que ne preniez-vous celui-ci! la montre n'eût point été forcée; et en vous servant de l'instrument convenable, vous auriez remis la montre en état. Ceci n'est qu'une supposition, une parabole, si on veut lui donner ce nom; mais tout homme réfléchi saura bien en faire l'application.

*Deuxième principe de solution.*

Le célèbre Nicole, auteur d'un Ouvrage immortel et

troppeu lu de nos jours, répond d'une manière tranchante et péremptoire à cet esprit d'éloignement et d'aversion que vous témoignez contre l'adoption d'un procédé curatif. Il en trouve la cause là où elle est, dans l'amour-propre humilié. Veuillez-bien écouter ce grand maître dans l'art de raisonner ; il a lu dans vos esprits et disséqué le fond de vos cœurs :

« Il est des hommes qui n'ont point d'autre fondement, pour rejeter certaines opinions, que ce plaisant raisonnement. Si cela était, je ne serais pas un habile homme ; or je suis un habile homme : donc cela n'est pas. C'est la principale raison qui a fait rejeter long-temps certains remèdes très-utiles, et des expériences très-certaines, parce que ceux qui ne s'en étaient point encore avisés, concevaient qu'ils se seraient donc trompés jusques alors. Quoi ? si le sang, disaient-ils, avait une révolution circulaire dans le corps, si l'aliment ne se portait pas au foie par les artères mésaraiques, si l'artère veineuse portait le sang au cœur, si le sang montait par la veine-cave descendante, si la Nature n'avait point d'horreur du vide, si l'air était pesant et avait un mouvement en bas, j'aurais ignoré des choses importantes dans l'anatomie et dans la physique : il faut donc que cela ne soit pas.... Mais pour les guérir de cette fantaisie, il ne faut que bien leur représenter que c'est un très-petit inconvénient qu'un homme se trompe, et qu'ils ne laisseront pas d'être habiles en d'autres choses, quoi qu'ils ne l'aient pas été en celles qui auraient été nouvellement découvertes. » (*Logique de P. R. ou l'Art de penser*, chap. 19, n. 4.)

Voilà, Messieurs, des principes de solution sensibles et palpables, et qui seraient sentis et compris par un enfant. Une longue expérience a appris à cet homme qui fera époque dans les annales médicales, et plus encore dans nos fastes, que tel moyen que vous avez dédaigné, renfermait en soi une puissante efficacité. Il a compris ce que vous n'avez pas encore voulu comprendre, mais ce que vous comprendrez à la fin, que les moyens les plus simples sont souvent les plus efficaces; et qu'un procédé, pour avoir été ou dédaigné ou mis en oubli, n'avait rien perdu de son mérite, par la raison que vous l'auriez méprisé, ou que vous n'auriez pas voulu vous en servir. Est-ce dédain de votre part? est-ce mépris? est-ce ignorance? serait-ce tout cela à la fois? c'est à vous de répondre, et de vous juger vous-mêmes.

Que voudriez-vous demander de plus, après une déclaration aussi franche, aussi authentique, aussi solennelle? Dites-nous ouvertement si vous en exigez davantage, pour mettre un terme à tout ce clabaudage dont vous fatiguez nos yeux et nos oreilles? nos yeux dans les journaux, et nos oreilles dans les cercles que vous fréquentez.

En parlant de l'empirisme, le respect que nous avons voué à la vérité nous impose l'obligation de mettre sous les yeux de nos lecteurs un chapitre extrait d'un Ouvrage connu et placé dans presque toutes les bibliothèques (1).

---

(1) Tableau de Paris, édition d'Amsterdam, tome 7, page 92.

« Un épicier ruiné ayant trouvé la recette d'une  
 » tisane purgative et confortative, la débite aujour-  
 » d'hui au Temple avec un succès prodigieux. Elle  
 » fait beaucoup de bien, et le peuple, las du charla-  
 » tanisme des médecins, des drogues empoison-  
 » nées des apothicaires, a trouvé dans cette tisane  
 » un remède vraiment salutaire : du moins, l'expé-  
 » rience confirme chaque jour sa bonté et son utilité.  
 » (*Nota.* Il y a quarante ans que ceci s'est passé.) Le  
 » débit de cette tisane monte jusqu'à douze cents  
 » pintes par jour ; et comme l'efficacité d'un remède  
 » n'est constatée que par l'expérience, tous les rai-  
 » sonnemens du monde contre l'empirisme, devien-  
 » nent fautifs quand l'empirisme guérit encore mieux  
 » que la Médecine qui raisonne. *Il se pourrait faire*  
 » *qu'il n'y eût au fond qu'une seule et même mala-*  
 » *die, et qu'un seul remède (1) pût conséquemment*  
 » *détruire le germe des maladies chroniques (2).* La  
 » colère des guérisseurs de profession, contre l'é-  
 » picier chez qui tout Paris accourt, est une des choses  
 » qui m'ont le plus réjoui. Il est bon que les petites  
 » tyrannies des corps, qui immolent tout à leurs in-  
 » térêts particuliers, disparaissent pour laisser à  
 » l'homme ou à l'art la liberté, trop souvent ailleurs  
 » gênée et fatiguée. »

---

(1) Principe fondamental sur lequel repose l'Ouvrage ayant pour titre : la *Médecine curative*.

(2) Pourquoi rester en si beau chemin, et ne pas appliquer ce principe aux maladies récentes, ainsi qu'aux chroniques. C'est bien le cas de faire l'application de l'adage latin : *à fortiori*.

Toutes les Facultés d'Iéna, de Pétersbourg, d'Édimbourg et autres lieux, oseraient-elles donc bien mettre en avant qu'il est impossible de ramener la Médecine moderne à un principe unique et fondamental; de reconnaître que toutes les maladies n'ont qu'une seule et unique *cause*; qu'un seul et unique moyen peut être dirigé contre elles? De combien de questions oiseuses ne s'occupent-elles pas dans leurs séances académiques? Et celle-ci serait-elle donc indigne de la sublimité de leurs conceptions? Un principe unique, appuyé sur l'évidence des faits, serait-il forcé de pâlir en présence de ce ramassis de combinaisons qui ne guérissent de rien par faute de soutien ou d'appui? Un médecin à qui une basse jalousie décerne le titre d'empirique, mais qui guérit sciemment, année commune, plusieurs milliers de maladies, délaissés, abandonnés par ceux qui se qualifient du titre pompeux de médecins dogmatiques, obtiendra toujours la confiance d'un homme de bon sens et ami de sa conservation.

Mais les antagonistes de la *Médecine curative* oseraient-ils bien user d'une qualification aussi peu décente à l'égard de son auteur, sans oublier les égards et le respect qu'ils doivent à l'évidence de faits qu'ils ne peuvent méconnaître? S'ils ont daigné abaisser leurs regards sur un Ouvrage parvenu à sa onzième édition, dont plusieurs ont été tirées jusqu'à dix et même douze mille exemplaires, ils conviendront que cette méthode repose sur des principes certains et des données incontestables. Là, le raisonnement et l'expérience se donnent la main, et se prêtent un mutuel appui. Eh, que pourrait-on opposer à la force de ces

deux autorités réunies? Il n'y aurait qu'une mauvaise foi caractérisée, ou une ignorance digne de mépris, qui pourraient mettre dans la bouche des antagonistes de cette méthode des propos aussi peu mesurés (1).

.....

## CHAPITRE IX.

*La Médecine, telle qu'elle a été exercée jusqu'à ce jour, offre-t-elle des garanties à la société?*

Un art qui ne repose que sur des conjectures, de l'aveu de ceux qui l'exercent, peut-il offrir à la société autre chose que des conjectures pour garantie? Et comment celui de tous les arts qui devrait en offrir le plus, est-il précisément celui qui en présente le moins? A partir de ceux qui se qualifient, ou que la voix publique range dans la classe des grands maîtres, jusqu'au dernier *médicastre* de village, je ne vois de différence entre les uns et les autres, qu'un peu plus, un peu moins de ce jargon scientifique avec lequel on jette de la poussière aux yeux d'un vulgaire ignorant. Le médecin de ville, appelé dans la maison du villageois malade, réforme, corrige quelque chose aux prescriptions du chirurgien de village, remonte dans son cabriolet, après s'être bien fait payer, et donne aux parens du malade cette dernière consolation: *Il est possible qu'il s'en réchappe; c'est*

---

(2) Voyez à l'appui la lettre de Maupertuis, au chapitre 4, ayant pour titre: Opinion des Savans, etc.

*dommage que j'aie été appelé si tard.* Mais cette *échappatoire* n'est rien moins qu'une garantie, tandis qu'il n'est pas un seul état dans la société qui n'en offre plus ou moins de la part de celui qui l'exerce.

Pauvres malades! outre le poids des douleurs et des infirmités que vous ressentez, êtes-vous donc condamnés à subir aveuglément la loi du caprice et de l'ignorance qui spéculent sur la durée de vos souffrances? Que demandez-vous à votre médecin? la guérison. Quel recours exercerez-vous contre lui, s'il ne vous la procure pas, si même vous succombez sous les coups du mal ou sous ceux de son impéritie? aucun. La loi en main, il viendra sommer vos héritiers de payer, sans marchander, la somme qu'il aura fixée pour vous avoir conduit au tombeau : et voilà la garantie qui vous est offerte.

Est-ce bien celle que vous présente l'architecte, l'entrepreneur que vous chargez de construire ou de réparer votre habitation? Si l'édifice dont la construction ou la réparation lui est confiée, n'est point bâti ou réparé selon les règles de l'art, la faute est pour lui; il est tenu aux frais de construction, et aux dommages qui sont la suite de son impéritie. Un peintre, chargé de faire un portrait, le gardera pour son compte, s'il n'a pas saisi la ressemblance. Le moindre de nos artisans est responsable de son ouvrage; s'il n'a pas rempli l'intention de celui qui l'a commis, ou l'ouvrage reste à sa charge, ou il est exposé à une réduction considérable.

Mais où nous conduiront ces prétendus principes, et peut-on dire qu'ils soient applicables dans l'espèce? Suspendons-en le développement, l'application, pour

avoir lieu plus tard , n'en sera peut être pas moins judicieuse. Revenons au point de la question principale , le défaut de garantie.

Quelle garantie nous offre cette foule de jeunes gens se lançant dans la société avec un diplôme qui leur donne droit de vie et de mort sur les membres qui la composent ? des études , des examens , des degrés obtenus dans nos Académies. Fort bien ! Admettons pour un instant que l'amphithéâtre de l'école les voie aussi souvent , aussi fréquemment que celui des *Variétés amusantes* ; que le scalpel et le bistouri , toujours en mouvement , les aient mis à portée de connaître le jeu des muscles , l'action de chacun d'eux , les moindres fibres , les fibrilles , les artères , les artériolles et leurs situations respectives , leur correspondance mutuelle , leurs communications : tout cela est beau , tout cela est admirable. On peut parler pendant trois ou quatre heures de suite sur ces sortes de questions un peu oiseuses ; faire parade de mémoire ou de facilité dans l'élocution , sans pour cela en être beaucoup plus avancé dans le grand art de guérir. Ajoutons à ces connaissances anatomiques , un cours de chimie ; car il faut qu'un jeune médecin , en quittant les bancs , puisse dire qu'il a suivi les cours des grands maîtres. Eh ! de quel front oserait-il se présenter dans les cercles , sans avoir toujours disponibles au besoin les termes d'*alkali fluor* , de *gaz azote* , de *moffete* , de *Muriate* , de *sulfate de potasse* , de *carbonate* , etc. etc. etc. et une page d'etc. Plus , une légère teinture des systèmes de Linnée et de Jussieu sur la classification des plantes .

et pour complément , un cours de Médecine clinique dans un de nos premiers hôpitaux.

Or il est bon que chacun sache ce que veulent dire ces mots *Médecine clinique, professeur de Médecine clinique*. La Médecine clinique est celle qui s'exerce au chevet ou près du lit d'un malade ; et celui qui l'exerce ou qui la pratique dans nos hôpitaux, suivi d'un certain nombre d'élèves , est un professeur de Médecine clinique. Aussi leste qu'un capitaine de hussards, le professeur parcourt en un clin d'œil les cinq rangs de lits d'une salle à perte de vue. Les élèves protégés sont le plus près, ainsi que cela doit être ; les autres suivent de loin, et n'entendent que la moitié des choses. Leurs pauvres tablettes ne présentent que l'esquisse de prescriptions informes : il faut remplir les lacunes tant bien que mal. Le docteur tâte le pouls de celui-ci, trouve de la fièvre, ordonne la tisane et la diète ; il fait montrer la langue à celui-là, et prescrit un purgatif pour le lendemain ; à l'un, les vésicatoires aux bras ; à l'autre, la moutarde aux pieds ; à quelques-uns, la demi-ration ; à quelques autres (quand il a encore un peu de religion), les derniers sacremens. Pauvres humains ! pauvres malades (1) ! Après de telles leçons données

---

(1) Un certain professeur de Médecine clinique, faisant sa visite dans l'Hôtel-Dieu d'une de nos bonnes villes de province, avait déjà parcouru un demi-rang de lits, où gissaient de pauvres malheureux qui n'attendaient que la santé, et cet homme de l'art n'avait rien prescrit.

La religieuse, gardienne de la salle, qui l'accompagnait,

ou reçues avec tant de précipitation , quel est donc le jeune médecin assez hardi pour se présenter de son chef au lit d'un malade , et dicter des prescriptions? Est-ce avec une armure aussi légère qu'il oserait s'avancer pour combattre la mort ; et croit-on qu'elle dût beaucoup appréhender un champion de cette espèce ?

Vos études du premier âge de la vie ne présentent donc aucune garantie suffisante à la société. La trouvera-t-on dans vos examens? Qui mieux que vous est capable d'en sentir et d'en apprécier la nullité? Que demandent de vous vos examinateurs? Un peu de science (car il ne faut pas être injuste), mais l'argent n'est pas là, plus qu'ailleurs, un meuble inutile. On sait parfaitement que tel nombre d'adeptes ou d'aspirans aux degrés voulus par la loi, rapporte tant par semestre ou par année; qu'il est mieux d'user d'indulgence que d'une trop grande sévérité; qu'il peut, qu'il doit y avoir et qu'il y a réellement avec la Faculté des accommodemens (1). Il fut un temps

---

à l'effet de recueillir ses prescriptions ou ordonnances, se permit de le faire sortir de sa rêverie et de son état de distraction, en lui disant qu'elle attendait ses ordres relativement aux malades dont il avait tâté le pouls, et à qui il avait fait exhiber la langue.

Pardon, Madame, ou ma chère sœur; j'étais profondément occupé de la composition d'une pièce de vers dont je dois, ce soir, faire lecture à la réunion qui aura lieu chez le préfet.

Dieu nous garde de médecins entichés de la manie des vers, ou de la métromanie!

(1) Dans une ville où il existe un collège médical de

( et il n'est pas fort éloigné ) où l'interruption des études dans nos collèges avait mis les vieux docteurs dans le cas de relâcher quelque chose de la rigueur des formes antiques. La langue latine était jadis la seule admise et avouée dans les examens. Pour raisons connues on y a dérogé ; mais on a cru qu'il était de la dignité de rappeler les vieux usages, et de se souvenir que la langue des anciens maîtres du monde ne serait déplacée, ni dans les thèses publiques, ni dans les examens ; qu'elle contribuerait même à donner du relief au nouveau mode de réception. Qu'est-

---

réception pour les jeunes adeptes ou aspirans au droit d'exercer l'art de guérir, un jeune élève ayant fait d'assez bonnes études, se présente à l'examen. Il se permet de citer en latin quelques passages de Galien, à l'appui de ce qu'il avançait. Le chef du collège, un peu rouillé sur cette partie, soit qu'il n'eût jamais appris cette langue, soit que le défaut d'usage lui en eût fait perdre l'intelligence, l'apostropha en ces termes :

« Jeune homme, nous voyons bien que vous êtes solide-  
 » ment instruit ; nous sommes amplement satisfaits. Vous  
 » êtes reçu et bien reçu. Sous le plus bref délai, votre  
 » diplôme vous sera expédié. » Il ne faut pas demander si le collège médical fut de l'avis de M. le président.

Un certain professeur en médecine, disait un jour à un jeune homme qui pendant son cours d'études s'était livré à des amusemens qui n'étaient pas en harmonie avec l'état de médecin : « Je connais votre père ; il est de mes amis ; vous lui avez dépensé beaucoup d'argent. Aujourd'hui que vous êtes reçu docteur, j'espère que vous étudierez la Médecine..... » Avis au lecteur qui réfléchit.

il arrivé? Les thèses, autrefois écrites et soutenues en latin, aujourd'hui sont écrites et soutenues en français; mais par respect pour l'ancien usage, on cite à la fin cinq à six aphorismes d'Hippocrate, d'après la version ou traduction latine qui en a été faite. Le texte original est bien là où il est, dans la poussière des bibliothèques.

Un jeune docteur, qui, le plus souvent, ne sait pas un mot de latin, revient dans sa province; il inonde le lieu où il a résolu de fixer sa résidence, d'une dissertation imprimée chez Didot, en beaux caractères, sur papier vélin. L'Ouvrage est trop mince pour mériter les honneurs de la reliure; mais un beau papier, couleur de rose, excite, pique la curiosité. On veut voir ce qui est renfermé sous une si jolie enveloppe. L'opuscule est répandu dans les châteaux circonvoisins; les maires et adjoints des communes environnantes ne sont pas oubliés; les curés du canton reçoivent aussi l'hommage de l'auteur et celui de sa scientifique production. On serait tenté de croire que ces thèses présentent à l'esprit du lecteur un ensemble de vérités utiles, de celles qui se rattachent à la conservation des hommes. Détrompez-vous; une proposition sèche, isolée, qui ne tient à rien, ou à bien peu de choses: ne cherchez rien au-delà. Une oscillation d'idées, un balancement d'opinions incertaines et vacillantes; une nuée d'auteurs anglais, irlandais, écossais, allemands, teutons, partagés d'opinions et de sentimens, dont les uns sont pour le *oui*, et les autres pour le *non*. Voilà le tableau que nous offrent les thèses de cette foule de jeunes gens qui, journallement, affluent de la Capitale dans nos

petites villes de province. Plus , une belle et brillante dédicace. Autrefois c'était à des personnages plus ou moins marquans , plus ou moins distingués par leurs emplois , par leurs talens , etc. Aujourd'hui tout est changé. C'est à mon ami , c'est à ma sœur , c'est à ma tante , c'est à mon père adoptif , c'est à mon cousin , c'est à un enfant au berceau ; bientôt ce sera à ma commère ; eh ! qui sait si un jour nos ravaudeuses et nos blanchisseuses n'y auront pas quelque part ?

Que de choses plus étonnantes encore ! Lors de la nouvelle organisation de la Médecine , en l'an 1803 , on a vu des hommes pétris de gloriole et d'une sottise vanité , qui , las de porter le simple titre de chirurgien , dont ils s'étaient regardés comme bien honorés pendant nombre d'années , ont élevé plus haut leurs prétentions. Le titre de *docteur* en Médecine a quelque chose de si doux , de si flatteur à l'oreille ! et que ne fait-on pas pour l'obtenir ? En conséquence , ils ont fait le voyage de la Capitale ; ils n'ont pas rougi de faire imprimer des thèses où ils ont mis , à la suite , la petite *rocambole* en latin , dont ils ignoraient les premiers élémens ; ils les ont distribuées avec une profusion digne de pitié , dans la même ville où leur ignorance en cette langue était connue , et sont revenus après huit jours d'absence , investis du titre fastueux qu'ils avaient si fort ambitionné.

Vos titres et vos diplômes ne présentent donc à la société qu'une garantie illusoire. Or , une garantie qui n'offre que des illusions n'en est pas une.

Admettons cependant que cette foule de jeunes gens qui , de la Capitale se répandent dans les départemens , y apporteront avec eux le désir et le goût des bonnes

études; que, débarrassés du tumulte d'une grande ville, ils se livreront dans le silence du cabinet à cette application de laquelle résulte ou doit résulter le plus grand avantage de ceux qui leur accorderont leur confiance; qu'ils compareront, méthode à méthode, les principes de ceux-ci avec les principes de ceux-là..... Mais on brûle du désir de se faire connaître; le mérite obscur et caché n'est pas un mérite; il faut de toute nécessité se produire au grand jour. Quand on est obligé de vivre avec le monde, il faut bien s'en rapprocher..... Soit: mais il y a rapprochement et rapprochement. Est-il bien nécessaire de voir un médecin figurer aux premières loges de nos spectacles, et s'ériger en juge de nos acteurs et de nos pièces de théâtre? Un médecin dans un bal, il y a soixante ans, eût été une vraie caricature; aujourd'hui, s'il est beau parleur, joli cavalier, il en fait un des principaux ornemens. Est-ce bien au spectacle ou dans un bal qu'on apprend à repousser les traits de la maladie ou de la mort? La société trouve-t-elle dans de tels hommes des garanties suffisantes?

Dans une question si délicate et qui met en évidence de petits mystères qu'on aurait voulu couvrir d'un voile impénétrable, il faut s'attendre à essuyer un peu de la mauvaise humeur de ces hommes qui ne verront pas sans peine le miroir de la vérité réfléchissant trait pour trait toutes les manœuvres, les tours de passe-passe et les petites ruses de la profession. Assez long-temps ils ont abusé de la simplicité d'un crédule vulgaire; notre attachement à la vie est la base de notre confiance en eux, et souvent de leur réputation. Car si, par suite des efforts de la

Nature , le malade survit aux atteintes d'une maladie grave , on ne manque pas d'en attribuer l'honneur au médecin et aux nombreuses visites qu'il a faites. Et en cela nous leur donnons une preuve de crédulité qu'ils sont bien éloignés de partager.

Censeur importun autant qu'exagéré ! vous vous figurez donc qu'un médecin tient dans ses mains les destinées des hommes , et qu'il est l'arbitre de la vie et de la mort ? Non , je sais que la vie et la mort sont dans les mains de Dieu ; mais je sais aussi que la vie peut être prolongée , et la mort écartée par les moyens que suggère un médecin habile et expérimenté. Nul ne peut se soustraire à la loi de la destruction ; elle est portée contre tous , et il faut que tous la subissent. Cependant , quoique la mort soit naturelle à l'homme , en ce sens qu'il doit nécessairement subir sa loi , ne peut-on pas reconnaître que toute mort qui arrive avant la vieillesse ou la décrépitude est contre nature , et que les ressources de l'art peuvent avec succès être dirigées contre la *cause* qui la produit ?

Vous êtes intimement convaincus de cette vérité. Lorsque vous avez embrassé cet état de préférence à tout autre , c'était là sinon votre unique au moins une de vos principales pensées. Pourquoi le malade frappé d'une maladie aiguë réclame-t-il votre secours ? Pourquoi cédez-vous à ses instances , lorsqu'il vous a témoigné le désir de vous voir près de lui ? Cette démarche mutuelle , cette identité d'intentions , n'est-elle pas la preuve convaincante qu'il y a des remèdes contre la maladie qui pourrait produire une mort prématurée ? Mais si , flottant dans le vague

des conjectures , vous laissez à une nature trop encombrée par le poids des humeurs , ou affaiblie par des causes qu'il ne s'agit pas d'énumérer, le soin trop pénible de se débarrasser elle-même , en n'usant que de vains palliatifs , dont le principal mérite est de ne faire ni bien ni mal , jamais vous ne guérirez votre malade. Vous vous éloignerez encore plus de votre but , tant que vous n'aurez pas un point de départ fixe , que vous ne connaîtrez point la route que vous avez à parcourir , et le but vers lequel vous devez tendre. Vous n'occasionnerez que des désastres , tant que vous répandrez le sang , ce fluide moteur de la vie , et que vous proscrirez l'évacuation des humeurs gâtées et corrompues , source des maladies et des infirmités humaines. (1) Si donc , en suivant vos antiques méthodes et des systèmes plus

---

(1) *La vie est dans le sang.* Cette vérité est consignée en toutes lettres dans le plus ancien et le plus respectable des livres connus. Nous oserions dire que cette vérité est une de celles que Dieu a daigné révéler aux hommes par l'organe de Moïse , au chapitre 17, v. 11 du Lévitique : *Anima omnis carnis in sanguine est.* L'âme en cet endroit, se prend pour la vie, et non pas pour cette substance spirituelle et intelligente qui distingue l'homme d'un vil amas de matière. Saint Augustin , expliquant ce texte du Lévitique , s'exprime en ces termes : « Notre vie est tellement renfermée dans le sang qui conserve la chaleur naturelle et les esprits qui nous font vivre , que la vie se perd en même temps que tout le sang est sorti du corps. Aug. in Lev. , quest. 57 , *anima sanguine tenetur in corpore , nam si fuerit effusus , abscedit.*

que gothiques, vous laissez périr vos malades au commencement ou au milieu de leur carrière, vous contrariez les voies de la Nature, et vous méritez que chacune des victimes que vous n'avez pas arrachées des bras de la mort, fasse retentir nuit et jour ces terribles paroles à vos oreilles : *Non sanasti ; occidisti.*

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XII.

### *Projet de garantie offerte à la société.*

Des études, des examens, des degrés ! Encore un mot. Encore une ou quelques observations. Eh pourquoi ne dirions-nous pas toute la vérité ! Avec des examens, des degrés, des études, le malade n'a qu'une garantie si faible, si faible, qu'on peut l'assimiler à la privation de toute garantie. Cependant il en faut une à la société (1). N'y aurait-il pas quel-

---

(1) Le système des cautionnemens à l'égard de plusieurs états ou professions, a été sagement inventé pour donner des garanties aux divers membres de la société. Le législateur, en adoptant cette mesure, a prouvé l'étendue de sa sollicitude et la sagesse de ses vues. C'est un frein salutaire pour retenir ceux qui seraient tentés de s'écarter des voies de la droiture et de la justice. Il est impossible d'assujettir un art libéral tel que la Médecine à cette formalité : mais n'y aurait-il donc qu'un genre de responsabilité ? Un médecin pourrait-il se formaliser si le législateur lui disait : *Point de guérison, point de rétri-*

ques moyens de remédier à cet inconvénient ? Il est dans l'ordre des principes de l'équité et de la justice, principes gravés dans le cœur de tout être raisonnable, que l'homme qui consacre sa vie entière à des études pénibles, pour procurer à ses semblables, ou la guérison, ou au moins l'allégement de leurs infirmités, ait des droits légitimement acquis à une existence honorable.

Riches du siècle ! doublez, triplez, décuplez même la somme des honoraires en faveur de l'homme de l'art qui vous aura prodigué ses soins. Mais s'il a droit à une rétribution proportionnée au service que vous attendez de lui, pourquoi n'auriez-vous pas celui de lui adresser ce langage ? « Vous avez obtenu ma confiance, c'est à vous de justifier mon choix. Si vous me rendez la santé, le plus précieux des biens terrestres ; si vous me procurez un soulagement dans les souffrances qui m'accablent, vous n'aurez qu'à vous louer de ma générosité. Si à ce sujet, vous avez conçu le plus léger doute, tracez vous-même les conditions, je les accepte ; elles seront scrupuleusement remplies. Mais si vous ne me donnez que de vaines paroles, en lieu et place de la guérison, trouvez bon que vos pas et vos démarches restent pour votre compte et à votre charge, et que mes héritiers ou moi soyons absolument quittes envers vous. »

Ce langage dans la bouche d'un malade, d'un va-

---

*bution.* Ce motif le rendrait peut-être et plus assidu et plus attentif à l'égard des malades qui lui donnent leur confiance.

létudinaire, ou de ceux qui peuvent parler en sa place, aurait-il donc quelque chose d'opposé, ou de contraire aux principes des conventions humaines ? Si cette convention paraît dure en soi, ce ne peut être que pour ces hommes qui ne guérissent que par hasard, et qui laissent, à ce qu'ils appellent la Nature, le soin de se débarrasser elle-même. Mais celui qui a le sentiment de la science et de la vérité, sur laquelle reposent les principes de l'art de guérir, ne craindra pas d'accepter une proposition qui est tout à la fois, et la garantie du malade, et la preuve de l'habileté de celui qui se charge de le délivrer du pesant fardeau de ses infirmités.

On ne verrait plus alors tant de malades bercés par de vaines espérances de guérison, qui à la veille de rendre à la terre leurs tristes dépouilles, se flattent encore d'échapper à la loi de la destruction. Un médecin, ami de la vérité et de l'humanité, les abandonnerait-il pour cela ? Non. Mais il ne craindrait pas de déclarer à la famille qu'il ne peut administrer au malade que les secours de la Médecine dite *palliative*. On serait assuré qu'il ne le tourmenterait pas par des essais et des tentatives qui n'ont d'autre utilité que d'aggraver ses souffrances, de fatiguer sa patience, et de désoler sa résignation.

O ! vous tous qui êtes en proie aux infirmités humaines, et qui depuis si long-temps cherchez vainement un état de santé que vous n'avez pu recouvrer ; garez-vous, garez même vos héritiers des effets de l'onguent de *Guéritard*. Ce mot en dit assez sans qu'il soit besoin d'y joindre un commentaire. Toutefois point d'assertion sans preuves à l'appui, car

on pourrait dire que des allégations ne sont pas des preuves. Si le fait suivant était contesté, la preuve testimoniale, ou écrite, imposerait peut-être silence aux contradicteurs.

Un certain docteur en Médecine, après avoir vu de ses propres yeux dans le canton où il exerçait son art ou son talent, des cures étonnantes, opérées d'après les principes consignés dans l'Ouvrage ayant pour titre la *Médecine curative*, crut qu'il pouvait faire trêve, au moins temporairement, avec les préjugés de l'antique routine. Cet ouvrage était tombé dans ses mains. Il l'avait lu; il avait eu le bon esprit de l'apprécier. Cela ne suffisait pas; il fallait encore faire quelques pas en avant. Est-il quelque chose qu'on ne fasse, quand on veut véritablement s'instruire et s'éclairer? Il remonte à la source des lumières, il consulte, il demande les médicamens, pour en user conformément à la méthode dont il avait goûté les principes. Pour son coup d'essai, qui fut pour lui un coup de maître, il en fait usage envers une femme atteinte d'hydropisie depuis plus de six mois, avec les caractères les plus alarmans. Ce début avait quelque chose d'effrayant en soi. Une hydropique qui a résisté à tous les moyens connus!... En dix jours de traitement, de désespérée qu'elle était il la remet sur pied; il la rend à un état de santé tel, que l'amélioration de son sort surpassa toutes ses espérances. On serait tenté de croire, après un succès aussi éclatant, que cet homme de l'art aurait continué à l'égard de ses autres malades, l'emploi du moyen qui lui avait si bien réussi. Doucement; il y a toujours l'arrière-pensée : *Item. Il faut vivre.*

On dira : voilà bien un homme amené à la connaissance de la vérité , un homme véritablement converti. Oh ! détrompez-vous. Un médecin ne se convertit pas aisément. Les médecins , qui se croient si fortement supérieurs à un ignoble vulgaire , ont une étendue de lumières qui les élève beaucoup au-dessus de la sphère où nous sommes placés. Il voient les choses en grand ; ils dédaignent les menus détails. Il faut des années , pour ne pas dire des siècles , quand il s'agit de briser des volontés un peu rebelles ; et puis , on est un peu médecin pour soi-même.

. . . . . *Quid non mortalia pectora cogis  
Auri sacra fames ?*

VIRGILE.

On observait un certain jour à ce docteur à moitié converti , qu'il ne faisait pas une très-grande consommation de ces médicamens dont il avait connu l'efficacité , et l'on inférait de là , contre lui , qu'il n'avait pas une clientèle extrêmement arrondie. Eh quoi ! dit-il , vous croyez donc que j'en fais usage à l'égard de tous mes malades... Dieu m'en garde !... je n'y ai recours que pour ceux que je ne peux guérir autrement.... *Que deviendrai-je ?*

Pauvres malades qui lirez cet Ouvrage , si tant est qu'il tombe un jour dans vos mains , quel vaste champ pour vos réflexions ! Et vous , que les infirmités ou la maladie n'a pas encore atteints de ses flèches aiguës , réfléchissez , et voyez si le système des garanties est un système incohérent , inadmissible ! Si les médecins le rejettent , raison de plus pour ne pas vous en

départir. Mais quand on est malade ou valétudinaire, on est bien à plaindre; notre raison s'affaiblit; et c'est alors qu'ils exercent toute leur influence pour ne pas dire toute leur domination, ne tranchons pas le mot, tout leur..... (1) Il est prouvé, autant qu'une vérité peut être prouvée, que l'art de guérir, considéré dans son état actuel, ne présente que de faibles garanties, pour ne pas dire qu'il n'en présente aucune.

L'art de la Médecine, ou l'exercice de cette profession, peut-il offrir à la société, des mesures desûreté et de prudence capables de donner aux membres qui la composent des garanties préférables aux garanties actuelles? c'est au lecteur de peser dans sa circonspection et son discernement, les observations qui viennent d'être mises sous ses yeux. Qu'il se rappelle ce mot si expressif: *Que deviendrai-je!*

.....

### CHAPITRE XIII.

*Petites ruses et tours d'adresse de nos modernes Hippocrates, pour se soustraire à la censure de leurs contemporains.*

UN excellent moyen pour échapper à la critique de ses contemporains, c'est de s'identifier tellement avec eux, que les traits qu'ils s'aviseraient de lancer tombassent à terre avant d'avoir atteint ceux qu'ils

---

(1) Voyez le titre de l'Ouvrage.

voudraient percer des armes du ridicule. Lorsque l'Aristophane français s'avisa de mettre en scène les médecins de son temps, il peignit des hommes qui étaient les hommes de son siècle. C'était autant le vide et l'absurde de leurs raisonnemens et de leurs formules, que la bizarrerie de leur costume et de leurs manières qui disposait les esprits à rire à leurs dépens. Les médecins du temps de Molière étaient des personnages graves, sentencieux, parlant comme par ressorts. C'était des têtes couvertes jour et nuit d'un bonnet doctoral ; des corps qui ne se dépouillaient de leurs longues toges que pour aller au lit. On les voyait dans ce ridicule accoutrement montés sur leurs mules, parcourir pédantesquement les rues de la Capitale d'une extrémité à l'autre. Une barbe large, touffue, grisonnante, donnait à leurs faces blêmes et mélancoliques un air de vénérabilité ; le tout d'après l'avis et les prescriptions du père de la Médecine. Hippocrate, dans son livre de *Medico*, ne demande-t-il pas dans un médecin un air triste, pensif et mélancolique ? *Figuram faciei habeat meditantibus ac subtristem*. Si Hippocrate revenait aujourd'hui, il ne serait pas peu étonné de voir ses suppôts disputer d'élégance et de futilité avec nos *mirriflores* et nos *incroyables* (1). L'accoutrement des médecins d'alors ressemblait assez à celui sous lequel on nous peint les nécromanciens dans la plupart de nos pièces de théâtre, ou dans la fantasmagorie. Un médecin ne pouvait obtenir la confiance

---

(1) Noms donnés aux élégans du siècle, et dont ils se trouvent fort honorés.

et acquérir une sorte de célébrité , qu'après que la vieillesse avait commencé de promener sur sa tête ses doigts appesantis (1).

Aujourd'hui tout est changé. Un médecin est un homme qui sait son monde. On peut le consulter avec le même succès , et sur une maladie , et sur la mode du jour. Son costume n'a rien que de simple , de naturel , d'élégant. Un peu d'afféterie , à la vérité , dans son maintien ; mais cette afféterie , on la lui passe d'autant plus volontiers , qu'elle est accompagnée de plus de grâces. Voyez-le entrer dans l'appartement d'une jeune femme à vapeurs. Rien de sinistre dans son ajustement ; il porte la couleur du jour. L'étranger qui le voit arriver , le prendrait volontiers pour un ami de la maison , qui s'intéresse bien vivement à la santé de la malade , et il se méprendrait aisément sur sa qualité , sans la manière gracieuse et presque galante avec laquelle il tâte le pouls. Il se recueille ; il baisse modestement les yeux , mais un doux sourire est sur ses lèvres. Un *c'est bien* , prononcé avec l'air du contentement , répand un baume salutaire dans celle dont l'imagination est

---

(1) Autrefois l'on disait ( et c'était l'expression consacrée ) *jeune chirurgien* , *vieux médecin*. Aujourd'hui tout est changé ; on ne veut plus qu'une brillante jeunesse autour de son lit. La Médecine et la Chirurgie étant aujourd'hui à peu près confondues ou identifiées , les jeunes feront la loi aux anciens ; et le vieux médecin , humilié et confus , pâlera devant le scalpel ou la lancette inexpérimentée d'un jeune échappé de Saint-Côme , qui aura su cumuler sur sa tête l'une et l'autre qualité.

plus frappée que son corps n'est malade. Pour terminer, on ordonne une pincée de camomille à ajouter à la boisson de la veille. Puis, afin de dérider complètement le front de la malade, comme le docteur est parfaitement au courant de l'anecdote de la veille, et souvent de celle du jour, il les raconte avec cette grâce, cette légèreté qui lui a valu le titre de beau parleur. Il parlera donc politique, mais sans entrer dans les grandes discussions; *ultra* royaliste avec les royalistes exagérés, républicain avec les frères et amis du peuple souverain, ministériel avec les hommes qui ne rêvent qu'emplois et dignités; jamais homme n'eut moins d'opinion à lui, jamais homme ne sut se faire mieux tout à tous pour gagner....; quoi? la confiance? non; l'estime? pas encore; quoi donc...? de l'argent.

Puis, en droit et en raison, on conclut qu'un homme qui parle sur les finances et sur le budget aussi bien que le ferait un premier commis, ou un chef de bureau de la comptabilité; qui disserte si savamment sur les grands ressorts des gouvernemens, doit être une tête fortement organisée pour l'art qu'il exerce. Si, en outre, il a eu le bonheur de réussir à procurer à une tête malade quelque léger soulagement, oh! c'est alors qu'on entend retentir les trompettes de la célébrité. Quel homme plus doux, plus honnête, plus affable, plus complaisant avec ses malades! comme il est prudent et circonspect! comme il étudie la Nature, sans jamais la contrarier! comme il épie la marche de ses opérations! Un médicament répugne-t-il au goût, il en prescrit un autre à l'instant! il semble qu'il devine, qu'il lit dans la pensée!

C'est plus qu'un simple mortel ; c'est le dieu d'Épidaure qui a pris une forme humaine !!! Combien de médecins n'ont dû leur vogue et leur célébrité qu'aux échos des boudoirs !....

On serait tenté de se demander pourquoi , depuis Molière , aucun de nos auteurs ou poètes comiques , ne s'est avisé de traduire nos médecins modernes sur la scène ? Est-ce que l'Aristophane français aurait tellement épuisé son sujet , qu'il n'y eût plus rien à glaner après lui ? La mine des ridicules serait-elle tellement épuisée , qu'on ne pût espérer d'y trouver encore quelque filon avantageux à exploiter ? Est-ce qu'un auteur comique ne tirerait pas un bon parti de ce docteur musqué qui , en sortant de la chambre d'un malade , se regarde complaisamment dans une glace de hauteur , se contemple de la tête aux pieds pour voir s'il ne manque rien à son costume , descend l'escalier en fredonnant un air d'opéra , et aussi léger qu'un oiseau , remonte dans son whisky avec une grâce qui n'est qu'à lui..... Est-ce qu'un nouveau Molière ne trouverait pas un ample sujet pour exercer son talent s'il nous peignait ces sociétés provinciales , dites littéraires ou scientifiques , où l'on voit figurer aux premiers rangs tant de médecins , de chirurgiens , de pharmaciens , qui n'ont jamais écrit , ni composé autres choses que des mémoires d'apothicaires , ou fait le relevé des visites chez leurs malades ; qui se targuent , l'un du titre de correspondant d'Académie étrangère , avec laquelle il n'a jamais correspondu , l'autre , ajoutant à son titre d'Académicien , celui de professeur de Médecine clinique , ou de correspondant d'athénée ? Celui-ci , tout glorieux de voir son nom buriné

dans le journal du département , avec le titre de *Météorologiste* , croit déjà le voir attaché avec un clou d'or à la porte du temple de l'immortalité , pour avoir tenu note de la pluie et du beau temps. Celui-là , briguant les honneurs de la célébrité , s'agitant de diverses manières , frappé d'insomnie , jusqu'à ce qu'il ait obtenu le brevet d'admission qui doit , dans l'annuaire de son département , transmettre aux générations futures ses titres et ses qualités , accompagnées de deux ou trois *et cœtera*.

Pour un auteur comique , quel portrait à peindre que celui de ce docteur à la démarche compassée , au regard baissé , au maintien modeste , à la voix douce-reuse et flûtée , qui , dans les assemblées des âmes pieuses , et jusque dans les parloirs de nos couvens , dévoue impitoyablement à l'anathème l'audacieux mortel qui , d'une main hardie , a déchiré le voile qui masquait les ruses du charlatanisme ? C'est , à l'entendre , une lésion manifeste des lois de la charité chrétienne , c'est une hérésie monstrueuse et abominable , digne de tous les châtimens du Ciel , et de toute la rigueur des lois humaines.

Mais un auteur comique , tant comique qu'il soit , a des ménagemens à garder ; il craindrait de se mettre à dos les potentats de l'ordre , ces affiliés à toutes les sociétés savantes , ces hommes si versés dans la chimie , la botanique , la minéralogie , l'histoire naturelle , qui parlent comme des livres sur toutes les parties des sciences , qui n'ignorent rien , qui savent tout , excepté l'art de se guérir eux-mêmes et de guérir leurs semblables. Un auteur comique ne peut ignorer que quand des hommes ont été assez adroits

pour identifier leur cause avec celle de leur siècle, il ne reste plus de moyen de les atteindre. Comment mettre en scène de jeunes Esculapes qui sont l'âme et l'ornement de nos sociétés ! ce serait une horreur, une abomination, une infamie. Ne sont-ils pas de tous nos dîners, de tous nos cercles, de tous nos bals, de toutes nos parties de plaisir ? Ils sont plastonnés de manière à braver tous les traits du ridicule. Ne sont-ils pas les premiers à rire aux éclats aux pièces de Molière, à prendre parti pour le bonhomme contre leurs devanciers, dont ils tournent en dérision les formules plus ou moins extravagantes ? Ils ne craignent plus, *dans un siècle de lumières*, d'être traduits sur la scène, tels que des pédans hérissés de grec et de latin ; ils ont su se mettre à l'abri d'un tel ridicule, et, à la réserve de certains mots techniques, consacrés par l'usage, et dont ils savent à propos saupoudrer toute consultation, soit verbale, soit écrite, on serait tenté de les prendre pour des membres de l'Institut, attachés à la section de littérature française, tant leur langage est quintessencié.

Pauvres auteurs comiques, que votre situation est à plaindre ! Autrefois les ridicules de tous les états et de toutes les conditions ressortissaient à votre tribunal, votre juridiction ne connaissait pas de limite ; mais aujourd'hui le champ où vous pourriez glaner de nombreux épis, vous est interdit sans espoir de pouvoir y entrer, tant que nos Esculapes modernes donneront le ton dans la société, ou qu'ils le recevront d'elle. Oui, brisez vos pinceaux, brouillez vos couleurs, jetez au feu votre palette ; Molière renaîtrait de ses cendres qu'il ne changerait rien aujourd'hui à

nos habitudes ni à nos mœurs. Quand les préjugés ont poussé de profondes racines dans certains cerveaux ; quand ils ont vieilli dans un sol qui leur est propice , la censure , la critique , tant assaisonnées qu'elles soient du sel de l'atticisme , ne produisent plus d'effet. Il en est comme d'un homme à toute extrémité , dont la maladie a résisté à tous les remèdes connus ; la Nature , féconde en ressources , opère quelquefois une crise avantageuse , et sauve un malade du salut duquel on n'espérait plus rien. Le siècle présent attend cette crise ; elle s'opérera inévitablement , non pas avec les vains palliatifs du ridicule ; mais avec la massue du raisonnement , appuyé sur l'expérience et l'évidence des faits , encore plus forts que tous les raisonnemens du monde.

Quand Molière a percé les médecins de son temps des traits du ridicule ; lorsqu'il les a livrés à la risée de ses contemporains et de ceux qui devaient venir après lui , ce génie rare et transcendant , et qui connaissait si bien et les hommes et les choses , eût-il attaqué un art dont l'utilité connue eût été appuyée sur des guérisons évidentes et incontestables ? Leur évidence n'eût-elle pas fait tomber la plume de ses mains ? N'eût-ce pas été le comble de l'injustice ( et il en était incapable ) , d'exposer à la risée publique des hommes qui , journellement , auraient concouru à rendre la santé et la vie à leurs concitoyens ? Mais il n'a attaqué la Médecine ou les médecins de son temps , que d'après la connaissance qu'il avait de l'inutilité ou des dangers de leurs moyens , et du baragouinage dans lequel ils enveloppaient leurs formules. Si , de son temps , comme dans le nôtre , les ténèbres épaisses

qui servaient d'enveloppe à la Médecine , eussent été dissipées par l'apparition d'une lumière tout extraordinaire , par la manifestation d'un principe évident , consolidé par des milliers de guérisons plus étonnantes les unes que les autres , n'eût-il pas été le premier à bénir la Providence de la découverte d'un moyen si utile , si puissant , si efficace ? Cet esprit , si juste et si droit , n'eût-il pas , au contraire , fait usage de son talent pour venger la science , des sarcasmes sous le poids desquels les médecins de son temps auraient voulu l'accabler ? Comme il eût daubé d'importance ces prétendus amis de la vérité et de l'humanité ! Comme il eût immolé à la risée publique leurs jongleries , leurs jalousies , leurs chuchoteries , leurs mensonges , leurs calomnies , leurs intrigues basses et avilissantes ! Comme il eût diverti ses spectateurs en montrant les médecins tels qu'ils sont , pour la plupart , sans cesse armés les uns contre les autres , et ne se réunissant dans le péril commun que pour anéantir une méthode de traitement capable de briser en mille éclats , les roues de leurs équipages , ou de leurs élégans cabriolets.

\*\*\*\*\*

#### CHAPITRE XIV.

*Les riches adopteront-ils cette méthode ?*

LA partie de la société qui , en raison de l'éducation qu'elle a reçue , semblerait devoir être le plus à l'abri des atteintes du préjugé , est , dans certains cas , celle où ce fléau exerce le plus d'empire. La distance

qui sépare le riche de la classe commune , ne laisse pénétrer jusqu'à lui le bruit de quelques guérisons éclatantes , qu'à travers les plus grandes difficultés. Accoutumé dès sa plus tendre enfance à ne voir dans le médecin que le conservateur de la santé , habitué qu'il est à ses formules , il ne peut s'imaginer qu'il y ait rien au-dessus du mérite du docteur , qui d'ailleurs a la confiance des premières maisons de l'endroit. Le médecin de son côté , si on lui parle d'une guérison étonnante , opérée à l'aide de cette méthode , ne manque pas de se récrier , et d'employer tout l'art de la jonglerie pour inspirer un sentiment d'horreur et d'aversion envers un procédé qui guérit promptement et efficacement. *Vous n'y pensez pas.... vous voulez donc vous tuer.... vous voulez donc que je ne mette plus les pieds chez vous....* Et tel homme qui se repose aveuglément du soin de sa santé sur la personne de son Esculape , qui se targue de connaître son tempérament , s'achemine vers le tombeau en suivant les usages reçus.

Oui , il serait difficile de se peindre le tourment qu'ils se donnent pour empêcher la vérité de pénétrer dans les maisons dites à *portes cochères*. C'est là que l'astuce est comme sur son trône , et qu'elle déploie tous ses moyens avec le plus grand appareil. Gestes pleins d'expressions , haussemens d'épaules , déclamations , propos hasardés , avancés avec le ton de la persuasion , parce qu'on est assuré qu'il n'y a pas de contradicteurs ; et l'homme opulent , qui n'a que trop de penchant à se distinguer de la classe commune , lui qui rougirait presque de se guérir avec les moyens dont elle fait usage , prend aisément le change et tombe

dans le panneau. Comment en effet se persuader qu'un médecin dont la réputation est si étendue, si prônée dans les meilleures maisons, n'ait pas raison contre celui dont on n'a pas même le titre de l'Ouvrage? Il faut convenir que le pas est glissant et la situation embarrassante pour cette classe d'hommes qui aiment à se décharger sur autrui du plus important de tous les soins, celui de veiller à la conservation d'une existence tourmentée par les différentes espèces d'infirmités. Il en coûte tant de revenir sur d'anciens préjugés! leur empire est tel qu'on en croit à peine le témoignage de ses sens. D'ailleurs, si on a des précautions à prendre dans la vie, il y a encore des ménagemens à observer. Tel a fait usage de la méthode du chirurgien Le Roy, et s'en est parfaitement bien trouvé, qui, dans l'occasion, rougirait d'en convenir, et s'entache lui-même du vice d'ingratitude. On veut être bien avec tout le monde, et ne se mettre mal avec personne (1).

---

(1) Le respect-humain fut de tout temps un ennemi irréconciliable de la vérité. Cette proposition est généralement vraie en Religion, en morale, en politique et même en Médecine. Un père de famille, bien convaincu, bien persuadé de l'efficacité de cette méthode, après avoir, pendant plusieurs années, épanché contre elle une bonne partie de sa bile, un certain soir, à la nuit close, vint me faire une visite, afin probablement de n'être ni vu, ni aperçu, ni reconnu. Avant de se traiter lui-même selon cette méthode, avant de traiter une proche parente qui lui était chère, son ingénuité le porta à faire un aveu. J'ai, dit-il, pour amis, bon nombre de méde-

J'ai connu un homme, répandu dans ce qu'on appelle *la bonne société*, qui avait vu de ses propres yeux le changement presque miraculeux opéré sur la personne d'un hydropique, dont le médecin le plus accrédité de l'endroit avait déclaré l'ineurabilité absolue. Malade depuis dix-huit mois, il n'offrait plus de ressources à l'art, comme de son côté il n'avait plus d'espérance. Dans une telle situation, on se sert de tout, on s'accroche à tout. Ce fut alors qu'il eut recours, d'après les instances de ses amis, à la *Médecine curative*. En quatre jours de traitement il évacue quarante pintes d'eau. Le médecin qui le traitait n'en croyait pas ses yeux : il palpait les bras, les jambes, les cuisses, le ventre, l'estomac. Le malade n'était pas guéri pour cela, par la raison que les évacuations, quoique extrêmement abondantes, n'avaient pas encore tari la source de la maladie. En continuant le traitement indiqué par la méthode, il a recouvré le sommeil et l'appétit ; les fonctions naturelles se faisaient convenablement. Eh bien ! tout cela s'est opéré sous les yeux d'un observateur tellement émerveillé, tellement frappé de surprise,

---

cins, avec lesquels je me trouve souvent à manger. Serait-il possible que ma démarche restât couverte de *l'incognito*? Vous en comprenez la raison; il ne faut pas se brouiller avec ses amis.

Comme si la Vérité connaissait de pareils tempéramens!

Comme si des amis de table étaient des amis!

Comme si la santé ne devait pas marcher avant tout!

Comme si, et comme si, etc, etc, etc.

que, dans son premier enthousiasme, il ne savait à qui le dire; il l'aurait volontiers annoncé aux murailles. Tout à coup il s'opère dans son esprit un changement non moins étonnant que celui opéré dans le corps du malade. « Vous êtes heureux, lui dit-il, votre guérison présente tous les caractères d'un phénomène; mais vous serez peut-être la cause de la mort de vingt individus que votre exemple aura entraînés..... » Comment un tel changement s'est-il opéré dans l'opinion?... Faut-il tout dire? C'est que dans ces cercles dominés par d'anciens préjugés, influencés par les raisonnemens, plus ou moins captieux, d'hommes qui ont un intérêt direct à retarder la marche des lumières, ceux-ci mettront en avant cinq ou six individus qui sont morts, ou parce qu'ils ont substitué leur volonté aux indications de la méthode, ou parce que la maladie présentait l'obstacle d'une incurabilité absolue. On porte l'injustice jusqu'à ne vouloir tenir aucun compte de plusieurs centaines de ci-devant infirmes, redevables de leur santé et de leur vie aux moyens tracés par l'auteur de la *Médecine curative*.

Riches du siècle! qu'il nous soit permis de gémir ici sur l'excès de votre aveuglement. Quoi! le pauvre se guérira sous vos yeux, à votre porte, et votre indifférence pour le plus précieux des biens temporels vous ferait dédaigner les moyens de prolonger une vie que vous pourriez employer au soulagement des malheureux! Serait-ce la première fois que la lumière de la Vérité aurait brillé aux yeux du pauvre avant d'éclairer les riches? Les préjugés ainsi que les systèmes n'ont qu'un temps, et les vérités utiles sont de

tous les siècles. Vous y viendrez tard ; mais vous y viendrez. A force de voir et d'entendre , vous ouvrirez enfin les yeux et les oreilles ; vous finirez par comprendre qu'il est plus avantageux de mourir tard avec le vulgaire , que de mourir tôt , victime de la mode et des préjugés.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XV.

### LES SECRETS DE L'ART ,

#### *Ou le savoir faire des gens du métier.*

En parlant des secrets de l'art , ce ne sont pas ceux qui ont pour objet de procurer à un malade , dans le plus bref délai possible , le soulagement ou la guérison après laquelle il soupire avec tant d'ardeur. On ne manque pas de médecins qui promettent , ni de prétendus gens de l'art qui flattent leurs malades des plus douces et des plus consolantes espérances : mais qu'il y a loin de la promesse à la réalité !!! Combien de malades , d'après le dire des docteurs , ont attendu avec une sorte d'impatience le retour d'une belle saison , retour qui n'a fait qu'aggraver leurs souffrances et leurs douleurs. Quand le docteur a prononcé ces mots sacramentels : *la belle saison ramènera tout* , le pauvre valétudinaire vit d'espérances. En attendant ces beaux jours si désirés , les visites vont leur train , et les bénéfices de l'apothicaire croissent au lieu de diminuer. Combien , auxquels on a fait respirer sans succès l'air natal , uniquement pour

éloigner un malade titré dont on était bien aise de se débarrasser, en l'envoyant mourir à cent lieues et plus du lieu de sa résidence. Donner le nom de secret à ces petites manœuvres, ce serait un abus manifeste des termes : ce que tout le monde sait ne peut être appelé un secret. Mais il en est d'une autre nature, qui sont ce qu'on appelle, en terme plus que vulgaire, *l'argot* du métier ou de la profession ; et c'est ce que tout le monde ne sait pas. Instruisons nos semblables, bien entendu, ceux qui voudront l'être.

Il existe entre les médecins de province et ceux de la Capitale des relations plus ou moins intimes ; une correspondance plus ou moins active, toujours subordonnée au besoin des besoins : c'est en dire assez. Le médecin de Paris n'est pas indifférent sur l'effet des relations, et sur l'influence plus ou moins étendue que ses correspondans de province exercent sur les malades. La Capitale, parfaitement bien servie, connaît le mérite naissant d'un jeune praticien. Or peu de personnes sont à portée de connaître en quoi consiste ce mérite à son aurore. 1<sup>o</sup> un grand fonds de frivolité, caché sous une légère couche de gravité, qui n'est que de circonstance. 2<sup>o</sup> une élocution aisée, des manières agréables, de belles formes, une taille bien prise, en un mot tout ce qui fait un joli homme, un charmant cavalier. 3<sup>o</sup> une mémoire heureuse, chargée d'une brillante nomenclature, fondée sur des termes nouvellement inventés. Avec cela un jeune médecin est assuré de faire fortune. Il aura des *prôneuses* ; et, avec leur appui, il est bien sûr que les *prôneurs* ne lui manqueront pas.

Voilà bien quelque chose : ce qu'on peut appeler

un heureux commencement. Mais ce n'est pas tout. Notre jeune Esculape sent le besoin qu'il a d'être prôné, appuyé, préconisé par les matadors. Loue-moi, je te louerai. Tel jeune docteur débutant, fraîchement débarqué, entretient une correspondance avec les grands maîtres de l'art, qu'il a soin de consulter sur des maladies réelles ou imaginaires. Il reçoit une réponse de convention, qu'il communique avec toute la réserve d'une circonspection dirigée par la prudence. Il ne la produit pas indistinctement aux yeux d'un profane vulgaire. Il est des amis de choix, des confidens de prédilection; et ces amis, ces confidens, ou confidentes ( ce qui est mieux dit ), sont autant de trompettes qui, dans les échos de nos salons, publient que le jeune docteur *un tel* est lié avec tout ce qu'il y a de plus distingué parmi les médecins de la Capitale. Comment ne pas donner sa confiance et toute sa confiance à un homme qui peut se flatter d'avoir des relations avec ce qu'il y a de mieux parmi les médecins de Paris? Et c'est ainsi que se font et que s'établissent les plus brillantes réputations, surtout en cette partie.

Il existe des malades de plus d'une sorte. Il en est qui ne sont pas assez riches ni assez opulens pour amener avec eux le docteur, et qui veulent néanmoins faire le voyage de la grande ville, dans l'espérance, souvent trompeuse, d'y trouver une santé qu'ils ne peuvent obtenir des médecins du pays qui les a vu naître. Le docteur qui a épuisé toute sa science, qui ne sait plus quels moyens employer, qui dans le fond de son cœur n'est qu'à demi fâché du voyage, parce qu'il a un juste sujet de craindre que ce malade ne

meure sous ses yeux, et qu'il y a à gagner pour lui s'il va mourir à trente ou quarante lieues de son séjour habituel, a soin de le munir de puissantes lettres de recommandation. « Ne manquez pas surtout, lui dit-il, de voir le docteur *un tel*; c'est là ce qu'on appelle un homme; c'est le premier médecin de Paris; il ne sait à qui répondre; la Cour a voulu se l'attacher; il a préféré consacrer ses soins au public, plutôt que de s'astreindre à un service trop assujettissant, et qui eût trop contrarié le penchant qui le porte à se dévouer tout entier au soulagement de la classe commune. Vous pourrez encore voir les docteurs *un tel et un tel*; ils sont de mes amis, et sur ma recommandation vous pouvez être assuré qu'ils vous prodigueront tous les soins imaginables, et qu'ils n'épargneront rien pour vous rendre à la santé et à la vie. » Le pauvre malade n'a rien de plus empressé que de remettre à leur adresse les lettres dont il est porteur. Mais il prend mal son temps; il se présente à l'heure des visites. Monsieur n'y est pas..... Il revient. Monsieur n'est pas encore de retour.... A quelle heure?... Sur les dix heures du soir.... Ma santé ne me permet pas de sortir si tard..... Donnez votre adresse; Monsieur ira vous voir demain dans la matinée, en suivant le cours de ses visites.

Or il est bon que les provinciaux sachent que les docteurs accrédités dans la Capitale n'acquittent pas leurs malades à si peu de frais que les médecins de province, quoique ces derniers fassent payer leurs soins fort chèrement. Un docteur accrédité dans la Capitale ne sort guère de chez lui à moins de vingt francs par visite. Pour une consultation écrite, même

somme. C'est un prix fait pour les personnes peu fortunées, encore ont-ils grand soin de leur faire sentir qu'ils ont des égards pour la modicité de leurs moyens (1). Ces sortes d'aubaines plus ou moins rares, plus ou moins fréquentes, ne sont que des brouilles en comparaison de ces heureuses rencontres qui amènent dans leurs filets ces malades de choix, ces hommes riches, opulens, qui ne sachant plus quels moyens employer pour prolonger leur existence, se trouvent trop heureux de ce que leur docteur, après leur avoir fait entrevoir l'indispensable nécessité d'un voyage dans la Capitale, veut bien leur accorder la faveur de les y accompagner. Oh comme il se fait prier huit jours d'avance ! Comme il fait valoir le besoin qu'ont de sa présence de nombreux malades à qui il prend le plus vif intérêt ! Comme il appuie sur le dommage qu'une absence de quelques jours peut lui occasioner ! Cependant son obligeance naturelle aurait peine à se refuser à de vi-

---

(1) Quand un malade de province va consulter un médecin accrédité de la Capitale, rarement la consultation écrite lui est remise le jour de la consultation verbale. On ne manque pas de mettre en avant la nécessité de méditer et de réfléchir profondément sur sa situation ; la chose est différée au lendemain. Mais, ce jour là, le docteur cesse d'être visible. Un grand laquais, bien leste, bien découplé, est chargé de la garde du poste. Dépositaire des consultations *tarifées*, il délivre à chacun son passe-port pour l'autre monde, avec cette différence toutefois qu'une tête panachée paie beaucoup plus cher qu'un bonnet rond ou qu'un simple bavolet.

ves instances, aux sollicitations d'une famille éplorée. Que de combats! De quel côté restera la victoire? On consent enfin à ce que, pour le lendemain, on commande des chevaux de poste. Voilà donc le pauvre malade embarqué, empaqueté, ayant son docteur à ses côtés, dirigeant la marche des chevaux et des postillons, de peur qu'un mouvement trop rapide, trop accéléré ne soit préjudiciable à sa santé. Chemin faisant, le docteur a grand soin de l'entretenir sur l'avantage infiniment précieux d'avoir près de soi un homme capable de parer aux accidens qui pourraient survenir. Enfin l'on arrive. Les meilleurs hôtels de la Capitale n'ont rien de trop cher pour un malade en état de payer.

Le docteur, qui connaît la topographie médicale de la grande ville, après avoir déposé son malade en un lieu sûr, placé une garde à ses côtés, n'a rien de plus empressé que de courir en grande hâte annoncer la venue de l'oiseau qu'il a mis en cage. Pour que tout se fasse selon les formes et usages reçus, il va d'abord offrir son respectueux hommage au plus accrédité. Il prend langue, et reçoit équivalement de lui l'ordre d'aller avertir celui avec lequel il doit consulter. La hiérarchie est une belle chose, même en Médecine. L'heure et la commodité du premier sont un motif plus que déterminant pour le second. Il y a de l'argent à gagner, c'est tout dire : la rivalité et les prétentions disparaissent. A point nommé arrivent nos docteurs. Ils portent sur leur front un air de gravité qui n'a rien de repoussant pour un malade. La douce espérance est peinte dans leurs yeux. L'art de composer ou de décomposer leur figure met-

trait Prévile (1) en défaut s'il revenait sur terre. Comme leur abord est gracieux ! Comme leurs paroles sont emmiellées ! Comme ils sont adroits pour insinuer au malade que son médecin ordinaire est digne de toute sa confiance ! Comme celui-ci se rengorge modestement à la douce vapeur de l'encens que l'on brûle en son honneur ! Enfin , après force complimens , donnés et renvoyés , à peu près comme de jeunes écoliers se renvoient un ballon gonflé de vent, nos inspecteurs-généraux des santés délâbrées commencent le noble exercice de leurs fonctions.

Vous êtes malade , Monsieur... Oh si je ne l'étais pas , je ne serais point ici... Depuis long-temps... ? Depuis plus d'un an.... Mais le commencement de votre maladie.. ? Elle date de plus loin... Nous le pensons comme vous... Depuis plus de dix ans, je mène une vie languissante. J'ai ressenti un malaise , une plénitude humorale , des lassitudes à ne savoir que faire de ma personne , des digestions difficiles lors même que je faisais usage des alimens les plus légers... Fort bien , c'est assez ; votre docteur , notre estimable confrère , répondra pour vous , par la crainte que vous ne vous fatigiez en parlant.

Eh bien ! confrère , vous qui avez suivi de point en point l'état sanitaire de Monsieur , dans les diverses périodes qu'a parcourues sa maladie , vous voudrez bien suppléer à ce qui a pu être omis dans le détail qui vient de nous être fait. C'est à vous de nous donner , sur cet article important , ce qui nous reste à désirer.

---

(1) Fameux comédien du dernier siècle.

MESSIEURS,

« J'estime à grand honneur d'avoir à dissenter sur la maladie dont Monsieur est atteint, en présence d'hommes investis de la confiance de tout ce que la Capitale renferme de plus distingué ; de docteurs dont la réputation méritée s'est répandue jusque dans le fond de nos provinces les plus éloignées. Je dirai d'abord que je ne fus pas chargé de diriger le traitement dans l'origine de la maladie. La marche qu'on avait suivie me parut diamétralement opposée aux grands principes universellement avoués et reconnus par la pratique des grands maîtres de nos jours. Jusqu'alors la purgation avait été mise en usage, sinon fréquemment, au moins de temps en temps. J'ai repoussé ce moyen comme peu convenable, pour ne pas dire extrêmement préjudiciable. La chaleur brûlante, ressentie pendant l'action du remède, était le signe *diagnostic* du défaut d'analogie qu'il y avait entre ce moyen et l'état sanitaire du malade. J'ai donc cru qu'il était dans les principes de repousser les *drastiques*, les *éméto-cathartiques*, et de leur substituer les *diaphorétiques*. Comme l'amaigrissement commençait à se manifester d'une manière sensible, j'ai employé les *analeptiques* et les *cordiaux*; et afin de déterminer puissamment, efficacement, la sortie ou l'évacuation de l'humeur morbifique, qui se portait vers les extrémités, les *émithèmes* et les *épispastiques* n'ont pas été négligés. À diverses reprises, et conformément à l'usage adopté par les plus grands maîtres, j'ai couvert son corps de sangsues : tantôt vingt, tantôt quarante, en raison du besoin. Telle a été, Messieurs, la marche du traitement,

constamment suivi à l'égard du sujet qui m'a investi de sa confiance. C'est à vous qui êtes les pères de la science, de prononcer sur la conformité du traitement avec les règles de l'art. J'ajoute encore que l'eau de tilleul, de fleur d'oranger, le bouillon de poulet, les émulsions, n'ont point été épargnés dans toutes les *exacerbations* qui sont survenues au malade qui fait l'objet de la présente consultation. *Dixi.* »

#### RÉPONSE.

« Docteur, votre sagacité nous est connue. Votre correspondance fréquente et habituelle avec les médecins les plus distingués de la Capitale, ne nous permet pas de douter un instant que vous ne soyez un véritable trésor pour la province qui a le bonheur de vous posséder. Nombre de fois nous avons admiré la profondeur de vos lumières, cette finesse de tact peu commune dans les consultations qui nous sont parvenues, et nous n'avions pas besoin du savant exposé que vous venez de nous faire pour savoir que votre malade a été traité selon toutes les règles de l'art. Mais, tout en rendant à vos lumières le témoignage qui leur est dû, nous vous dirons, par forme d'observation seulement, que le malade, étant dans un état *cachectique*, on aurait pu employer avec succès les diurétiques.... Les *épiphénomènes*, qui se sont manifestés dans le cours d'une maladie à grand caractère, étaient bien propres à déterminer cette mesure. En résumé, la maladie de Monsieur exige que nous nous concertions à loisir. Elle présente des caractères qui commandent impérieusement les plus profondes méditations. Demain à pa-

reille heure nous serons ici. Prenez le plus grand soin d'un malade qui nous laisse concevoir les plus flatteuses, les plus consolantes espérances.

Fidèles à leur parole, nos docteurs qui ont pris leur temps pour réfléchir, ne manquent pas de revenir le lendemain. Le pauvre malade, ébahi des termes scientifiques qui ont frappé ses oreilles, la tête remplie d'*exacerbations*, d'*épiphénomènes*, attend avec impatience le retour des hommes sur la science desquels il fonde sa guérison. L'heure si long-temps désirée arrive, et si la même voiture n'amène pas les deux docteurs, ils se suivent de si près, qu'on dirait qu'ils sont partis ensemble. Enchanté d'une si ponctuelle exactitude, le pauvre malade écoute avec une docilité qui n'a de modèle que dans lui-même, la lecture d'une dissertation à laquelle il ne comprend rien. On la remet gravement dans les mains du docteur qui a bien voulu abandonner ses autres malades pour donner ses soins à un malade privilégié. Comme l'air de la Capitale est un air épais et chargé de miasmes plus ou moins contraires à son état, on lui conseille d'y prolonger son séjour le moins de temps possible, et voilà mon homme prêt à repartir à peu près aussi avancé qu'il l'était en arrivant. Oui. Mais il est une petite clause à remplir avant de remonter dans la chaise de poste, ou dans la dormeuse qui l'a charroyé. Des dissertations verbales se paient. Il en est de même des consultations écrites; et plus elles sont longues, plus il y a d'espèces à compter. L'argent est un métal trop vil et trop commun pour payer d'aussi importants services. C'est de l'or, et combien pour une consultation écrite et une visite ?

Le docteur provincial insiste avec adresse sur le mérite vrai ou supposé de ceux de la grande ville ; et comme il a un grand intérêt à inspirer une haute idée de la science médicale et des hommes qui l'exercent, il fixe lui-même à vingt-cinq louis l'honoraire qu'il convient de donner à chacun d'eux.

Le pauvre malade qui n'a rien tant à cœur que de regagner ses foyers, et qui de plus craint horriblement l'air de la Capitale, dont on lui a fait une si grande frayeur, se hâte de remonter dans la voiture qui l'a amené ; il paie les frais d'hôtel, où la dépense n'a pas été épargnée, emporte avec lui une belle consultation qui ne l'empêchera pas de descendre au tombeau, ni plus tôt ni plus tard qu'il ne l'eût fait. Il ne regrette pas son argent, parce qu'il ne tient presque plus à la vie ; mais il peut servir d'exemple à tout malade qui quitte sa province pour venir dans la Capitale y chercher ce qu'il n'y trouvera pas. Il semble leur dire à chaque relais : « Vous tous qui à mon exemple quitterez votre ville natale pour trouver ce que j'ai cherché inutilement, à défaut d'un banquier chez lequel vous ayez un crédit ouvert, ayez la ressource d'une bourse bien garnie. » On pourrait au besoin citer tel malade de province mort huit jours après son retour dans ses foyers, que deux mille francs n'ont pas acquitté pour une absence de quatre jours, tout frais compris. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, il n'est pas aujourd'hui de petite ville, de bourgade de département ou d'arrondissement, qui ne nous peignent trait pour trait le tableau fidèle qu'on vient de tracer des rapports des provinces

avec la Capitale. Voyez le dernier médicastre de village. S'il est tant soit peu adroit, il entretient des relations avec le médecin accrédité du chef-lieu de département. Quand ses affaires l'y appellent, il ne manque pas de faire une visite à l'homme de l'art qui, dans l'occasion, peut lui servir d'apologiste ; comme aussi le médecin de ville a dans lui-même le sentiment que le médecin de village peut le servir au besoin. Une invitation à dîner n'est jamais perdue ; elle rapporte tôt ou tard ; et le médecin qui donne, ainsi que celui qui reçoit, savent bien l'un et l'autre à quoi cela peut aboutir.

.....

## CHAPITRE XVI.

*Indifférence de la plupart des hommes sur les moyens de conserver leur santé, ou de la recouvrer après l'avoir perdue.*

Le premier, le plus précieux des biens terrestres, c'est la santé. Tous les autres passent après celui-ci. L'homme assailli d'infirmités, fût-il assis sur un trône, échangerait volontiers son état contre celui du dernier de ses sujets qui jouirait d'une santé robuste et vigoureuse. Un malade couché sur un lit de douleur, donnerait tout ce qu'il possède, pour recouvrer ce premier des biens. Pourquoi donc, lorsqu'il en jouit, se refuserait-il à employer quelque'un de ses loisirs à acquérir les connaissances propres à le conserver, ou à sortir promptement de l'état de maladie, s'il a eu le malheur d'y tomber? Que de

peines ! que d'application pour orner son esprit de vaines futilités , et qui seraient beaucoup mieux employées à se mettre à l'abri des coups d'une mort prématurée , ou de ces infirmités qui rendent toujours l'homme à charge à lui-même , et souvent aux autres. On conçoit aisément que , dans ces temps où la science de la Médecine ( et ce temps n'est pas encore passé ) n'offrait qu'un amas confus de systèmes hérissés d'abstractions enchâssées dans des mots grecs et arabes , de contradictions de tout genre et de toute espèce , on conçoit, dis-je , qu'une telle tâche à remplir aurait eu quelque chose d'effrayant pour les amateurs de la science les plus résolus et les plus déterminés (1). Ses alentours pré-

---

(1) On est bien éloigné de condamner et de proscrire les termes de l'art , surtout ceux qui sont les plus propres à fixer les idées. Chaque science a ses termes et ses expressions consacrées ; mais du moins qu'ils ne soient employés qu'à propos , et seulement entre les hommes de la même profession. Si quelquefois , hors de là , ils se les permettent en présence de personnes qui ne sont pas en état de les comprendre , ne serait-il pas dans l'ordre qu'ils en donnassent l'interprétation ? Celui qui veut instruire et non duper les hommes doit parler leur langage. Est-il rien de risible comme de voir un médecin de ville ou de village , qui souvent ne sait pas un mot de grec ni de latin , fatiguer son malade , ou ceux qui y prennent un certain intérêt , par des locutions qu'il n'entend pas plus que le paysan , en présence de qui il les profère. Je n'oublierai jamais la réponse d'un certain médecin , renommé dans son endroit , et qui mettait à toute sauce les mots

sentait un caractère trop repoussant. Comment se résoudre à pâlir sur des choses inintelligibles au commun des lecteurs ? Quel parti prendre dans une telle situation ? Il était plus simple et plus naturel de s'en rapporter à ces hommes qui étaient réputés s'être dévoués à l'étude des moyens propres à conserver la santé. L'opinion, fortifiée par les préjugés du jeune âge, accréditait une mesure consacrée par le laps de plusieurs siècles.

Aujourd'hui, grâce à la plus belle, à la plus utile, à la plus précieuse des découvertes, tout homme de bon sens qui sait comprendre ce qu'il lit, peut être à soi-même son propre médecin, celui de sa famille et de ses amis. Tout le système de destruction de toutes les maladies, soit aiguës, soit récentes ou chroniques, repose sur un principe unique et fondamental, ainsi qu'il a été exposé précédemment. Il ne s'agit que de se procurer l'Ouvrage peu volumineux ayant pour titre *la Médecine curative*, le lire avec attention, suivre ponctuellement la marche

---

*homogène et hétérogène.* Comme on lui demandait un jour, étant à table, non pas l'étimologie, mais l'idée qu'il attachait à ces mots favoris, il répondit : L'homogène, ce sont des alimens faciles à digérer ; l'hétérogène, ce qui est d'une digestion difficile. Combien, encore aujourd'hui, ont plus d'un trait de ressemblance avec ce risible personnage ? Que d'hommes dont un assemblage de mots forme tout le savoir ? Combien d'autres ont fait fortune parce que leur tête était farcie d'une pompeuse nomenclature ? L'esprit s'est-il chargé du poids d'une savante ignorance, il ne s'élève plus jusqu'à la vérité.

de traitement, telle qu'elle y est indiquée en raison des diverses maladies. Ramené à la connaissance du vrai contre laquelle viennent se briser les traits de l'ignorance et de la mauvaise foi, tout homme sensé comprendra qu'il n'est pas aussi difficile qu'on pourrait se l'imaginer, de posséder assez de ce qu'il est nécessaire pour s'affranchir des entraves que le charlatanisme a tant d'intérêt de faire peser sur l'espèce humaine. Alors on n'entendra plus répéter à ses oreilles ces inepties si fréquemment rebattues : *Mon médecin connaît mon tempérament.* Vous le connaîtrez beaucoup mieux que lui. Vous ne serez plus la dupe d'une illusion sans fondement. Ce médecin est-il assez constamment auprès de vous pour suivre les diverses vicissitudes auxquelles vous êtes exposé? Il connaît votre tempérament! qui vous l'a dit, sinon celui à qui il importe de vous le donner à entendre? Il le connaît à peu près comme il ressent les maux que vous souffrez; et s'il le connaît si bien, pourquoi vous laisse-t-il languir si long-temps en proie à de si cruelles infirmités? Cette prétendue connaissance n'est donc qu'un vain mot, quand elle n'accélère en rien la délivrance des infirmités dont un malade est accablé.

## CHAPITRE XVII.

*Preuve démonstrative de la nullité des moyens employés par le plus grand nombre des praticiens dans les maladies aiguës.*

On appelle maladie aiguë, celle qui, dans un très-court espace de temps conduit, ou peut conduire, un homme au tombeau. Telles sont les maladies dites *épidémiques*, *fièvres putrides*, *fluxion-de-poitrine*, *pleurésie*, *petite vérole*, etc. Elles s'annoncent spontanément. Tel jouissait le matin d'un plein état de santé, qui le soir du même jour est forcé de se mettre au lit. La première nuit est accompagné de malaise, de frissons, le sommeil est interrompu et fatigant. Le lendemain, le malade essaie de se lever du lit, dans l'espérance de brusquer le mal; mais la lassitude le force d'y retourner; la nuit suivante est accompagnée d'une plus grande fatigue; une fièvre, même assez forte, s'est fait sentir. Comme on a un juste sujet de craindre que cette situation ne devienne un peu plus sérieuse, on appelle le docteur. Si c'est un malade de marque, il fait mettre le cheval à la voiture; si c'est un artisan, la visite se fait ordinairement à pied. Arrivé près du lit: Eh bien! quoi, vous vous avisez d'être malade? mais c'est fort mal à vous..... votre poulx.....; eh! il a y de la fièvre.....: votre langue.....; il y en a de meilleures.... Vous sentez de l'oppression...? Beaucoup..... Cela doit être..... Les évacuations naturel-

les et journalières , comment se font-elles.... ? Elles sont suspendues..... Oh ! c'est l'effet de la fièvre..... Il faudra songer à cela. Avez-vous ici une plume et de l'encre ?..... Vous donnerez au malade , d'heure en heure , deux cuillerées de la potion prescrite ; je reviendrai ce soir.

Eh bien ! le malade comment a-t-il passé la journée ? assez mal.... Comment mal..... ; le looch n'a rien fait ?..... rien du tout..... Cela est étonnant. Voyons la fiole. Oh , oh ! il en reste ; j'avais ordonné de prendre la totalité , il n'y a rien de surprenant. Voilà comme sont la plupart des malades ou de ceux qui en prennent soin ; ils rabattent toujours de nos ordonnances, puis on nous impute ce qui n'est que le résultat de leur indocilité. Dort-il?... non , mais il est assoupi.... Voyons-le.... Chût ! on fait bien du bruit ici ; il faudrait marcher plus légèrement , cela fatigue un malade. En passant , un sourire de connaissance à la garde (1) ; on entr'ouvre doucement le

---

(1) Un jeune médecin, ou tout médecin qui débute dans un pays, lorsqu'il est tant soit peu adroit, n'est pas indifférent sur l'emploi des moyens qui conduisent à la célébrité. Il connaît l'influence d'une garde-malade accréditée, et l'ascendant qu'elle exerce sur l'imagination de certaines femmes, même de celles qu'on appelle *du bon ton*. Ces sortes de femmes sont souvent consultées à l'égal du médecin, et plus d'une fois leur décision l'a emporté sur celles du docteur. Combien de fois la morgue doctorale n'a-t-elle pas obtempéré avec docilité aux observations, ou dirait presque aux prescriptions de ces commères ! et comme le point essentiel est de con-

rideau. Eh bien , comment vous trouvez-vous ? Toujours dans le même état ; j'éprouve une soif extrême, une chaleur brûlante dans tout le corps..... Nouvelle ordonnance. Je reviendrai demain de bonne heure ; n'ayez nulle inquiétude.

Malgré cette belle assurance , les parens ne laissent pas de concevoir quelques alarmes, et se permettent d'interroger le docteur sur la situation présente du malade. Oh ! pour le moment il n'y a aucun danger. S'il n'y avait pas tant de fièvre , j'ordonnerais les bains ; mais provisoirement on peut appliquer les sangsues.... Voudriez-vous bien , Monsieur , désigner la partie où on doit les appliquer ?..... C'est juste , c'est dans l'ordre..... Où ressent-il les plus grands accès de la douleur ?... il se plaint beaucoup de douleurs de tête ; puis une grande oppression .... C'est assez. Vous ne manquerez pas d'en appliquer quatre derrière chaque oreille , et , en raison de la grande oppression , vous en mettrez à la poitrine le plus possible , vingt, trente , et par-delà , s'il le faut... Mais , monsieur , qui les appliquera ?..... Bon ! vous n'avez donc pas un chirurgien ? C'est bien à tort ; faites mander un tel ; c'est un habile homme , extrêmement expérimenté , et qui peut me suppléer au besoin.

Mais quelle maladie croyez-vous que ce soit ?.....

server la confiance , on se fait volontiers au besoin le tributaire de ses flagorneuses impitoyables , qui mangeant bien , dormant de même , buvant encore mieux , se déchargent presque toujours sur les domestiques de la maison , des fonctions attachées à leur emploi,

Il faut attendre..... ; ( un médecin prudent et avisé ne se hasarde jamais sur la dénomination à donner à une maladie ). Enfin , après six à sept jours d'allées et de venues , après six à sept ordonnances qui ne se ressemblent en rien , et qui ne ressemblent à rien , on s'accorde à dire , lorsque la fluxion est formée , que c'est une fluxion-de-poitrine , avec tous les caractères d'une fièvre bilieuse , gastrique , adynamique , spasmodique et inflammatoire. Ceux qui aiment les grands mots peuvent bien trouver ici de quoi se contenter. Pauvres humains !

Cependant la maladie prend une tournure sérieuse , malgré la variété des ordonnances qui se sont succédées sans avoir rien opéré. Dans les cas épineux , difficiles , embarrassans , il est une ressource toujours ouverte pour en sortir , sinon avec honneur , au moins sans ignominie. Il y a long-temps qu'on a dit pour la première fois , qu'une sottise commune à plusieurs n'est particulière à personne : c'est la sottise de la communauté. Il faut mettre la mort dans tous ses torts , et pour cet effet on insinue adroitement qu'il est indispensable de convoquer une assemblée de médecins.

Or , cette assemblée est une chose dont il faut avoir été témoin pour s'en faire une idée , au moins incomplète ; car combien de particularités échappent à l'œil de l'observateur le plus exercé ! D'abord grande discussion sur le nom à donner à la maladie. Si le praticien est un jeune homme débutant , ou un docteur peu accrédité , malheur au pauvre malade ! Quand bien même la marche suivie aurait été en pleine conformité avec les formules à la mode , elle

sera exposée à toutes les contradictions imaginables. La jalousie est une passion qui ne dort jamais, surtout dans les corporations où il n'y a pas de mise de fonds. On aurait pu, dit l'un, ajouter ceci; supprimer cela, dit l'autre. Somme totale, point d'uniformité, ni de base fixe. Cependant, dans ce conflit d'opinions, on prendra un arrêté, car il faut bien gagner son argent; et on statue, en termes plus ou moins scientifiques, qu'on apposera les vésicatoires. A travers toutes ces oscillations, l'homme de bon sens aperçoit que le malade est dans le plus grand danger; et il ne peut se dissimuler à lui-même que les prétendus dépositaires de la science n'ont pas de point de départ fixe, et qu'ils ne font qu'errer dans le champ des conjectures. Les jours réputés critiques, ces jours si redoutés, les quinze, les dix-sept arrivent. S'ils se passent sans accident, une lueur d'espérance commence à poindre dans l'esprit de la famille; mais le vingt-unième jour finit par emporter le malade.

Cependant, tous ceux qui sont atteints de maladie aiguë ne succombent pas également. Soit. Mais, en bonne conscience, leur salut peut-il être attribué au traitement qui leur a été administré? Tout médecin de bonne foi conviendra que la Nature en fait plus que lui; et si la Nature a triomphé, c'est que la masse des humeurs, gâtées et corrompues, ne l'était pas au point d'opérer la mort du malade. Si le médecin est de bonne foi, (et il en est encore) il avouera que la Nature, qui cherche toujours à se dépurer, a poussé au dehors par les sueurs et les autres évacuations naturelles, tout, ou une partie de

la *cause* de la maladie. Mais aussi , quelle convalescence ! combien elle est longue ! combien elle est pénible et languissante ! de combien de fâcheux résultats n'est-elle pas accompagnée ? Comment et pourquoi cela ? C'est parce que le corps , guéri en apparence , a conservé en soi un reste de levain qui communique aux nouvelles humeurs qui se forment après la maladie , une partie de sa putridité. De là ces rechutes fréquentes et qui se présentent quelquefois sous des caractères différens , mais qui tôt ou tard finissent par compromettre au plus haut degré la santé et la vie du malade. Si ce médecin eût été de ces hommes qui reconnaissent la *cause* des maladies , il aurait travaillé efficacement à l'expulser et à la détruire ; non pas en se contentant d'une tentative , mais en la réitérant jusqu'à l'entière expulsion des humeurs gâtées ou corrompues ; et il eût guéri son malade.

Eh quoi ! les plus habiles praticiens , ceux que la renommée proclame comme les coriphées de la science , oseraient-ils bien contester la vérité d'un principe qu'ils consacrent journellement par leur conduite ? Il en est encore qui , à la suite d'une maladie aiguë , font administrer à leurs malades , entrés dans un état de convalescence , au moins une dose purgative. Pourquoi cette prescription ? est-elle de rigueur ? est-elle seulement de forme ? non. En ordonnant la purgation , ils reconnaissent le principe : c'est qu'il faut achever d'expulser ce que la Nature a laissé derrière soi. Or pourquoi ne pas faire au commencement ce que l'on juge nécessaire à la fin de la maladie ? La purgation agissant plus efficacement sur

une plus grande quantité de matières corrompues , aurait fait un vide dont le malade aurait éprouvé les heureux effets. Oui, la *cause* des maladies , et de toutes les maladies , est là ; et ce serait en vain qu'on irait la chercher ailleurs. J'en appelle à vos cautères , à vos sétons , à vos emplâtres vésicatoires , à vos synapismes , à vos moxas. Pourquoi ces procédés ? A quelle fin les emploie-t-on ? N'est-ce pas à l'effet , non-seulement de détourner l'humeur , mais plus encore afin d'en procurer l'évacuation ? Quelques praticiens reconnaissent donc , malgré eux , la *cause* des maladies , non telle qu'elle existe dans la Nature et ainsi que l'indique l'auteur de la *Médecine curative* , mais d'une manière superficielle et imparfaite. Eh ! pourquoi rester en si beau chemin , et ne pas continuer de marcher d'un pas ferme dans la voie que ses raisonnemens et ses observations vous indiquent ? Y a-t-il une autre route à suivre pour expulser la matière putride renfermée dans les corps malades , et pour en détruire la source ?

Il y a peu de maladies aiguës qui résistent à un traitement de huit jours , quand il est bien ordonné , bien exécuté , d'après les principes de la *Médecine curative*. Combien de milliers de malades rendriez-vous à la santé et à la vie , si , par un généreux effort sur vous-même , vous aviez assez de force d'âme pour n'envisager que le bien de l'humanité , vous mettre au-dessus de vaines considérations , et abjurer , ou ces formules gothiques que la routine a consacrées , ou tous procédés nuisibles , tels que la raison peut les reconnaître ! Combien de bénédictions de tant de milliers de pupilles à qui vous rendriez

un père ! Combien d'actions de grâces de la part de tant de mères de familles à qui vous rendriez un époux ! Mais , ô vaines et frivoles espérances ! dans le traitement des maladies , les médecins n'aiment pas la célérité , ni les marches expéditives , et moins encore une méthode qui déchire le voile mystérieux qui dérobaient les secrets de l'art à un crédule vulgaire. On continuera de haïr et de détester l'ami de l'humanité qui a mis la science à la portée de la multitude. On continuera de s'opposer à ce qu'elle se guérisse sans l'intervention d'un médecin. On en viendra même jusqu'à persécuter l'auteur et les partisans d'une méthode dont le mérite et l'efficacité sont cependant faciles à reconnaître. Je ne suis ni prophète , ni enfant de prophète ; mais un peu plus tôt , un peu plus tard , plusieurs des ennemis de cette méthode en deviendront les plus zélés partisans ; et l'on verra se ranger sous les drapeaux de la Vérité les arrière-neveux de ces hommes qui la persécutent , ou qui n'ont pour elle que les sentimens d'un injuste dédain. Oui , avant deux générations écoulées , la France glorieuse et reconnaissante dira : *J'ai un grand homme de plus à citer.* Et cet homme , de son vivant , aura eu le sort des Galilée , des Colomb et des Descartes , les persécutions de l'envie.

Tel est et tel a toujours été le partage des hommes qui ont proclamé de grandes vérités. Elles n'ont pu se faire jour qu'à travers la bourrasque des tempêtes , et ces hommes utiles ont constamment attiré sur eux tous les anathèmes de la jalousie. Mais ses fureurs redoublent quand , outre l'orgueil humilié , l'intérêt pécuniaire se trouve également froissé. L'il-

lustre *Fontenelle* a bien connu et apprécié les hommes, lorsqu'il a dit : *Je tiendrais toutes les vérités utiles dans ma main, que je me donnerais bien de garde d'ouvrir un doigt pour en laisser échapper une seule.* Pourquoi ce langage ? il craignait les sots, et encore plus les méchans.

\*\*\*\*\*

### CHAPITRE XVIII.

#### *Inutilité des traitemens usités dans les maladies dites chroniques.*

On appelle *maladies chroniques*, toutes celles dont l'existence se reporte à une époque plus ou moins ancienne, plus ou moins reculée. Cependant, on est convenu généralement d'appeler de ce nom, toute maladie dont la durée excède le nombre de quarante jours. L'énumération des maladies connues sous cette dénomination présenterait le tableau d'une nomenclature trop fastidieuse. Mais il importe de savoir que toute maladie chronique est le résultat d'une fluxion ou congestion humorale, qui s'est déposée lentement et fixée dans quelque une des parties du corps. Ces sortes de maladies, quand elles sont anciennes, exigent un traitement beaucoup plus long, et qui doit être plus ou moins accéléré, selon l'état et la force du malade. Elles peuvent être regardées comme l'écueil contre lequel échoue et échouera tout praticien qui ne se rattache pas au principe de la purgation reproduite aussi fréquemment que le besoin semble l'exiger. Quoi de plus rare que la guérison d'un épileptique, d'un pulmonique reconnu tel par les gens de l'art. Ils ne tentent même

pas la guérison du premier. S'ils sont appelés auprès d'un malade de cette espèce, ils haussent les épaules, ils ont l'air de s'apitoyer sur sa situation, et déclarent franchement que cette maladie est du nombre de celles qu'on peut regarder comme incurables. A l'égard du second, ils sont un peu plus confians. Ils emploient les calmans, les adoucissans, et tout ce que peut administrer la Médecine dite *palliative*, tels que les sirops de limon, de calebasse, le lait d'ânesse, les décoctions de lichen, les bouillons de choux rouge, de mou-de-veau, les tisanes de pulmonaire, etc. Cette plante est ainsi nommée à cause de la ressemblance qu'il y a entre les taches qui se trouvent sur ses feuilles et celles empreintes sur le poumon. Quelle brillante, quelle solide analogie ! Mais qu'on cite un seul malade guéri par ces vains palliatifs ?

A quoi aboutissent, pour l'ordinaire, les convocations des médecins les plus expérimentés ? à faire connaître l'état désespéré du malade, et l'absolue nullité des secours qui lui ont été administrés. Si, dans un sujet aussi grave et aussi triste, il était permis d'égayer sa matière, on citerait des traits et des particularités qui tout à la fois feraient hausser les épaules et rire de pitié. Croirait-on que dans une de nos bonnes villes de France, Orléans, six graves docteurs ont été assemblés pour délibérer sur la situation alarmante d'un jeune prêtre, et que le résultat de la délibération a été qu'il fallait le coucher sur un lit de balle d'avoine (1). Comme ce lit, d'un nouveau genre,

---

(1) La balle d'avoine est la paille légère que le vent emporte après qu'elle a été battue.

n'empêchait pas les progrès de la maladie , on convoqua une nouvelle assemblée , et là il fut arrêté que le malade irait à deux cents lieues de son domicile , passer la saison de l'hiver sous le beau ciel de *Montpellier*. Deux jours après il n'était plus.

Si en place de tous ces sirops qui ne profitent qu'à l'apothicaire qui les fabrique ; si moins esclave des préjugés de l'éducation, ce jeune et intéressant ecclésiastique eût prêté une oreille plus docile aux indications que l'amitié lui avait suggérées , peut-être vivrait-il encore ; mais il a voulu mourir selon les formes , et ses vœux ont été accomplis.

Cependant , tous les êtres qui sont affligés de cette maladie ne se montrent pas esclaves au même degré des préjugés de l'éducation. On en voit en qui le désir d'obtenir la guérison l'a emporté sur de puérides considérations , et qui , attaqués , soit d'épilepsie , soit de pulmonie , ou de toute autre maladie réputé incurable , ont eu le bon esprit de suivre de point en point le mode de traitement indiqué dans la *Médecine curative* , et qui jouissent aujourd'hui d'une santé robuste et vigoureuse. Qu'opposeront à des faits papables , évidens , les ennemis de cette méthode ? des diatribes , de vaines déclamations , de fades plaisanteries , des pointes depuis long-temps émoussées : car telles sont les armes qu'emploient ordinairement les ennemis de la vérité quand il s'agit de la combattre. Lorsqu'on ne peut vaincre son ennemi en bataille rangée , on se contente de le harceler , de couper ses communications , d'intercepter ses convois de vivres , et c'est en quoi bon nombre de médecins de différentes villes de France ont déployé un merveil-

leux talent. Si leurs efforts n'ont pas été couronnés des plus brillans succès, ils ne pourront s'en prendre qu'à une réputation appuyée sur une base solide, et qui brave les stylets de l'envie. Il faut s'attendre à ce que grand nombre de nos médecins, sur les divers points de la France, crieront à *l'exagération*, à *la supposition des faits*, à *l'imposture*. Eh bien! s'ils demandent des faits, on leur en produira de bien prouvés, de bien authentiques, de bien incontestables. Au premier signal de leur part, Orléans seul en fournira par centaines, sans parler de ceux que pourraient fournir nos plus belies et nos plus nombreuses cités (1).

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XIX.

### *Les eaux minérales.*

Anathème, mille fois anathème au profane qui osera s'élever contre l'efficacité des eaux minérales! Quoi!..... un remède avoué de tous les médecins de l'Europe, une méthode recommandée par tout ce que la Faculté a produit d'hommes éclairés dans la science médicale! Oui: anathème au profane qui se-

---

(1) On était loin de penser que les ennemis de la Vérité fourniraient eux-mêmes les preuves à l'appui de cette assertion, et qu'ils dispenseraient de la peine d'en chercher. Le chirurgien Le Roy a évité, dédaigné même pendant long-temps tout ce qui aurait ressemblé à des certificats de guérison; et voilà que ses antagonistes lui en fournissent de juridiques, et par conséquent d'irrécusables. C'est bien ce qu'on appelle une particularité unique dans son genre. (Voyez les dépositions au chap. XXVII.)

rait assez audacieux pour élever à ce sujet le plus léger doute.

Honneur et respect à l'autorité médicale , elle en est bien digne ; mais nos médecins , apologistes de la raison, n'exigent pas de leurs cliens, ou de leurs subordonnés , un assentiment aveugle. Ces messieurs raisonnent quelquefois ; pourraient-ils trouver mauvais qu'un malade raisonnât à son tour ? Il en est qui savent tirer parti de leur situation, et qui réfléchissent sur la position où la Providence les a placés. Plus elle est triste, plus elle est affligeante, plus l'esprit humain fait d'efforts pour en sortir. Quand un médecin a épuisé à peu près les dernières ressources de son talent, le moyen, le grand moyen, le plus efficace de tous les moyens, quel est-il ? les eaux minérales.

ÉCOUTONS CE DIALOGUE.

*Le malade.* Hé bien, docteur, c'est enfin votre dernier mot ? Vous jugez donc dans votre sagesse que je dois employer ce moyen. Est-ce que vous voulez vous débarrasser de moi ?

*Le docteur.* Eh ! que dites-vous là , mon cher malade, est-ce que par aventure vous auriez en ce moment une attaque de fièvre ? voyons votre pouls... Je n'y trouve cependant aucun dérangement, pas même la plus légère agitation. Cependant, calmez-vous, et revenez à de meilleurs principes. Chassez loin de vous cette détestable pensée. Je n'ai rien tant à cœur que de vous procurer une santé à l'épreuve de tous les accidens ; vous connaissez mon attachement pour vous ; mes preuves sont faites ; vous m'êtes témoin que je n'ai rien négligé pour vous procurer le soulagement après lequel vous soupirez

depuis si long-temps. Nos tentatives jusqu'à ce jour ont été infructueuses; il faut bien en venir aux grands moyens pour opérer en vous ce que les moyens communs et ordinaires n'ont pas pu produire.

*Le malade.* Je vous entends, vous voulez que je boive sans avoir soif. Vous conviendrez avec moi que c'est à peu près la même chose que si vous prétendiez me faire manger sans avoir faim. Mais passons légèrement sur cet article, qui donnerait jour à plus d'une observation. Je suis docile; je serais bien fâché qu'un de vos malades l'emportât sur moi en soumission aux ordres de la Faculté. Mais, comme l'état de maladie n'empêche pas toujours l'exercice des facultés de l'âme; qu'il peut même arriver souvent qu'il donne un certain essor à la réflexion, j'espère, docteur, que vous voudrez bien résoudre mes doutes, et répondre franchement aux observations que j'ai faites dans les courts intervalles que m'a laissés mon état de souffrance.

*Le docteur.* Rien n'est plus juste, et c'est pour nous un plaisir bien pur de trouver des malades instruits avec lesquels nous puissions dissenter, tant sur la nature des maladies, que sur les moyens curatifs. Parlez franchement, en toute confiance, je vous écoute.

*Le malade.* Dans mon jeune âge, je me suis appliqué à l'étude de la physique; et comme cette partie des sciences est la base de ce qu'on appelle la science médicale, ainsi que moi vous avez dû vous en occuper, et il n'est pas que vous ne l'ayez fait. Eh bien, docteur, puisque vous jugez que ma situation actuelle nécessite l'usage des eaux minérales, dites-

moi d'abord quelles sont leurs propriétés , quelle est leur efficacité connue ? Mais , prenez bien garde ; je ne suis pas disposé à me contenter de vaines paroles. J'attends de vos lumières et de votre sagacité , des choses qui me satisfassent.

*Le docteur.* L'usage des eaux minérales , depuis plusieurs siècles , est en haute considération pour la guérison de plusieurs maladies longues et rebelles. Nombre de savans personnages se sont appliqués à examiner les principes constitutifs de ces eaux , pour juger de leur convenance à certaines maladies , et à la constitution particulière des personnes malades ; ces eaux ont été analysées par les plus habiles chimistes. Il faut , dans les maladies chroniques , opiniâtres et qui ont résisté à tous les remèdes connus , un puissant moyen pour nettoyer les viscères ; il faut un lavage intérieur et considérable ; et la grande quantité de sels purgatifs qu'elles renferment peut déterminer des évacuations extrêmement utiles au malade qui en fait usage.

*Le malade.* J'admets volontiers avec vous l'existence de certains sels purgatifs dans les eaux dites minérales ; mais la connaissance de ces sels , mêlés avec les eaux , est-elle toujours assez distincte pour que l'on puisse déterminer d'une manière positive les espèces différentes , et porter un jugement certain sur leurs propriétés , sur l'application qu'on en doit faire à telle ou telle maladie ? Personne n'a plus que moi d'égards et de respect pour les travaux et les observations de nos savans ; mais , tant savans qu'on les suppose , ils sont hommes ; ils sont sujets à se méprendre , quelquefois même à se fourvoyer.

La main sur la conscience pouvez-vous me dire que vous ayez étudié , analysé la nature , l'espèce , la différence de ces eaux entre elles ? car vous conviendrez que nous en avons seulement en France au moins de huit espèces différentes , et chacune de ces espèces en renferme un très-grand nombre sous elle. Nous en avons de chaudes , nous en avons de tièdes ; nous en avons qui sont tièdes et insipides. Les unes sont aigrettes et vineuses ; les autres sont froides et de saveur ferrugineuse. Celles-ci renferment du sel commun , celles-là participent d'un sel qui a du rapport au nitre des anciens. Concevez , docteur , que vous devez être embarrassé sur la détermination que vous avez à prendre à mon sujet ; et je crains fort que vous ne soyez extrêmement en peine sur le choix des fontaines qui ne sont rien moins que la fontaine de Jouvence.

*Le docteur.* Doucement , Monsieur le malade ; dans une affaire de cette importance , il ne faut pas que la plaisanterie s'en mêle. La matière est assez grave en elle-même pour écarter tout ce qui pourrait jeter la moindre défaveur sur un si important sujet. Observez en outre , je vous prie , qu'on ne plaisante point impunément sur le compte de la Faculté. Depuis un siècle et demi , toutes les eaux minérales ont été analysées de manière que la plus mince propriété de la plus petite fontaine , ou source minérale , n'a pas échappé à la pénétration de nos regards. Nous avons fouillé jusque dans les entrailles de la terre , nous avons étudié le secret des opérations de la Nature , nous avons....

*Le malade.* Doucement , Monsieur le docteur ;

vous allez bien vite. Permettez-moi d'en rabattre un peu, et de ne pas prendre au pied de la lettre toutes vos assertions. Mettons de côté vos voyages souterrains, et cette étude approfondie que vous avez faites des secrètes opérations de la Nature, pour nous rattacher au point fondamental de la question. Sans parler des sources lointaines et situées en pays étrangers, telles que les eaux de Spa, qui sont en grand honneur, nous avons en France plus de soixante-dix sources connues, et qui jouissent d'une réputation ou d'une célébrité plus ou moins méritée (1). Ce serait bien le comble du malheur, si dans la multiplicité de ces sources vivifiantes, il ne s'en trouvait pas une seule dont les propriétés fussent applicables à ma situation. Allons, décidez-vous, je n'attends que vos ordres pour mon départ. Fixez vous-même la fontaine qui renferme le principe de vie et de santé après lequel je soupire ; je ne courrai pas, j'y volerai.

*Le docteur.* Doucement encore, je vous prie, et ne précipitons rien. Une détermination trop prompte peut entraîner les plus graves inconvéniens. Nous avons les eaux de Barrège et de Bagnères ; nous avons celles de Bourbon-l'Archambault, de Forges, de Vichi, de Bourbon-Lancy ; nous en avons de toutes les espèces. Nous avons les eaux de Balaruc ?

---

(1) L'Académie des sciences a analysé, en 1670, les eaux minérales des principales sources connues, et le résultat des mémoires du célèbre Duclos, médecin du Roi, n'a abouti qu'à envelopper de ténèbres cette importante matière. ( Voyez les Mémoires de l'Académie des sciences.

non, non, les eaux de Barrège, arrêtons-nous à celles-ci : elles jouissent d'une grande célébrité. Nos plus habiles médecins leur ont donné une vogue qui se soutient et se soutiendra encore long-temps (1).

*Le malade.* Soit, pour les eaux de Barrège, puisque Barrège il y a. Mais, docteur, dites-moi pourquoi celles-là plutôt que telle ou telle autre? Vous vous rappelez que je ne voulais pas agir sans un motif capable de déterminer un homme qui pense et qui raisonne. Vous connaissez donc leurs propriétés et l'application qu'on en peut faire à ma situation présente. Pourquoi les eaux de Barrège plutôt que celles de Passy? car ce village a aussi l'avantage d'avoir

---

(1) En France, plus qu'en aucun pays du monde, tout est affaire de mode, même en Médecine. La nayade de telle source minérale ignorée ou méprisée, peut se voir, au moment où elle y pense le moins, entourée d'un grand nombre d'adorateurs. Telle est la source des eaux minérales de *Cotteretz*. Sa célébrité toute récente a fait couler des larmes bien amères aux nayades des fontaines accréditées jusqu'à ce jour. Le bruit même se répand que celles de Bagnère et de Barrège en ont tant répandu, qu'aujourd'hui la source en est presque tarie. Un malade titré aurait mauvaise grâce d'aller puiser la santé à ces sources surannées. Pour être à la hauteur, il faut aller à *Cotteretz*, dût-on y laisser ses tristes dépouilles. On voit que le goût de la mode, surtout en France, nous poursuit jusqu'au tombeau. Je ne crois pas entre nous, que les eaux, de quelque nature qu'elles soient, puissent faire du bien...  
« Les voyages des eaux ont été inventés par des femmes  
« qui s'ennuyaient chez elles. » ( Volt. Correspondance générale. Tome 7. Lettre 203, édition de Crapelet. 1818.)

des eaux minérales. Pourquoi m'envoyer chercher à deux cents lieues de mon domicile ce que je peux trouver à ma porte?

*Le docteur.* Les eaux de Passy sont renommés à juste titre; la Faculté y a apposé sa sanction, et nous les prescrivons dans la saison propice à l'égard de certains malades. Nous avons des inspecteurs pris dans notre sein, pour surveiller la direction des malades dans l'usage qu'ils font des eaux puisées aux différentes sources situées dans les départemens respectifs (1). Ces eaux sont bonnes jusqu'à un certain point; elles conviennent à quelques malades, mais elles ne vous conviennent pas. Il vous faut de la distraction, du mouvement, de l'agitation. Rien d'utile et d'avantageux à un malade comme un changement de climat. Votre fortune vous permet ces sortes de sacrifices. Vous trouverez-là une excellente com-

(1) Croirait-on que dans un certain pays de l'Europe il vient d'être créé une charge d'inspecteur général de toutes les fontaines ou sources minérales, situées dans l'étendue d'un vaste royaume. Une charge de cette importance veut être généreusement rétribuée. De longs voyages nécessitent de grandes dépenses; aussi une somme de 25,000 francs annuels a été adjugée à celui qui est investi de ce brillant emploi. Un inspecteur général ne peut pas tout voir ni tout inspecter; il lui faudra un certain nombre d'adjoints ou de sous-inspecteurs bien payés, pour faire à M. l'inspecteur général quelques rapports plus ou moins insignifiants. Or devinez qui paiera? Devinez encore ce qui a fait naître l'idée de créer un emploi *si utile* à l'humanité?....

pagnie , des plaisirs variés à l'infini ; c'est comme le rendez-vous des beaux-esprits , non-seulement de la province , mais des divers endroits de la France et de l'Europe. Allons , du courage , de la détermination ; il en faut quand on veut se guérir.

*Le malade.* Oui , docteur , je commence à sentir toute la force de vos raisons : elles portent avec elles le caractère et l'empreinte de la démonstration. Aux pauvres , les eaux minérales qui sont à leur portée ou à leur proximité. Aux riches , il faut de l'extraordinaire , attendu que ceux-ci ont reçu de l'auteur de la Nature une conformation différente et qui exige des procédés d'une autre espèce. Plus d'une fois je vous ai entendu dire , en parlant d'un malheureux : C'est grand dommage ! s'il était riche , je l'enverrais aux eaux , ou de Barrège , ou de Bagnères. Mais , en formant ce souhait , aviez-vous une certitude , au moins probable , du succès que vous sembliez faire espérer ? N'est-ce pas plutôt ce qu'on appelle , en bon français , une échapatoire , un de ces petits *crocs en jambe* que vous savez donner à propos pour vous tirer d'une position embarrassante ? Combien de malades y avez-vous envoyés , et qui n'en sont jamais revenus ? Combien d'autres , après avoir fait des dépenses énormes , sont revenus aussi malades , et quelquefois plus qu'ils ne l'étaient avant que de se mettre en route ? Concevez et convenez que la collocation d'un médecin adroit auprès de quelqu'une de ces sources si vantées , doit être extrêmement avantageuse , et que le curé de l'endroit aurait peine à céder sa place pour un petit évêché ; car si l'on en croit les mauvaises langues , on dit que quand vous voulez vous débarrasser adroi-

tement d'un malade de marque , c'est la précaution que vous prenez ordinairement. Allons, docteur, mourir pour mourir, autant faire cette cérémonie, inévitable pour vous comme pour moi, dans son propre pays, que de la faire à deux cents lieues de chez soi : au moins j'aurai l'espoir que ma tombe sera arrosée des larmes de quelqu'un de ma famille.

*Le docteur.* Oui, mais en mourant à votre guise, que deviennent les formes ?

*Le malade.* Les formes ! eh ! de grand cœur je vous les abandonne , et je prie le Ciel de me soustraire à leur influence. Mais quel que soit le sort qui m'attende, il vous reste toujours une ressource, mon cher docteur. Si je meurs aux eaux, vous direz aux personnes bonnement crédules : C'est grand dommage ! si les eaux eussent pu passer, c'était un homme guéri. Par ce moyen , vous êtes garé ; votre responsabilité est à couvert ; je serai dans tous mes torts ; il ne faudra accuser que la faiblesse de mes organes, qui n'auront pu supporter quatre ou cinq pintes d'eau avant déjeuner. Si je reste chez moi, et si je persiste à mourir dans mes foyers, vous direz : C'est sa faute, que ne suivait-il l'avis que je lui avais donné, il s'y est constamment refusé , nous autres docteurs, nous voulons de la docilité dans nos malades , tant pis pour eux s'ils ne confondent point leur volonté dans la nôtre. Ainsi, docteur, je vois qu'en tout état de chose vous n'aurez jamais tort, et vous ne pouvez retomber que sur vos deux jambes. Convenez que ceux-là seraient bien ineptes, qui s'aviseraient de vous prendre pour des maladroits : coupons court, docteur, c'en est assez.

\*\*\*\*\*  
CHAPITRE XX.

*Les médecins battus avec leurs propres armes ,  
supplément à ce qui manque dans le chapitre  
précédent.*

Eh quoi ! encore sur le chapitre des eaux minérales ! Tout n'est pas dit , tout ne le sera pas , parce que tout ne peut l'être. Les eaux , dites minérales , rouleraient , ainsi que le fabuleux Pactole , des sables d'or , qu'elles ne seraient pas d'un rapport aussi précieux à la Faculté. Combien de médecins , de ceux surtout qui ont fixé leur séjour près de quelque-une de ces sources de vie , ont dû la plus brillante fortune à la bonhomie des malades qui sont venus y chercher ce qu'ils étaient loin d'y trouver. Pourquoi les médecins , soit de province , soit de la Capitale , envoient-ils un malade aux eaux ? c'est parce qu'ils reconnaissent en elles une vertu purgative. Raisonnons d'après ce principe vrai ou supposé tel. Donc , tout praticien qui donne ce conseil à un malade , quelle que soit la maladie dont il est affecté , reconnaît la nécessité indispensable de la purgation pour en évacuer la cause. Pendant six semaines , et souvent davantage , le pauvre malade sera obligé de se faire violence pour avaler une eau fade , insipide , nauséabonde. Il découle une seconde conséquence de cette conduite ; savoir , que la purgation ou les évacuations peuvent être prolongées tous les jours pendant six semaines consécutives , et sans qu'il en puisse résulter rien de fâ-

cheux pour le malade. On défie toutes les Facultés du monde de détruire ce raisonnement, parce qu'il est appuyé sur un principe avoué de ceux-mêmes qui se déclarent les ennemis de la purgation. Donc, en principe, on ne peut chasser la maladie qu'en détruisant la cause qui la produit ou l'entretient. Autrement, pourquoi prescrire à un malade un traitement si long-temps prolongé? Pourquoi, après avoir fait une première tentative au printemps, une seconde à l'automne, en prescrire une troisième, et une quatrième l'année suivante, lorsqu'on s'est aperçu, ou quand on a cru s'apercevoir qu'il y avait amélioration dans l'état sanitaire du malade? Pourquoi? C'est parce que l'on attribue ce mieux, réel ou apparent, à l'évacuation de la cause qui produisait la maladie, et qu'ayant obtenu un succès, ou une apparence de succès, on se flatte d'obtenir une guérison radicale; autrement, la conduite du médecin qui fait prendre les eaux à un de ses malades deux ou trois ans de suite, deviendrait une énigme inexplicable.

Cette première observation, dont tout lecteur sensé peut sentir le poids et la force, donne ouverture à une seconde qui vient fortement à l'appui. C'est une vérité de fait que, dans la saison propice ou réputée telle pour l'usage de ce moyen plus ou moins curatif, on voit des malades de tout genre, de toute espèce, de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions, affluer des divers points de la France, aux eaux minérales, jouissant d'une certaine célébrité; telles sont les eaux de Spa, de Vichi, de Bourbon-Lancy, etc. Ces endroits déserts, presque abandonnés dans le reste de l'année, présentent l'image d'une population

vive et animée. Tout se meut, tout s'agite; on serait loin de croire qu'ils sont habités par une peuplade d'infirmes ou de valétudinaires. Là on voit la femme tourmentée par la maladie assez improprement nommée vapeurs, à côté de celle dont la poitrine est faible et délicate. L'homme, rongé de douleurs arthritiques, presque perclus, se promène péniblement avec le cacochyme, avec l'étiqne, le paralytique, l'asthmatique, le néphrétique, l'épileptique; tous les malades en *ique* semblent s'être donné le mot pour se trouver à ce *rendez-vous*. L'observateur qui voudrait tracer le tableau des infirmités auxquelles le corps humain est assujetti, n'aurait qu'à y fixer son séjour (1).

---

(1) Je voudrais bien qu'on demandât aux Facultés d'Edimbourg, d'Iéna, de Montpellier et autres, pourquoi elles conseillent l'usage des eaux minérales dans les mois de mai et de septembre, de préférence aux autres mois de l'année? Embarrassées qu'elles seraient pour donner une réponse positive et satisfaisante, elles ne manqueraient pas de faire un appel à tous les médecins de l'Europe, et de proposer des médailles d'or ou d'argent, à l'auteur de la dissertation la plus profondément pensée d'après des observations géologiques, pour prouver que dans ces deux mois de l'année il se fait un travail, une élaboration souterraine capable de donner aux eaux une propriété qu'elles ne peuvent acquérir en toute autre saison. Malheur à l'auteur du mémoire qui oserait avancer que tous les mois de l'année jouissent de la même prérogative, et que ces prétendues élaborations souterraines ne sont qu'une chimère. Anathème au pauvre docteur qui dirait dans son mémoire : Mes chers confrères, vous avez adopté ces deux

Mais , à la vue de tant d'êtres si diversement affligés , il ne pourrait s'empêcher de se livrer à certaines réflexions qui semblent naître de la nature du sujet. Pourquoi tant de malades , affectés de maladies différentes , viennent-ils boire de l'eau de la même fontaine ? c'est à l'effet de recouvrer la santé qu'ils ont perdue. Selon l'opinion des médecins , les maladies , quoique diverses entre elles , peuvent donc être attaquées par un seul et unique moyen. Admettons , pour un instant , que le même médecin n'ordonne pas les eaux minérales de tel ou tel lieu pour des maladies diverses , au moins , sera-t-on forcé de convenir , en voyant les eaux fréquentées par des malades dont les maladies n'ont rien de commun , que les médecins ne sont pas d'accord entre eux , et de ce défaut d'accord , qui se manifeste par le grand nombre de malades diversement affligés , on peut conclure que les eaux minérales , dans l'opinion des individus chargés de procurer l'allégement de nos infirmités , ont la propriété de détruire toute espèce de maladie ou à peu de chose près.

Alors , dans cette supposition , pourquoi donc ce

mois de préférence , parce que le mois de mai étant le plus agréable par le riant spectacle de la Nature , il semble disposer davantage à la gaieté et à un certain épanouissement de l'âme. Vous avez adopté le mois de septembre parce qu'après les grandes chaleurs de la canicule , le corps est plus disposé à certains exercices , que les grandes chaleurs semblaient lui interdire. Un tel mémoire serait mis au rebut. Pauvres malades , continuez , après cela , d'aller puiser à ces sources de vie !

déchaînement contre un principe de théorie que les médecins avouent dans la pratique? Eh! qui leur dirait : Tous ces malades que vous faites boire largement et copieusement sans avoir soif, sont affectés de maladies plus ou moins opiniâtres, et qui ont reçu de vous diverses dénominations, pourquoi les astreindre à avaler une si grande quantité d'eau? C'est, diront-ils, afin que les sels qu'elles contiennent, sels qui, d'après l'analyse, sont reconnus être doués d'une vertu purgative, puissent passer dans la circulation, et entraîner dans leur passage ce qui fait obstacle à la santé. Fort bien. Mais qu'elle assurance, quelle garantie peuvent-ils donner contre la rencontre casuelle de divers mélanges auxquels elles sont journellement exposées? Qui nous assurera que les lieux souterrains par où elles passent, que les réservoirs où elles peuvent être plus ou moins long-temps retenues, ne leur font pas contracter des qualités nuisibles? Serait-ce donc la première fois que telle source accréditée, et brillante de réputation, aurait été dédaignée, même interdite, et obligée de voir pâlir son antique gloire à la volonté d'un médecin renommé. Tout homme de bonne foi, à la vue de ces variétés sans nombre, de cette diversité prodigieuse de sels minéraux, cristallins, plus ou moins sulphurés, se gardera bien d'adopter le jugement qu'on prétendrait porter sur les propriétés des eaux qui en participent. Et d'ailleurs, si on considère l'efficacité des moyens de guérison par ses résultats, combien ils sont faibles et couronnés de peu de succès! Pour quelques êtres souffrants, soulagés en apparence, mais non guéris,

combien de milliers en reviennent dans le même état! Et si quelques-uns ont reçu quelque allégement de leurs souffrances, ils ne le doivent qu'à la purgation qu'un médecin prudent et avisé ne manque pas de faire administrer à son malade; mesure qui concourt pourudemment à entretenir la célébrité de telle source minérale, bien plus que les sels purgatifs qu'elle contient (1).

---

## CHAPITRE XXI.

*Exposition des principaux obstacles qui s'opposent à la propagation de la Médecine curative.*

Le premier, le plus grand des obstacles, l'argument péremptoire et invincible, celui qu'on met sans cesse en avant, et dont on tire auprès du vulgaire le parti le plus avantageux, c'est que cette méthode, ainsi que les médicamens qu'elle prescrit, s'appliquent indistinctement à toutes les maladies, quelle que soit leur dénomination, et sous quelques caractères qu'elles se présentent. Quand les médecins, partie intéressée à la décrier, ont répété ce vieil adage : *remède à tous maux, selle à tous chevaux*, ils croient avoir proclamé une grande vérité, et ils

---

(1) Il est peut-être inouï qu'aucun médecin, même de ceux qui ont fixé leur séjour auprès de quelqu'une de ces sources de vie, ait jamais, pour son propre compte, recouru à ce moyen prétendu curatif; ils se contentent d'en faire la dégustation. Petit problème à résoudre.

n'ont proféré qu'une sottise. D'après eux, on a adopté l'adage, et on n'a répété qu'une extravagance, quand on en a fait l'application à la *Médecine curative*. La panacée universelle, disent-ils, serait à la Médecine ce que serait à la Chimie la découverte de la pierre philosophale; en Physique, le mouvement perpétuel; en Mathématiques, la quadrature du cercle; en Hydrographie, la détermination précise des longitudes en mer: il n'y a que des charlatans et des fourbes qui se vantent d'avoir de véritables panacées. Telle est la profession de foi de tous les docteurs des trois derniers siècles. Ils l'ont consignée dans tous leurs écrits, et fait répéter par toutes les bouches. Mais avant de prononcer d'un ton si tranchant et si dogmatique, oseraient-ils bien dire et affirmer que toutes les découvertes utiles sont faites, et qu'il n'en reste plus à faire; que, dans l'examen de cette importante question, ils ne se sont écartés en rien des règles que prescrit une saine logique, qu'ils ont lu attentivement l'Ouvrage où est contenue cette doctrine; qu'ils ont comparé les idées entre elles, examiné si elles se repoussent, ou si elles se concilient? Telle est la route que suit tout homme qui se tient en garde contre les préjugés, afin de s'acheminer plus sûrement vers la recherche de la vérité.

D'abord, avant de répondre à ces imputations, qui ne reposent sur aucune base solide, il est faux d'avancer que la marche de traitement soit la même dans les divers états de maladie. Il est bien vrai que le principe est fixe et immuable; mais le mode d'application varie en raison du siège de la maladie qu'on attaque avec les évacuans analogues. Les doses ne sont

pas les mêmes ; les degrés de force des évacuans sont différens selon les âges et les tempéramens. Tantôt la marche du traitement est rapide et accélérée , tantôt ralentie ou prolongée selon la violence de la maladie , ou le moins de tenacité des humeurs. Tel malade rétablit sa santé en quatre jours , tel autre en huit ; et d'autres à qui plusieurs mois ne suffisent pas. Ces remèdes ne sont donc pas , ainsi qu'il plaît aux mal intentionnés de les appeler , *une selle à tous chevaux*.

Ces observations une fois posées , la solution se rattache à une question simple et fondamentale. Répugne-t-il à la raison d'admettre avec l'auteur de la *Médecine curative* , qui l'a reconnu et qui nous l'enseigne , que toutes nos maladies , quelle que soit leur dénomination , procèdent d'une cause unique , telles que les matières gâtées et corrompues , renfermées dans le corps humain , en plus grande ou moindre quantité ? Il n'y a pas de répugnance là où il n'y a pas de contradiction ; humeurs gâtées , produisant fermentation , dérangement , et par conséquent maladie , sont deux idées qui se concilient sans peine et qui ne se repoussent pas mutuellement. Tout homme accoutumé à réfléchir tant soit peu , comprendra cette vérité au premier abord. De cette vérité qui porte sa preuve avec soi , passons à la seconde. Est-il contraire à la saine raison d'admettre qu'une cause unique puisse être attaquée et détruite par un seul et unique moyen ? Faites voir que cette proposition est absurde , et la victoire est à vous ; tout le système médical de Le Roy s'écroule sur lui-même. Le principe étant renversé , c'en est fait des conséquences.

Mais comme l'intelligence humaine lie aisément ces deux idées, unité de cause dans les maladies, unité de moyen pour en détruire les suites ou les effets, il y a tout lieu de croire qu'on n'essayera même pas à faire regarder comme impossible ce que l'esprit de l'homme conçoit sans peine comme sans efforts. C'est en vain que les ennemis de ces vérités lumineuses appelleraient à leur aide tout l'art des sophistes; à force de vains subterfuges, ils pourraient peut-être répandre quelques nuages sur ce principe; mais la vérité, pour cela, n'en serait pas moins la vérité.

*Remède à tous maux, selle à tous chevaux.* Voilà donc ce que l'on donne pour une réfutation complète dans ces sociétés qui se piquent de lumières. C'est-à-dire qu'en place du raisonnement on substitue un chétif et misérable quolibet. Prenons-le cependant pour son poids, et pour la valeur qu'on prétend lui donner. C'est, en bon français, l'équivalent d'une chose impossible. C'est dire que l'un n'est pas plus possible que l'autre. Serait-il donc au-dessus des facultés d'un artiste intelligent, de trouver, dans les ressources de son génie et de ses talens industriels, le moyen d'adapter au dos de nos superbes coursiers, une selle qui pût parfaitement convenir à tous? Et celui qui aurait imaginé ou inventé ce que d'autres auraient inutilement tenté avant lui, n'aurait-il pas des droits justement acquis à l'admiration et à la reconnaissance de nos écuyers? Mais que ne doit-on pas à celui qui a trouvé, dans ses observations, ses méditations, ses recherches et ses expériences, un moyen expéditif, efficace pour guérir l'homme de ses infirmités, ou pour lui procurer un notable soulagement? Oui,

nous aimons à le répéter, ce genre de traitement, convenablement appliqué, embrasse sans exception toutes les espèces de maladies auxquelles l'homme est malheureusement assujéti. Les citations et les témoignages viendront dans leur temps; mais amèneront-ils à la connaissance de la vérité des êtres qu'on peut appeler des aveugles et des sourds volontaires, qui, dans les sociétés et les cercles qu'ils fréquentent, croient avoir débité un aphorisme, lorsqu'ils ont dit: *Cela n'est pas possible!* Et voilà les hommes qui se targuent du titre fastueux de dépositaires de la science et de conservateurs des bons principes.

*D'où vient cet homme nouveau qui prétend à lui seul renverser les anciennes doctrines? Ne serait-ce pas une espèce d'intrus? A coup sûr c'est un faux frère, un homme qui voudrait qu'il n'y en eût que pour lui seul* (1). Eh, que m'importe à moi, malade et qui brûle d'envie de me guérir, que cet homme ait été affublé à Montpellier de la souquenille du cinique Rabelais (2)? Quem'importent ses titres? je n'ai pas besoin pour me guérir, ni d'un titre pompeux, ni d'une pancarte plus ou moins enjolivée. Quand je

---

(1) Ces petites gentillesse ont été recueillies mot à mot de la bouche des médecins de différentes villes.

(2) Depuis tantôt trois siècles, la Faculté de Montpellier conserve de si hauts sentimens de respect et de vénération pour cet homme sans pudeur, que nul adepte n'est admis au doctorat, sans avoir endossé la toge noire et déchirée qu'il porta le jour de son admission au grade de docteur en Médecine.

*Risum teneatis, amici.* HORACE.

suis malade, j'ai besoin d'un médecin qui me guérisse ou au moins qui me soulage, et je m'inquiète fort peu du reste, lorsque j'ai eu le bonheur de le rencontrer. Il n'a ni votre approbation, ni vos suffrages.... S'il en jouissait, je crois que je l'en estimerais moins.

*C'est un faux frère.* Soit. Mais il est l'ami de l'humanité. S'il perd d'un côté, il est amplement dédommagé de l'autre.

*Il voudrait qu'il n'y en eût que pour lui.* Eh quoi ! vous avez donc juré d'être injustes jusqu'à la fin ? Comme vous le jugez mal ! il voudrait, au contraire, *qu'il n'y en eût que pour vous.* Il vous livre sa méthode, il vous met à découvert ses principes et ses moyens (1). Il vous fait, ainsi que le public, ses confidens intimes ; il n'a aucun secret pour vous ; il vous invite, à chaque page de son Ouvrage, à suivre la voie qu'il vous indique, et vous n'en voulez rien faire. Est-ce sa faute si vous montrez tant d'obstination et d'opiniâtreté ?

Combien de malades, dites-vous, ont fait usage de ces sortes de médicamens, et n'ont pas été plus soulagés ! combien d'autres se sont trouvés dans un état pire qu'ils n'étaient auparavant !

(1) L'auteur de la *Médecine curative* ne s'est pas contenté d'avoir proclamé un principe inconnu jusqu'à ce jour ; il a depuis fait hommage à la société, à l'humanité toute entière, des moyens les plus propres à procurer la guérison des malades, de manière que chacun peut être à soi-même son médecin et son apothicaire. Voyez ses dernières éditions.

Un malade sans principes fixes , sans expérience , ou dominé par de vaines frayeurs , soit qu'il les prenne en lui-même , soit qu'il les reçoive de ses alentours , substitue quelquefois sa volonté à celle de son médecin. Il éprouve dans l'action du remède une grande fatigue , un malaise ; il se dégoûte , il ne veut plus suivre la marche du traitement telle qu'elle est indiquée. Est-il surprenant , après cela , qu'il n'obtienne pas la guérison qu'il désire ? Il peut arriver même que la secousse ait occasionné un ébranlement , un déplacement dans les humeurs ? Lorsque ces mêmes humeurs ne sont pas évacuées , il n'est nullement étonnant que le malade se trouve dans une situation pire que la première. Mais à quoi attribuer ces fâcheux résultats ? N'est-ce pas à celui qui , par son entêtement et son indocilité , a prouvé à son médecin qu'il était peu digne des soins et des bons avis qu'il lui a donnés ?

Mais le comble du malheur , pour un malade qui s'est traité selon cette méthode , c'est celui de tomber entre vos mains ! De combien de terreurs paniques ne circonvenez-vous pas son esprit ? De combien de frayeurs ne frappez-vous pas celui de sa famille ou de ses alentours ? Le plus souvent il ne tiendrait qu'à vous de consommer le bien qui est ou a été commencé , et vous vous y refusez. Vous ne vous en tenez pas là. Vous imputez un malaise passager à un traitement qui doit nécessairement le produire. Vous criez , vous clabaudez. Vos injustes clameurs , à quoi aboutissent-elles ? à mettre au grand jour le motif de haine et de jalousie qui vous fait agir.

Mais quand une fois on y a eu recours il faut sans cesse y revenir , dites-vous encore.

En principe général , la plupart des malades qui se traitent d'après cette méthode sont des personnes à l'égard desquelles ont été épuisées toutes les ressources des médecins et de la Médecine ordinaire ; des hommes dont le tempérament est fatigué par les saignées , les sangsues , la diète , par les bains réitérés et autres moyens plus ou moins préjudiciables ; tous malades qui ne présentent que de bien faibles ressources au praticien qui cède au désir de leur être utile. Et l'on voudrait qu'en cet état , demi désespéré , il créât ce qui n'est plus ; qu'il donnât du sang à celui qui l'a perdu par la morsure des sangsues qui s'en sont gonflées. N'est-ce pas exiger l'impossible ? Comment un corps délabré , pourrait-il recouvrer une santé robuste , telle qu'aurait droit de l'attendre celui qui n'aurait pas subi ces cruelles épreuves ?

*Il faut y revenir.* Oui : toutes les fois que le besoin l'exige. Mais dans vos mains il succombait , et il eût été exempt de cette peine. Quel plus grand , quel plus précieux avantage , que d'obtenir un allègement à ses souffrances , quand on ne peut obtenir une guérison radicale ? Eh ! combien , parmi ces êtres souffrants , passent des années entières sans être obligés d'y recourir ? Ne vaut-il pas mieux s'assujettir à prendre , par mois , trois ou quatre doses qui ne dérangent en rien les occupations ordinaires , que de descendre prématurément au tombeau ? *Il faut y revenir !* Quel motif pousse le malade à cette action ? Il le trouve en lui-même : c'est parce qu'il en a éprouvé un sensible , un notable soulagement. Mais qui l'a traité

auparavant ? De quelles mains sortait-il ? des vôtres. Et il n'a donné sa confiance à cette méthode qu'après avoir conçu, par sa propre expérience et son extrême lassitude, l'inutilité des moyens que vous lui aviez administrés. Convenez donc que votre système de détraction n'a pour base que l'inconséquence et l'injustice.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XXII.

### *Première persécution dirigée contre la Médecine curative.*

Tout homme qui met au jour une grande vérité, une vérité inconnue, fût-elle une simple vérité de théorie, doit s'attendre à de nombreuses contradictions. Que d'exemples ne pourrait-on pas citer à l'appui de cette assertion ! Il est des savans de plus d'une sorte; les moins instruits ne sont pas les derniers à prendre part à la querelle, et souvent ils sont les premiers dans les rangs, tant ils ont peur qu'une célébrité naissante n'obscurcisse l'éclat d'une réputation équivoque ou chimérique. Mais lorsque la manifestation d'une vérité pratique froisse de grands intérêts, et surtout les intérêts pécuniaires d'une corporation puissante et accréditée; lorsqu'elle réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire à rien, la considération dont cet état avait été investi; lorsque le voile de l'illusion est tellement déchiré, qu'il laisse à découvert la nullité absolue d'une profession qui n'a d'autre point d'appui qu'une crédulité aveugle, c'est alo<sub>rs</sub>

que les passions humaines montent au plus haut degré d'exaspération.

PELGAS , dont le nom passera à la postérité malgré les déchainemens de l'envie , doit , sans contredit , être regardé comme l'auteur d'une découverte nouvelle dans celui de tous les arts qui intéresse plus essentiellement l'humanité. Jusqu'à lui , la Médecine , pratiquée et exercée par des hommes recommandables sous plus d'un rapport , ne reposait sur aucune base solide. A la vérité , quelques praticiens employaient la purgation dans certaines maladies : mais quand et à quelle occasion ? Ce n'était le plus souvent qu'après qu'une forte constitution avait expulsé , sinon tout , au moins la majeure partie des humeurs gâtées et corrompues renfermées dans le corps malade. Telle était la marche que suivaient la plupart des médecins , dans le traitement des diverses maladies , lorsque PELGAS parut. Il proclama une vérité unique et fondamentale , qui frappa d'étonnement tous les praticiens des différens pays où il exerça son talent. Il leur dit : Les humeurs gâtées que le corps humain renferme sont le seul principe du mal ; tant que la cause subsistera dans le sujet , il doit s'attendre à des effets plus ou moins funestes , plus ou moins désastreux ; tout malade , tout être souffrant ne doit jamais se contenter de causer en soi un ébranlement , ou des secousses qui ne seraient suivies que de légères évacuations ; il faut aller chercher le principe du mal là où il est , et le forcer de sortir de ce même corps qu'il a réduit à l'état de maladie et de souffrances.

PELGAS , fort de son principe , et autrement fondé

que tous les humoristes qui l'ont précédé , obtint des succès nombreux , éclatans , et qui approchaient presque du prodige. Sa renommée , qu'il ne devait qu'à lui seul et aux triomphes qu'il avait obtenus sur la maladie , et souvent sur la mort , lui concilia la confiance d'une foule d'êtres souffrans qui bénissaient hautement la Providence du soulagement qu'il leur avait procuré. Ce fut alors que l'envie commença à s'agiter , et à faire mouvoir les ressorts de l'intrigue et de la chicane. A l'époque où ce créateur de l'art médical remplissait du bruit de son nom le pays Nantais , une partie du Poitou , de l'Anjou , etc. , les lois en ce temps-là , encore moins que de nos jours , n'avaient rien de bien positif ni de bien fixe concernant l'exercice de la Médecine. Des contestations interminables s'élevaient souvent entre les médecins et les hommes qui exerçaient l'art chirurgical. Les premiers , fiers de leurs titres , revendiquaient la faculté ou le privilège exclusif de traiter les maladies internes , et les seconds prétendaient s'affranchir d'une servitude qui leur paraissait odieuse. Des procès longs et dispendieux étaient portés devant les tribunaux , embarrassés de trouver une base pour asseoir leurs jugemens ou leurs arrêts. Nombre de fois même il est arrivé que les chirurgiens , qui formaient ce qu'on appelait alors *communauté* , se sont pris de querelle entre eux. Ceux de ville élevaient leurs prétentions jusqu'à vouloir interdire aux chirurgiens des bourgades voisines la faculté d'exercer hors l'étendue du territoire qu'il avait plu aux premiers de déterminer ou de fixer.

Dans cet état de choses , il ne faut pas demander si

les procès fondirent à l'envi sur le bon PELGAS. Entre autres traits, plus ou moins frappans, on n'en choisira qu'un pour donner une légère idée et des persécutions qu'il a éprouvées et de l'esprit d'acharnement de ses antagonistes.

Une fièvre épidémique se manifeste dans les pays Nantais et Angevin, avec les caractères les plus alarmans. Tous les gens de l'art étaient sur pied, et PELGAS ne manqua pas d'occupation. Sa renommée et son désintéressement connu, lui assuraient une clientèle bien arrondie. Pendant le cours de l'épidémie, il guérit, moyennant la modique somme de trois francs par individu, environ quinze cents malades. Grande rumeur, grand tapage parmi les suppôts d'Esculape, qui ne guérissaient pas à si bon marché. Il fallait opposer une digue à un pareil *scandale*, rendre à l'ordre la considération qui lui échappait, et paralyser tout à la fois le talent et la générosité d'un homme qui guérissait à si peu de frais. Pour parvenir à ce but, quels moyens employer? De tels hommes en manquèrent-ils jamais? n'ont-ils pas toujours à leurs ordres l'astuce et la perfidie? Ils eurent donc l'adresse de mettre dans leurs intérêts les agens ou les organes de la loi; et le procureur fiscal de je ne sais quelle juridiction *ci-devant seigneuriale*, devint l'exécuteur d'un projet adroitement concerté. Un jour que le bon PELGAS était allé par les sentiers visiter les malades, et qu'il avait mis son cheval se reposer dans une auberge, cet agent du pouvoir en fit la saisie et le séquestra. En vertu de quelle loi un acte aussi arbitraire a-t-il pu être exercé? Voici la raison ou le prétexte de cette exécution. PELGAS avait dépassé les

limites de la juridiction de la communauté qui l'avait reçu maître pour exercer son état ; appelé au-delà de ces limites par des malades qui connaissaient son talent, il y alla. Pour ravoir son cheval, il fallait soutenir un procès contre le ministère public. Il fallait dépenser 500 francs pour un animal qui en valait peut-être la moitié ; il fut vendu, confisqué au profit des membres de la communauté ; et selon toutes les apparences, le procureur fiscal ne s'oublia pas dans le partage du gâteau ; car la chronique porte qu'il eut, outre part, la selle, la bride, et même le licol. Dans sa colère, PELGAS leur dit de dures vérités ; ils ne lui firent point de procès, le cheval suffit à leur vengeance. Le fondateur de la *Médecine curative* a éprouvé bien d'autres persécutions, qu'il serait inutile ou trop long de raconter.

PELGAS avait contre lui et contre ses principes tous les médecins du pays. Mais s'il est des hommes qui ont l'air de repousser avec dédain des vérités utiles, par la raison qu'elles froissent certains intérêts, il en est d'autres, doués d'un esprit droit et d'un jugement sain, qui savent s'élever au-dessus de vaines considérations, et que rien n'est capable d'arrêter, quand il s'agit de se ranger sous les drapeaux de la vérité. Ce fut alors que PELGAS trouva un élève digne de lui, et que l'élève se glorifia d'avoir rencontré un pareil maître. Il lui fallut commencer par oublier ce qu'il avait appris, et il l'oublia. Il fallait équivalamment reconnaître l'inutilité des traitemens usités par rapport aux maladies internes, et il la reconnut. Dorénavant PELGAS quittera la terre sans regret ; sa méthode et ses principes ne seront pas enfouis avec

lui dans la tombe, il a trouvé un homme digne de le remplacer! Mais en léguant ses principes et son talent, son cœur si franc, si bon, si loyal, n'a pas prévu que la coupe des persécutions dont il avait été abreuvé passerait à son successeur, à son fils d'adoption (1). Il n'avait pas songé que cette coupe se remplirait jusqu'aux bords, et qu'il ne tiendrait pas à l'acharnement de ses ennemis qu'il ne la bût jusqu'à la dernière goutte. D'un côté, des harcellemens sans nombre; de l'autre, des traits d'indifférence, quelquefois d'ingratitude de la part de malades auxquels il a rendu la santé et la vie; de toutes parts des obstacles à surmonter pour faire percer et ensuite triompher une vérité neuve, à laquelle un vulgaire, dominé par les préjugés de l'enfance, refusait son assentiment, préjugés d'autant plus difficiles à déraciner, que de puissans intérêts lésés s'opposaient au développement de cette vérité.

Mais que peuvent les préjugés les plus profondément enracinés contre la vérité prouvée par l'expérience, et démontrée par des faits incontestables? Le public finit toujours par ouvrir les yeux à la lumière; lorsqu'elle a brillé à ses regards, il devient bon juge en cette partie. Il a des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un discernement pour juger, non-seulement l'efficacité d'un mode de traitement couronné par des succès nombreux, mais encore les avantages qu'il offre sous le double rapport de la promptitude et de la célérité dans la gué-

---

(1) M. Le Roy a épousé M<sup>lle</sup> PELGAS.

raison, et de l'économie dans les dépenses. Les guérisons nombreuses opérées sur les divers points de la France, ainsi que dans les régions lointaines, ont accru le nombre des ennemis de cette méthode. La plupart des journaux, tant de la Capitale que des provinces, ont rempli leurs colonnes de diatribes que ses ennemis n'ont pas manqué d'y faire insérer. Ils ont sonné comme une espèce de tocsin, et à leur imitation, les journaux étrangers, ceux même des colonies anglaises et françaises, ont jeté feu et flamme contre l'auteur et contre ses principes. Eh bien ! malgré ses attaques, conduites et dirigées par des hommes exercés dans le grand art des combats de plume, la Méthode de Le Roy a triomphé, et étend journellement ses conquêtes jusqu'aux climats les plus éloignés. On serait tenté de croire que toutes ces levées de boucliers n'ont servi qu'à la faire connaître et à la propager davantage.

Mais pour être parvenu à une si haute célébrité, cet homme aura sans doute parcouru nos provinces ou nos départemens?... non, il est resté constamment dans ses foyers, vivant dans une sorte d'obscurité, fuyant même cette vaine gloire dont tant d'autres se montrent les esclaves... Il n'a pas voyagé par lui-même, mais il aura fait voyager ses émissaires et ses agens qui auront été chargés de colporter ses Ouvrages, et de propager ses principes...? rien de tout cela; ce sont ses propres détracteurs qui, sans le vouloir, ont été ses plus éloquens panégyristes. Oh ! à l'exemple de la plupart des vendeurs de spécifiques, il n'aura pas manqué de couvrir les murs de la Capitale et des carrefours de nos provinces, de

cette multitude d'affiches de toutes couleurs qui, par leur bizarre singularité, attirent les regards de la multitude...? Il a regardé ces moyens comme étant au-dessous de lui; il n'a pas même daigné employer la voie des journaux pour faire annoncer son Ouvrage. Néanmoins, preuve d'un grand débit, cet Ouvrage est parvenu à sa onzième édition, dont plusieurs ont été tirées à dix et même douze mille exemplaires.... Qui résoudra donc cet étonnant problème? qui pourra expliquer comment et de quelle manière cette méthode de traitement s'est répandue dans les deux hémisphères, malgré ses détracteurs et la rage de ses ennemis? le voici. Il est naturel qu'un être souffrant recherche le soulagement de ses maux. Que fait-il? En proie à ses douleurs, il se plaint: l'état de son être physique décèle ses souffrances. Au moment où il y pense le moins, arrive chez lui un homme avec lequel il est en relation d'affaires, ou tout autre, qui lui dit: Vous êtes malade, et vous êtes, ainsi que je l'ai été, la victime de traitemens insuffisans; je me suis adressé à l'auteur de la *Médecine curative*, et j'ai été guéri par cette méthode. Le malade suit ces conseils et se guérit. Ce malade a des parens, des amis, des voisins, des connaissances à qui il fait part de son triomphe. Parmi ceux-ci, il y a des malades; plusieurs en suivant cette méthode obtiennent la guérison, et voilà une marche rapide qui s'établit. Une personne le dit à quatre; les quatre le disent chacun à quatre autres; celles-ci de même progressivement, et c'est ainsi que la *Médecine curative* étend ses conquêtes dans une vaste contrée.

Mais tous les malades qui ont le désir d'être guéris ne recouvrent pas l'usage de la santé en se traitant conformément aux principes consignés dans cet Ouvrage? Le voilà donc enfin mis au jour cet argument invincible et péremptoire, à l'aide duquel les détracteurs de la méthode curative se croient en droit de la foudroyer et de l'anéantir. Mais ceux qui nous opposent cette prétendue difficulté, oseraient-ils bien mettre en avant qu'ils guérissent tous les malades qui les honorent de leur confiance? seraient-ils assez hardis pour assurer que, dans le nombre, il n'en est aucun qui présente à toutes les ressources combinées de l'art des obstacles insurmontables, eux qui envoient journellement au tombeau leurs malades par centaines? Mais lorsque, sur cent d'entre ceux qui se traitent selon les principes consignés dans la *Médecine curative*, il en meurt seulement un, c'est cette méthode qui l'a tué. *Pauvre Médecine curative!* il faut que cela soit bien vrai, puisque tous les médecins, de toutes les parties de la France, et bientôt de toutes les parties du monde, n'ont qu'une voix à ce sujet; et qu'on ne pourrait supposer, sans outrager la charité, que tant d'hommes si savans, et dont le cœur est orné de tant de brillantes qualités, puissent proférer le plus léger mensonge.....

.....

## CHAPITRE XXIII.

### SECONDE PERSÉCUTION.

*Petites manœuvres exécutées à Montargis par un corps d'éclaireurs de la grande armée hippocratique.*

On prélude ordinairement à ces grandes batailles qui décident du sort des États et des Empires, par de petits combats, de légères escarmouches. Dans toute armée, il y a des corps d'éclaireurs, dont les fonctions militaires sont d'aller à la découverte, de sonder le terrain, dresser des embuscades, tendre ce que l'on appelle des pièges. Le jury médical d'Orléans s'est couvert d'une gloire immortelle dans une excursion qu'il fit à Montargis, sur la fin de l'année 1817, et a rempli à merveille les fonctions déléguées aux éclaireurs d'un corps d'armée. Il y a cependant loin d'une escarmouche, qui ne termine rien, à une bataille décisive; les médecins d'Orléans pourraient, à ce sujet, rendre un témoignage non suspect.

Il a existé, à Montargis, une dame estimable, et respectée de tous les honnêtes gens du pays. Depuis plus de douze ans elle était liée d'amitié avec l'homme de l'art, que de charitables confrères poursuivent à toute outrance. Cette liaison avait pris sa source dans les infirmités qu'elle avait ressenties à l'âge de cinquante ans. A l'aide de ses conseils et des médicaments qu'il lui avait prescrits, elle avait franchi cet espace de la vie, dans lequel on voit malheureu-

sement succomber tant de mères de famille , dont la mort prématurée est un juste sujet de deuil et de larmes pour ceux qui leur survivent. Occupée de bonnes œuvres , jamais plus contente , jamais plus satisfaite que quand elle avait concouru , selon ses moyens et facultés , à rappeler à la santé et à la vie , des malades abandonnés par les médecins du pays , elle trouvait dans son cœur la plus belle et la plus pure des jouissances , celle d'avoir soulagé des malheureux. Tantôt pour obliger , en demandant pour son propre usage des médicamens , elle en demandait pour le compte de ses amis (et une âme aussi bienfaisante pouvait en compter par centaines). D'autres fois , par un sentiment de commisération , qui caractérise les personnes de son sexe , à l'égard des pauvres à qui la modicité des moyens ne permettait pas d'atteindre au prix des bouteilles entières que lui expédiait le pharmacien de Paris , elle s'était permis d'opérer des fractions de ces mêmes médicamens , et en recevait la juste valeur de ceux qui étaient en état de la payer. Les pharmaciens de l'endroit ne voyaient pas ces sortes de cessions avec un œil d'indifférence. Leurs pratiques s'éloignaient à mesure que la confiance en la méthode du chirurgien Le Roy augmentait ; et la confiance croissait en raison des succès et des victoires remportées sur la maladie , et peut-être sur la mort. Ce qu'on appelle assez improprement la basse classe de la société s'en trouvait bien. La classe moyenne publiait à haute voix les guérisons obtenues. La haute classe , qui touche à celle-ci par des points intermédiaires , commençait à se dépouiller de ses préjugés , et sentait le besoin qu'elle avait de s'af-

franchir de ces vaines formules qui ne guérissent de rien, parce qu'elles ne reposent sur rien. En un mot, Montargis présentait le tableau d'une cité divisée sur les systèmes et les opinions qui se rattachent à la conservation individuelle.

Sur ces entrefaites, arrive le jury-médical d'Orléans. Il ne fallait rien moins que la présence d'hommes investis d'un grand caractère, d'un caractère légal, d'un titre scientifique pour faire cesser un pareil *scandale*. A l'arrivée de ces personnages, Montargis ne fit pas retentir les campagnes environnantes du bruit de son artillerie; des motifs particuliers exigeaient qu'une pareille arrivée fût enveloppée du voile de l'*incognito*. Il fallait employer des moyens cachés, des ruses de guerre. Pour charmer les ennuis de ce voyage, ces bons Messieurs avaient sans doute étudié leur *Frontin* (1), avec le dessein bien prononcé de faire usage de tous les stratagèmes propres à seconder leurs projets. Ces sortes d'inspecteurs généraux, ces surveillans de la vie humaine, ne voyagent point à leurs dépens, et cela paraît être dans l'ordre. Il y a, ou au moins il doit exister, une caisse d'indemnité pour couvrir les frais de voyages, estimés nécessaires, puisque la loi les autorise ou les prescrit. Nos docteurs ne sont pas dupes; ils savent bien qui les paiera. Mais il faut contenter son monde et gagner son argent. Ceux qui paient sont fort aises d'être bien servis. Aussi, nos docteurs se sont-ils empressés de donner des preuves de zèle et de dévoue-

---

(1) Auteur latin qui a composé un Ouvrage sur les ruses de guerre.

ment à leurs subordonnés de Montargis. L'assemblée générale des suppôts de la Faculté est convoquée ; médecins, chirurgiens, pharmaciens, tout est en l'air. Chacun se place en raison de la dignité et de l'ancienneté ; le doyen prend la parole et dit : « Messieurs, jamais, non jamais, votre présence ne fut plus nécessaire dans l'enceinte de ces murs. Le scandale y est porté à son comble. Il a gagné, infecté les diverses classes de la société. Nombre de malades, ci-devant nos tributaires, s'affranchissent des droits que nous exerçons sur eux. On en voit même qui semblent nous dire avec un sourire malin : *Dorénavant, nous pouvons nous passer de vous.* Un coup d'éclat est indispensable, sans quoi la Médecine et la Pharmacie sont frappées d'un coup mortel ; d'un coup dont il leur sera impossible de se relever. Vous seuls, Messieurs, êtes investis d'un pouvoir qui vengera nos droits outragés. Frappez, tonnez, il en est encore temps. Il faut un grand exemple ; vous seuls pouvez le faire, nous venger en vous vengeant vous-mêmes. »

Quel jurymédical eût pu résister à de si puissans motifs ? Qui n'eût cédé en pareil cas à l'impulsion d'une éloquence aussi entraînante et aussi persuasive ? On délibère. Ce n'était pas l'histoire du conseil tenu par les rats, tel que l'a tracé le bon La Fontaine. Comme il n'y avait ni péril ni encombre, c'était entre ces Messieurs une noble émulation à qui rattacherait le grelot. L'honneur en fut déféré à celui qui, dans cette brillante réunion, avait montré une ardeur digne d'un si noble choix. Un génie fécond et hardi ne manque jamais d'expédiens ni de ressource,

D'ailleurs , il en faut si peu pour diriger ses attaques contre une femme estimable , que ses années rendaient moins respectable encore que ses vertus. On serait peut-être tenté de crier à la supposition des faits qu'on va lire. Ils sont de la plus exacte vérité. J'en appelle à la conscience de certains docteurs ; qu'ils osent démentir ces allégations , elle leur en fournira la preuve incontestable ; et , s'ils repoussaient ce témoignage , on pourrait leur en fournir qu'ils n'oseraient contester. L'un d'eux , et cela a été dit dans le temps , faisait le guet aux environs de la maison , que l'on va voir bientôt assiégée , et attendait le résultat de l'expédition dont on va connaître les détails.

On choisit deux êtres bien dignes de jouer un rôle aussi méprisable , et de seconder les vues de semblables agens. Ont-ils été subornés à prix d'argent ? la voix publique les a accusés d'avoir reçu chacun cinq francs pour prix de leur perfidie. Tous deux se présentent , assez avant dans la nuit , au domicile de cette femme , estimée de tous ses concitoyens , et que ses moyens de subsistance et une fortune suffisante mettaient au-dessus des bénéfices qu'on voulait gratuitement supposer. Non , il n'est pas de traits pour dépeindre une pareille infamie. Oui , il n'appartient qu'à des hommes avilis et méprisables de recourir à des moyens aussi indignes , aussi avilissans. Des hommes qui savent si bien se composer quand ils sont au chevet du lit d'un malade , qui parlent dévotion avec les hommes religieux , qui font profession de philosophie avec les penseurs à la mode , ont , comme on dit , plus d'une corde à leur arc ; habiles

dans l'art de feindre, ils sont en état d'en donner  
 des leçons. Ils ont donc trouvé, en payant, des coo-  
 opérateurs dévoués. Il n'était plus question que de  
 feindre; c'est une chose facile quand on a un peu de  
 disposition à la duplicité, et quand on est formé par  
 de pareils maîtres. L'un de ces deux mandataires, de  
 nouvelle espèce, joue le rôle d'un père affligé; il  
 s'annonce comme ayant un enfant malade à toute  
 extrémité; comme un père ayant perdu tous ses en-  
 fans par l'impéritie des médecins du pays. C'était  
 une chose facile à croire. Néanmoins cette bonne âme  
 le refuse; elle le renvoie vers les gens de l'art. Nou-  
 velles grimaces; il se lamente, il verse des larmes  
 hypocrites, il s'agenouille, pour vaincre plus aisé-  
 ment une résistance qui avait son principe dans une  
 prudence raisonnée. L'âme d'une mère est suscep-  
 tible d'émotions qu'il n'appartient qu'à elle de sen-  
 tir. Elle cède à des instances qu'elle aurait dû re-  
 pousser, si elle eût prévu que sa complaisance eût  
 pu lui préjudicier. Elle se dessaisit bénévolement, en  
 faveur de ce perfide, d'une portion de médicamens  
 qu'elle réservait pour son usage personnel. Un agent  
 du Pouvoir, embusqué, arrête ou il a l'air d'arrêter  
 ces deux individus; il entre avec eux dans cette  
 même maison, où les médicamens avaient été déli-  
 vrés. On fait subir à cette estimable personne une  
 espèce d'interrogatoire. On lui demande si elle re-  
 connaît les deux individus qui se sont présentés chez  
 elle, ainsi que les médicamens qu'elle a délivrés.

Le coupable pâlit, tremble, nie; l'âme honnête et  
 vertueuse ne rougit pas d'une bonne action. On ver-  
 balise. Cette excellente personne reconnaît tout; elle

signe tout. Eh ! que ne peut-on pas insérer dans un procès-verbal ? Quelles armes ne peut-on pas diriger contre une femme de soixante-quatre ans, n'ayant que deux domestiques avec elle, et assaillie d'êtres de cette espèce ? Tout glorieux d'un pareil triomphe, nos éclaireurs font diriger une citation au tribunal de police correctionnelle, au nom du ministère public, que les gens de l'art savent si bien mettre dans leurs intérêts. Tout ce qu'il y avait d'âmes honnêtes et bien pensantes dans Montargis et ses environs, furent saisies d'indignation, et contre le procédé, et contre ses auteurs. Cinq cents personnes, infructueusement traitées par leurs médecins, et guéries d'après la méthode et les procédés du chirurgien Le Roy, crient à la perfidie, à la persécution contre la chose dont l'utilité est démontrée. Les cris de l'indignation mêlés aux accens de la reconnaissance, retentissent jusqu'aux oreilles des organes des lois. Mais tant éloquente que soit la voix de cette foule de malheureux guéris, ou au moins notablement soulagés, il faut qu'elle s'amortisse contre des réglemens dressés ou sollicités par des hommes qui ont un si grand intérêt à étendre la sphère de leur domination, et à s'assurer l'exploitation d'une mine féconde et productive.

Combien a dû être pénible la situation de magistrats recommandables, qui se sont crus dans la nécessité de faire subir la honte et la flétrissure d'un jugement de police correctionnelle à un acte d'humanité et de sensibilité généreuse. Si cette dame estimable sous tous les rapports a appris, à ses dépens, qu'il n'est pas toujours permis de faire le bien, parce que

certaines conventions sociales s'y opposent, elle a reçu, en dédommagement et par une honorable et glorieuse compensation, l'expression de la reconnaissance de plusieurs centaines de malades auxquels elle a, autant qu'il était en son pouvoir, procuré la guérison, et qui lui tiendront bon compte des pas, des démarches, des courses, des fatigues et des désagrémens inséparables de la poursuite d'un procès dont il était difficile alors de calculer les résultats. Le tribunal de Montargis crut qu'il était de son devoir de porter un jugement peu favorable à la prévenue. Son délit consistait en ce qu'elle avait reçu, d'une personne qu'elle croyait en état de payer, une modique somme de *quinze sous*, prix juste de la fraction qu'elle avait opérée. Mais, par un sentiment inné dans le cœur de toute âme honnête, le tribunal, cédant à cette noble impulsion, s'était contenté de la condamner aux frais de la procédure, et avait révoqué à appliquer l'amende contre une personne qui n'était coupable que pour avoir ignoré les lois réglementaires oubliées ou perdues dans la poussière des greffes (1).

---

(1) Dans l'immense dédale de nos lois, il est peu surprenant qu'un délit non prévu par le Code ait mis en défaut plus d'un homme de loi, et ait embarrassé plus d'un magistrat. Toute loi pénale qui ne se trouve pas consignée au Code des délits et des peines, est une espèce de hors-d'œuvre, et la preuve non équivoque de l'incertitude de la législation sur cette partie. Voir la loi pénale. On renvoie au Code des délits et des peines, article 20; on n'y trouve rien de relatif. Il a fallu une autre loi explica-

.....

## CHAPITRE XXIV.

### SUITE DE LA SECONDE PERSÉCUTION.

*Grande colère des éclaireurs de l'armée hippocratique contre le tribunal de Montargis.*

Acharnés à la poursuite de leur victime, les mêmes médecins redoublent leurs cris. C'est, à les entendre, un mépris formel de la part des magistrats du tribunal de première instance; c'est une scandaleuse prévarication, une violation sacrilège des lois. Nouvelles intrigues. Le corps de réserve s'ébranle à son tour, il marche au secours du corps de bataille; l'autorité administrative se charge de faire la dénonciation du jugement au tribunal supérieur, c'est-à-dire au magistrat chargé, par son emploi, de veiller au maintien et à l'exécution des lois. La Cour royale d'Orléans se trouve investie de la poursuite de ce prétendu délit. Qu'on se figure une femme estimable et méritante, âgée de soixante-quatre ans, placée dans la dure nécessité de quitter ses foyers, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, au milieu des neiges et des glaces, forcée de traverser par des chemins affreux vingt lieues de pays, pour comparaître devant une Cour royale, y subir un nouvel interro-

---

tive et qui déterminât un autre mode de punition. Dirait-on que la présence d'esprit ait présidé à la confection d'un pareil Code: c'est le *Code Napoléon*, dicté par qui? A la requête de qui? Seraït bien peu clairvoyant qui ne découvrirait la source. Pour la trouver, il n'est pas besoin de recourir à la baguette devinatoire.

gatoire, y éprouver le désagrément d'une amende, légère à la vérité, mais qui suppose toujours une espèce de délit, et l'on aura l'idée de l'amour que ces docteurs *excursionnaires* ont pour l'humanité, pour la justice et l'exacte observance des lois qui se rattachent à la conservation de l'espèce humaine. Mais quels justes sentimens d'indignation ne pénétreraient pas l'âme du lecteur, si l'on mettait sous ses yeux les inepties, les sottises, les calomnies absurdes qui sont sorties de la bouche de quatre docteurs, soit en Médecine, soit en Chirurgie, dont le ministère public avait jugé convenable de s'entourer pour éclairer sa religion.

C'est là qu'on vous a vus figurer, vous qui avez ourdi l'intrigue de Montargis. C'est là qu'un d'entre vous, au mépris de la vérité, a déclaré que les médicaments distribués par la dame B..... étaient un poison *actif et très-actif*, quoique confectionnés selon les règles prescrites par les lois de la Pharmacie. C'est là que vous n'avez pas rougi d'avancer, en présence d'un auditoire qui ne vous a pas fait l'honneur d'avoir foi à vos paroles, que le seul amour de la vérité et de l'humanité vous faisait tenir ce langage. C'est là que vous n'avez pas eu honte de dire qu'il était à votre connaissance que plusieurs personnes étaient mortes par l'effet de ce remède pernicieux. C'est là que, par une forfanterie qui sentait le terroir de vingt lieues à la ronde, l'un d'entre vous a dit que jamais sa clientèle ne s'était plus accrue que depuis l'introduction de cette méthode dans Orléans. C'est là que pour donner le dernier coup de pinceau au tableau hideux que vous veniez de tracer, vous

avez porté l'impudence jusqu'à affirmer que tous les jours vous et vos confrères étiez exténués de fatigue à force de courir au secours des insensés ou des aveugles qui avaient fait usage de ce poison, et qui avaient trouvé la mort là où ils croyaient trouver la vie.

Que prétendiez-vous? Quelles espérances aviez-vous donc conçues en débitant d'aussi absurdes calomnies? Vous avez cru sans doute en imposer au public, affaiblir, anéantir par là l'existence et le mérite de plus de cinq cents guérisons, bien connues de vous, et mieux connues encore de ceux et de celles sur qui elles ont été opérées. De toutes vos machinations, de toutes vos déclarations, quel avantage en a-t-il résulté pour vous? la perte de la confiance d'un grand nombre de personnes. Le discrédit, la honte et la confusion, pour ne pas dire le mépris, ont été la juste punition que vous avez méritée et encourue. La dame B.... a succombé dans la poursuite de cette procédure, et elle a subi une amende... Eh bien! voici quel a été le résultat de vos imputations. Un gendarme présent à l'audience, fit ce raisonnement plus ou moins concluant: Il faut que ces médicamens soient doués d'une grande efficacité, puisque les médecins se déchaînent contre eux avec tant de force. Il était malade. Deux jours après il se met en traitement, et il se guérit. Un autre, officier public, dont l'emploi est de signifier les ordres de la Cour, avait aussi été le témoin du même déchaînement de la part de ces prétendus conservateurs de l'espèce humaine; il avait aperçu de l'humeur, de la passion dans les déclamations de ces mêmes hommes. Une certaine méfiance s'empara de son esprit. Fatigué depuis long-

temps, traité sans succès par eux, il crut que les procédés contre lesquels ils s'étaient déchainés avec tant d'acharnement pouvaient lui procurer la santé qu'il cherchait depuis si long-temps et qu'ils lui avaient si vainement promise. Il se traite, il se guérit; il guérit son épouse, ses enfans, sa parenté. Eh! combien d'autres ont suivi son exemple! Tels, dans les premiers jours du Christianisme, les moyens qu'on employait pour le détruire tournaient à sa gloire et convertissaient souvent les proconsuls, les préfets, les magistrats, et jusqu'aux officiers chargés de l'exécution de leurs ordres....

.....

## CHAPITRE XXV.

### SUITE DE LA SECONDE PERSÉCUTION.

*Grand sujet d'allégresse à l'occasion de la victoire remportée à Orléans par suite de l'affaire de Montargis.*

Oh! qu'il faisait beau voir les visages rayonnans de nos docteurs, le jour, le lendemain et les autres jours qui ont suivi leur triomphe! Comme ils se pavanaient à l'occasion d'une victoire remportée sur une femme sans défense, ou qui n'avait pas su se défendre, et qui n'a succombé que par surprise! Comme ils se sont empressés d'aller dans leurs sociétés respectives, recueillir le tribut d'éloges et de complimens qu'on décerne ordinairement aux vainqueurs! Quel empressement pour faire insérer au journal du dé-

partement, le récit du combat auquel on pourrait appliquer à juste titre ce vers d'un de nos poètes :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Comme ils se sont disputés entre eux l'honneur de la rédaction d'un article qui devait transmettre aux générations futures la victoire qu'ils avaient remportée ! Comme ils attendaient avec impatience l'impression vive et profonde que cet intéressant article devait opérer sur l'esprit d'un vulgaire, ou prévenu en leur faveur, ou qui ne connaissait que bien imparfaitement le fond de cette affaire contentieuse ! Enfin, après bien des observations, bien des contestations, l'article est consigné au journal du département, avec cette dose de sel attique qui rend intéressantes les plus petites choses, leur donne de la valeur, et qui est comme le cachet de cette production périodique.

« C'est donc une affaire finie, terminée, consommée ! Ce n'est plus un problème ! La question est résolue. La méthode de Le Roy est coulée à fond, et anéantie pour jamais ! Pourrions-nous craindre les répliques ! N'avons-nous pas pour nous le magistrat inspecteur né du journal (1) ? Ne nous sommes-nous pas assurés par avance qu'aucune réclamation n'y pourra trouver place ? Nous sommes donc les maîtres absolus du champ de bataille. A la lecture de cet article, quelle contenance fera son correspondant d'Orléans ! Serait-il à l'avenir assez

---

(1) Les journaux étaient alors soumis à la censure du Préfet.

hardi pour entretenir des relations frappées d'anathème par un jugement authentique et solennel? Il est temps qu'un scandale aussi criant ait un terme. Nous en jurons par Esculape, nous lui tendrons tant de pièges, nous ferons mouvoir tant de ressorts, qu'il faudra de toute nécessité qu'il succombe. Sa défaite est inévitable et le jour de son humiliation est proche. »

Tels étaient les chants d'allégresse et les cris de victoire qui rétentissaient dans les cercles que fréquentaient les suppôts d'Hippocrate. Un arrêt de Cour souveraine, un article dans le journal, et, pour surcroît, ce joli petit raisonnement qui servait d'appui à cet échafaudage: La dame B.... a été condamnée, par arrêt, à une amende de quarante francs, pour avoir distribué les remèdes prescrits par le chirurgien Le Roy, donc ces médicamens sont pernicieux. Et voilà ce qui était répété par nombre de bouches, et dans ces cercles qui s'appellent la bonne compagnie. Voilà ce qu'on ne craignait pas de donner pour un raisonnement concluant et comme ayant force de démonstration. Quand on a pour soi de pareils moyens, on peut bien entonner l'hymne de la victoire, marcher la tête haute et couronnée de lauriers, et se proclamer les maîtres absolus et les dominateurs de l'opinion.

Ce chapitre paraîtra peut-être court : mais ne faut-il pas qu'il soit en proportion avec la durée du triomphe....?

.....

## CHAPITRE XXVI.

### TROISIÈME PERSÉCUTION.

*Affaire d'Orléans. Puissans moyens employés par le jury-médical pour anéantir la Médecine curative.*

Huit mois s'étaient à peu près écoulés depuis la victoire remportée sur une femme, qui n'était coupable que pour avoir fait le bien avec trop peu de circonspection. Les médecins d'Orléans, ayant à leur tête les membres du jury médical qui avaient conduit l'expédition de Montargis, employèrent ce temps pour concerter entr'eux de nouveaux moyens d'attaque. A la vérité, ce n'était plus le même ennemi qu'ils avaient à combattre; mais on est bien fort quand on est couronné des lauriers de la victoire. Cependant, quelquefois la présomption s'en mêle, et la prudence ne préside pas toujours à nos conseils. Quand la prospérité nous aveugle, on est exposé à adopter de fausses mesures. On ne mûrit pas assez son plan d'attaque, et la victoire, qui comme la fortune, sa sœur, est journalière et capricieuse, déjoue toutes nos espérances, et finit par tourner le dos à ses favoris. L'affaire intentée à Orléans par le jury-médical en fournira la preuve. Depuis environ six à sept ans, cette ville jouissait du bienfait inestimable d'une méthode qui avait rendu la santé et la vie à plus de quinze cents de ses habitans. Le bien s'opérait avec tous les égards et tous les ménagemens possibles,

pour ne pas froisser l'amour-propre extrêmement chatouilleux des suppôts d'Esculape. Dans le nombre des malades, il s'en est trouvé plus d'un qui, pour ne pas rompre en visière et ne pas trop fronder les préjugés en faveur, recevait la visite du médecin, ne se conformait en rien à ses ordonnances, et suivait dans le secret, les prescriptions de l'auteur de la *Médecine curative*. Combien, entre ces disciples d'Hippocrate, à qui l'on avait caché les moyens curatifs mis en usage, ont vu avec étonnement, le changement presque miraculeux, opéré sur certains malades qu'ils croyaient seuls avoir guéris par les moyens qu'ils avaient indiqués (1)! Combien d'autres, dont certains médecins avaient dit *qu'ils ne sortiraient jamais de leur maison que les pieds en avant*, abandonnés par eux dans une situation complètement désespérée, munis des derniers sacremens, recommandés, comme agonisans, aux prières des fidèles, sont revenus à la vie, et depuis six ans jouissent encore de ce bienfait! Mais comme le secret de quinze cents malades notablement soulagés, ou radicale-

---

(1) On pourrait citer non pas un, mais vingt exemples de cette assertion, plus frappans les uns que les autres. Un certain respect humain, une fausse délicatesse, quelques vues d'intérêt, une crainte pusillanime, retiennent souvent la vérité captive. *Si je viens, dit l'un, à me casser un bras ou une jambe, qui me les remettra? Le chirurgien refuserait de venir en cas d'accident, s'il en était requis.* Un autre: *J'ai sa pratique, il faut bien que je gagne avec lui ce qu'il a gagné avec moi.* Un troisième: *Il ne faut pas se faire d'ennemis.* etc., etc.

ment guéris, ne peut être long-temps un secret, il a fallu s'attendre à une grande explosion.

Les mêmes médecins d'Orléans avaient, dans l'intervalle de cinq à six ans, fait plus d'une démarche, plus d'une tentative. Entr'autres, on les avait vus fatiguer la première autorité du département, et défiler à la queue les uns des autres, à l'effet d'appuyer les suggestions du docteur accrédité dans la maison. Cédant à leurs instances, et persuadé qu'il servait la cause de l'humanité, ce digne et respectable magistrat en avait écrit au ministre. Quinze jours s'écoulaient, point de réponse; et cette réponse, si long-temps attendue, n'est point encore arrivée. N'est-ce pas compromettre son autorité que d'écrire contre un homme qui exerce sa profession en vertu des titres voulus par la loi?

Précisément, dans ce même temps, la femme de cuisine de ce même magistrat, malade depuis huit ans, et arrivée à Orléans dans le plus pitoyable état, avait été traitée depuis huit mois de séjour dans cette ville, par les médecins de la maison, sans qu'il parût aucune amélioration dans son sort. On lui indique la méthode de traitement du médecin Le Roy; elle l'adopte, elle s'y conforme ponctuellement; elle recouvre un tel état de santé et d'embonpoint, que sa maîtresse, alors absente, eut peine à la reconnaître lorsque cette femme vint la féliciter sur son retour. Ce digne magistrat commença alors à comprendre que la jalousie jouait le principal rôle dans cette méprisable intrigue.

*Premier trait de Providence.* Un malade guéri sous les yeux et dans la maison du magistrat dont on

a prétendu se servir pour étouffer une vérité qui se rattache de si près au bonheur et à la conservation de l'espèce humaine !

Mais ces démarches, dont on n'avait pas obtenu le succès qu'on s'en était promis, et dont l'amour-propre s'était prématurément flatté, ne présentaient pas un caractère assez imposant. On a voulu faire parler les lois et faire retentir les tribunaux de prétentions qui n'aboutissaient à rien moins qu'à faire prononcer de rudes amendes, pour ne pas dire des peines afflictives, contre les *fauteurs* et les propagateurs d'une doctrine qui renverse l'échafaudage des anciens systèmes. Cachés derrière le rideau, enfoncés dans l'obscurité des ténèbres, les mêmes instigateurs ont circonvenu, à force de mensonges, le Ministère public, et se sont servis de sa main pour décocher quelqu'un de ces traits que lançait autrefois le vieux Priam (1). Par suite de leur haine et de leur acharnement contre un homme qu'ils n'osent attaquer de front, parce que la loi, le droit, la raison et l'évidence des faits sont pour lui, ils ont attaqué celui qui correspond avec lui, et donné lieu à une procédure qui présente un caractère d'intérêt d'autant plus important, qu'il touche de plus près au bonheur de l'humanité. Les médecins de Lyon, dont on a exposé la conduite et les procédés au commencement et dans le cours de cet Ouvrage, ont été, à proprement parler, au moins à cette époque là, un mo-

---

(1).... *Telum imbelle sine ictu.*

VIRGILE. *Eneïde*, livre 2.

dèle de modération , de décence et de savoir-vivre en comparaison de ceux d'Orléans. Les premiers se sont escrimés sur un corps inanimé ; ils ont laissé en paix l'intermédiaire bénévole et obligeant qui transmettait aux malades les médicamens qui leur étaient adressés par le pharmacien de Paris. Ceux d'Orléans n'ont pas instrumenté sur les morts, ils se sont adressés directement aux vivans.

C'était le 6 novembre 1818, que le jury médical, composé de deux docteurs en Médecine, et de quatre pharmaciens, accompagnés d'un commissaire de police, se présentèrent, vers les quatre heures et demie du soir, au domicile d'un prêtre de cette ville, comme prévenu, par la clameur publique, de distribuer des médicamens prohibés par la loi. A l'aspect d'un cortège si nombreux et composé d'élémens si extraordinaires, pour ne pas dire si bizarres, son âme éprouva une émotion involontaire. Il se rappela la scène de Molière où le sieur de *Pourceaugnac* est poursuivi par une horde de médecins et d'apothicaires. Notre jury ( car il faut appeler la chose par son nom et respecter les institutions ) avait calculé par anticipation, dans sa haute sagesse, qu'il y avait une sorte d'inconvenance à mettre en cause et à traduire devant un tribunal de police correctionnelle, un prêtre à cheveux blancs, un homme investi d'un caractère respectable. Ce jury savait, et n'en pouvait douter, qu'il était la cheville ouvrière ; mais, soit un reste de respect, soit toute autre chose, ce qui est plus présumable, on voulait, à quelque prix que ce fût, l'écartier de la cause. Aussi l'interpellation du commissaire de police fut-elle dirigée non pas contre lui, mais

bien contre la personne chez laquelle ou avec laquelle il demeure. Frappé, indigné de cette injustice, ce prêtre prend la parole, et dit : « Non, Messieurs, ce n'est point mademoiselle C... que cette affaire concerne ; elle ne regarde que moi, j'y suis pour tout, et elle y est absolument étrangère. »

Cette réponse inattendue déconcertait les projets du jury. On voulait un coupable, mais on ne voulait pas celui qui se déclarait l'être, en supposant toutefois qu'il y eût contravention à la loi. « Ce n'est pas vous, dirent-ils à cet ecclésiastique, que nous inculpons, c'est mademoiselle C... Et moi je vous réponds que je suis seul à entretenir correspondance avec M. Le Roy ; moi seul transmets à ses malades les médicamens qu'il fait confectionner par le pharmacien investi de sa confiance ; lequel pharmacien me les envoie sur la demande qui lui en est faite. — En avez-vous de ces médicamens ? — Oui, j'en ai, et je serais bien fâché de n'en pas avoir. — Pouvez-vous nous les montrer ? — Sans doute, suivez-moi. » Et l'honorable cortège de suivre mes pas. En ouvrant l'armoire où ils étaient déposés, en voyant sept ou huit bouteilles de différente capacité (les plus grandes étaient de la contenance d'un quart de litre) « Oh ! oh ! voici un dépôt ; saisissons, dit un du cortège. Il leur fut répondu : Rayez ce mot *dépôt*, il est déplacé : ce sont des médicamens de divers degrés pour moi et pour les personnes de ma maison. — Voilà des livres de la *Médecine curative*, aussi pernicious que le remède ? — Sans contredit, j'en ai au service de mes amis, et même à votre service, aussi bien que les médicamens, si

vous me requérez d'en faire venir pour vous , car je sais également obliger et mes amis et mes ennemis. »

Comme le prétendu dépôt n'offrait qu'une collection de sept ou huit bouteilles, tant grandes que petites, une voix dans la foule s'écria : *Faisons perquisition.* Cette espèce de clameur de haro n'eut cependant aucune suite , et après quelques grossièretés de la part d'un homme dont on ne devait pas les attendre, le cortège se retira sans avoir verbalisé ; se réservant sans doute à dresser le procès-verbal à son loisir , en temps et lieu convenables. Ces hommes , si profondément versés dans l'art qu'ils exercent ou qu'ils pratiquent, ont prouvé qu'il est plus difficile de faire un procès-verbal en conformité avec les formes voulues par la loi que de tâter le pouls d'un malade et de dicter une ordonnance. Ne voilà-t-il pas que ce malheureux procès-verbal , qui devait faire la base d'une procédure de la plus haute conséquence , a été rédigé en dépit de toutes les formalités requises.

Le jury médical , d'après l'article XXX de la loi du 21 germinal an XI, n'a le droit de se transporter que dans les lieux où l'on FABRIQUERA ET DÉBITERA , sans autorisation légale, des préparations ou compositions médicinales. Il suit de cette loi, dont tout l'esprit et le but ont été d'empêcher que nulle personne étrangère à l'art de guérir ne s'immiscât dans la fabrication et vente des médicamens quelconques, que là où on ne fabrique point , il n'y a pas de débit. Le jury médical d'Orléans savait bien qu'il ne voulait poursuivre que des médicamens fabriqués

par un homme de l'art, et qu'il ne lui restait de ressources que son espérance, toutefois criminelle, de torturer la loi. Le procès-verbal devait être dressé en présence des parties, revêtu de la signature des personnes censées en contravention; il a été fait à leur insu, et quatre jours après cette visite attentatoire aux droits de tout citoyen; partant, toutes les formes essentielles ont été violées. Il n'est nullement étonnant que des hommes ordinairement préoccupés d'objets de la plus haute importance, aient mis peu de valeur à la rédaction d'un procès-verbal. Un jury-médical, qui n'est pas tout-à-fait une Autorité, mais quelque chose qui en approche, peut, jusqu'à un certain point, se regarder comme au-dessus de pareilles vétilles. Rien n'a empêché cependant que le procès-verbal n'ait été annulé dans toutes ses parties, que les organes de la loi n'en aient fait bonne et prompte justice. Il y a tout lieu de croire que, s'ils étaient à recommencer, ils agiraient avec plus de circonspection. On leur pardonne volontiers ce petit acte de maladresse; il en est tant d'autres beaucoup plus graves qu'il faut bien leur pardonner.

Mais il est une chose à l'égard de la quelle il est impossible d'user de la même indulgence, c'est le tissu et l'ensemble de faussetés et de mensonges qui en formaient la substance et le contenu. Croirait-on que sept hommes, parmi lesquels il s'en trouvait qu'on devait croire à l'abri du soupçon d'une pareille indignité, aient connivé de concert dans le même mensonge; qu'ils aient tous concouru à consommer ce mystère d'iniquité; qu'ils aient eu l'au

dace d'apposer leur signature au bas d'une pièce dans laquelle ils ont affirmé , en face des lois , que toutes les réponses ci-dessus ont été faites par la personne qu'on avait juré de mettre en cause , et non par l'ecclésiastique de la bouche duquel elles étaient littéralement sorties ? Le pas était glissant ; la situation était critique ; il n'y avait d'autre moyen que l'inscription en faux par la voie des témoins. Quand on voit sa maison assaillie par un commissaire de police , deux médecins , quatre apothicaires , songe-t-on à chercher des témoins ? Entre-t-il même dans l'esprit , que sept hommes se réunissent pour affirmer et signer un si grossier mensonge , une si abominable imposture ? Ce procès-verbal a été frappé de nullité : sans cela la vérité eût été opprimée , et le mensonge eût triomphé. L'iniquité s'est prise dans ses propres filets.

*Second trait de Providence.* On voulait mettre l'innocence aux prises avec l'injustice , et le Ciel a pris la défense de celle qu'on voulait opprimer. Cependant , dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la discussion touchant la validité du procès-verbal et le jugement qui l'a annulé , le véritable contrevenant , ou réputé tel , crut qu'il était de son honneur de ne pas laisser l'innocent sous la verge de l'accusation ou de la prévention ; et dans une visite qu'il fit , tant au vice-président du tribunal , qu'au substitut du procureur du Roi , chargé de la poursuite de cette affaire , il protesta que si quelqu'un était coupable , ou en contravention avec la loi , c'était lui déclarant , et non pas la personne citée à comparaître et qui avait déjà comparu ; qu'il

priait ces magistrats de prendre cet aveu en considération ; qu'il était prêt à faire cette déclaration , soit de vive voix en plein tribunal , soit par écrit , avant qu'on prononçât sur la validité ou l'invalidité du procès-verbal. S'imaginerait-on que le magistrat , chargé du ministère public , ait fait cette réponse ? *Eh bien ! au lieu d'un prévenu , nous en aurons deux , et ne soyez pas surpris si je poursuis cette affaire aussi loin qu'il dépendra de moi.* Voilà bien ce qui s'appelle un grand zèle pour le *maintien* et l'*observance* des lois.

Quelques personnes prudentes , à la connaissance desquelles cette première tentative était parvenue , avaient présumé que le jury médical serait assez avisé pour empêcher qu'on ne donnât suite à cette affaire. Elles disaient : ou ces remèdes contre lesquels le jury s'élève avec tant de force produisent tous les excellens effets qu'on leur attribue , ou cette efficacité n'est qu'une illusion chimérique , sans fondement ni réalité. S'ils sont véritablement ce qu'on les dit être , tous les jurys de l'univers , tous les tribunaux n'empêcheront jamais la confiance dans une méthode qui contribue au soulagement des infirmités humaines. On pourra l'entraver , la retarder , mais on ne viendra jamais à bout de la détruire. Si les médicamens prescrits par ce médecin sont sans efficacité , ils tomberont d'eux-mêmes , sans que les médecins s'en mêlent ; l'opinion et l'expérience en feront prompte justice ; ils auront le sort de tant de prétendues découvertes dont le temps emporte jusqu'au souvenir. Ce raisonnement si simple , mais si concluant , n'a pas empêché le ministère public de

donner à cette affaire une publicité qui , par l'événement , a tourné à l'avantage de cette méthode de traitement , ainsi qu'on va bientôt le voir.

Deux jours après le jugement qui a prononcé la nullité du procès-verbal , double assignation ; et au lieu d'un inculpé , il s'en trouva deux. Citation à comparaître *comme prévenus de vente de remèdes secrets et autres griefs qui seront plus amplement développés à l'audience*. Cinquante témoins , disait-on , devaient être entendus à la requête du ministère public ; mais , en définitif , il ne s'en est trouvé que sept. Pour éviter la collusion et la subornation , les assignations ont été lancées le mardi 23 février au soir et le mercredi 24 , à huit heures du matin , immédiatement avant l'audience. On appelle la cause. Le ministère public , dans un préambule plein de cette éloquence énergique qui rappelle les beaux jours d'Athènes et de Rome , invoque toute la rigueur des lois contre le prétendu vendeur d'un *remède secret qui portait la mort et le deuil dans les diverses classes de la société*.

.....

## CHAPITRE XXVII.

SUITE DE LA TROISIÈME PERSÉCUTION.

### *Brillantes espérances déçues.*

APRÈS un préambule qui semblait , par sa véhémence , propre à porter le trouble et la consternation dans le cœur de l'innocence même , tout l'auditoire était dans une attente respectueuse , mêlée d'une sorte d'inquiétude. Chacun se demandait :

Combien y a-t-il de témoins à entendre ? Quelle sera la nature de leurs dépositions ? Si le ministère public les a fait assigner , c'est qu'il aura reçu des plaintes de divers endroits , peut-être même de la part des personnes citées à comparaître. On procède à l'appel nominal : sept témoins seulement sont entendus (1).

Le premier *témoin* était ce même gendarme amené à la connaissance de la Vérité par la discussion qui avait eu lieu à l'occasion de l'affaire de Montargis , où il avait assisté. Il déclare que , pour obtenir ce remède , il a eu besoin de l'intervention d'un bourgeois d'Orléans ; que ce remède lui a fait tout le bien qu'il en attendait ; que depuis plus d'un an qu'il en a usé , il s'est toujours bien porté , et qu'en cas de maladie , il est tout prêt à y recourir.

2<sup>e</sup> *Témoin*. C'était une aubergiste de la même ville ; elle déclara en présence du tribunal , qu'elle a prié cet ecclésiastique d'écrire à M. Le Roy , pour lui faire transmettre les médicamens qu'il croirait nécessaires à sa situation ; qu'elle les a reçus au bout de quatre jours ; que depuis trois ans qu'elle en a fait usage , elle , ses enfans et son mari , jouissent tous de la plus belle santé , et qu'elle a guéri jusqu'à ses domestiques.

3<sup>e</sup> *Témoin*. Il certifie que ces remèdes lui ont été cédés à la recommandation d'une personne qui

(1) On cite ici de mémoire les divers témoignages ; s'ils ne sont pas identiquement les mêmes quant aux termes , ils le sont quant au fond ; ceux qui en douteraient peuvent s'en assurer au greffe du tribunal.

avait des rapports intimes avec le prévenu; que ces médicamens , bien loin de lui avoir fait le moindre mal , lui ont fait au contraire beaucoup de bien ; qu'il marchait avec des béquilles , et que depuis ce temps il marche droit et sans le secours d'aucun appui.

4<sup>e</sup>. *Témoin*. Demande. Qui vous a donné le remède du sieur Le Roy ? Réponse. Pour l'obtenir on s'est adressé au prévenu. D. L'avez-vous obtenu le jour de votre demande ? R. Non , je ne l'ai obtenu que le lendemain. D. Quel effet a produit en vous ce remède ? R. J'étais paralysée au côté droit , la paralysie se faisait déjà sentir au côté gauche ; j'en ai pris pendant huit jours , et j'ai été complètement guérie. J'ai une nièce qui depuis a essuyé une esquinancie ; je l'ai médicamentée , et depuis ce temps elle jouit d'une parfaite santé.

5<sup>e</sup> *Témoin*. C'était la nourrice de l'enfant du substitut du procureur du Roi , poursuivant cette affaire.

D. Connaissez - vous le remède du sieur Le Roy ? R. Oui , monsieur. D. Qui vous l'a procuré ? R. M. Le Roy lui-même , qui était alors à Orléans. Mon enfant , à qui M. le substitut faisait prodiguer tous les soins , était dans un état tellement désespéré , que le médecin avait déclaré qu'il n'y avait plus de ressource. Je le traitai selon la méthode que M. Le Roy me traça. En moins de vingt-quatre heures mon enfant fut tellement soulagé , que le chirurgien en fut tout étonné , et en croyait à peine ses yeux. Deux jours après , l'enfant demandait du pain. Ici le même substitut interrompt le témoin en lui disant : « Mais

depuis ce temps votre enfant a été valétudinaire et languissant ; il a eu la maladie des enfans, dite *le carreau*. » Non, monsieur, répond la mère de l'enfant ; tout ce que vous dites était antérieur au traitement ; depuis, mon enfant s'est bien porté, et il n'a point mauvaise mine, ainsi que vous l'annoncez.

6<sup>e</sup> *Témoin*. D. Avez-vous fait usage des médicaments dont est question ? R. Oui, monsieur, pour mes enfans et pour moi. D. Qui vous les a remis ? R. Ils m'ont été donnés. Ma fille aînée, âgée de douze ans, enflée comme un tonneau de la tête aux pieds, était à toute extrémité. Le médecin qui la traitait me dit : *Il n'y a plus qu'à la faire administrer, et il n'y a pas de temps à perdre*. M. G\*\*\*, marchand de bois, mon voisin, avait ce remède chez lui. Je le savais. Il a eu la bonté de m'en fournir gratuitement pendant quatorze jours, au bout desquels ma fille était guérie et bien portante. Depuis ce temps, elle jouit d'une bonne santé. Dans une fluxion-de-poitrine que j'ai éprouvée quelque temps après, j'ai eu recours au même remède. Comme je suis un pauvre ouvrier, le prévenu a eu la bonté d'écrire en ma faveur à M. Le Roy, qui m'en a fait remettre gratuitement pour la somme de treize livres dix sous. Au bout de dix jours, je ne me sentais plus de rien, et j'ai repris mes travaux.

7<sup>e</sup>. *Témoin*. Le sieur J....., marchand de bois retiré du commerce, a dit : « Étant dans la forêt de Chambord pour l'exploitation d'une vente qui m'avait été adjudgée, je fus frappé d'une maladie extraordinaire. Ma tête n'était rien moins grosse qu'un boisseau ; fièvre brûlante, oppression, etc. M. G.....,

mon consort , me dit : mon ami , il n'y a pas moyen , dans l'état où tu es , de rester dans une auberge ; il faut de toute nécessité prendre la poste , et que je te reconduise à Orléans. Arrivé là sans connaissance , on envoie chercher le médecin , qui ordonne quatre grains d'émétique. Je les prends , et par-dessus , cinq pintes d'eau qui me restent au corps. Le lendemain , il prescrit la même dose. Rien ne veut sortir ; j'avale encore cinq pintes d'eau qui firent compagnie aux premières , et qui ne revinrent pas plus qu'elles. Mon compagnon de voyage étant venu me voir me trouva enflé comme un ballon et prêt à étouffer. Tu n'as , dit-il , qu'un seul moyen pour sortir de ce mauvais pas ; prends la médecine de Le-Roy. — Je ne la connais pas , lui dis-je : où la trouver ? — Je vais te donner une lettre de recommandation ; ton épouse la portera , et sur ma signature on ne t'en refusera pas. Je prends de sa main la dose prescrite en pareil cas ; j'en fais usage pendant cinq à six jours , et au bout de huit jours j'étais à mes affaires. Il y a plus , Messieurs , ma fille , alors âgée de dix-sept ans , était sujette à manger des *platras* ; ce goût dépravé l'avait prise à l'âge de six à sept ans. Elle était dans un état de maigreur épouvantable. J'écrivis à M. Le Roy , dont la méthode m'avait tiré du plus mauvais pas. Sur le tableau que je lui fis , il conçut des craintes , et il se contenta de lui tracer un régime. Elle le suivit pendant trois mois sans amélioration dans sa santé. Eh bien , me dis-je à moi même , je prends sur moi de la traiter contre le gré de M. Le Roy. Je lui administre les mêmes médicaments d'ont j'avais fait usage et dont je m'étais si

bien trouvé. La première fois elle a rendu six livres de plâtre délayé qui étaient dans son estomac, sans parler de toutes les ordures qui sont sorties de son corps. Elle a continué son traitement jusqu'à guérison radicale. Aujourd'hui elle est mariée; elle est mère, elle est bien portante. J'ai bonne mine: Eh bien, Messieurs, elle a encore meilleure mine que moi. »

Depuis qu'il existe des tribunaux, il est peut-être connu que sept témoins assignés à charge, à la requête du ministère public, n'aient eu qu'une voix pour faire l'éloge d'une chose contre laquelle on voulait diriger le blâme. L'homme pervers criera à la collusion, à la subornation des témoins, ainsi que plusieurs l'ont déjà fait. L'homme probe qui ne suppose pas gratuitement le mal dans ses semblables, pourra y apercevoir *un troisième trait de Providence* qui fait sortir la Vérité du sein des ténèbres où l'on voulait la tenir captive.

Mais qu'eût-ce donc été si l'on eût pu faire entendre des témoins à décharge. Le nombreux et très-combreux auditoire était tellement frappé d'étonnement qu'on ne pouvait s'imaginer que les déposans eussent été assignés à la requête du ministère public. On les croyait assignés à la requête de l'accusé.

Après de telles dépositions, qui ne déconcertèrent pas moins le ministère public que le prévenu, mais dans un sens bien différent, les moyens de défense préparés par ce dernier devenaient inutiles et tombaient d'eux-mêmes. On lui imputait d'avoir vendu des médicamens; et les témoins déposaient, les uns, que pour les obtenir ils avaient eu besoin de protec-

tion et de recommandation; les autres, qu'ils les avaient obtenus de M. Le Roy lui-même, ou qu'ils les avaient reçus à titre gratuit. Celui qui donne ne vend pas; celui qui a une marchandise à vendre l'offre à tout venant; celui qui l'achète n'a pas besoin de protecteurs ni de lettre de recommandation pour se la procurer.

L'affaire semblait suffisamment instruite par les dépositions des témoins, puisque l'assignation reposait sur un fait: *Y a-t-il ou n'y a-t-il pas vente de remèdes secrets?* Le tribunal, pour éclairer sa religion, n'avait pas besoin de plus amples développemens. Cependant le prévenu demanda la permission de parler, et ce fut alors qu'il fit valoir ses moyens. Il a prouvé, démontré, qu'il n'avait pas contrevenu à la loi concernant la vente des remèdes; qu'il n'y avait de sa part qu'une cession d'obligeance, sans lucre, sans aucun profit, puisqu'il cédait au prix de ses déboursés les médicamens dont la vente a été faite et consommée par le pharmacien qui les a confectionnés; qu'il faudrait mettre au pilon tous les dictionnaires existans, depuis celui de Richelet jusqu'à celui de l'Académie, si on s'opiniâtrait à regarder comme synonymes les mots *don, vente, cession bénévole, obligeante et même charitable*; car, combien de malheureux, aujourd'hui pleins de vie et de santé, à qui les médicamens (sans parler des accessoires), ont été remis à titre purement gratuit..... Que demandait-on? que voulait-on? On voulait faire plier la loi, la contourner pour imposer silence, s'il eût été possible, à une nombreuse peuplade de malades radicalement guéris, ou au

moins notablement soulagés. Encore une fois, que voulait-on ? Les hommes qui y regardent d'un peu près, voyent, sans faire de grands efforts, ce que veulent ces êtres pour qui la manifestation de la Vérité est un supplice.

Les remèdes dont on parle n'étaient point des remèdes secrets: c'est la prévention ou la mauvaise foi qui leur a donné ce titre ou ce renom. Ils avaient été confectionnés par un pharmacien, d'après la prescription d'un homme ayant titre et qualité; l'article XXXII de la loi précitée, était donc pleinement satisfait. Je prends un remède de confiance d'après le bien qu'il produit, d'après le principe incontestable sur lequel la méthode repose. Que m'importe la nature des ingrédiens? ceci n'est point de la compétence des malades. Le médecin ordonne, l'apothicaire confectionne; il ne m'en faut pas plus, et je n'en demande pas davantage. Et, double raison de sécurité, l'auteur de la *Médecine curative*, voulant instruire ceux qui auraient besoin de l'être, leur indique les élémens aux pages 80 et 81 de la cinquième édition de son ouvrage. (1)

Le tribunal, frappé de ces raisons, crut dans sa sagesse que cette affaire méritait un certain degré de considération, et remit le prononcé du jugement à huitaine. A l'époque fixée par les organes des lois,

---

(1) Depuis cette affaire, l'auteur de la *Médecine curative* a détruit les prétextes que ses ennemis ont eu la mauvaise foi de donner pour des raisons solides, puis-  
 qu'il a fait hommage à la société toute entière, de ce précieux secret dont ses antagonistes se prévalaient contre

c'est-à-dire le 3 mars 1819, pour prononcer dans cette affaire, qui offrait un certain degré d'importance, les prévenus se présentèrent pour entendre le jugement dont voici sommairement la teneur :

Le tribunal, après avoir délibéré dans la chambre du conseil, décharge le sieur abbé M..... et la demoiselle. C.... de la plainte portée contr'eux ; les renvoie de la citation à eux donnée à la requête de M. le procureur du Roi ;

Attendu qu'il n'est pas constant qu'ils aient vendu, débité et distribué le remède composé par le Roy, chirurgien, préparé et confectionné par Cottin, apothicaire à Paris ;

Que l'art. XXXVI de la loi de germinal an XI, n'a point d'application à la cause ; que la prohibition faite par cet article ne porte que sur le débit au poids médicinal et la distribution des drogues ou des médicamens sur les théâtres ou étalages dans les lieux publics, et sur les annonces ou affiches imprimées qui indiqueraient des remèdes secrets ;

Que dans la cause soumise au jugement du tribunal, il ne se rencontre aucune des circonstances prévues par la disposition de cet article XXXVI ;

Que l'abbé M..... n'a point débité au poids médicinal, ni distribué sur des tréteaux et étalages publics, des drogues et des médicamens ;

Qu'il ne peut être prévenu d'avoir fait ou fait faire aucune annonce ou affiche imprimée pour indiquer un remède secret ;

Que le livre de la *Médecine curative*, trouvé et illégalement saisi chez lui, n'est pas une annonce ni

une affiche; que ce n'est pas le sieur M... qui en est l'auteur;

Que la cession faite par l'abbé M..., de quelques bouteilles du remède de Le Roy, qu'il avait chez lui pour son usage habituel, n'est pas plus un délit que sa correspondance avec ce chirurgien; qu'elle a été faite surtout sans intérêt et sans produire un bénéfice pécuniaire au cédant;

Qu'il est libre à chacun d'avoir recours à tous les moyens curatifs, bons ou mauvais, auxquels il a confiance; qu'il peut en faire usage; qu'il peut même, lorsqu'il se persuade en avoir éprouvé de bons effets, en recommander l'usage sans contrevenir aux lois;

Qu'il est permis à tout particulier de s'employer pour procurer les remèdes dont on attend des secours; qu'une correspondance suivie avec un homme qui exerce l'art de guérir, n'a rien en soi de contraire aux règles de l'ordre et de la morale; qu'une pareille correspondance, quand elle est entretenue pour l'utilité personnelle de celui qui la provoque, est une précaution prudente; qu'elle est un acte de bienfaisance lorsqu'elle est entretenue pour le soulagement des autres; que la bienfaisance est une vertu que tous les citoyens sont intéressés à pratiquer pour leur utilité commune; qu'elle est plus particulièrement recommandée aux ministres de la Religion, qui doivent procurer à l'humanité tous les secours spirituels et corporels qui sont en leur pouvoir.

Que tous les témoins entendus et assignés à la requête de M. le procureur du Roi se louent d'ailleurs des bons effets qu'il ont éprouvés de l'usage qu'ils ont fait des remèdes dans différentes maladies graves

et dans des cas désespérés où ils se sont trouvés ( 1 ).

Tels sont les dispositifs d'un jugement qui semblait être pour les prévenus la garantie suffisante de leur tranquillité future ; mais l'envie ne dort pas, ou ne dort guère ; et la jalousie, sa sœur, a l'œil ouvert quand sa sœur aînée sommeille.

.....

## CHAPITRE XXVIII.

SUITE DE LA TROISIÈME PERSÉCUTION.

*Appel à la Cour royale d'Orléans du jugement de première instance.*

Si le sommeil de l'envie est léger, son réveil est terrible ; on serait presque tenté de l'assimiler au réveil du lion. Un jugement de police correctionnelle, fondé sur les principes de la loi naturelle, sur une sage interprétation des lois civiles, semblait placer les prévenus dans une situation qui les mettait à l'abri de toutes espèces de poursuites. Mais l'esprit de corporation, cet esprit si actif, si insinuant, et quelquefois si dangereux, ourdissait, dans l'obscurité des cotteries, de nouvelles trames pour réparer la honte d'une défaite à laquelle il était loin de s'attendre. Il restait la ressource d'un appel à la Cour... Le ministère public, usant de son droit, en fait faire la signification dans le terme

---

( 1 ) Voilà un jugement, suite de l'enquête qu'on a lue, qui contraste fort avec les déclamations mensongères des antagonistes de cette méthode, et qui fixera l'attention de plus d'un lecteur, ou de plus d'un malade.

prescrit par la loi. Un magistrat, qui avait dit à l'un des prévenus qu'il suivrait cette affaire aussi loin qu'il dépendrait de lui, donnait au public la preuve qu'il n'était pas de ces hommes qui se laissent emporter à tout vent de doctrine. Ferme, invariable dans ses principes, résultat probable d'une conviction intime, il remet entre les mains de son chef, dans l'ordre de la magistrature, une affaire qu'il croyait d'autant plus sérieuse, d'autant plus importante, *qu'elle portait le deuil et la mort dans les diverses classes de la société*. Des inculpations de la nature de celles qui avaient figuré dans ce procès d'un nouveau genre, étaient bien propres à fixer l'attention du public, de ce public qui, pendant la durée de cette affaire contentieuse, a eu les oreilles rebattues de ces expressions qu'on pouvait regarder comme le cri de ralliement : *dépôt, dépositaire, distributeur, marchand de remèdes secrets*, etc.

C'est sur l'échafaudage de ces termes, qui n'avaient aucune application dans l'espèce, que le ministère public, au tribunal d'appel, ainsi qu'au tribunal de police correctionnelle, s'était déterminé à provoquer toute la sévérité des lois contre les prévenus. Toutes nos lois modernes et anciennes avaient été mises, en quelque sorte, à contribution. On avait fouillé jusque dans les dépôts d'une jurisprudence surannée. Les lois du temps de Henri IV avaient été invoquées. Peu s'en est fallu qu'on n'ait ressuscité à cette occasion, les lois Saliques, Gombette et Ripuaire (1). Et tout cela pour conclure à

---

(1) Ces savantes citations n'ont eu lieu qu'au tribunal

des amendes qui ne tendaient à rien moins qu'à faire rouler les trésors du Pactole dans les caisses de *nos hospices*. Il fallait bien établir, ou poser la base des conclusions qu'on avait résolu de prendre contre les prévenus. Mais que peuvent des prétentions sans fondement contre des faits prouvés, avérés, contre des faits incontestables.

Le ministère public, en Cour d'appel, au jour fixé par l'assignation, demande la remise de l'affaire à un mois. Sa demande lui est accordée malgré les justes représentations des prévenus. A l'époque qu'il avait sollicitée, les prévenus se présentent de rechef : il demande encore quinze jours pour faire une nouvelle enquête. Nouvelle concession ! Enfin, le jour tant attendu, jour irrévocablement fixé par la Cour pour la discussion sans remise, brille aux yeux des prévenus. Ils ont l'espérance fondée d'y trouver le terme de toutes leurs inquiétudes. Trois témoins à charge sont entendus, et ne déposent que des choses insignifiantes, ou contradictoires. Quarante témoins à la décharge des prévenus certifient tout à la fois, et l'efficacité des médicamens qui leur ont procuré la guérison, et la non-culpabilité des prévenus qui ne leur ont cédé, ou qui ne leur ont transmis qu'à titre de bienveillance ou d'amitié les médicamens sur lesquels ils fondaient l'espoir du rétablissement de leur santé. Ces dispositions étaient précieuses sans doute; mais

---

de police correctionnelle M. le procureur général, par l'organe de son substitut, n'a pas jugé à propos de déployer autant d'érudition.

leur poids eût été bien peu de chose dans la balance , si le droit et la loi n'eussent été tout entiers en leur faveur.

C'est le 18 mai 1819, que la Cour royale d'Orléans, après avoir pris trois jours pour délibérer sur cette importante question, a prononcé l'arrêt dont voici les principales dispositions :

CONSIDÉRANT EN DROIT ,

Que la législation relative à l'exercice de la pharmacie, et à la vente, débit et distribution des drogues, remèdes, substances et préparations médicamenteuses, soit connues, soit secrètes, est fixée par les lois des XXI germinal an XI et XXIX pluviôse an XIII, et par les décrets des XXV prairial an XIII, et XXVIII août 1810 ;

Considérant qu'en pareille matière les Cours et tribunaux ne sont jamais saisis que de la question de savoir si les ventes ou distributions qui leur sont déferées ont été légalement faites, ou si elles ont été opérées en contravention à des dispositions prohibitives ; mais que l'examen de la qualité du remède est hors des connaissances, comme hors des attributions de la magistrature.

CONSIDÉRANT EN FAIT ,

En ce qui concerne la demoiselle C...., qu'il est prouvé au procès que si elle a quelquefois remis à divers individus des bouteilles de remèdes, ce n'a été que de l'ordre ou sur l'invitation du sieur abbé M....

En ce qui concerne le sieur abbé M....

Considérant qu'il résulte de l'instruction qui a eu lieu, tant en première instance que devant la Cour,

Que le sieur abbé M...., qui use souvent des remèdes de Le Roy, auxquels il a confiance, en a fréquemment cédé à divers particuliers qui lui en ont demandé, et leur a plusieurs fois servi d'intermédiaire pour se les procurer du sieur Le Roy;

Que le plus ordinairement le sieur abbé M.... consultait ou faisait consulter le sieur Le Roy sur l'état sanitaire de ceux à qui il procurait ces remèdes;

Que dans les cessions qu'il en faisait, le sieur abbé M.... n'a jamais fait aucun bénéfice, qu'il se bornait à réclamer, des personnes aisées, ses déboursés, et qu'à l'égard des indigens, il les leur a plusieurs fois procurés à titre gratuit, soit en ne répétant pas ses avances, soit en obtenant en leur faveur, du sieur Le Roy, la remise du prix;

Que ces remèdes, confectionnés d'après la prescription et suivant l'ordonnance d'un officier-de-santé, par le sieur Cottin, pharmacien exerçant légalement à Paris, ne peuvent être rangés au nombre des remèdes secrets.

Que depuis long-temps ils sont indiqués dans un Ouvrage intitulé: *Médecine curative*, imprimé au vu et au su du gouvernement, qui l'a laissé parvenir jusqu'à sa cinquième édition, sans prendre aucune mesure de police contre sa publication, ni contre la distribution des remèdes;

Que toutes les fois que le sieur abbé M.... a cédé ou procuré les remèdes dont il s'agit, il a remis les bouteilles entières, bouchées et cachetées, telles qu'il les recevait du pharmacien Cottin, et sans ja-

mais se permettre de les diviser par doses ou portions :

D'où il suit que le sieur abbé M.... n'est dans aucun des trois cas prévus par l'article 36 et la loi du 21 germinal an xi, et punis par les peines portées en celle du 29 pluviôse an xiii.

La Cour reçoit M. le procureur général appelant du jugement du tribunal de première instance d'Orléans, jugeant correctionnellement, du 24 février dernier ; et, statuant au principal, met l'appellation au néant ; dit qu'il a été bien jugé par les juges dont est appel, en ce qu'ils ont renvoyé le sieur abbé M.... et la demoiselle C...., de la plainte portée contr'eux, et les a renvoyés de la citation à eux donnée à la requête de M. le procureur du Roi ; ordonne en conséquence que le jugement dont il s'agit sortira son plein et entier effet.

Cet arrêt de Cour souveraine, qui portait avec soi le caractère de l'équité et d'un profond discernement, fut à peine prononcé, que dans l'auditoire il s'éleva, de la part de plus de trois cents personnes, un murmure d'approbation que la loi condamne justement, mais auquel le magistrat intègre n'est pas tout-à-fait insensible. Aussitôt il se fit un tel vide dans la salle, qu'elle ne représentait plus qu'une vaste solitude, preuve non équivoque que le public avait pris un grand intérêt à cette affaire. Après un triomphe aussi complet, il était présumable que les prévenus jouiraient en paix du succès qu'ils avaient obtenu.

Toujours ferme dans son système d'attaque, le ministère public signifie un pourvoi en Cour de cassation dans le délai fixé par la loi. Mais M. le procureur

général, dans l'esprit de sagesse et de prudence dont il est animé, fit signifier au sieur abbé M...., le 9 juillet 1819, son désistement absolu, revêtu de toutes les formes voulues par la loi.

Voilà donc cette grande affaire, cette affaire qui a fixé l'attention de nos salons et de nos boudoirs, des chambres de lecture et de nos parloirs de communauté, irrévocablement terminée. Qui l'a provoquée? les hommes de l'art, en faisant une visite domiciliaire chez un citoyen paisible, en enlevant furtivement et à la dérobée un exemplaire de la *Médecine curative*, et qui ne lui a pas encore été restitué. Qui l'a poursuivie? le ministère public, dans l'amour du bien et de l'ordre social, ainsi que dans l'intérêt de la loi. Mais le ministère public est exercé par des hommes. Les hommes ne sont pas infailibles; ils sont accessibles aux suggestions de l'erreur. Qui l'a terminée? un jugement authentique et solennel, émané d'une Cour souveraine, dont les arrêts font et feront Autorité dans les annales de la jurisprudence: un désistement légal qui équivaut à un arrêt de la Cour suprême.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XXIX.

### QUATRIÈME PERSÉCUTION.

#### *Tableau historique du procès de Paris.*

LES progrès étonnans qu'avait faits la *Médecine curative*, tant dans la Capitale que dans les départemens; les témoignages honorables que recevait son auteur des différentes régions de la France, ainsi

que des colonies étrangères, avaient donné l'éveil à cette classe d'hommes qui ne subsistent que par les infirmités humaines. Témoins eux-mêmes des guérisons nombreuses, éclatantes, presque miraculeuses qui s'opéraient journellement sous leurs yeux, ils ont parfaitement compris que plus il y aurait de malades guéris radicalement ou notablement soulagés par la nouvelle méthode, moins il en resterait auxquels on pourrait administrer les secours d'un art qui, de leur propre aveu, ne repose que sur des conjectures. Alors ils ont senti le besoin de se réunir et de se coaliser. Paris est le centre des grandes relations. C'est sur ce vaste et immense théâtre qu'on voit figurer les grands *virtuoses* dans tous les genres; et les suppôts d'Esculape ne sont pas ceux qui y jouent les derniers rôles. Les matadors de la Faculté ont l'honneur d'approcher des puissances du siècle; et les médecins de province savent mieux que personne jusqu'à quel point ils peuvent être utiles à l'ordre. C'est d'après cette conviction intime de la part des médecins de province, que ceux de la Capitale, surtout ceux qui sont parvenus à l'apogée de la célébrité, ont été assaillis d'une multitude innombrable de lettres, renfermant des plaintes plus ou moins amères, plus ou moins remplies de rapports exagérés et mensongers. Le comité de salubrité, établi dans la Capitale, peut à ce sujet ouvrir ses cartons : il y trouvera la preuve irrécusable de cette assertion. Comment rester impassible et indifférent lorsque l'intérêt, ou l'honneur de l'ordre dont on fait partie, se trouve froissé et compromis ? Il faut en ce cas, comme en bien d'autres, faire quel-

ques efforts pour maintenir son crédit et soutenir sa réputation. Mais la prudence exigeait impérieusement de ne rien brusquer, et d'attendre l'occasion pour diriger les premières attaques. L'occasion ne pouvait tarder de se présenter, surtout dans une ville où la réputation du chirurgien Le Roy n'était pas moins étendue que dans les provinces.

Un homme meurt subitement dans un mauvais lieu, dans les bras d'une femme qui n'était pas son épouse. On le transporte à son domicile. L'Autorité, avertie de cette mort, veut en connaître les circonstances, et s'assurer vraisemblablement si elle n'a pas eu des causes violentes, résultat d'un crime. On procède à l'ouverture du cadavre, et les docteurs qui présidaient à cette opération déclarèrent que la cause de la mort était une apoplexie *nerveuse*. Comme il n'y a pas d'effet sans cause, nos docteurs, ne pouvant assigner la véritable, ne manquèrent pas de se jeter dans les divagations. Ils aperçoivent dans le domicile du défunt, deux bouteilles, l'une de vomipurgatif et l'autre de purgatif. Elles étaient en vidange, et de suite ils déduisent cette conséquence : donc le défunt en a fait usage, donc ces médicamens sont la cause de sa mort. Il ne faut pas avoir blanchi dans la poussière des écoles pour sentir le vice d'un pareil raisonnement. Il fut constaté au procès-verbal que le malade portait sur son corps des traces non équivoques de la reproduction d'un certain virus qui supposait évidemment l'existence d'un vice acquis, et peut-être depuis long-temps enraciné. Selon la *louable* coutume reçue, on n'avait probablement pas manqué de lui opposer le plus héroïque, le plus éner-

gique des poisons ; est-il étonnant , d'après cela , que la mort subite en ait été la suite ? Sans nul égard pour les bienséances , sans nul respect pour les lois , comme si ces médicamens eussent été des poisons , il fut arrêté au procès-verbal que ces mêmes médicamens , prescrits et confectionnés par des hommes investis d'un titre légal , seraient soumis à une analyse chimique et pharmaceutique. Le célèbre Vauquelin , ce savant dont la France et l'Europe admirent les talens , fut chargé par l'autorité judiciaire de procéder à cette opération délicate. Elle ne pouvait être confiée à des mains plus habiles , à un homme moins susceptible de prévention , et d'une probité plus éprouvée. L'opération fut faite , et le résultat fut que ces médicamens , non-seulement ne renfermaient rien de nuisible à la santé , mais encore que les élémens et la composition en étaient consignés , en toutes lettres , dans tous les Ouvrages de pharmacie. Quel désappointement pour les ennemis de la *Médecine curative* !

Deux docteurs de la Capitale , que l'autorité judiciaire avait commis pour donner leur avis sur l'usage et l'emploi de ces médicamens , qu'on avait équivalement désignés comme causes de la mort de l'individu , donnèrent leur rapport écrit et signé. Plus circonspects que la plupart des médecins de province , ils n'avaient osé prononcer que ces médicamens étaient des poisons *actifs et très-actifs , ou de ces poisons lents dont on ne manquera pas tôt ou tard de ressentir les funestes effets*. Ils se contentèrent de dire , car il fallait bien dire quelque chose , que la combinaison des remèdes du sieur Le Roy n'offrait

aucun avantage sur les autres médicamens simples ou composés , appartenant à la classe des remèdes *drastiques* ou des *éméto-cathartiques* (1). Voilà bien ce qui s'appelle un aveu , une concession ; c'est quelque chose de plus : on peut dire que c'est un témoignage honorable arraché par la force de l'évidence de la bouche d'hommes qui n'avaient d'autre but que celui de renverser et de détruire une vérité lumineuse autant qu'utile. Ils ne présentent aucun degré de supériorité sur les autres médicamens du même genre ? Ils leur sont donc égaux en mérite ou en efficacité , car il en eût été autrement décidé , s'ils leur eussent été inférieurs , et ces grands hommes de l'art n'auraient pas manqué de le dire et de le consigner dans leur rapport. Disons-le : ils n'ont pas senti les conséquences d'un pareil aveu. Mais disons plus : s'ils eussent daigné abaisser leurs regards sur l'immortel Ouvrage , ayant pour titre : *la Médecine curative* , ils y auraient vu et lu que les effets de ces mêmes médicamens ne sont point connus , parce qu'on ignore , ou qu'on feint d'ignorer , ou parce qu'on nie la *cause* des maladies. L'auteur de cet Ouvrage n'a jamais prétendu donner seulement à entendre qu'il fût le seul capable de traiter les malades par les moyens indiqués dans sa méthode. Mais il a dit une grande vérité , une vérité contre laquelle les médecins se sont gendarmés , quoique plus de cent mille guérisons lui servent d'appui , que hors la purgation il ne peut y avoir de salut pour les malades. Si le médecin

---

(1) Et c'était ces médicamens qui n'offraient aucun caractère de supériorité , qui avaient causé la mort !

Le Roy eût voulu récriminer, quels puissans moyens pour faire comprendre à ces prétendus maîtres dans l'art de guérir, qu'ils se sont laissés entraîner par ce qu'on appelle l'esprit de corporation. Qu'aurait à répliquer un certain M. B., dont on pourrait citer le nom tout au long, parce que l'apposition de sa signature au bas d'une pièce légale est une autorisation suffisante. Son nom, bien connu dans la Capitale, deviendrait fameux dans toute la France et dans les régions les plus éloignées, sans pour cela en être plus célèbre. Mais on ne veut pas jusqu'à ce point mortifier son amour-propre. Qu'aurait-il eu à répondre, si on l'eût mis en présence d'un certain M. H....? Cet homme, affecté en 1813, d'une ankilose au genou, avait été traité sans succès et pendant très-long-temps par des médecins de grand renom, et notamment par le signataire de ce rapport infidèle. Pour être plus à portée du secours des gens de l'art, il s'était retiré dans un des hospices exploités par ces hommes qui savent si bien spéculer sur les infirmités humaines. Las de souffrir, il se remit définitivement entre les mains de ce docteur référendaire, qui ne vit de remède que dans l'amputation. N'eût-il pas été bien plus honorable pour lui de guérir ce malade à l'aide des purgatifs, ainsi que l'a fait le chirurgien Le Roy? Combien n'eût-il pas été plus glorieux pour lui d'employer les *drastiques* et les *éméto-cathartiques*, dont il avoue équivalement l'efficacité, à l'aide desquels il eût rendu à la société un homme utile avec l'intégrité de ses membres, plutôt que de l'envoyer grossir le martyrologe de ceux qui périssent par suite de ces cruelles opérations. Il faut con-

venir qu'une pareille mise-en-présence eût été de nature à atténuer les charges un peu virulentes d'un procès-verbal qui n'avait pas été rédigé dans un esprit de paix et de confraternité. Mais tel est l'effet que produit un sentiment secret de dépit et de jalousie! C'est un prisme trompeur qui représente les objets renversés et qui les pare de couleurs tout-à-fait étrangères. Nos grands amputateurs n'aiment pas les hommes qui conservent les membres, et qui, par des procédés moins acerbes, neutralisent le grand art de couper et d'arracher sans miséricorde, comme sans pitié.

Toutes les pièces, tous les rapports faits d'après l'injonction des autorités judiciaires, furent déposés sous les yeux des magistrats. La Chambre du Conseil prononça que l'auteur de la *Médecine curative* ne pouvait être mis en cause, mais qu'il y avait lieu à poursuivre contre le pharmacien Cottin en police correctionnelle, comme prévenu de contravention aux lois sur la pharmacie. En conséquence, une citation l'appela au tribunal, et il fut conclu contre lui à une amende de 500 francs pour avoir délivré un médicament sans prescription de médecin (1). Voilà donc le gendre de

---

(1) C'est en France, dans le pays le plus éclairé du monde, qu'une pareille jurisprudence a été, et est encore en vigueur! Quel homme de bon sens ne voit pas clairement l'esprit qui a dicté une pareille loi? Quoi! Il faut donc courber humblement la tête sous le fléau du despotisme, ou de la tyrannie médicale, au point qu'un homme qui a étudié son tempérament, qui connaît ce qui lui est nuisible ou avantageux, ne puisse obtenir d'un pharma-

l'auteur de la *Médecine curative* en cause , sous le prétexte qu'il n'avait pu exhiber sur-le-champ l'ordonnance de l'homme de l'art qui avait prescrit le médicament. Cette demande , formée par le juge instructeur , n'eût point embarrassé un homme sans principes de délicatesse. Il eût suffi de demander le temps nécessaire pour retourner à son domicile , la faire antidater et signer par son beau-père ; mais des hommes d'honneur dédaignent de pareils subterfuges , par la raison qu'ils s'écarteraient des voies droites. Toutes ces dispositions n'étaient rien moins que des dispositions pacifiques. Elles s'annonçaient même avec un caractère d'hostilité , qui perça d'une manière sensible , et qui laissa pénétrer l'arrière-pensée des ennemis de la *Médecine curative*. On commença , sinon à connaître , au moins à entrevoir le degré d'influence des différens rapports que les gens de l'art avaient dirigés contre cette méthode. Certain personnage , qui devait être aussi impassible que

---

cien les médicamens qu'il estime être nécessaires au rétablissement de sa santé ! Il lui faudra une ordonnance de médecin , et qui plus est de médecin vivant.... Le malade ou le valétudinaire qui se présenterait chez un pharmacien , *Boerrhave* , *Buchan* , *Tissot* à la main , éprouverait un refus net , sous le prétexte spécieux ou frivole qu'il ne peut être jugé dans sa propre cause. Il faut de toute nécessité *l'attache* d'un médecin , sans quoi le pharmacien est passible de l'amende de 500 francs pour avoir enfreint la loi. *O tempora !* Et tout cela dans un siècle de lumières ! Sommes-nous donc à Constantinople ?

la loi, laissa voir que sa religion avait été surprise. Il y a plus : lorsqu'on lui demanda le nom des signataires de ces rapports, il répondit : Ce sont messieurs P.... et B...., rien que cela ! Ces mots *rien que cela* n'étaient-ils pas la preuve que celui qui les proférait n'appartenait pas uniquement à lui-même ?

Le point essentiel de la question était de prouver que les médicamens n'avaient jamais été délivrés sans prescription d'un homme revêtu des titres voulus par la loi. Quarante-cinq témoins avaient été assignés à la requête du pharmacien Cottin. Le chirurgien Le Roy fut assigné, et déposa que son gendre n'avait délivré les médicamens en question que sur sa prescription verbale ou écrite. Le tribunal, frappé de surprise en voyant un si grand nombre de témoins dont il fallait entendre les dépositions, détermina qu'il n'en serait entendu que cinq, qui tous déclarèrent qu'ils avaient consulté le chirurgien Le Roy avant d'obtenir les médicamens confectionnés par le sieur Cottin. L'un d'eux, entr'autres, ajouta que, s'étant présenté à sa pharmacie sans consultation, ces mêmes médicamens lui avaient été refusés. En fallait-il davantage pour éclairer la conscience de magistrats dont l'équité et l'impartialité étaient le caractère distinctif. Le digne magistrat, chargé du ministère public, ne montra pas ces intentions acerbes que son collègue avait manifestées à Orléans. Là, les voûtes du temple de Thémis retentirent des mots, *poison, vert-de-gris*, etc. ; là, il ne fut question que de larmes de deuil dans les diverses familles, sans préciser ni articuler aucun fait,

et les témoins assignés à sa requête , ainsi qu'on l'a vu ci-devant , n'eurent qu'une voix pour déposer en faveur d'une méthode qui leur avait rendu la santé et la vie.

Si dans la Capitale l'affaire eût été présentée avec des caractères de gravité ainsi qu'à Orléans , la *Médecine curative* eût obtenu le triomphe le plus complet et le plus éclatant , par une masse de témoignages qu'il eût été impossible de récuser. C'est là que ses détracteurs auraient bu jusqu'à la lie le calice de l'humiliation. Quarante-cinq témoins , et au besoin un bien plus grand nombre qu'il eût été facile de produire , auraient fait comprendre aux ennemis de la Vérité , qu'il est plus aisé de la calomnier que de la détruire. L'audition des témoins étant terminée , l'avocat distingué qui portait la parole dans cette affaire , démontra que la conduite du pharmacien Cottin ne présentait aucun caractère d'opposition avec la loi , et que toutes celles qu'on avait invoquées contre lui , ou ne l'atteignaient pas , ou étaient tombées en désuétude. Il allait passer au chef de la nuisibilité prétendue , résultant du traitement indiqué dans la *Médecine curative* , lorsque les magistrats , suffisamment éclairés , se levèrent spontanément , et interrompirent l'orateur par un mouvement d'approbation bien expressif. Sans dessemperer , sans quitter le lieu de la séance , ils sont allés aux opinions , et dans l'intervalle de moins de cinq minutes , le tribunal prononça le renvoi du pharmacien Cottin de la citation dirigée contre lui.

La voilà donc terminée cette affaire dont les médecins de la Capitale , et plus encore ceux de pro-

vince , attendaient les plus heureux résultats (1). Leur joie prématurée s'est changée en tristesse ; et leurs figures allongées ne laissaient pas subsister le plus léger doute sur le déplaisir que leur occasionait un pareil désappointement. Ce n'était pas une consolante nouvelle à annoncer à leurs correspondans de province.

---

(1) Les médecins de provinces n'étaient pas étrangers à cette intrigue. Après l'échec reçu à Orléans , ils concertèrent de nouveaux moyens d'attaque , et avant même que le procès fût commencé à Paris , nos docteurs un peu humiliés , faisaient circuler le bruit que des poursuites fondées sur de nouvelles bases allaient être dirigées et contre la méthode et contre son auteur. Dans les cercles où ils ont l'adresse de se faufiler , il faisaient sonner bien haut leurs espérances. Il en a été de cette attaque comme de celles qui l'ont précédée. S'ils eussent obtenu , par l'entremise de leurs correspondans de la Capitale , le succès qu'ils s'étaient promis , tous les journalistes à leurs ordres auraient rempli le vide de leurs colonnes de toutes les inepties que les médecins de Paris n'auraient pas manqué de débiter. Le pharmacien Cottin eût été cité comme un fabricant de remèdes pernicious , de remèdes secrets , prescrits par un vil charlatan ; la France entière et l'Europe auraient retenti de ces diatribes dégoûtantes. Mais la Providence , qui veille à la conservation des hommes , a fait triompher dans la première ville du monde une vérité importante des atteintes de la jalousie et de l'imposture.

## CHAPITRE XXX.

*Cinquième persécution. Affaire d'Amiens.*

APRÈS tant de combats, après tant de succès obtenus sur les ennemis de la *Médecine curative*, son auteur devait s'attendre à jouir en paix des fruits de la victoire. Mais les têtes sans cesse renaissantes de l'Hydre de Lerne, ne sont qu'une faible image des nombreux ennemis que lui suscitent le principe lumineux qui lui sert de base et les succès étonnans dont elle est journellement couronnée. Les médecins d'Amiens sont frappés de l'éclat de ces vérités, et nombre d'entr'eux ne manquent pas de recourir à la tactique de leurs confrères de Lyon, d'Orléans, de Paris, et autres lieux. A l'aide de certains mots magiques, dont ils connaissaient mieux que personne l'influence ou la force, ils ont abordé les agens du Pouvoir ; ils ont essayé de circonvenir les organes ou interprètes de la loi, et Amiens a vu le renouvellement des scènes qui avaient déjà eu lieu sur divers points de la France ; avec cette différence toutefois, que les procédés mis par eux en usage portent l'empreinte de caractères si odieux, si vils, si dignes de mépris, que l'indignation de tout lecteur honnête et sensible aura peine à se contenir, et que nous serons forcés de mitiger les expressions et d'atténuer les traits du tableau. Ce que la jalousie et l'astuce ont de plus vil, ce que le mensonge et la fourberie ont de plus odieux, ce que l'espionnage a de plus avilis-

sant, a été mis en jeu, ou successivement, ou tout à la fois.

Soulevons un coin du voile qui cache tant de turpitudes. Deux hommes de la lie du peuple, qu'un commissaire de police avait eu soin d'endoctriner pour jouer le rôle dont il voulait les charger, se présentent chez le sieur R... soupçonné d'entretenir une correspondance suivie avec le médecin Le Roy, dont les succès multipliés en cette ville n'étaient rien moins qu'un problème. La modique somme d'un franc cinquante centimes était le prix de leur perfide complaisance (1). L'un de ces deux êtres, dont la profession est de réparer les désastres qui peuvent survenir à la chaussure humaine, et qui plus d'une fois avait exercé son talent, soit à l'égard du sieur R..., soit à l'égard des personnes dont se composait sa maison, fait le tableau de ses infirmités réelles ou imaginaires, et engage l'épouse du sieur R... à lui transmettre les médicamens dont il attendait la guérison. Cette femme naturellement bonne et compatissante, cède, envers un homme qu'elle connaît, à des instances que la prudence la plus cauteleuse n'aurait pas repoussées, et ces perfides emportent avec eux les médicamens que cette femme avait eu la bonté de leur délivrer. Voilà déjà des témoins dont on s'était assuré par anticipation pour s'en servir au besoin. Par suite de cet acte, qui ne portait pas avec soi les caractères de la loyauté, la femme R... est citée, requête du ministère

---

(1) On voit que ces Messieurs ne se piquent pas d'une extrême générosité.

public , à comparaître devant un juge d'instruction. Elle a répondu, devant ce magistrat, qu'elle ne vendait pas de médicamens ; que seulement elle avait bénévolement transmis à quelques amis ou à des personnes de connaissance qui l'en avaient requise , partie de ceux que son mari avait reçus , pour l'usage de sa maison, du pharmacien Cottin, sur la prescription et d'après les ordonnances du chirurgien Le Roy. Ensuite , même citation est adressée au mari. Mêmes demandes , mêmes réponses.

Le ministère public d'Amiens continue de voir un délit, une contravention à la loi sur la vente des remèdes, et il croit l'avoir trouvée dans la correspondance que le sieur R... entretenait avec le chirurgien Le Roy, pour les consultations de malades, et avec le pharmacien Cottin, pour les médicamens que les mêmes malades réclamaient par l'intermédiaire du sieur R..., qui voulait bien les recevoir et les transmettre. En conséquence, le ministère public d'Amiens, dans les vues sans doute de mieux suivre son objet, adresse une commission rogatoire à son collègue à Paris, par suite de laquelle il a fallu que le chirurgien Le Roy et le pharmacien Cottin allassent répondre à des interrogatoires devant un juge instructeur, et que l'un abandonnât ses laboratoires, et l'autre son cabinet, aux risques de remettre au lendemain, de nombreux malades dont les besoins pouvaient être pressans. Les réponses furent faciles à faire : il n'y avait que la vérité à dire. Mais le plus difficile était de détruire les apparences d'une contravention que le ministère public avait prises pour des réalités, sur des rapports infidèles ou dénaturés.

L'instruction faite à Paris fut renvoyée au ministère public d'Amiens. Il garde le silence pendant une année, moins un jour seulement : probablement afin d'éviter la prescription. Mais une nouvelle tentative est faite pour parvenir au but qu'on s'était proposé d'atteindre. Il semble qu'on ait saisi l'à-propos de la nomination toute récente d'un commissaire de police, nouveau venu, conséquemment peu connu dans la ville et parfaitement inconnu du sieur R... Il se présente à son tour au domicile de ce dernier, où plus d'un de ses concitoyens malades avait trouvé les secours qu'une complaisance officieuse leur avait transmis. A ce moment, il se fit une confusion dans les idées ou dans la mémoire de la femme R... ainsi qu'elle l'a déclaré dans ses divers interrogatoires, soit devant le juge instructeur, soit au tribunal de police correctionnelle. Son mari était indisposé, et au lit; un de leurs enfans malade était travaillé en ce moment par un vomî-purgatif; un particulier de Doulens s'était présenté chez elle, il y avait environ huit jours, et l'avait priée de lui transmettre des médicamens et un exemplaire de la *Médecine curative*; n'en ayant point alors de disponible, elle le remet à huitaine. Le malheur a voulu qu'à cette époque, ou environ, se soit présenté chez elle le commissaire de police dont il est question, qui lui fait la même demande que la personne de Doulens. Occupée qu'elle était alors auprès de son mari et de son enfant, elle a bien autre chose à faire que de songer à démêler les traits distinctifs d'une physionomie qu'elle croyait reconnaître. Cet officier public, voyant la disposition où l'on était de lui transmettre l'objet de sa demande,

Il tire sa bourse, compte son argent, et se trouve ou paraît être en *déficit* d'une somme de 50 centimes ; il laisse les deux bouteilles et l'exemplaire, sous le spécieux prétexte d'aller dans le voisinage chez un sien ami, pour emprunter la modique somme qui formait le complément du prix. Or, ce prétendu ami était un de ses collègues, qui lui avait été ou qu'il s'était adjoint pour l'exécution de cette entreprise. Ils rentrent l'un et l'autre, font briller leur écharpe, et en vertu du caractère dont ils sont investis, déclarent bien et dûment saisis quatre exemplaires de la *Médecine curative*, trois bouteilles de purgatif et trois bouteilles de vomipurgatif dont se composait le prétendu dépôt de médicamens. Vainement la femme R... déclara que cette petite quantité de médicamens était pour son usage et celui de sa famille : on n'a pas voulu la croire.

Deux jours après cette étrange expédition, cette femme est de nouveau citée à comparaître devant le juge d'instruction. Les mêmes demandes que celles de l'année précédente lui sont adressées avec quelque surcroît. *Vous persistez donc à vendre des remèdes qui, non-seulement font beaucoup de mal, mais qui empoisonnent tout le monde* (1)? *Votre*

---

(1) Où cet homme, ou plutôt ce magistrat, avait-il pris le sujet de cette inconvenante apostrophe, s'il ne l'avait pas recue des assertions mensongères des meneurs de cette ridicule affaire? Une simple réflexion eût pu le détromper. Si ces médicamens eussent fait le moindre mal, si au contraire ils n'eussent pas produit un grand bien, ils n'auraient été recherchés par personne. Disons que

*mari, qui, comme vous, distribue ces médicamens, est un homme qu'on voit tous les jours dans les cabarets* (1). J'ai déjà répondu que je ne vendais pas et que je n'ai jamais vendu de médicamens, ni moi ni mon mari. Pour ce qui est des reproches que vous lui faites de fréquenter les cabarets, je défie qui que ce soit de prouver qu'on l'y ait vu deux fois. On lui répond : *taisez-vous, parce qu'il y a ici un homme qui vous emmènerait.....* Elle voit cet homme et demeure confuse et interdite. Quel abus de pouvoirs....

Ces hommes qui savent si bien s'envelopper d'ombres mystérieuses, quand leur intérêt le commande, dans certaines occasions hasardent de se montrer à

s'il n'a pas réfléchi alors, il a pu d'après l'issue qu'a eue cette affaire, réfléchir plus d'une fois, et peut-être se livrer au repentir pour avoir équivalement jugé sans entendre.

(1) Cette inculpation est d'autant plus déplacée, d'autant plus indécente, qu'elle est en soi un mensonge grossier, une calomnie abominable. Le sieur R..... est un simple ouvrier qui, dans l'état d'une affection scorbutique où il s'était trouvé lorsqu'il demeurait à Rouen, a eu le bonheur de connaître *la Médecine curative*, et d'obtenir sa guérison; étant venu s'établir à Amiens, il l'y a fait connaître. Il a été bienfaisant et reconnaissant. Il n'y a là ni crime ni délit. Ce n'est qu'un simple ouvrier, mais il est honnête; mais il est investi de l'estime de toutes les personnes dont il est connu, et on donne le défi à qui que ce soit, fût-il juge instructeur, de prouver qu'il soit un homme crapuleux. On peut être pauvre et honnête tout à la fois. Il s'honore du second titre, sans rougir ni se plaindre du premier.

redécouvert. Quand, par des voies tortueuses et obliques, on est parvenu à mettre dans ses intérêts les agens de l'Autorité, on essaie encore d'un moyen qu'on regarde comme le plus puissant et le plus efficace : l'opinion publique. Les journalistes circonvenus d'avance, sont regardés par ces mêmes hommes comme les régulateurs de cette opinion. L'influence de ce procédé a été parfaitement comprise et sentie, sinon par tous, au moins par un certain nombre de médecins du chef-lieu du département de la Somme. Fidèles imitateurs en ce point, de la conduite qu'ont tenue leurs confrères de Lyon, de Tours, etc., etc., le journal d'Amiens retentit d'une diatribe dont le lecteur ne sera pas fâché de prendre communication. En voici le contenu :

« ..... En parlant des bons effets des vomitifs et des purgatifs dans les embarras gastriques, nous ne pouvons nous abstenir d'élever la voix contre l'usage inconsidéré du vomipurgatif et du purgatif d'un *soi-disant chirurgien-consultant*. Il est inconcevable, que les accidens produits journellement par les forts évacuans qu'il prescrit, n'aient point encore fixé l'attention des magistrats. Ce charlatan, qui fait de ses moyens médicaux une panacée universelle, c'est-à-dire un remède à tous les maux, pour augmenter le nombre des dupes, a eu grand soin d'établir des dépôts de *ses bouteilles* chez des personnes entièrement étrangères à l'art de guérir, qui osent les débiter à tout venant, quoique la loi défende de délivrer aucune espèce de médicament sans la prescription d'un médecin. Cette précaution aurait dû éclairer le public et lui dévoiler la ruse,

car : *nimia præcautio dolus*. Certainement les purgatifs, les vomitifs et les vomi-purgatifs ou émétocathartiques, sont nécessaires quand les voies digestives regorgent de saburre; mais ces évacuans, d'après la nature de leurs principes constitutifs, doivent être en rapport avec l'âge, le sexe, la force, la constitution, le tempérament et la manière de vivre de l'individu, l'intensité des symptômes de la maladie, ayant aussi égard à la saison et à la température de l'atmosphère. Que de réflexions exige l'emploi des médicamens même les plus simples? Cependant que de légèreté et d'ineptie dans leur administration par *un chirurgien soi-disant consultant*? Cet empirique, à qui le peuple de toutes les classes de la société se confie aveuglément, ignore même l'action primitive de son vomi-purgatif et de son purgatif, puisqu'il attribue la forte altération qu'ils déterminent, les malaises, les douleurs, les accidens qu'ils occasionent, à *la chaleur brûlante des humeurs, à leur masse et à leur mauvaise nature*. Encouragé par ce vieil adage : *vulgus vult decipi, decipiatur*, et enhardi par l'impunité, cet ennemi de l'espèce humaine a l'impudeur de conseiller de prendre ses évacuans plusieurs jours de suite, et même à différentes reprises, *jusqu'à l'entière expulsion des humeurs corrompues suivie de la guérison* : que ne dit-il plutôt *de la mort*, comme nous en avons malheureusement plusieurs exemples ! Tout en convenant que les vomitifs et les purgatifs sont indispensables dans le commencement de quelques fièvres et d'autres affections où il y a saburre dans

le tube intestinal, nous estimons qu'il ne faut point en abuser, surtout lorsqu'ils sont pris parmi les *antimoniaux* et les *drastiques*; parce que ce serait au détriment des forces vitales, qu'il convient toujours de ménager : en cela, nous ne partageons pas la fausse théorie de l'homme dangereux que nous signalons. Nous n'accorderons jamais qu'on doive purger et faire vomir à outrance, comme il le conseille, dans la pleurésie, la péripneumonie, et autres maladies vraiment inflammatoires où la saignée et les sangsues, quoiqu'il prétende le contraire, sont souvent les meilleurs moyens curatifs. Nous nous élèverons toujours contre les fausses doctrines et les pratiques dangereuses, n'importe quelle qu'en soit la source.

*Amiens, le 1<sup>er</sup> décembre 1820. SEIGNEUR-GENS, GRIOS, TRANNOY, D. M. P. LAPOSTOLLE, professeur de physique. »*

Quand un homme est lésé ou équivalement outragé dans sa réputation, les principes de l'honneur et de la justice sembleraient imposer à tout rédacteur de journal, l'indispensable obligation d'y consigner également la réponse qui lui est adressée. Croirait-on que cette voie a été interdite aux justes réclamations qui ont été faites? Ne pénétrons pas les motifs de ces injustes refus; mais quels qu'ils soient, on ne craint pas de dire qu'ils portent avec eux le caractère d'une odieuse partialité. Pour obtenir ce qui avait été si injustement refusé, on a été forcé de recourir à la voie de l'impression et d'une distribution manuelle de la réponse qu'on va lire.

*Aux Auteurs de la diatribe insérée dans le Journal de la Somme , du 16 décembre 1820 , contre la Médecine curative du chirurgien le Roy.*

» Vous ne pouvez, Messieurs, me pardonner d'avoir mis dans les mains du peuple les moyens de prévenir les maladies de longue durée. Vous semblez craindre de ne pas trouver, par la suite, votre compte dans mes dispositions préservatives. Vous ne me pardonnez pas davantage d'avoir fait connaître la manière de sauver un grand nombre de victimes que vous avez amusées avec le beau coloris de votre science. Cependant vous n'ignorez pas, et c'est ce qui vous irrite, combien de malades de votre ville et des environs, ont éprouvé d'heureux effets de ma méthode. Que prouvez-vous par votre diatribe, sinon que vous êtes aussi sensibles aux blessures qu'ont reçues plus d'une fois vos amour-propres, qu'au préjudice que vous pouvez éprouver dans vos intérêts pécuniaires. Pour essayer d'abattre une méthode qui vous porte ombrage, vous avez recours à la ruse, et vous allez jusqu'à vous en imposer à vous-mêmes, pour mieux sans doute en faire accroire aux autres. Vous mettez à découvert, je ne dirai pas votre ignorance, puisque vous avez beaucoup de savoir, mais au moins votre inexpérience. Il n'est si petit génie parmi les malades que ma méthode a guéris, qui ne vous dise que plus il a usé des évacuans, moins il a éprouvé de malaises et de chaleur brûlante, que vous ne voulez pas reconnaître dans la corruption des humeurs qui la produit, et qu'il faut

évacuer. Vous criez au dépôt de remèdes dans les  
 mains d'hommes étrangers à la Médecine. Vos dignes  
 confrères d'Orléans ont crié de même que vous , et  
 vous ne pouvez ignorer qu'un jugement et un arrêt  
 confirmatif ont fait justice de leur fausse assertion.  
 Apprenez, vous et ceux que vous voulez circonvenir  
 et tromper , que je n'ai point de dépôt, et que l'*inter-  
 médiaire* , tout bénévole qu'il est, quoique vous  
 veuillez l'assimiler à un dépositaire , a été choisi par  
 des malades pour recevoir leurs médicamens avec  
 ma méthode , et qu'il a été continué de même. Ces  
 malades ont bien su , et ils savent bien encore , que  
 ce n'est pas chez les marchands de *guéritard* qu'ils  
 pouvaient trouver cet intermédiaire , et que ce n'est  
 pas là qu'ils doivent le chercher à l'avenir. Vous ap-  
 pelez cela un excès de précaution de ma part , qui ,  
 dites-vous , décèle la fraude. Il n'y a de fraude ,  
 apprenez-le bien , que dans les manœuvres que vous  
 employez , et que vous avez l'audace de présenter  
 comme un amour sincère du bien public , mais qui  
 ne sont qu'une astuce pour vous débarrasser.... de  
 qui ? de quoi ? d'un *guéritôt*. Vous avez provoqué  
 cette dure vérité ; je suis peiné de vous la dire. Je  
 vous répéterai ici , car je vous l'ai dit ailleurs , que  
 les véritables charlatans sont les charlatans privilé-  
 giés , dont les titres sont écrits sur le voile de l'er-  
 reur , et qui se laissent lire en gros caractères par  
 celui qui l'a soulevé. Vous voulez que j'agrandisse  
 le tableau des persécutions que je n'ai fait qu'esquis-  
 ser dans la sixième édition de ma méthode. Eh bien ,  
 Messieurs, je n'oublierai pas les matériaux que vous  
 me fournissez à cet effet. Je dois vous en remercier.

LE ROY, *chirurgien-consultant, rue de Seine, n. 49, faubourg St.-Germain, A PARIS (1).* »

Après avoir essayé de mettre l'opinion publique dans les intérêts des signataires de la diatribe et de leurs consorts, on profita d'une maladie épidémique dont les effets désastreux se faisaient sentir dans Amiens et ses environs. Une fièvre, dite scarlatine, avait exercé ses ravages et emporté de nombreuses victimes; le fléau de la contagion avait pénétré dans un village voisin. Là, dans une seule et même maison, trois enfans se trouvent attaqués à la fois. L'aîné, âgé de douze ans, traité par le médecin de l'endroit, succombe après douze heures de maladie. Les deux autres également frappés, reçoivent de la main même de leurs parens la dose de médicamens telle qu'elle est prescrite dans la *Médecine curative*. Mais comme, selon toutes les apparences, le mal était à son comble, ils périrent l'un et l'autre dans le même intervalle de temps. Alors grande rumeur, grand tapage. On ne parle pas du premier mort à qui les remèdes n'avaient point été administrés; on ne parle que des deux derniers; et les hommes intéressés, crièrent bien haut à l'empoisonnement.

---

(1) Admirez ici le zèle de nos docteurs, pour l'exacte et stricte observance des lois. Plusieurs d'entre eux (les meneurs s'entend) ont fait des démarches auprès de l'administration du timbre, pour s'assurer si cette réponse imprimée et distribuée dans la ville d'Amiens, sans la formalité du timbre, ne rendait pas son auteur passible de l'amende prononcée par la loi. Que de réflexions à ce sujet!

Dénonciation est faite de suite au chef de l'administration départementale, qui estime être de son devoir d'informer le procureur du Roi. En conséquence : descente de chirurgiens dans l'endroit ; exhumation des cadavres ; ouverture ; procès-verbal, bien conditionné, re'atant et constatant qu'on avait trouvé dans l'estomac des deux derniers enfans morts, une espèce de liqueur ayant une forte odeur d'alcool (c'est-à-dire d'eau-de-vie.) Cependant on doit dire, pour rendre hommage à la vérité, que ces hommes de l'art ont eu le bon esprit de ne pas attribuer la cause de la mort aux médicamens qui avaient été administrés à ces enfans.

Mais cet esprit de modération n'a ralenti en rien la vivacité des attaques, et c'est d'après ces pièces, et en vertu de toutes ces diverses menées, que le médecin Le Roy a été cité au tribunal de police correctionnelle d'Amiens, comme prévenu de contravention aux lois sur la pharmacie. Contre tout droit et contre toute justice, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, un chirurgien-consultant, domicilié à Paris depuis vingt ans, exerçant ostensiblement son état sous les yeux des administrations et des tribunaux, est soustrait, arraché à ses juges naturels ; est enlevé à soixante personnes auxquelles journellement il parle ou il écrit, pour comparaître devant un tribunal incompetent. C'est là que dans une espèce d'interrogatoire on a semblé élever des doutes sur sa possession d'état, et sur le titre en vertu duquel il l'exerçait. C'est là qu'on l'a présenté au procès comme marchand de médicamens, lorsque les bouteilles déposées sur le bureau prouvaient invinciblement qu'ils avaient

été confectionnés et vendus par le pharmacien dont elles portaient et l'empreinte et le sceau. Interpellé par le magistrat, il répond à tout avec cette franchise, cette dignité qui, à plus d'une reprise, fit naître dans l'auditoire un murmure, un bruit sourd d'approbation. (1) Un prévenu est pour l'ordinaire entortillé dans ses réponses; dans celles du chirurgien Le Roy, rien de cette duplicité, de ce *rabachage* (2) qui ne convient qu'à l'homme dont la conduite est en opposition avec la loi.

Ce fut alors que commencèrent les débats et que le ministère public alléguait ses griefs. Pour prouver que le chirurgien Le Roy avait enfreint les lois concernant l'exercice de son art, on a invoqué des lois tombées en désuétude, et même qui n'ont jamais été exécutées. On a violé les lois modernes qui ont irrévocablement fixé l'exercice de l'art médical. On a étendu interpréter les nouvelles lois par les anciennes, et par une de ces profondes conceptions inconnues à tous nos criminalistes qui savent que toute

(1) Il semble qu'un malheureux sort poursuive les ennemis de la *Medecine curative*, et prenne plaisir à rendre inutiles leurs vaines attaques. Des témoins à charge ont été assignés à la requête du ministère public. A Amiens comme à Orléans, leurs dépositions ont été conformes pour affirmer l'efficacité d'un procédé auquel ils étaient redevables de leur santé, et peut-être de leur vie. Peut-on être plus cruellement désappointé? On ne rapporte point ces dépositions, pour ne pas fatiguer le lecteur.

(2) Allusion qui ne peut être comprise et sentie que par les habitans d'Amiens.

loi pénale, lorsqu'elle présente un caractère d'ambiguïté, doit être interprétée en faveur du prévenu, on a cherché à donner plus d'extension à la loi et on a fouillé dans les annales d'une jurisprudence surannée pour appliquer l'amende qu'on fait subir aux hommes qui exercent sans titre et sans qualité. C'est là que, par oubli sans doute de la signification des termes, un Ouvrage parvenu à sa huitième édition sous les yeux de l'Autorité et sous sa protection, a été qualifié du titre d'annonces ou d'affiches, et confondu avec ces placards de toutes couleurs qui tapissent les carrefours de la Capitale et de nos villes de province. C'est là qu'on a articulé et fait sonner bien haut les mots *remèdes secrets*, après qu'une Cour souveraine (1) avait prononcé qu'on ne peut regarder comme secret tout médicament qui est le résultat de la prescription d'un homme revêtu des titres voulus par la loi. C'est là enfin, qu'on a appris pour la première fois, que les mots vente, transmission, cession bénévole et obligante étaient absolument synonymes, et qu'il y avait vente toutes les fois qu'il y avait exhibition, tradition ou remboursement en espèces. Tels étaient les griefs et les motifs sur lesquels reposait l'inculpation.

L'avocat chargé de la défense d'une cause qui avait, pour ainsi dire, force de chose jugée, d'après l'arrêt de la Cour royale d'Orléans, confirmatif d'un jugement de première instance, dut se trouver cruellement désappointé à la vue de moyens *aussi tranchans, aussi décisifs, aussi péremptoires*. Quel autre en la

---

(1) La Cour royale d'Orléans.

place de cet avocat, n'eût mis bas les armes et avoué équivalement sa défaite. Mais revenu de sa surprise, il comprit que ces moyens si atterrants pouvaient être combattus par des moyens plus atterrants encore.

O Le François (1), reçois par mon organe l'expression de la reconnaissance de tous les hommes de bien. Avec quel plaisir pur ont-ils vu le zèle, le talent rare avec lequel tu as défendu la plus belle la plus juste des causes, celle qui se rattache de si près au soulagement de la classe souffrante ! Tes concitoyens avaient depuis long-temps conçu une haute idée de ton mérite et de ta probité, ton client la partage avec eux ; il est bien juste que ton nom soit porté avec le sien jusqu'aux extrémités de la France, et que, de compagnie, ils franchissent la vaste étendue des mers !

Cependant, malgré la force des motifs sur lesquels reposait la défense, le tribunal de police correctionnelle estima, dans sa sagesse, que la conduite du chirurgien Le Roy était répréhensible et condamnable dans tous les points, et pour donner sans doute une preuve incontestable d'un grand zèle pour la poursuite des délits, on prononça contre lui l'amende de mille francs comme ayant exercé à Amiens, quoiqu'il n'y eût paru de sa vie : et contre son correspondant, le *maximum* de celle portée par la loi, qui laisse néanmoins aux tribunaux la latitude d'en appliquer le *minimum*.

L'auteur de la *Médecine curative* restera-t-il sous l'anathème, ou serait tenté de dire sous la flétrissure d'une telle condamnation ? il lui restait la ressource

---

(1) Nom de l'avocat qui a défendu cette belle cause.

d'un appel; il a profité du bénéfice de la loi, et la Cour royale d'Amiens s'en est trouvée saisie. Là, furent reproduits, par l'organe du ministère public, sinon tous, au moins une bonne partie des moyens qui avaient été employés au tribunal de police correctionnelle, avec cette différence toutefois, qu'en appel, le correspondant R.... fut présenté comme auteur principal du prétendu délit, et le chirurgien Le Roy comme son complice. Il serait difficile d'expliquer cette espèce d'énigme et de rendre raison des motifs qui lui servaient d'appui. On ne reviendra pas sur la force et l'évidence des moyens que fit valoir le même défenseur auquel nous avons essayé de payer un juste tribut de gratitude. Qu'il suffise de dire que la Cour d'Amiens a déclaré l'incompétence du tribunal en ce qu'il avait soustrait l'appelant à ses juges naturels. Elle a de plus reconnu la légitimité du titre en vertu duquel il a exercé son état, et que l'Ouvrage, alors à sa sixième édition, ne peut être regardé comme une annonce ou une affiche. Quant au surplus, le décharge de l'amende et des frais, etc.

Tels ont été les résultats d'une affaire qui a fixé pendant plusieurs mois l'attention d'une des bonnes villes de France, qui a su se faire une opinion et sur les hommes qui l'ont suscitée, et sur les choses en elles-mêmes. Puisse ce succès obtenu par la Vérité, ralentir la fougue de ceux qui à l'avenir seraient tentés de susciter de nouvelles procédures, et contribuer à les faire rentrer dans des voies moins hostiles et plus pacifiques; disons-le, plus conformes à leurs intérêts (1).

Si nous eussions moins craint d'aigrir les antagonistes et les ennemis d'une vérité qui les gêne, il eût été facile de recueillir, dans le pays même, nombre d'anecdotes plus piquantes les unes que les autres. Mais par la raison que la plupart sont comme la propriété des bons et loyaux habitans d'Amiens, on ne veut pas leur ravir un bien qui leur appartient; il faut leur laisser le plaisir de s'amuser sans partage. Pourtant il faut considérer que cet Ouvrage peut être lu par d'autres personnes que des Amiennois. Comment garder le silence sur l'anecdote suivante.

Une femme malade se décide à suivre le traitement de la *Médecine curative*. Son mari consent à lui administrer les doses. Le bon homme, en se conformant à l'ordonnance, répète, de distance en distance, les mêmes doses, faute d'évacuation par les premières. Bientôt il voit sa femme dans un état dont il ne peut se rendre compte. Ses inquiétudes redoublent; nombre de personnes, attirées par ses plaintes, les partagent. Grand bruit, grandes rumeurs. Sur ces entrefaites, un médecin de la ville est aperçu dans la rue; on l'appelle; il voit l'état de cette femme, de cette femme qui était connue pour bien s'observer, soit en ses paroles, soit dans son maintien, et qui en ce mo-

---

(1) Un médecin d'Amiens qui ne partageait point l'opinion des meneurs de cette affaire, s'est exprimé plus d'une fois, en ces termes, à cet égard : « Sont-ils bien peu avisés ! » Si pendant le mois de janvier il est entré dans la ville cent bouteilles de ces remèdes, il en entrera quatre cents pendant celui de février. » Il ne s'est point trompé.

ment lâchait les B. , les F. à profusion , et ne se contenait pas davantage du reste. On dit au docteur que cette femme avait pris de la médecine de Le Roy. De suite il *trouva* la CAUSE : Cette femme , dit-il , est empoisonnée. Je vais me mettre en devoir de faire dresser un procès verbal ; qu'on m'apporte la bouteille renfermant le poison ; ce qui fut fait. Le docteur recourt à la finesse de son odorat , à la sensibilité de sa langue : il goûte. Eh!.. mais.... dit-il , vous vous êtes trompé de bouteille ; c'est cette liqueur alcoolique connue sous le nom de *Brou-de-noix* ; vous avez enivré votre femme. Eh bien , réplique le mari , elle n'est donc pas empoisonnée comme vous l'avez dit... Notre docteur , tout désappointé , tout confus , débarrasse le plancher et court encore....

Si nous ne restions fidèles aux principes que nous venons de manifester , nous raconterions , entr'autres , une seconde anecdote bien connue dans Amiens. Mais elle repose sur un fait qui rend son héros , l'un des signataires de la diatribe qu'on vient de lire , si méprisable ou si coupable , que nous devons user de charité envers lui , en souhaitant toutefois qu'il se livre au repentir et qu'il se corrige !

\*\*\*\*\*

CHAPITRE XXXI.

SIXIÈME PERSÉCUTION.

*Un petit mot à l'oreille de l'Académie royale de Médecine , au sujet du rapport présenté par elle à S. E. le Ministre de l'intérieur.*

PLUSIEURS arrêts de Cours souveraines , nombre de jugemens de tribunaux de première instance (1), en faveur de l'auteur de la *Médecine curative* et de ses correspondans, semblaient assurer à jamais la tranquillité dont tout homme a besoin, surtout sur le déclin de sa vie. Les félicitations nombreuses qu'il recevait de l'un et l'autre hémisphère , de la part de personnages plus ou moins marquans dans la société , qui tous témoignaient lui être redevables de la santé, et peut-être de la vie , étaient , pour son cœur sensible et généreux , la plus belle et la plus pure des jouissances. Ses antagonistes , dans leurs diverses attaques , s'étaient prévalus contre lui de ce qu'il avait , disaient-ils , enveloppé des voiles du mystère les médicamens dont il prescrivait l'usage aux malades qui l'honoraient de leur confiance. Sans y être contraint , ni forcé par personne , pour ôter tout prétexte , il avait fait au ministère de l'intérieur la déclaration des élémens dont ils étaient composés , et

---

(1) Orléans, Amiens, Bourges, Paris, Quimper, Vannes, Vouziers, Charleville, Rheims, Angers, Cosne, Nevers, etc.

du procédé dont il fallait user pour les confectionner. Il avait porté plus loin son noble désintéressement : il a mis à l'écart toute considération d'intérêt personnel ou de famille ! Uniquement occupé du bonheur de ses semblables , à partir de la septième édition de son Ouvrage jusqu'à la onzième , aujourd'hui en circulation , il a livré à ses concitoyens la nature des ingrédiens , la quantité qu'il faut en employer , et la manière de préparer les médicamens de sa méthode. Un procédé aussi noble , et marqué au coin du plus parfait désintéressement , était bien propre à calmer la mauvaise humeur d'antagonistes qui auraient été moins froissés dans leurs plus chers intérêts. Ils avaient poussé les hauts cris , tant que la composition avait été enveloppée des voiles d'une sorte de mystère , quoique les élémens y fussent suffisamment indiqués. Ceux d'entr'eux qui se piquent de connaissances chimiques n'avaient obtenu que des résultats peu satisfaisans , pour ne pas dire insignifians. Ils accusaient , non pas leur ignorance ( on n'aime point à se rendre justice ) , mais la faiblesse des moyens que l'art leur fournissait , et en ce point ils n'avaient probablement pas tort ; car , sans la déclaration préalable qu'en a faite l'auteur , jamais ils ne seraient venus à bout de découvrir l'espèce des diverses substances qui entraient dans sa composition , ni leurs quantités précises (1).

Or , c'est en conséquence de cette déclaration , bienveillante et non obligée , que les antagonistes d'une

---

(1) Il est bien vrai ce vieux proverbe qui dit qu'on est bien savant quand on est revenu de l'école.

vérité de haute importance ont trouvé la matière d'une nouvelle persécution. Ces éhontés calomnieux, qui, soit devant les tribunaux et en face des lois, soit dans les boudoirs de nos femmes à la mode et jusque dans les ateliers de nos artisans, n'avaient pas rougi de qualifier ces médicamens du nom de *poison actif et très-actif*, ou de *poison lent* dont les effets ne tarderaient pas à se faire ressentir, se sont permis de les dénoncer à l'Autorité, sous la dénomination de *drastiques violens*, qui offraient les plus grands dangers.

Et ce sont ces drastiques, ou purgatifs, prétendus violens, qui vont former la base d'une persécution dont il n'existe pas d'exemple dans les annales médicales. Pourquoi ces sorties si générales, si unanimes? Est-ce l'amour de l'humanité qui a rempli les colonnes de nos journalistes des plus indécentes diatribes? Pourquoi ce déchaînement depuis nombre d'années contre un homme qui ne s'est jamais permis contre ses confrères la plus légère parole offensante, et qui, pouvant répondre à leurs indécents sarcasmes, s'est imposé la loi d'un silence rigoureux! Auraient-ils donc juré, dans leurs concilia-bules, d'abreuver ses vieux jours de fiel et d'amertume, et de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la diffamation? Ressembleraient-ils, par aventure, à ces ennemis du Sauveur des hommes, qui demandaient sa mort à grands cris? *Expedit unum mori pro populo*. Qu'il meure, qu'il meure, pourvu que nous vivions, bien entendu, aux dépens des pauvres malades.

Les médecins, sur divers points de la France,

avaient invoqué inutilement en leur faveur l'autorité des lois. A force de pas , de démarches , d'intrigues , en plus d'un endroit , ils étaient parvenus à tromper la religion du ministère public ; mais les magistrats , impassibles comme la loi dont ils sont les organes et les interprètes-nés , avaient réduit à leur juste valeur des inculpations que la loi n'atteignait pas , et même qu'elle ne pouvait atteindre. Le sanctuaire de la justice s'est donc trouvé à jamais fermé pour ces ennemis d'une vérité dont l'utilité et les succès ne sont plus aujourd'hui un problème.

L'intrigue et la cabale vont-elles se reconnaître vaincues , et avoueront-elles leur défaite , en cessant leurs attaques ? ce serait bien peu connaître l'esprit qui anime et qui dirige des hommes de cette espèce. C'est ce qu'on peut appeler une guerre à mort ; car , si la vérité du principe qui sert de base à la *Médecine curative* vient une fois à triompher , c'en est fait de l'antique routine ; le colosse médical , semblable à la statue de Nabuchodonosor , dont la tête était d'or , le tronc d'argent , les cuisses d'airain et les pieds de fer , mêlé d'argile , est frappé et renversé par la petite pierre qui se détache de la montagne.

Or , pour éviter un pareil désastre , un si funeste désarroi , il faut s'entendre , se concerter , se coaliser ; il faut dresser de nouvelles batteries pour frapper et anéantir , autant que possible , et l'auteur d'une méthode *aussi funeste* , et paralyser les mains bienfaisantes dont il se sert pour transmettre les médicaments qu'elle indique.

Pour atteindre ce but , le tocsin a sonné , les correspondances se sont ouvertes , les sociétés médica-

les, les jurys de salubrité se sont réunis *collégialement*; chacun des membres qui les composaient n'a pas manqué d'apporter son petit contingent. Peu difficiles, peu circonspects, encore moins délicats sur l'examen des faits, des détails, des circonstances, ils n'ont pas manqué de grossir les accidens, et de dénaturer les faits. Ils ont bien relaté la mort de quelques individus qui sont morts pendant le traitement (comme si l'homme était immortel); mais ils se sont bien donné de garde de déclarer qu'ils avaient été appelés des premiers, qu'ils avaient prononcé eux-mêmes l'ineurabilité; ils n'ont pas dit que le malade ne présentait plus d'espoir à toutes les ressources combinées de l'art, ou que les médicamens lui avaient été trop tardivement administrés.

C'est d'après des rapports aussi inexacts qu'on a composé cette masse de faits altérés, tronqués, défigurés, tous ou presque tous en opposition diamétrale avec la vérité; c'est à l'aide de procédés si peu délicats qu'on a formé ce répertoire de dénonciations nombreuses, recommandées à la surveillance des préfets des divers départemens.

A Dieu ne plaise que nous nous permettions jamais, ni de censurer, ni de blâmer la conduite de ces hommes qui, selon l'ordre et la marche de la Providence sont les dépositaires de l'autorité légitime. Leurs vues sont louables et pures; nous osons le penser, le croire, et nous ne craignons pas de le dire; mais la justice et l'impartialité qui les caractérisent, ne semblaient-elles pas leur imposer la condition, disons plus, l'obligation d'accueillir aussi favorablement les témoignages de plusieurs centaines de malades qui

n'étaient redevables de leur santé qu'à l'usage de ces médicamens? Si, avant d'adresser au ministre de l'intérieur les dénonciations de ceux qui s'appellent *les hommes de l'art*, ils eussent fait dans leurs départemens respectifs, un appel à tous ceux qui n'avaient qu'à se louer des bons succès obtenus, ils auraient vu et leur anti-chambre et leurs cabinets assiégés et remplis de témoins non suspects, et bien plus désintéressés que ceux qui avaient surpris leur religion.

Mais telle est la triste position de l'homme en général, et plus encore de celui qui est constitué en dignité. Sa qualité d'homme en place, le met, moins peut-être qu'un autre, à l'abri des méprises et des suggestions de l'erreur, soit qu'ils les prenne en lui-même, soit qu'elles lui viennent de la part des personnes qui ont intérêt à le tromper. Avec le plus grand désir de faire le bien, il fait souvent le mal qu'il ne voudrait pas faire, parce qu'il a été trompé par des gens qui avaient un grand intérêt à le circonvenir et à lui faire adopter leurs idées. Or une fois trompé, il suit l'impulsion qu'il a reçue, et bornant là toute son attention, il arrête, sans le vouloir, le développement et la marche d'une vérité qui se rattache intimement et fortement au bonheur de la société.

Alors la vérité contrariée, arrêtée dans sa marche par ceux qui devraient montrer le plus d'empressement à favoriser ses succès, est comme obligée de se cacher. Si elle lève modestement sa tête, l'erreur au front d'airain, et fière de la protection qu'elle a plutôt usurpée qu'obtenue sous le spécieux prétexte d'amour du bien public, la force de rentrer dans l'obscurité, jusqu'à ce que, favorisée par d'heureu-

ses circonstances, armée de son flambeau, elle mette à découvert les traits hideux et repoussans de ses ennemis.

Les médecins des départemens, qu'on vient de voir se traînant dans les bureaux de préfecture pour parvenir à leurs fins, n'étaient que des subordonnés, des agens bien subalternes, en comparaison du *grand Sanhédrin* qui siège dans la première ville de France. Les petites manœuvres s'ourdissaient à la vérité dans les provinces; mais les grandes opérations étaient du ressort des grands faiseurs de la Capitale. C'est là qu'aboutissaient, comme vers leur centre, les rapports exagérés et mensongers, les plaintes et les doléances de tant d'hommes qui spéculent sur les infirmités humaines, et qui ne vivent que par elles. Les cartons du secrétaire perpétuel de l'Académie, aussi bien ceux du Ministère regorgeaient, les uns, de dénonciations haineuses et sans fondement, les autres, des lamentations de tous ces infortunés qui criaient à tue-tête : Notre état est perdu, la Médecine est entre les mains de tout le monde, dorénavant on pourra se guérir sans nous, déjà, en plus d'un lieu, on nous regarde avec un sourire malin, et l'on nous dit assez haut, pour que nous l'entendions, qu'on pourra bien s'affranchir de notre domination.....

L'Académie fermera-t-elle l'oreille à de si *justes* plaintes, et dédaignera-t-elle de venir au secours de tant d'infortunés qui réclament son honorable et puissante protection! N'est-ce pas ici ce qu'on peut appeler une affaire de corps? Si l'intérêt des médecins de province est froissé, si leur amour-propre a été fré-

quemment humilié, à la vue de guérisons sans nombre, opérées sans leur intervention, sur des malades abandonnés par eux, et par eux déclarés incurables, ceux de Paris seraient-ils donc privilégiés, et n'auraient-ils pas aussi bien que ceux des départemens un juste sujet de porter des plaintes non moins amères? C'est ici ou jamais, l'occasion de se réunir, de marcher les rangs serrés, et de faire face à l'ennemi, et le débusquer des retranchemens où il se croit en sûreté.

La voilà donc cette grande, cette importante question, portée au tribunal des grands maîtres dans l'art qu'Hippocrate a pratiqué. C'est à eux qu'il appartient d'opposer une digue à ce qu'ils appellent le torrent de l'erreur. C'est à eux de répondre à l'intention d'une foule de parties plaignantes, et de se montrer les soutiens et les appuis d'une corporation nombreuse à laquelle on a l'honneur d'appartenir. En un mot, c'est à eux qu'il convient de frapper d'une façon toute neuve et toute extraordinaire, l'oreille des dépositaires du Pouvoir. Des plaintes verbales seraient insuffisantes : les paroles s'envolent, et les écrits subsistent, *Verba volant : Scripta manent*. On a donc conclu, à l'unanimité des suffrages, à ce qu'il fût fait un rapport bien scientifique, bien détaillé, bien circonstancié, contenant des allégations, des inculpations graves, le tout confirmé par des *expérimentations* capables d'écraser de tout le poids du corps académique l'audacieux qui avait osé s'écarter de l'ornière tracée, et se frayer une nouvelle voie dans laquelle nul praticien n'avait hasardé de s'élancer avant lui.

Sur quel heureux mortel vont se porter les re-

gards de cette savante corporation ? Toutes les bouches sont béantes , toutes les oreilles sont dressées , tous les yeux sont ouverts. On lit sur le visage des prétendans tous les caractères du désir et de l'espérance. Chacun d'eux a déjà formé, arrangé, disposé dans sa tête le plan d'une réfutation qui va réduire en poudre tout *l'échafaudage* qui sert d'appui à la *Médecine curative*.

Le nom de l'heureux mortel qui a réuni le plus de suffrages sort donc enfin de l'urne scientifique ; il est proclamé le champion délégué pour combattre corps à corps *l'ennemi de l'humanité...!*

Un choix aussi honorable est bien propre à faire naître dans une grande âme le sentiment d'un noble orgueil. Quand on se dit à soi-même : mon rapport sera lu en pleine Académie, il est destiné à passer sous les yeux d'un ministre distributeur né de tous les emplois lucratifs ou honorifiques, on est fortement tenté de se croire un personnage, et l'on résiste difficilement aux séductions de la vanité.

L'homme qui voit s'ouvrir devant lui les voies de la célébrité et de l'illustration, ne tarde pas à se mettre à l'ouvrage. Si d'un côté, il est effrayé par la grandeur de l'entreprise, de l'autre, il est suffisamment rassuré, encouragé par l'appât de la récompense. A dater de là, le cabinet des consultations sera fermé; notre docteur cessera d'être visible; ou s'il l'est encore, c'est pour des amis de choix, ou tout au plus pour quelques malades privilégiés, auxquels on ne manquera pas de dire qu'on n'est plus à soi ni à ses amis, depuis qu'on est chargé par l'Académie d'un rapport de la plus haute importance.

Enfin après deux mois d'un travail assidu, opiniâtre, on a vu sortir du cerveau de notre docteur, un rapport bien scientifique, bien lardé de mots qui n'ont pas encore obtenu dans notre langue le droit de bourgeoisie; mais qui n'a pas moins été lu en présence du corps académique qui l'a muni de sa sanction et de son approbation, fortifiée de la signature de son secrétaire perpétuel, PARISSET.

Ce rapport, imprimé aux frais du gouvernement par les presses de l'imprimerie royale, est bien la preuve la plus complète que nos docteurs ne sont pas gens à faire la guerre à leurs dépends.

Examinons, le flambeau de la critique à la main, le contenu de cette scientifique production. Sans doute son auteur n'aura pas manqué de faire connaître la fausseté du principe sur lequel repose comme sur sa base, l'Ouvrage ayant pour titre *la Médecine curative*? il n'en est pas fait la plus légère mention. Sans doute, il n'a pas manqué de prouver contre le chirurgien Le Roy, qu'il se plait à qualifier malicieusement du simple titre d'officier-de-santé, que les humeurs gâtées et corrompues renfermées dans le corps humain, n'étaient pas la cause unique la principale de toutes les maladies auxquelles il est assujetti? Il n'aura pas manqué de démontrer contre lui, qu'entre les cent mille moyens employés aujourd'hui par les matadors de l'ordre, la purgation n'était pas le plus prompt et le plus efficace pour rendre la santé aux malades, que cette purgation ne devait pas être activée et poursuivie en raison de la tenacité de la maladie? rien de tout cela.... Soit... Mais il aura eu la délicatesse de faire mention d'un

autre Ouvrage à l'appui du premier , où sont relatés les témoignages innombrables d'hommes recommandables par leurs emplois , leurs talens , et plus encore par leur véracité et leur probité , qui tous , sur l'un et l'autre hémisphère , ne forment qu'un accord de voix en faveur de cette méthode et des médicamens dont elle prescrit l'usage ? (1) Voilà les devoirs que l'honneur et la délicatesse imposaient à un rapporteur impartial. A-t-il fait seulement quelque chose qui en approche ? N'a-t-il pas au contraire prouvé que la simplicité de la colombe n'était rien moins que sa devise , et qu'on peut passer pour un homme DOUBLE à moindres frais ?

Au lieu de détruire un principe vrai , un principe incontestable , prouvé par d'innombrables succès , qu'a fait notre docteur référendaire ? il s'est jeté à corps perdu dans les divagations et dans de prétendues *expérimentations* , qui prouvent tout à la fois et son peu de discernement et le désir caché de préjudicier à une vérité dont l'utilité est démontrée autant qu'une vérité peut l'être.

Serait-ce manquer aux égards dus à une corporation composée d'hommes estimables sous plus d'un rapport , que de mettre au jour quelques observations relatives , non pas au fond de l'Ouvrage entrepris par son ordre , mais sur les procédés employés ,

---

(1) *La Médecine curative prouvée et justifiée par les faits* , ou les 2<sup>e</sup> , 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties de la méthode du chirurgien Le Roy , 3 vol. in-12 , adressés par lui-même au ministère de l'intérieur.

aux fins de poser les bases de ce rapport (1)? Le délégué du corps académique s'est procuré, il importe peu de savoir par quelle voie, les médicamens dits *osomi-purgatif et purgatif*, confectionnés par le pharmacien Cottin. Ainsi que se l'est prescrit ce pharmacien, les vases ou bouteilles étaient ficelés et scellés de son cachet sur le bouchon. Avant que le docteur révérendaire commençât d'opérer sur ces médicamens, ne semblait-il pas dans les principes de l'équité et de la justice, de l'appeler, de lui mettre les bouteilles sous les yeux, de lui faire reconnaître son cachet et l'identité des médicamens, tels qu'ils sortaient de sa pharmacie? L'équité, l'impartialité, la justice, n'imposaient-elles pas l'obligation rigoureuse de n'opérer qu'en présence des hommes contre lesquels on avait projeté de diriger un rapport? Comme il fallait donner à cette sorte d'opération le plus d'éclat possible, n'essayerait-on bien assurer que dans le nombre des manipulateurs, il ne se serait pas faufilé quelqu'un de ces hommes peu délicats, qui trouvent bons tous les moyens, quand ils conduisent à la fin, ou au but qu'ils se proposent d'atteindre?..... On ne voit pas dans un secret dépit s'évanouir l'objet de ses espérances.....

---

(1) Voyez L'EXAMEN CRITIQUE d'un rapport présenté à  
 Exc. le ministre de l'intérieur par l'Académie de  
 médecine, contre les évacuans, dits de Le Roy, par le  
 docteur MARTIN, de la faculté de Paris (*gazette des ma-*  
*lades*, n° 5 et 8, et la 4<sup>e</sup> partie de la MÉDECINE CURATIVE;  
 il est prouvé jusqu'à l'évidence, que le docteur chargé de  
 cette opération, a trompé l'Académie, après s'être trompé  
 lui-même.

Des *expérimentations* ont été faites sur divers animaux, après qu'on leur a eu fait prendre, de force, les médicamens, dits *de Le Roy*. Ici les réflexions se présentent en foule à l'esprit. En quel état étaient ces malheureuses victimes de l'inexpérience et du défaut de réflexion et de discernement? Quelle était, à ce moment, la disposition de leur estomac? Depuis combien de temps avaient-ils mangé? L'excessive plénitude de ce viscère, jointe à l'action du médicament n'était-elle point une raison suffisante pour déranger alors toute l'économie animale? On a fait des *expérimentations!* Mais qui oserait assurer qu'une main jalouse n'aurait pas joué d'adresse pour introduire certaines substances, telles que le nitrate d'argent, le sublimé, l'acétate de morphine : tous poisons si bien connus des gens de l'art? Mais qui serait assez hardi pour répondre sur sa tête, de la droiture, de la probité, de la franchise et de la loyauté des adjudans subalternes qui ont concouru à cette opération? Et comment qualifier ce fameux procédé du bondonnement, dont il a été usé à l'égard de ces animaux? Dans quelle tête ne naîtrait pas cette réflexion si simple que l'action de fermer le canal émonctoire de tout animal, est seule suffisante pour produire dans l'intérieur de son corps, tous les désordres, tous les ravages précurseurs certains de la mort....! Comment peut-il se faire que ces mêmes médicamens, employés avec le plus grand succès sur des quadrupèdes et des volatiles de diverses espèces, aient donné la mort, tandis qu'ils ont rendu la santé, et rappelé à la vie des milliers d'autres animaux, lorsqu'on les leur a sagement administrés? Aussi le public s'est-il moqué

et se moquera toujours du rapport ou de ses faiseurs (1). Le docteur référendaire a fait ses *expérimentations* (2); mais le public aussi a fait ses expériences, et le témoignage de cinquante, de cent honnêtes gens désintéressés, vaut bien celui d'un homme qui, pour trouver la matière d'une odieuse inculpation, soumet à l'action du scalpel inexpérimenté de quelqu'un de ses élèves, de pauvres animaux dans le moment où le remède commence à opérer, ou lorsque, par des obstacles, les déjections n'ont pu se faire jour..... Si une semblable conduite a jamais des approbateurs, à coup sûr ils ne se trouveront que parmi les hommes qui ne sont pas entièrement à eux-mêmes.

C'est cependant avec des moyens aussi trompeurs, on pourrait même les appeler fallacieux, qu'on a osé aborder le cabinet d'un ministre, dont l'amour du bien public forme le caractère distinctif. Habitué, ainsi que le sont presque tous les grands personnages, à juger d'après les rapports qui leur sont soumis, il n'a pu mettre dans sa pensée que des hommes décorés de plus ou moins de titres, soit honorifiques, soit scientifiques, eussent intérêt à le tromper, ou à en imposer à sa religion. Il en faut souvent moins pour induire un homme en erreur, quoique d'ailleurs son esprit soit orné de toutes les connaissances relatives à la haute administration que le Souverain lui a

---

(1) Voyez encore à ce sujet la *Médecine curative prouvée et justifiée par les faits*, et la *Gazette des maladies*.

(2) Expression barbare et qui ne trouvera place que dans les Ouvrages des médecins.

confiée. Mais on peut posséder tout cela , et être absolument étranger , ainsi que ses alentours , à la science qui a pour objet de détruire les infirmités humaines ; et ce ne serait pas manquer au respect dû à son excellence, si on lui mettait sous les yeux qu'avant de lancer sa circulaire , il était de toute justice d'entendre contradictoirement les parties , ou au moins de prendre communication des Ouvrages qu'on avait pris la liberté de lui adresser. Là il eût trouvé du moins de quoi fixer son opinion, non pas d'après des théories creuses, et des expressions dérivées du grec et de l'arabe, mais d'après des faits constans et constatés , revêtus de toutes les formes requises pour établir leur authenticité , non-seulement sur tous les points de la France, mais sur toutes les parties du globe. Pourquoi des pièces d'une si haute importance n'ont-elles pas été mises sous ses yeux ? belle demande ! Il a fallu les faire passer par la filière des bureaux , et il y en a tant.... Il y en a tant.... il y en a tant qu'elles se seront égarées ou perdues dans la foale des papiers réputés inutiles. D'ailleurs un ministre chargé d'une grande administration , ainsi que le Monarque dont il est le délégué , ne peut tout voir par ses yeux ; il est souvent obligé de s'en rapporter au dire d'un secrétaire intime qui ne parle pas toujours d'après lui-même. Il y a des faiseurs ; ils présentent un arrêté tout rédigé , il n'y a plus qu'à apposer la griffe , ou la signature , et voilà ce qu'on appelle une affaire terminée.... sauf le contredit.

Mais qui oserait contredire un ministre , surtout après qu'il a pris un arrêté ? c'est celui qui , selon sa conviction et sa persuasion intime , n'a d'autre in-

tention que de faire triompher la Vérité des attaques de l'erreur et du mensonge. Un défenseur de la Vérité l'abordera avec tout le respect dû à sa dignité; mais il ne craindra pas de lui dire :

« La religion de votre excellence a été surprise , et elle s'est laissée circonvenir par des hommes qui avaient un grand intérêt à la tromper. Connaissant mieux que personne l'ascendant qu'ils exercent sur l'imagination , ils ont fait tourner à leur profit les préjugés de l'enfance et de l'éducation , pour appuyer leurs insinuations mensongères ; elle a ajouté trop aisément foi aux discours d'hommes qui exploitent l'espèce humaine à leur profit , qui n'ont aucune confiance dans l'art qu'ils exercent , qui avouent ouvertement leur ignorance dans l'art de guérir , en déclarant , dans les divers ouvrages sortis de leurs plumes qu'ils n'ont que des conjectures pour base de l'état qu'ils pratiquent.

« C'est cependant d'après leur rapport que votre excellence a lancé une circulaire aux préfets contre la manifestation d'un principe dont la vérité est prouvée par l'expérience et par des faits que l'incrédulité la plus prononcée n'oserait révoquer en doute.

« Votre excellence , dans sa circulaire , met en avant que *les remèdes du sieur Le Roy , composés de drastiques violens , portés à des doses extrêmes , offrent les plus grands dangers.* A coup sûr , elle ne parle pas d'après elle-même ; car il est présumable qu'elle n'en a jamais fait personnellement usage , qu'elle n'a eu aucun entretien particulier à ce sujet avec quelqu'un des malades qui leur sont rede-

vables de la santé et peut-être de la vie. Alors votre excellence n'a prononcé que sur le rapport d'hommes intéressés à les décrier. Cette société, la première du royaume, oserait-elle bien, son rapport à la main, se présenter à votre audience, et affirmer que l'amour du bien public a été le principal mobile de sa démarche? Oserait-elle dire que l'amour de la Vérité a dirigé la plume de son rapporteur; que les prétendus accidens ne sont point exagérés, controuvés par d'infidèles correspondans? Il y a deux mille cinq cents ans que le divin PLATON a dit en grec, ce que j'ai l'honneur de dire en latin à votre excellence :

*Mendacium medicis concedendum esse.*

*Il est permis aux médecins de mentir.*

« Votre excellence appelle vente illégale les médicamens qu'un pharmacien autorisé, expédie pour l'usage et l'utilité des personnes qui ont confiance dans la Méthode de traitement dont il est ici question. Où est donc l'illégalité? N'a-t-il pas le droit acquis et incontestable d'opérer selon prescription, et de les expédier aux malades à l'intention desquels ils ont été confectionnés? Qui pourrait ravir à un citoyen le droit d'en faire usage, et lui contester celui de les transmettre à ses amis qui y auraient une égale confiance? Il n'y a là ni vente ni débit; et votre excellence est trop instruite, et a l'esprit trop clairvoyant pour voir une vente là où il n'y a qu'une transmission bienveillante et de pure obligeance.

« Votre excellence n'a entendu que des personnages décorés de titres divers, des membres ou des correspondans de *toutes les Académies du monde*; mais tout en dénonçant à votre excellence des re-

mèdes comme dangereux , en relatant *des accidens graves et nombreux* attribués à l'usage de ces médicamens, cette savante société a-t-elle eu la délicatesse de mettre dans la balance le témoignage de cent mille individus attaqués de tous les genres et de toutes les espèces de maladies (sans en excepter la fièvre jaune), qui tous reconnaissent avoir recouvré la santé, et peut-être la vie par l'efficacité de ces médicamens ?

« Ils ont dit à votre excellence que des malades étaient morts en en faisant usage. Mais qui ne sait que tous les hommes sont sujets à la mort, et qu'il en est qui ne présentent aucune ressource aux efforts combinés de l'art ? Ils ont mis sous vos yeux des *faits nombreux constatés de la manière la plus authentique*. Mais si la loyauté, la franchise, l'impartialité fussent entrées pour quelque chose dans le rapport qui vous a été soumis, ils eussent pris communication d'un Ouvrage qu'ils font semblant de ne pas connaître et dont il n'ignorent pas l'existence (1); ils auraient mis en parallèle dix mille guérisons constatées authentiquement par les autorités civiles sur des malades désespérés, et déclarés par eux incurables. La *première société médicale de France* laisse donc percer dans son rapport une petite pointe de partialité. De la partialité à la duplicité il n'y a qu'un pas, et ce pas est glissant. La duplicité et le mensonge se tiennent d'ordinaire par la main; mais quand on a pour soi l'autorité du divin PLATON, il est bien difficile de ne pas s'en prévaloir, et de ne pas

---

(1) *La Médecine curative justifiée par les faits*. 3 vol. in-12.

user du privilège : *mendacium medicis concedendum esse*. Il est permis aux médecins de mentir.

« Votre excellence connaît mieux que personne les ressorts secrets qui font mouvoir les passions de ceux qui ont intérêt à surprendre sa religion ; elle se tient en garde contre les imposteurs placés aux derniers rangs de la société ; mais elle sait aussi qu'on ne se méfie pas également des individus titrés, décorés , et qui , dans l'ordre social , sont investis d'une haute considération. On prend volontiers leurs aphorismes pour des oracles ; leur prétendue science dispense du soin d'examiner , de discuter , d'approfondir , par la raison tranchante et décisive , qu'il est impossible qu'un seul homme puisse avoir raison contre tous (1). »

« Votre excellence pourrait-elle se formaliser et trouver mauvais qu'on se permît de lui dire que toutes les découvertes , toutes les vérités utiles , au moment de leur manifestation , ont éprouvé les plus rudes attaques et les plus violentes contradictions ? Lorsque Colomb eut découvert un Nouveau Monde , et donné , par suite de cette importante découverte , une si haute prépondérance à l'Espagne , n'ameuta-

---

(1) Quand on dit *contre tous*, cette assertion est de la nature des propositions universelles. Or, les propositions universelles, dans l'ordre moral, ont des exceptions. Heureusement pour le bonheur de l'humanité, bon nombre de médecins, sur divers points de la France, ont adopté le principe, et traitent leurs malades avec le plus grand succès, en employant les médicamens prescrits dans la *Médecine curative*. (Voyez l'Ouvrage cité ci-dessus et la *gazette des malades*).

t-il pas contre lui une foule de lâches et de bas courtisans qui ne cherchaient qu'à déprécier le mérite de son entreprise? L'histoire l'a vengé, mais ses jours n'en furent pas moins abreuvés de fiel, et les chagrins qu'il a essayés ne contribuèrent pas peu à abréger une vie qu'il avait dévouée au bonheur de l'humanité.

« Lorsque Galilée, créateur du vrai système astronomique et planétaire, eut mis son opinion au jour, toutes les sociétés savantes d'alors, c'est-à-dire les Universités et leurs suppôts, ne prirent-elles pas fait et cause dans un procès où elles ne comprenaient rien, et où elles ne voulaient rien comprendre? Il en coûta cher à cet homme immortel pour leur avoir fait toucher au doigt une vérité aujourd'hui démontrée.

« Quand Harvey, ce médecin dont le nom sera à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, eut fait la découverte de la circulation du sang, quels cris, quelles clameurs, quel vacarme de la part de ces vieux routiniers qui la regardaient comme le fruit d'un cerveau désorganisé! Alors, ainsi que le font les médecins de nos jours, ils s'entendirent, ils se concertèrent, ils se coalisèrent pour le desservir, non pas auprès d'un ministre, mais dans l'esprit du monarque anglais, dont jusque-là il avait possédé la confiance.

« Ces découvertes, ces importantes vérités, n'étaient cependant que des vérités de théorie et en partie de simple spéculation; elles ne blessaient aucune espèce d'intérêt, ou si elles en froissaient quelques-uns, ce n'était que des intérêts d'amour propre.

Néanmoins leurs intrigues basses et avilissantes ont conduit ces illustres personnages , les uns à l'exil , les autres à la perte de la liberté , d'autres enfin , tel que Socrate , à la mort.....

« Tels sont les funestes effets des passions humaines quand elles sont froissées dans leurs intérêts les plus chers. Mais , comment votre excellence , dont l'œil est si pénétrant dans toutes les parties de son administration , ne s'est-elle pas tenue en garde contre des hommes qui ont tant de traits de rapprochement et de similitude avec les persécuteurs des Colomb , des Galilée , des Harvey , des Descartes , tous noms qui seront l'ornement de l'histoire des temps modernes et la gloire des pays qui les ont vus naître....?

« Protecteur né des découvertes utiles et précieuses , votre excellence pourrait-elle repousser celle qui rend journellement à l'humanité les plus grands , les plus importans services ? En revenant par elle-même , et non par l'intermédiaire d'hommes qui ont le plus grand intérêt à la tromper , pour ensuite en imposer au public , à un nouvel examen , elle n'accusera plus de nuisibilité des médicamens dont cent mille guérisons , opérées annuellement sur l'un et l'autre hémisphère , proclament la puissante efficacité.

« Ce n'est pas le chirurgien Le Roy qui en porterait ses plaintes à l'audience de votre excellence. Content de son obscurité , on ne le vit jamais figurer parmi ces intrigans qui fatiguent à la journée les oreilles des ministres. Dans le silence de sa retraite , il se contenterait de gémir sur l'aveuglement de

ceux qui, sans examen, repousseraient une vérité utile; mais cent mille individus, répandus sur l'un et l'autre hémisphère, pousseraient les hauts cris, si on leur ravissait le moyen de conserver, ou de prolonger leur existence. Cent mille réclamations, de divers points de la France, se feraient jour et perceraient jusqu'au cabinet de votre excellence. Chacune d'elles porterait textuellement ces plaintes :

« Votre excellence peut bien appeler *l'attention des autorités et du public sur les dangers qui lui sont signalés ( par les médecins, s'entend )*; mais nous qui connaissons nos besoins, nous serons peu effrayés des terreurs paniques qu'on cherche à nous inspirer. Nous continuerons l'usage d'un moyen qui nous a rendu la santé et la vie; et si l'Autorité, étendant trop son pouvoir, en venait à le proscrire, la France ne serait plus qu'une vaste et immense pharmacie, où chacun en confectionnerait pour soi, pour ses parens, pour ses voisins, pour ses amis.

Je n'ai jamais vu un Ministre en face, je n'ai jamais assisté à son audience; mais je donnerais tout au monde pour être le témoin de sa contenance en présence de l'homme énergique qui lui adresserait un pareil langage. Les préjugés à part, il ne pourrait produire qu'un grand effet.

Quoi qu'il en soit, c'est un point de fait incontestable, consolidé par des témoignages nombreux et irrécusables, qu'une grande vérité médicale a été mise à découvert. Elle a été accueillie sur tous les points de la France, ainsi que dans les royaumes voisins. Partout elle compte de nombreux partisans

*La Médecine curative*, cet important ouvrage, a été traduit en espagnol en, italien; bientôt, probablement, il le sera en d'autres langues. Il a été réimprimé ou contrefait en Suisse et dans les Pays-Bas. Les Etats-Unis d'Amérique, la Louisiane, les colonies françaises, anglaises, espagnoles, danoises, proclament à haute voix les plus étonnantes guérisons, sur toutes les espèces de maladies et sur des gens de toutes couleurs. La fièvre jaune, cette peste des Antilles, qui moissonne, à leur arrivée, les deux cinquièmes des Européens qui vont s'établir dans ces climats, est forcée de céder à son efficacité. Voilà des vérités de fait que l'incrédulité la plus prononcée n'oserait révoquer en doute. Et un Ministre trompé, et sans avoir appelé ni entendu contradictoirement les parties, lance une circulaire équivalement prohibitive contre un homme qui, depuis plus de trente ans, exerce son état sous les yeux et en vertu de la loi!

A la vérité, cette circulaire rappelle les droits du chirurgien Le Roy à l'exercice de sa profession; il pourra donc prescrire à ses malades tels médicamens qu'il estimera convenables; mais elle renouvelle formellement la défense aux pharmaciens de délivrer lesdits remèdes sans la prescription d'un docteur ou d'un officier-de-santé. Il suit nécessairement de-là que les médecins ne les ordonnant jamais, les pharmaciens se donneront bien de garde d'en confectionner. C'est bien là l'équivalent d'une prohibition.

Sous les voiles du mystère, on pourrait dire, avec les précautions du plus profond secret, cette circulaire a été adressée aux préfets; ceux-ci l'ont adres-

sée de même à leurs sous-préfets , pour de là être transmise à leurs municipalités respectives. Cette mesure n'était pas une mesure locale , mais bien une mesure générale qui embrassait non pas un département , mais tous les départemens du royaume ; non pas quelques municipalités , mais toutes les municipalités du territoire français , avec injonction formelle de publier , et le rapport de l'Académie et la circulaire ministérielle qui enjoint aux maires de saisir ou faire saisir les médicamens , dits de Le Roy , partout où ils pourraient se trouver.

Il ne faut pas demander si le jour de cette publication a été un jour de gloire et de triomphe pour les quarante mille médecins ou médocastres , et autant à peu près de pharmaciens répandus dans les villes , bourgades et villages du territoire français. Qu'il faisait beau les voir applaudir à la voix du secrétaire de la mairie , et faire *chorus* avec lui pour répéter les anathèmes qui venaient d'être lancés contre la *Médecine curative* ! On rirait trop si on traçait le tableau des différentes farces auxquelles cette promulgation a donné lieu ; comme aussi il en est plus d'une qui ferait hausser les épaules de pitié. Ici , c'est un paysan qui interrompt la lecture , et qui s'écrie en pleine assemblée : « Oh ! le plaisant arrêté qui défend de nous guérir quand nous sommes malades ! J'en ai pris de ces médicamens , qui m'ont fait tout le bien possible , et j'en prendrai encore toutes les fois que j'en aurai besoin. Si je ne peux m'en procurer , j'en fabriquerai moi-même. Il faudra bien finir par-là , attendu que les pharmaciens n'en fabriqueront jamais , pas plus que les médecins n'en ordon-

neront. » Là, c'est un maire de village, non moins rigoureux observateur des formes, que jaloux de conserver l'influence qu'il tient de sa dignité. Décoré de son écharpe, il se transporte, accompagné du juge de paix, chez un habitant qu'il savait faire usage de ces médicamens. Il demande, au nom de la loi (il eût beaucoup mieux dit au nom de l'arrêté), l'exhibition des bouteilles où les médicamens étaient contenus : « Ah ! par ma foi, M. le maire, vous venez quatre heures trop tard ; ma femme, ici présente, a avalé le reste ce matin ; si vous voulez vous en saisir, voici le vase de nuit : verbalisez à votre aise, et envoyez le tout à qui de droit (1). »

Laissons là les farces de village, et parlons de choses plus sérieuses. Dans les grandes villes, où il s'agissait de porter de grands coups, on a déployé de grands moyens. On ne parlera que d'une seule anecdote, pour ne pas fatiguer ceux qui prennent un certain intérêt à la défense d'une vérité utile.

Aussitôt que la circulaire du ministre et le rapport de l'Académie furent parvenus aux chefs des administrations départementales, dans une certaine ville qu'on ne désignera que par sa lettre initiale O....., les agens de la police générale, aux ordres de l'administrateur en chef, furent mandés pour l'exercice de leurs fonctions. Ce n'était pas une conspiration con-

---

(1) Croirait-on que ce maire de village avait chez lui de ces médicamens, pour son usage personnel, et qu'avec eux il avait guéri son épouse ? Cependant il ne prétendait à rien moins qu'à en prohiber l'emploi : voilà encore comme sont certains hommes !

tre la sûreté de l'État qu'il fallait déjouer ; c'était quelque chose de *bien pis* : il s'agissait de garantir l'espèce humaine *du plus terrible de tous les fléaux*.

Deux jours étaient à peine écoulés depuis la réception de la circulaire en question , qu'environ sur les deux heures après midi , se présenta , dans une maison qu'il est inutile de désigner , un individu bien costumé , parlant bien , nullement embarrassé de sa personne. Cet émissaire demande , de but en blanc , les médicamens dits de Le Roy. Cette demande un peu brusque , à laquelle le correspondant de M. Le Roy n'était nullement accoutumé , annonçait un homme peu instruit sur la chose , et qui s'était formé l'idée que c'était une marchandise qu'on délivrait à la réquisition du premier qui se présentait. On se permit de lui adresser quelques demandes , entre autres celles-ci : Connaissez-vous , avez-vous lu la Méthode selon les principes de laquelle vous voulez-vous traiter ? Avez-vous une lettre du chirurgien Le Roy qui vous autorise à réclamer ces médicamens comme à vous personnellement adressés?... Ce n'est par pour moi que je les réclame ; c'est une simple commission dont je me suis bénévolement chargé.... La personne qui vous a commis en a-t-elle quelquefois fait usage?... Je l'ignore... Quelle est la maladie pour laquelle elle les réclame?..... Et aussitôt l'obligeant commissionnaire de tracer un tableau qui n'avait ni queue ni tête , où les couleurs étaient brouillées et les traits confondus.... Que la malade à laquelle vous vous intéressez , écrive à l'auteur de la *Médecine curative* , qu'elle lui trace l'état de sa situation , et lorsque les médicamens seront parve-

nus on les lui transmettra. Il ne faut pas demander si cet émissaire, en se retirant, laissa lire sur son front le signe du mécontentement.

Le même jour, sur les cinq heures, un second personnage se présente. Il est probable que ces deux agens de la police ne s'étaient pas revus; mais à coup sûr ils avaient fait leur thème ensemble. Même langage, même tournure d'expressions. C'était encore une commission; c'était pour une femme malade, qui n'en avait jamais fait usage. On se permit de lui adresser les mêmes demandes qu'on avait faites à son précurseur. On se permit de plus, de lui faire sentir qu'il y avait au moins, tant de sa part que de celle de la personne qui l'avait commis, imprudence, pour ne pas dire témérité. Pour obtenir la transmission, on lui prescrivit les mêmes conditions à remplir; et dans un petit accès d'humeur, il ne put s'empêcher de dire en sortant: S'il faut tant de formalités, la malade peut bien se charger elle-même de ses commissions....

Ces deux visites ressemblent bien fort à de l'espionnage. Les tentatives n'en resteront pas là. La haute surveillance, qui avait commencé d'abord par lancer ses furêts, voyant qu'elle avait échoué dans ses poursuites, transmet ses ordres à la municipalité du lieu. Les médecins étaient au courant. Le rapport de l'Académie de médecine leur avait été communiqué, et ils poussaient fortement à la roue (1).

---

(2) Les médecins étaient tellement au courant, que plus de deux mois d'avance ils se targuaient du *coup mortel* qui, selon eux, devait être porté à *la Médecine curative*.

Les ordres sont donnés, et voilà nos commissaires de police chargés de cette importante opération.

On se concerte : il faut jouer d'adresse. Ils jettent les yeux sur une femme qu'ils endoctrinent ; ils l'instruisent dans l'art du mensonge, et de plus, ils lui remettent l'argent pour payer l'objet de sa demande. Ces agens de l'Autorité étaient en embuscade, à trente pas géométriques, cachés sous l'arcade d'une porte cochère, bien disposés à saisir les médicamens au sortir de la maison. Mais quel fut leur étonnement, lorsqu'ils virent cette femme revenir les mains vides ! Le commissaire en chef qui s'était mis à la tête de cette *brillante* tentative, voyant que son projet avait échoué, abandonne le reste de l'expédition à un commissaire d'arrondissement, qui s'en charge, accompagné d'un de ses subordonnés. Ils se présentent.

Qui vous amène ici ?.... Nous sommes commandés pour faire une visite relative aux médicamens *dits de Le Roy*.... Quels sont vos titres pour vous présenter chez un citoyen ?.... Nous sommes commissaires de police.... Avez-vous une autorisation spéciale, signée du maire ou du préfet ?... non.... Vous comprenez qu'à défaut de cette autorisation spéciale, vous ne pouvez vous présenter chez moi ?.... L'observation est juste, et nous allons nous retirer.... Non, messieurs, faites ce pourquoi vous êtes envoyés ; parcourez la maison. Par où voulez-vous commencer ? est-ce par la cave ? est-ce par le grenier ? Déjà ils avaient inspecté divers locaux, lorsqu'il leur fut dit : Hé bien, messieurs, vous ne trouvez rien ? mais vous en trouveriez vingt-cinq

bouteilles, qu'on vous prierait de les regarder, et de n'y pas toucher ; car, somme totale, est-ce qu'un citoyen n'a pas le droit d'en boire à son repas, s'il en préfère l'usage à celui du vin ou de toute autre liqueur?... Personne ne peut le lui contester.... Que venez-vous donc faire ? Pour couper court, dites à ceux qui vous envoient, quels qu'ils soient, qu'il existe des lois ; que nous vivons en France à leur abri ; que tout citoyen ne doit connaître que la loi. Si sa conduite est en opposition avec elle, il y a des tribunaux à qui il appartient d'en connaître ; et de plus, il n'y a pas et il ne peut exister de loi qui puisse empêcher un citoyen de rendre service à ses semblables. D'ailleurs c'est une affaire jugée.... Tel a été le résultat d'une visite domiciliaire, faite dans une des bonnes villes de France. Depuis ce temps on n'y a entendu parler de rien à ce sujet. Mais n'a-t-on pas vu, en des lieux indiqués par la Gazette des malades, des commissaires de police saisir, emporter, ravir à des malades en traitement, les médicamens dont ils étaient en train de faire usage, sous le prétexte spécieux de dépôt ? Eh, voilà comme certains hommes, investis d'une portion du pouvoir, sont plutôt propres à le faire haïr qu'à le faire aimer ! et voilà comme, dans les mains de ces hommes, la sûreté de leurs semblables est garantie par les lois !....

#### RÉFLEXIONS.

Sur tous les points de la France et de l'étranger, sans omettre les colonies, les médecins se sont insurgés contre la méthode dont les principes sont

recommandés et développés dans l'immortel Ouvrage ayant pour titre *la Médecine curative* (1).

Sur tous les points de la France, on pourrait dire sans exagération sur tous les points du globe, des guérisons innombrables ont été opérées sous les yeux des plus habiles et des plus renommés d'entre eux, sur des malades qu'ils avaient déclarés incurables.

De tous les points de la France et de l'étranger, on a vu affluer des témoignages non suspects d'hommes recommandables par le rang qu'ils occupent dans la société.

Généraux d'armée, colonels en activité de service, grands-croix de la Légion d'honneur, chevaliers de Saint-Louis, colonels en retraite, capitaines, lieutenans, etc. : voilà pour le militaire.

Présidens de tribunaux, maires de diverses communes, adjoints, notaires, avoués, hommes de loi : voilà pour la magistrature.

Aumôniers du Roi, vicaires-généraux, curés respectables par leur caractère autant que par leurs vertus, négocians, cultivateurs, planteurs dans nos colonies et celles qui ne nous appartiennent pas, médecins, chirurgiens, artisans, etc. : voilà pour le clergé et pour toutes les classes de la société.

En fait de témoignages pourrait-on demander ou exiger quelque chose de plus ?

---

(1) Il y a cependant de nombreuses exceptions. Cette phrase ne regarde pas les médecins probes et désintéressés qui font usage personnellement de cette méthode, et qui l'administrent à leurs malades.

Procédons avec ordre , et pressons les conséquences. De deux choses l'une : ou le témoignage de ces hommes de tous climats, de tout âge, de tout sexe, de toutes couleurs, de tous états, de toutes conditions, est le résultat d'une imagination frappée et blessée jusqu'à la démence, en affirmant des guérisons qui ne sont rien moins que réelles; ou bien leur témoignage est l'expression franche et naïve des maladies qu'ils ont ressenties, et de la guérison qu'ils ont obtenue en se conformant aux procédés, tels qu'ils sont tracés dans la *Médecine curative*. Voilà l'alternative qu'on propose à l'Académie de Médecine en corps, ainsi qu'au champion qu'elle a délégué pour combattre en son nom. Il ne s'agit plus que de faire un choix. Mais ce choix, il faut le faire; il devient indispensable. C'est un OUI ou un NON. Il n'y a pas d'autre moyen de sortir de ce cercle: c'est celui de POPILIUS.

Si l'on admet la première proposition, c'est dire à plus de cent mille malades, ou ci-devant malades, de toute nation, de tous états, de toute condition, qu'ils ont été frappés d'un esprit de vertige et de folie, ou qu'ils sont des hommes de mauvaise foi, en traçant le tableau des maladies qui n'ont existé que dans leur imagination, et tout cela pour établir la réputation et consolider la gloire d'un vil saltimbanque qu'ils n'ont jamais vus, et selon toutes les apparences qu'ils ne verront jamais. C'est dire à plus de cent mille individus qui ont pour eux le sentiment intime de leur guérison, ou au moins d'une amélioration sensible dans leur état sanitaire, qu'ils sont des dupes, pour ne pas dire des imposteurs.

Si ces guérisons opérées sur les divers points du globe n'ont rien de chimériques elles sont donc réelles; l'homme de l'art qui les a opérées est donc l'homme de l'art par excellence; il n'est donc pas un vil charlatan; son principe est donc vrai; la méthode où il est consigné est donc un Ouvrage précieux pour l'humanité; les médicamens dont il prescrit l'usage, ne sont donc point des poisons, ainsi qu'on les a d'abord qualifiés; ce ne sont donc pas des drastiques violens *qui offrent les plus grands dangers* (1); le rapport fait par l'Académie à Son Exc. est donc au moins plus qu'exagéré, et l'on pourrait même dire, et à celui qui l'a rédigé, et à ceux qui l'ont approuvé, qu'ils ont surpris la religion du ministre.

Voilà bien une suite de conséquences qui probablement ne seront pas trop du goût du corps académique, et elles lui déplairont d'autant plus, qu'elles découlent évidemment du principe qui les renferme.

Dans cette lutte, dans ce combat, que les médecins de la Capitale et des départemens ont provoqué, quelles pouvaient donc être leurs prétentions et leurs espérances? Ah! sans doute ils ont cru qu'une lettre du ministre suffirait pour proscrire et anéantir une méthode de traitement couronnée des plus étonnans succès sur l'un et l'autre hémisphère!.... Mais ils n'ont prouvé autre chose, sinon que leurs intérêts froissés et leur amour-propre humilié étaient les secrets mobiles de leurs menées et de leur déchaînement général sur toutes les parties de la France.

---

(1) Paroles extraites de la Circulaire ministérielle d'après le rapport soumis par l'Académie au Ministre.

Voilà la cause et l'unique cause de ces clameurs , de ce clabaudage , de ces plaintes , à partir du dernier médicastre de village , jusqu'à ces *virtuoses* qui savent si bien se faufiler chez les grands , et près des principaux agens du Pouvoir. Encore une fois , pourquoi ce déchaînement universel , et auquel les médecins des nations voisines ne sont pas tout-à-fait étrangers ? la raison en est simple ; le colosse médical est miné dans sa base ; il est sur le point d'être renversé ; on craint la perte de la considération ; on ne se résout pas aisément à n'être plus rien , après avoir été quelque chose. Dans quelles autres vues tant de tapage et de fracas ? Si la chose était mauvaise , après les attaques sans nombre qu'on lui a livrées , il y a long-temps qu'elle serait détruite ; ou , pour mieux dire , elle se serait détruite , elle serait tombée , sans l'intervention du Pouvoir. Cependant elle subsiste ! Il y a quelque chose de plus ; elle prend de jour en jour de nouveaux accroissemens.... ; la conséquence se déroule d'elle-même.

Si les médecins de nos jours persistent à nier une vérité qui a percé malgré les obstacles qu'ils n'ont cessé de lui opposer , qu'ils ouvrent du moins les yeux sur leurs intérêts , en cessant leurs attaques. L'expérience a démontré que toutes leurs démarches n'ont abouti qu'à investir d'une plus grande célébrité les médicamens prescrits dans un Ouvrage qui surnagera sur l'océan des siècles. Que les hommes de l'art et ceux qui s'y destinent , songent bien que tels et tels personnages de marque ont secoué les préjugés qu'avaient eu grand soin d'entretenir et de fomenter leurs médecins , en ce qui concernait leurs connais-

ances médicales, et qu'aussitôt que la haute classe aura reconnu l'efficacité du mode de traitement si mal à propos repoussé, il ne leur restera plus d'autre ressource que de l'adopter avec franchise; ou de se résoudre à n'être plus que des médecins sans pratiques.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XXXII.

*Courte notice, qui, aux yeux de plus d'un lecteur, équivaudra à un long chapitre.*

On a vu avec quel zèle le Ministère public, en différentes villes, a pris fait et cause dans des affaires qu'il s'était rendues propres, puisque nulle partie civile n'articulait pas même la plainte la plus légère. On a vu, dans la poursuite de prétendus délits, déployer cette vigueur, cette énergie dont il est animé lorsqu'il s'agit de poursuivre ces délits majeurs qui portent une atteinte notable à l'ordre social et à la tranquillité publique. On l'a vu, tantôt provoquant de grandes amendes en vertu de nos anciennes lois contre les prévenus de contravention aux lois nouvelles. On a entendu, à Orléans, faire valoir comme une grâce, comme un bienfait signalé, cette indulgence qui ne lui avait pas permis de solliciter contre eux la peine de l'*incarcération*. Quand on parle du Ministère public, on ne doit pas perdre de vue qu'ici il est un magistrat qui a été dit au tribunal de première instance par un membre de ce même ministère, est censé l'expression de la pensée du magistrat chargé de cet em-

ploi en Cour d'appel, surtout lorsque celui-ci sou-  
tient en pleine audience les dires du magistrat subal-  
terne.

Où le Ministère public, à Orléans, avait-il puisé ces sentimens si peu favorables aux prévenus? Par-  
lait-il d'après sa conviction intime, ou seulement d'a-  
près de perfides suggestions? Était-ce d'après lui-  
même qu'il prétendait, à Amiens comme à Orléans,  
raver à un homme, exerçant publiquement son état  
dans la première ville de l'Europe, le titre dont il a  
été investi en vertu des lois, par la raison que son  
nom ne se trouvait pas inscrit dans je ne sais quel al-  
manach? En se déchaînant contre les effets préten-  
dus pernicieux d'une méthode nouvelle, en mettant  
en avant que le *vert-de-gris* entraît pour beaucoup  
dans la composition des médicamens prescrits par  
cet homme de l'art, confectionnés d'après ses ordres  
et sous ses yeux, par un pharmacien de la Capitale,  
le public devait croire que l'organe de l'Autorité avait  
lu cette méthode, qu'il en avait disséqué les princi-  
pes, qu'il avait fait analyser ou décomposer les mé-  
dicamens, qu'il allait mettre sous ses yeux une lon-  
gue série de procès-verbaux *en bonne et due forme*,  
constatant des résultats fâcheux. Rien de tout cela.  
Le ministère public fit assigner sept témoins en pre-  
mière instance; et nous avons rapporté leurs dépo-  
sitions. Une seconde enquête a été faite en appel;  
nouveau surcroît de triomphe pour une vérité qui se  
rattache de plus près qu'on ne se l'imagine au bon-  
heur de l'humanité. D'après les bruits répandus par  
la plus insigne méchanceté, on devait s'attendre à  
trouver des témoins par centaines, à voir l'auditoire

regorger d'enfans qui auraient à regretter la mort d'un père tendre, de maris déplorant la perte de leurs épouses. Toutes les recherches n'ont abouti, après quinze jours de pas et de démarches, qu'à procurer, comme on l'a dit, trois témoins, dont deux ont déposé des choses insignifiantes, et le troisième est tombé en contradiction manifeste avec lui-même. Un quatrième témoin, élève en chirurgie, assigné comme les trois autres, n'a point paru, et a reçu, dit-on, l'ordre de ne point se présenter, parce qu'on a su qu'il n'avait à faire que des dépositions favorables aux prévenus. Que de réflexions à ce sujet!

L'autorité du Ministère public émane d'une source infiniment respectable, puisqu'elle n'est autre que l'autorité du Souverain, qui lui-même l'a reçue de Dieu, auteur et principe des sociétés humaines. Le magistrat, institué par le Roi, est son œil, son bras, son oreille, sa voix; s'il n'était pas tout cela, il ne serait pas ce qu'il doit être. Le Monarque est le principe de la justice dans l'étendue de ses États. Par le ministère de ses préposés, ses longs bras s'étendent jusqu'aux extrémités de son Empire; il va chercher les grands coupables jusque dans le creux des rochers et les entrailles de la terre. Mais jamais l'intention du Souverain, en faisant une délégation de son pouvoir, ne fut de concéder à ses agens le droit d'injurier un citoyen, de le traîner, sans raison ni sans motif, de tribunaux en tribunaux, de l'enlever à ses juges naturels, de lasser, de fatiguer, de désoler sa patience, de se faire un jeu de le troubler dans ses occupations, et dans la tranquillité de son existence. Accuser, comme il l'a fait à Orléans, un

prêtre de porter la mort, la désolation dans les familles, en opérant des distributions scandaleuses de compositions nuisibles ou malfaisantes ! tels étaient les griefs que le Ministère public fit valoir dans ce procès, peut-être unique dans les fastes de la magistrature. Si ces expressions ne sont pas injurieuses, où donc en trouvera-t-on ? Que le ministère public accuse, qu'il produise des pièces à l'appui de son accusation, c'est son devoir, c'est son droit ; mais nulle puissance n'a pu lui conférer celui d'injurier le dernier des citoyens.

Le magistrat n'a-t-il pas assez à gémir d'être dans la dure nécessité de provoquer la juste sévérité des lois contre les crimes réels, sans aller en chercher d'imaginaires, sans imputer à crimes, ou au moins sans imputer à délit, des actes de bienfaisance et d'humanité ! Accoutumé à ne voir que des coupables dans le plus grand nombre des prévenus, le Ministère public a appris, par sa propre expérience, qu'il ne suffit pas de provoquer une peine pour la faire infliger, et qu'il y a loin d'une peine afflictive à la conduite d'un honnête homme. Quand on n'a que des moyens de cette nature à opposer à l'innocence et à la non-culpabilité d'un citoyen, c'est bien donner la preuve la plus complète qu'on est mu par des motifs qui ne sont pas dans une parfaite harmonie avec l'intérêt général de la société. L'intention est pure, l'intention est droite ; mais rien n'empêche que la tranquillité d'un citoyen paisible n'en ait été troublée.

Quel a été le résultat de toutes ces attaques, qui n'étaient rien moins que des procédés pacifiques ? A

quoi ont abouti toutes ces chuchoteries de société , où l'esprit de coterie avait , par anticipation , prononcé ses arrêts ? La plupart de ceux qui n'avaient point d'opinion , ou qui n'avaient qu'une opinion vacillante , ont cherché à s'en former une , ou à fixer celle qu'ils avaient déjà ; et une méthode de traitement , qui n'était qu'à moitié connue , a acquis une vogue , une célébrité , une faveur telles que tous ses partisans réunis n'auraient jamais pu les lui concilier. En vain l'intrigue , la jalousie , le mensonge , armés contre la Vérité , ont mis en jeu tous leurs moyens d'attaque , il ne leur est resté pour partage que la honte , l'ignominie et le mépris.....

\*\*\*\*\*

### CHAPITRE XXXIII.

*A quoi bon tant de médecins ? pourquoi la France en est-elle aujourd'hui encombrée ?*

Il y a cinquante ans , les médecins étaient en petit nombre. Nos Universités , sans même en excepter celle de la Capitale , ne comptaient pas la dixième partie des élèves qu'on y compte aujourd'hui. Telle ville de province du second ou du troisième ordre , et dont la population s'élevait de trente-cinq à quarante-cinq et même à cinquante mille âmes , avait pour le service de santé , trois , quatre , à peine cinq médecins. Aujourd'hui le nombre en est plus que quadruplé. Voilà depuis trente ans , un notable , on pourrait tenté de dire , un prodigieux accroissement. Est-ce que les infirmités humaines pèseraient plus qu'autrefois sur notre chétive humanité ? Est-ce que

de nouvelles maladies, inconnues aux générations antérieures, auraient assailli notre être au point de provoquer de plus abondans secours? non. Les infirmités sont ce qu'elles ont été, et ce qu'elles continueront d'être jusqu'à la consommation des temps. On pourra bien inventer de nouveaux mots, enrichir la nomenclature médicale d'expressions plus ou moins scientifiques, surcharger, fatiguer la mémoire des jeunes adeptes par des étymologies plus ou moins bizarres; mais les maladies en changeant de nom, ne changeront pas pour cela de CAUSE ni de nature.

Serait-ce donc une témérité de chercher et d'assigner la cause de cette effrayante multiplication ?

On peut, par aperçu et sans crainte d'être taxé d'exagération, porter à quarante mille le nombre des médecins, chirurgiens, officiers-de-santé, pharmaciens, etc., qui couvrent aujourd'hui la surface du territoire français. Parmi les causes de ce prodigieux et de cet inconcevable accroissement, on ne doit pas omettre ce reflux de tant de milliers de jeunes gens attachés au service des hôpitaux, ou à la suite des armées, qui, n'ayant vu que couper des bras et des jambes, ont rêvé qu'ils étaient capables d'exercer le grand art de guérir. Sans aucune espèce d'études préparatoires, n'ayant pour garantie que la protection d'un chirurgien-major de régiment, dont la faveur n'était rien moins que gratuite, lors du licenciement des armées, ils ont été versés dans la société avec ou sans examen préalable, n'ayant souvent d'autre titre qu'un brevet insignifiant, ou des certificats extorqués par adresse. Or, le nombre de cette espèce d'adjudans-majors devait être considérable, parce qu'il

était beaucoup plus aisé de figurer dans un hôpital avec un ample tablier blanc devant soi, que de payer de sa personne en présence de l'ennemi. Aussi sont-ils presque tous revenus sains et saufs, tandis que les membres épars de nos soldats mutilés, et peut-être leurs cadavres, crient vengeance contre la maladresse ou l'impéritie de pareils hommes.

Il est encore d'autres causes qui font naître les plus légitimes appréhensions sur le futur accroissement. Quand on pense que les écoles de la Capitale, sans parler de celles qui sont disséminées dans les départemens, présentent un tableau de dix mille étudiants. En dix ans quelle prodigieuse multiplication ! A la vérité, la mort promènera sa faux meurtrière sur la tête des anciens et de quelques-uns des modernes ; mais le nombre en moins sera bien loin d'égaliser le nombre en plus ; et l'on peut dire qu'avant dix années écoulées, nous aurons en France au moins cinquante mille individus pratiquant l'art de guérir, ou attachés à l'exercice de cet art.

Politiquement parlant, quel homme ne serait effrayé de cette étonnante multiplication ! car, somme toute, il faut que chacun vive de son état. Or, comme il n'est si chétif médocastre de village qui, année commune, ne gagne au moins trois mille francs, il est démontré arithmétiquement que l'art de guérir, vrai ou prétendu tel, coûte annuellement à la France malade, ou valétudinaire, la somme de cent cinquante millions au moins ; et l'on ne fait pas entrer dans ce calcul les bénéfices immenses de ces virtuoses dans le grand art de tailler, de couper, de brûler et même d'arracher au besoin ; hommes qui

dans la Capitale se vantent de profits annuels qui s'élevent jusqu'à cent cinquante mille francs et au-delà, et qui ne sortent pas de chez eux pour porter les secours de leur art à la distance de vingt-cinq ou trente lieues, si on ne leur a préalablement compté une somme de deux ou trois mille francs. Il faut convenir que c'est payer chèrement le talent; et encore quel talent? Souvent le résultat d'une visite si chèrement payée, c'est d'entendre prononcer équivalement un arrêt de mort.

Quand un jeune homme sortant du collège a sous ses yeux l'exemple d'hommes qui, dans la société, jouissent d'une honnête existence, sans autre peine ni autre fatigue que celle de parcourir les rues d'une ville, soit à pied, soit dans un élégant cabriolet, ou au pis aller, les campagnes avec un bon cheval entre ses jambes, il en faut souvent moins pour fixer son indécision. Il jette un coup-d'œil rapide sur les divers états de la société; il analyse les avantages, il pèse les inconvéniens; et c'est alors qu'il commence à réfléchir, parce qu'il a compris qu'il est indispensable d'embrasser un état, quand on n'a pas une fortune suffisante pour vivre de ses revenus. Quand on n'a que de modiques ressources, on ne peut élever bien haut ses prétentions, et il est naturel de choisir entre les diverses professions, celle qui présente le double avantage des bénéfices pécuniaires et d'une espèce de considération.

Pour entrer dans la carrière du commerce, il faut des capitaux. Avec rien on ne peut faire quelque chose. Or, les capitaux sont la chose du monde la moins facile à se procurer.

Le barreau ! avant d'y paraître avec succès il faut de longues études ; avant d'obtenir la confiance publique il faut des années ; en outre il faut de l'organe , de la prestance , une élocution qu'il n'est pas donné à tous de posséder.

L'état militaire ! il fut un temps sans doute où il offrait à une jeunesse , amie de la gloire , une brillante perspective , un avancement rapide , des honneurs , et ce que les Latins appelaient *bona castrensia*. Mais aujourd'hui que notre patrie , après vingt-cinq ans de guerre intestine ou étrangère , accompagnée des plus horribles déchiremens , jouit des douceurs de la paix , un jeune guerrier peut rester dans le même grade pendant dix ans entiers sans espoir d'avancement , avec des appointemens si modiques qu'il est forcé de suivre les lois d'une stricte et rigoureuse économie.

L'exercice du grand art de guérir , non-seulement ne présente aucun de ces inconvéniens , mais il offre au contraire à ses jeunes adeptes une foule de chances avantageuses. En trois ans d'études , quatre au plus , un jeune homme muni de son diplôme , peut se lancer dans la société , et choisir à son gré le théâtre où il se fixe plus à propos de se fixer pour y exercer son talent. S'il est assez heureux pour s'être ménagé , non pas des protecteurs , mais des prôneurs intelligens et adroits , c'est une affaire , sinon terminée , au moins commencée sous les plus heureux auspices. Le temps fait ordinairement le reste.

Mais toute cette jeunesse plus remplie d'ellemême qu'elle ne l'est de science et de capacité , qui en sortant des écoles de la Capitale , ou de celle de nos

provinces , se répand sur les divers points de ce vaste Royaume, oserait-elle bien penser qu'elle soit en état de combattre contre un ennemi tel que la maladie, ou la mort qui en est presque toujours la suite inévitable ?

Passé encore si, ouvrant les yeux à une vérité connue, ces jeunes gens avaient le bon esprit de s'y rattacher et d'envisager le plus grand soulagement de l'humanité ; mais leur thème est fait d'avance. Ils repousseraient avec l'air du dédain une méthode nouvelle qui serait prompte et curative. Le motif s'explique de lui-même. Un malade guéri n'a plus besoin de médecin ; mais le médecin a besoin de malades, et il ne vit point avec ceux qui jouissent d'une bonne santé.

Avec de pareils principes il faut s'attendre, non pas à la diminution, mais bien à voir s'accroître le nombre de ces prétendus conservateurs de l'existence humaine. Il ne peut y avoir que l'éclat d'une vérité lumineuse à la portée de la multitude, qui puisse opposer une digue à cet accroissement prodigieux de vampires qui dessèchent tout à la fois le principe de la vie avec leurs sangsues, et la fortune et l'aisance de leurs concitoyens<sup>(1)</sup>. Or, cette vérité brille

---

(1) Plus il y aura de médecins dans un pays, plus il s'appauvrira, lorsqu'une administration sage et prévoyante ne portera pas son attention sur les nombreux abus qui se sont glissés dans l'exercice de l'art médical ou chirurgical. On pourrait citer, à l'appui de cette assertion, des particularités qui ne seraient rien moins qu'un fleuron de plus à la couronne de certains praticiens. Est-il surprenant après cela, qu'on les voie briller et afficher un faste insultant, et éclabousser avec les roues de leurs cabriolets le citadin modeste dont ils ont su alléger la bourse ? Il y

à nos yeux. Laissons aux générations qui viendront après celle où nous vivons, le soin d'apprécier les résultats. Mais si l'Autorité ne met des bornes à la multiplicité sans cesse croissante de ces hommes qui se proclament les conservateurs de la vie; si elle ne fixe des limites que leur cupidité ne puisse franchir, il viendra un jour où l'homme peu fortuné préférerait un incendie à une maladie de trois mois, lorsqu'elle nécessite une opération, ou une centaine de visites. Contre l'incendie il existe des garanties; contre les médecins il n'en existe aucune. Il y a quelque chose de plus, leur nombre toujours croissant étouffera les réclamations les plus justes, et on finira par n'entendre que ces paroles : Paie.... paie..... pauvre malade !....

\*\*\*\*\*

#### CHAPITRE XXXIV.

*Les injustices et la mauvaise foi mises en évidence.*

La jalousie est capable de tout, hors le bien. On l'a déjà dit, elle ne dort guère; et dans le court som-

---

à cinquante ans, nos médecins de province allaient à pied. Ils ne faisaient pas à beaucoup près autant de fracas et d'étalage que les médecins d'aujourd'hui, dont le nombre est plus que quadruplé. Quel problème à résoudre! Il n'est cependant pas insoluble. Nos sociétés médicales, nos Académies savantes, se donneront bien de garde d'en faire la matière d'un prix, ni de proposer une médaille d'or ou d'argent à l'observateur impartial qui s'aviserait d'en donner la solution. C'est le *noli me tangere* de la Médecine moderne.

meil qu'elle se permet, elle ne rêve que mensonges, médisances et calomnies. Tous les moyens lui sont bons; et fallût-il même être injuste, elle le sera, pourvu qu'elle parvienne à ses fins. Ce n'est pas ici une vérité neuve. On l'appellera, si l'on veut, une vérité rebattue : raison de plus pour être dispensé de fournir les preuves à l'appui.

Sur tous les points de la France, où la méthode du chirurgien Le Roy a pénétré, le déchainement contre ses succès, a été jusqu'à la démence, pour ne pas dire jusqu'à la fureur. Plusieurs villes ont été témoins d'actions basses et avilissantes pour ceux qui en étaient les auteurs; quelques-unes ont vu jusqu'à des actes arbitraires, qui auraient pu être attaqués; mais le mépris qu'inspirent ceux qui s'en sont rendus coupables, les a laissés se débattre avec le repentir qu'ils en éprouveront tôt ou tard. Lyon, cette cité recommandable par tant de titres, a produit aussi des hommes auxquels l'arme de la calomnie n'a pas toujours été inconnue; mais Orléans a été comme le foyer du Volcan, d'où sont parties les grandes éruptions. C'a été, dans cette ville, comme le tableau d'une conflagration générale; le frère prenait parti contre son frère, l'épouse contre son mari, le fils contre son père. Ceux qui avaient été guéris, ou qui avaient été témoins de guérisons plus ou moins frappantes, ne pouvaient s'empêcher de dire, ou ce qu'ils avaient vu, ou ce qu'ils avaient senti. Les autres niaient l'existence des faits, ou ne daignaient pas se donner la peine de les constater. Circonvenus par les préjugés de l'enfance, qui sont fortifiés et corroborés par les déclamations mensongères d'hommes

qui ont le plus grand intérêt à repousser ce qui leur est nuisible, est-il surprenant que la Vérité ne puisse percer le nuage épais dont certains esprits sont enveloppés ?

Serait-il permis à celui ou à ceux qui portent un coup-d'œil observateur sur cette dissidence d'opinions, d'en analyser les causes, de remonter à leurs principes ? Pourquoi ce déchaînement général de la plupart des médecins des divers endroits où cette méthode a pénétré par suite de succès éclatans et incontestables ? Le mot *déchaînement* aurait-il donc quelque chose de trop dur ? ne pourrait-on pas même dire qu'il ne rend que d'une manière imparfaite l'acharnement de la plupart des médecins des divers points de la France (sans parler de l'étranger), pour détruire et anéantir, s'ils le pouvaient, les procédés prescrits par l'auteur de la *Médecine curative* ? Malgré trois arrêts de Cours souveraines (Orléans, Amiens et Bourges), malgré six jugemens de tribunaux (Paris, Quimper, Vannes, Vouziers, Charleville, Reims), ils se remuent et s'agitent en divers sens ; à force de mensonges et de suggestions perfides, ils compromettent journellement le ministère public, qui succombera toujours dans ses poursuites, parce que sur ce point la jurisprudence paraît fixée, et que les bases sur lesquelles elle repose sont inébranlables. Ils induisent à erreur et trompent un Ministre !....

Qu'ils apprennent, une fois pour toutes, que plus ils feront de tentatives, plus ils contribueront, contre leur volonté, au triomphe d'une vérité qu'ils devraient accueillir et propager, au lieu de chercher à l'anéantir.

On a commencé par donner le nom d'engoûment, ensuite celui de fanatisme, à l'attachement raisonné qu'une partie du public a témoigné à l'égard d'un mode de traitement dont les succès avaient répondu aux espérances qu'on en avait conçues. Les hommes intéressés à étouffer dans son berceau ce qu'ils appelaient le *fléau de l'humanité*, disaient à qui voulait les entendre : Nous avons pris une résolution irrévocable, c'est de ne jamais mettre les pieds dans les maisons où nous saurons que les remèdes prescrits par le chirurgien Le Roy auront pénétré; et déjà les preuves de cette résolution, qui sont arrivées de plus d'un endroit, nous portent à croire qu'une *douce et aimable* philanthropie en a fourni les motifs.

Mais serait-ce bien l'amour de vos semblables qui vous aurait déterminés à prendre une pareille résolution? Quand on aime les hommes, on plaint leur égarement, mais on ne cesse pas pour cela de les obliger. Quoi! vous auriez le cœur assez dur, l'âme assez pétrie d'insensibilité, pour refuser vos secours et vos soins à celui que l'erreur d'un moment aurait séduit ou entraîné? Passe encore pour ces obstinés, ces endurcis, ces incrédules renforcés, qui, soit de vive voix, soit dans leurs écrits, ont déclaré qu'ils voulaient mourir sans vous. Mais tous les hommes n'ont pas le *malheur* d'être plongés dans le même excès d'*aveuglement*. De grâce, laissez-vous fléchir; laissez-vous attendrir, et ne confondez point sous les mêmes anathèmes celui qui n'est coupable que pour s'être laissé séduire, et celui qui a séduit des êtres faibles et irréfléchis. Non, vous ne leur refuserez point vos soins, ne fût ce que pour ramener des hom-

mes de la voie de l'erreur où ils se sont volontairement et aveuglément précipités ; ne fût-ce que pour leur donner à entendre que la cause de leur maladie, et à coup sûr de leur mort prématurée , ne peut être attribuée qu'à l'effet des médicamens prescrits par cet homme à qui vous avez juré une haine irréconciliable.

Vous savez que ces moyens vous ont plus d'une fois réussi : et pourquoi ne vous réussiraient-ils pas encore ? Cette charité , dont en mainte occasion vous vous êtes montrés les vengeurs , les défenseurs ou les apologistes , se concilie donc ici à merveille avec vos intérêts pécuniaires : et vous êtes trop clairvoyans et trop avisés pour ne pas mettre , comme dit le proverbe , *de l'eau dans votre vin*. Oui , vous rabattrez quelque chose de la rigueur de vos arrêtés , et en cela vous agirez sagement. Vous vous ferez un peu prier , mais vous céderez sans trop de résistance. Déjà plus d'une fois , dans certaines maisons où vous faisiez la pluie et le beau temps , on vous a vus roder , envoyer vos émissaires pour tâcher de reconquérir une confiance perdue : et malgré l'état inquiétant de vos anciens clients , on en a vu plus d'un refuser constamment vos visites et vos bons offices , et s'en trouver parfaitement bien. Oui , vous reviendrez à la pratique et à l'exercice de cette belle vertu dont vous prenez si hautement les intérêts : vous serez charitables malgré vous.

Oh ! sans doute , vous les connaissez à fond ces lois saintes , vous qui , ne sachant que répondre aux petits reproches que vous avez si justement mérités , ne trouvez de moyens de vous en laver qu'en accusant celui

qui vous les a faits d'avoir blessé les règles de la charité chrétienne ; vous qui laissez découler de vos lèvres le fiel de la médisance , ou le poison de la calomnie , contre celui qui a soulevé un coin du rideau qui cachait vos jongleries. Eh bien ! trouvez bon qu'il vous dise qu'il ne les a pas enfreintes, ces lois saintes et divines, et qu'il n'a blessé personnellement aucun d'entre vous. Il a envisagé vos principes de la même manière que vous les envisagez vous-même : c'est-à-dire comme reposant sur de simples conjectures. Il a dit qu'on ne guérit pas un malade avec de tels moyens ; il a dit que vous ne marchez qu'en tâtonnant à l'exemple de vos devanciers, qui vous ont transmis une routine en lieu et place de principes ; il a dit que vous refusiez d'ouvrir les yeux à la vérité qui vous est offerte, que vous n'avez été que des maladroits dans les moyens que vous avez employés pour détruire une vérité gênante, et que tous vos efforts n'ont abouti qu'à lui donner plus de célébrité. Où est donc le délit ? Est-ce que vous seriez devenus casuistes sans le savoir , et comme en dormant ? en tous cas vous seriez de fort mauvais casuistes.

Voilà cependant ce que vous appelez une violation des règles de la charité chrétienne. Ah ! daignez mieux la connaître ; apprenez que la charité embrasse l'universalité des hommes , et que le bien général de la société est préférable à la perte de quelques pièces d'argent que la manifestation de certaines vérités utiles a pu empêcher de tomber dans vos mains. Ne devriez-vous pas, au contraire , lui savoir bon gré de sa retenue et de sa modération ?

Vous savez l'empressement que le public a montré pour se procurer la première édition de cet Ouvrage, à l'époque où il a paru. Vous n'ignorez pas quels sont les ménagemens dont on a usé envers vous, pour ne lui donner que la publicité nécessaire au succès de la cause, ou du procès qu'on défendait alors. Combien d'exemplaires auraient circulé si l'auteur eût voulu faire de cet écrit un objet de spéculation ! Ne pouvait-il pas vous mortifier, vous humilier, vous atterrer, en vous battant avec vos propres armes, ou avec celles qu'il eût pu prendre dans les arsenaux de la science médicale antique ou moderne ? Pourriez-vous ignorer de quelle manière vous a traités Pierre Apon, célèbre docteur de l'Université de Paris, l'un de vos devanciers, et qui connaissait tous les secrets et toutes les petites ruses du métier ? Il n'est pas un d'entre vous qui ne sache ce qu'étoit ce Pierre Apon. Dans le quatorzième siècle, cet homme de l'art vous dit de grandes vérités que la charité nous porterait à regarder comme des mensonges. Vos devanciers le traduisirent au tribunal de l'Inquisition. Heureusement pour lui, il mourut en prison dans le cours de la procédure : il eût été brûlé vif, il en fut quitte pour l'être en effigie (1).

---

(1) Voici, en latin, ce qui valut à ce pauvre Pierre Apon l'honneur de la persécution de la part de ses chers et dignes confrères. Il avait dit d'eux :

*Invidiæ pelagus, detractiois organum, ambitionis perforatam clepsydram, alienæ veritatis contradictorem egarrulum, propriæ ignorantiae constantissimum defen-*

Cet homme , que ses contemporains avaient haï, persécuté, n'en obtint pas moins des statues après sa mort, et son souverain, le duc d'*Urbino*, en plaça une entre celles des hommes illustres. Le sénat de Padoue en commanda une autre, qu'il fit placer sur la porte de son palais, entre celles de *Tite-Live* et d'*Albert-le-Grand*. Faible dédommagement des persécutions qu'il avait éprouvées pendant sa vie!

Si celui que vous appelez votre ennemi avait voulu récriminer , quel parti avantageux n'aurait-il pas pu tirer d'un Ouvrage devenu extrêmement rare , parce que vous avez eu l'adresse d'en faire disparaître tous les exemplaires , et de les livrer impitoyablement aux flammes, toutes les fois qu'il en est tombé dans vos mains. Cette œuvre n'était point celle d'un homme étranger à la science médicale ; l'auteur n'était ni un aventurier, ni un avorton, ni un charlatan. Si les titres ont quelque ascendant ou quelque empire sur vos esprits, cet homme a été, de son vivant, médecin de têtes couronnées. Le Roi et la Reine d'Angleterre le voyaient familièrement. Vous le nommera-t-on ? Il s'appelait *Gédéon Harveye*. Nul de vos devanciers ne s'est avisé de lui contester la qualité de médecin habile et expérimenté. Son seul emploi l'aurait garanti de vos sarcasmes, car de tout temps vous savez quel est le crédit d'un premier médecin du Roi ; il a de l'influence celui-là ! on craindrait de l'avoir pour

---

*sorem, et inexcusabilem ægrorum neglectorem* (Pet. Apon Differentium, 7°.)

Les médecins de nos jours sont-ils changés ?... On leur fait grâce de la traduction.

ennemi. Eh bien ! trouvez bon que l'on vous renvoie à un opuscule dont le titre ne peut vous être inconnu. Il avait su apprécier les médecins de son siècle, et ceux des siècles antérieurs ; et c'est d'après des connaissances acquises, qu'il a composé un Ouvrage dont le titre n'est rien moins que flatteur, rien moins qu'honorable pour ceux qui exerçaient l'art que vous pratiquez. *De dolis, mendaciis et vanitatibus medicorum*. Eh ! que diriez-vous, et que dirait le public, si l'on mettait sous ses yeux et sous les vôtres, un échantillon ou un essai de traduction des chapitres qui ont pour titre : *De Lanio-Doctoribus, De Doctoribus aquariis, de Asino-Doctoribus, de Collegiis medicorum, etc., etc.*

Non ! l'on n'est envers vous ni injuste ni méchant, on vient de vous en fournir la preuve irrécusable. Mais pourriez-vous tenir le même langage, lorsque vous, ou vos affidés, êtes comme aux aguêts pour épier, pour observer quels sont ceux qui ont préféré la méthode de traitement du chirurgien Le Roy à celle que vous auriez pu leur prescrire ? Quelqu'un d'entre eux vient-il à payer le tribut à la Nature ? quand bien même vous l'auriez notoirement abandonné ; quand bien même vous auriez annoncé publiquement son incurabilité absolue, s'il en revient, vous attribuez le succès de sa guérison à la Nature : c'est la Nature, féconde en ressources, qui a tout fait. Si le malade succombe en suivant cette méthode, ce sont ses médicamens qui l'ont tué ; et nos cafés, nos carrefours, nos places publiques et tous lieux de réunion où vous entretenez des rapports, retentissent dans vos bouches ou dans celles

de vos affidés , de ces paroles : *En voilà encore un.*

Mais pourquoi deux poids et deux mesures ? quand vous laissez descendre vos malades au tombeau par douzaines , vous en fait-on des reproches ? auriez-vous donc des droits , des privilèges exclusifs ? et vous seriez impitoyables envers un de vos confrères, lorsqu'il lui échappe un malade , réputé par vous incurable , et que vous avez abandonné à son malheureux sort ! Oh ! on vous conçoit ; vous voulez une hypothèque privilégiée ; et , parce que quelques-uns voudraient se soustraire à cet impôt , qui n'est pas léger , vous pousseriez les hauts cris contre celui qui userait d'un droit qu'il ne vous appartient pas de lui contester. Mais si sur cent malades , traités infructueusement par vous , abandonnés par vous , il en meurt seulement un entre ses mains , vous embouchez la trompette de la calomnie , habitués que vous êtes à vous dénigrer journallement les uns les autres. Vous croyez échapper à la censure d'un public éclairé. Mais , ne vous y trompez pas , il commence à vous apprécier ; il sait que cette passion si vile , si méprisable en soi , suppose en ceux qui en sont atteints le sentiment de leur insuffisance personnelle. Le vrai médecin , celui qui se propose d'étendre la sphère des connaissances utiles , sera le premier à applaudir au mérite d'un confrère qui aura fait une découverte dans le grand art de guérir. Vous ne mettez pas au grand jour le motif qui vous fait agir , mais le public le pénètre. Quel est-il donc ce motif ? *Amor nummi*, etc. Oseriez-vous encore , après cela , faire retentir nos carrefours et nos places publiques ,

de ce mot d'ordre, de ce mot convenu, de ce refrain chéri : *En voilà encore un* (1).

(1) Si l'on ajoute foi à certains bruits qui se répandent, il semblerait que quelques suppôts d'Hippocrate projetteraient de nouvelles attaques pour reconquérir ce qu'ils appellent l'opinion publique. Dans un certain Hôtel-Dieu qu'on ne veut pas désigner, pour écarter jusqu'à l'ombre du soupçon, un médecin, professeur de médecine clinique, apprend qu'un malade avait fait usage, une fois seulement, depuis plus de six mois, des médicamens de la *Médecine curative*. Quel vaste champ pour de savantes observations ! (Quelle brillante et ample matière à développer devant deux ou trois élèves, dont se composait son assistance habituelle. Vous verrez, leur répétait-il à chacune de ses leçons, vous verrez les funestes effets de ces médicamens pernicioeux. Ce malade mourra, ou j'y perdrai mon nom. Vous pouvez regarder mon pronostic comme certain, avéré, incontestable.

La prophétie du docteur régents'accomplit littéralement environ au bout d'un mois. Il est aisé d'être prophète, quand on tient dans sa main les moyens d'accomplissement et d'exécution.

Tout rayonnant de gloire et de joie à la vue d'un succès si éclatant, notre docteur fait des démarches auprès de l'autorité administrative, afin d'obtenir l'ouverture du cadavre, ouverture accompagnée de toutes les formalités capables de lui donner un air de légalité, sur laquelle on eût pu construire l'échafaudage d'un joli petit procès-verbal, qui eût rempli au besoin quelques colonnes du journal de département.

La requête a été répondue en ces termes : La famille

Eh quoi ! seriez-vous assez injustes pour exiger que les médicamens prescrits par le chirurgien Le Roy dussent garantir de la mort ? A-t-il mis cette absurdité en avant, qu'ils pussent guérir toujours ; et pourriez-vous vous en prévaloir comme s'il l'eût insérée dans son immortel Ouvrage ? Ne dit-il pas , au contraire , que la mort est une des conditions de la vie , et qu'il faut de toute nécessité qu'elle soit remplie , un peu plus tôt , un peu plus tard . On m'accusera peut-être de partialité ou d'engoûment , dans le zèle que je montre à défendre contre ses ennemis la méthode de ce praticien . Eh ! de grâce , laissez la liberté des épanchemens à un cœur pénétré de reconnaissance , qui sait comparer l'état de la santé avec celui des infirmités ou de la souffrance . Ne soyez pas injustes jusqu'à ravir à un cœur sensible le plaisir pur qu'il éprouve , soit en rendant hommage à la Vérité , soit en ôtant à la jalousie le masque hideux dont elle couvre son visage . Je connais le chirurgien Le Roy , je connais son cœur , et j'ai scruté le fond de l'âme de ses ennemis , ou des ennemis de sa méthode . La plus pure , la plus belle des jouissances , est celle d'arracher des bras de la mort des victimes que vous y avez équivalement condamnées , en déclarant qu'elles n'avaient plus d'espoir ni de droits à la vie . C'est là le plaisir qui embellit son existence , sans quoi elle lui serait peut-être à charge . S'il a fait un

---

de défunt demande-t-elle cette ouverture ? Non . Eh bien ! qu'on l'enterre . Ce chef d'administration est à coup sûr plus l'ami des médecins qu'ils ne se l'imaginent .

peu de bien dans sa vie ; si de toutes parts il en reçoit des félicitations , son cœur modeste sait à qui il doit rapporter des éloges si flatteurs , et sa reconnaissance pour celui qui donne la santé ou la maladie , la vie ou la mort aux hommes , n'est pas une velléité de sentiment.

J'ai aussi suivi à la trace les détracteurs de sa méthode ; j'ai prêté l'oreille à leurs discours envenimés ; à ces discours que leur conscience repoussait , lors même que leur langue les articulait avec le ton de l'assurance le plus fortement prononcé ; et je n'ai vu et entendu que le langage de l'injustice et de la déraison. Mais songez-y bien , le public ne prendra pas le change. Il sait vous apprécier. Il sait que votre opinion est fixée sur la chose que vous vous plaisez à dénigrer. Si l'on voulait même prêter l'oreille à certains bruits qui courent , plusieurs d'entre vous ont pratiqué ces mêmes moyens curatifs pour leur propre compte , ou les ont administrés dans certains cas désespérés à des malades de choix. Mais ces préjugés au-dessus desquels vous savez si bien vous placer , pourquoi cherchez-vous à les enraciner dans certains cerveaux ? pourquoi suggérer des idées que vous n'avez pas vous-mêmes , parce que vous avez trop de bon sens pour les adopter ?

Par suite de la haute influence que vous exercez , on voit des personnes circonvenues par vous , qui disent bien haut qu'elles préféreraient la mort à l'usage de ces médicamens dont l'efficacité proclamée dans la généralité de nos départemens et au dehors , a cessé d'être un doute. On en voit chez qui l'entêtement est porté jusqu'à la démence , pour ne rien

dire de plus. Quelle peut être la cause d'un semblable délire ? c'est parce que vous avez crié bien haut que ces moyens étaient un poison, un poison actif et très-actif ; ou parce que rabattant quelque chose de ces exagérations calomnieuses, vous vous êtes contentés de les appeler un poison lent, dont on ressentirait tôt ou tard les funestes effets. Quel nom donner à de semblables procédés, à des propos aussi contraires à l'évidence des faits et à la Raison ? Appelons la chose par son nom : c'est le comble, l'excès, le prodige de l'injustice.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XXXV.

### *Les échappatoires.*

Ce n'est pas un petit savoir faire que celui par lequel on se sauve adroitement d'un mauvais pas, ou d'une position embarrassante ! c'est dans ces circonstances qu'un médecin habile tire parti de son talent. Celui d'entre eux qui a le don de mettre la mort dans tous ses torts, est un homme précieux à l'ordre. La jalousie, si commune, si ordinaire parmi les hommes de cette profession, vient échouer aux pieds de ce *virtuose*. Il devient modèle, et chacun s'empresse de le copier. Ses bons mots, ses petits crocs-en-jambe, deviennent des espèces d'aphorismes au besoin, qui font époque dans les annales de la Faculté. Les étonnans succès qu'a obtenus la *Médecine curative* soit dans la France, soit dans ses colonies, a mis de mauvaise humeur nos matadors dans le grand art de gué-

rir. Par la plus mensongère de toutes les allégations, les médicamens qui y sont indiqués ont été présentés aux yeux des autorités administratives et judiciaires avec les plus odieuses qualifications. Le mot d'ordre, le mot convenu, non-seulement sur tous les points de la France où cette méthode a trouvé des partisans, mais encore dans les régions éloignées où elle a pénétré (1), ont été ceux-ci : « Eh quoi ! vous

---

(1) Croirait-on que, dans les régions de la lointaine Amérique, les médecins d'une colonie aient réussi, à force d'intrigues et de suggestions, à obtenir de son gouverneur un arrêté qui prohibe, dans toute l'étendue de cette colonie, les médicamens prescrits par l'auteur de *la Médecine curative* ? Commençons par rendre hommage à la prudence et à la haute sagacité de M. le gouverneur. Mais le profond respect dont nous sommes pénétrés et pour sa personne et pour l'emploi qu'il exerce, ne nous empêchera pas de dire qu'il semble avoir outrepassé, en ce point, la limite des pouvoirs qui lui ont été confiés. Le gouverneur de la colonie voisine (la Martinique) non moins zélé pour la conservation des jours de ces administrés, n'a pas envisagé sous le même point de vue l'introduction de cette méthode curative. On ne se permettra pas d'élever le plus léger doute sur l'étendue des pouvoirs confiés à M. le Gouverneur; mais l'homme constitué en dignité est bien exposé à succomber à la tentation de l'extension du pouvoir. Eh ! de grâce M. le Gouverneur, laissez nos colons se guérir chacun à sa manière. Abandonnez leur le soin de veiller à la conservation des jours de ces êtres malheureux qui font leur richesse, et pour qui la santé est le premier des besoins. Ne leur interdisez pas, par vos prohibitions, le plaisir

avez donc juré de mourir victime du plus funeste des poisons? » Sur ce point leur accord a été constant, parfait, unanime; ils n'ont eu qu'une voix, qu'un suffrage pour repousser ce que, dans leur hautsavoir, ils appelaient le fléau de l'humanité.

Cependant, malgré les frayeurs et les alarmes que les potentats de l'ordre se plaisaient à disséminer, quelques malades, bien entendu ceux qui avaient éprouvé l'inutilité de leurs prescriptions, n'avaient pas craint de s'exposer aux dangers dont la Faculté les avait menacés. Plusieurs avaient éprouvé un soulagement notable; les autres une guérison radicale et complète. De nombreux malades guéris, coup sur coup, dans une ville dont les habitans ont entre eux de fréquens rapports, produisent par leur témoignage une impression sur ceux de leurs concitoyens qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Tous les médecins de l'univers ne persuaderont jamais à un malade qu'il n'est pas guéri, lorsqu'il n'éprouve aucune espèce de souffrance; et d'ailleurs, comment contester des faits palpables, sensibles, évidens? L'incrédulité la plus prononcée, l'esprit de corps le plus profondément enraciné, sont forcés de battre en retraite: et c'est alors qu'on a recours aux subterfuges et aux échappatoires.

Écoutons ce dialogue.

*Le Chevalier, la Baronne, le Docteur.*

*Le Chevalier.* Soyez le bien venu, docteur; vous

---

pur qu'ils éprouvent en adressant au Ciel des vœux pour la conservation des jours de celui qu'ils regardent comme le plus grand bienfaiteur de la colonie.

me pouviez arriver plus à propos; il n'y a pas dix minutes que nous parlions de vous, en tout bien et en tout honneur, s'entend. Une contestation s'est élevée entre Madame la baronne et moi, sur une question qui est dans le ressort de vos attributions; il faut que vous soyez notre arbitre dans ce léger différend.

*Le Docteur.* A moi tant d'honneur n'appartient. Des personnes de votre rang et de votre mérite doivent choisir des juges d'un ordre plus distingué. Le sentiment de mon incapacité s'oppose à ce que j'accepte une commission d'aussi haute importance. D'ailleurs Madame la baronne ne partage peut-être pas la confiance que Monsieur le chevalier semble avoir en moi.

*La Baronne.* Ah! docteur, je vous reconnais à ces traits: vous jouez d'adresse. Vous voulez que je vous dise en bonne compagnie que vous avez ma confiance et que vous l'avez toute entière. C'est une profession de foi qui ne me coûtera guère. Oui, je me joins à Monsieur le chevalier pour vous prier de prononcer sur la question qui nous occupait avant votre arrivée. Le chevalier vous l'a dit équivalentement, lorsqu'il a avancé qu'elle était dans le ressort de vos attributions: car c'est une question médicale.

*Le Docteur.* Bon! est-ce que Madame la baronne s'occuperait de Médecine? Laissez, laissez, Madame, ce soin aux hommes qui, par état, sont tenus de se livrer à ces pénibles études. L'homme de l'art que vous avez investi de votre confiance, ne l'a obtenue qu'à bonne enseigne. Personne n'ignore que vous n'êtes pas de ceux qui la donnent en aveugles, et

toute la ville sait que votre témoignage est la plus solide de toutes les garanties.

*Le Chevalier.* Oh ! pour le coup, docteur, la question est plus qu'à moitié jugée ; je vois que vous serez incontestablement de l'avis de Madame la baronne , et que je dois être condamné avec dépens. Mais comme la cause n'a pas été instruite , Madame ne trouvera pas mauvais , ni vous non plus , que j'établisse l'état de la question. Vous avez sans doute entendu parler , mon cher docteur , d'une nouvelle méthode de traitement dirigée contre toutes les espèces de maladies. Les journaux de la Capitale et de la province , aussi bien que les tribunaux , en ont tellement retenti , qu'il n'est pas jusqu'au dernier médocastre de village qui n'en ait eu connaissance.

*Le docteur.* Oh ! je gagerais dix contre un , que vous êtes sur l'article de la méthode dite de Le Roy.

*Le Chevalier.* Ah ! ah ! docteur , votre pénétration ordinaire vous sert à merveille. D'autres l'auraient cherché long-temps , ou auraient attendu qu'on leur eût donné le mot de l'énigme : mais vous , vous l'avez deviné du premier coup. Eh bien ! puisque méthode du chirurgien Le Roy il y a , dites-nous , sans détour , ce que vous en pensez. Mais , avant tout , je crois devoir vous dire franchement que Madame la baronne n'en est point l'apologiste.

*Le Docteur.* Madame la baronne a grandement raison. Mais vous , Monsieur le chevalier , vous homme de bon sens , d'un discernement rare , d'un esprit délicat , vous en seriez le partisan ! Oh ! jamais je ne pourrais me familiariser avec cette idée.

*La Baronne.* Ne jurez de rien, M. le docteur, M. le chevalier est travaillé de l'esprit de prosélytisme; avec les talens que vous lui connaissez, savez-vous qu'il finira par être dangereux. Si j'eusse voulu l'écouter, je crois, Dieu me sauve, que je vous aurais fait presque une demi-infidélité. C'est, à coup sûr, mon bon ange qui vous a envoyé ici, pour empêcher que je ne succombasse à la tentation.

*Le Chevalier.* Agréez, Madame la baronne, mes très-humbles remerciemens sur les jolies choses que vous venez de dire à mon avantage; mais, en répondant au docteur, vous ne m'avez pas dispensé pour cela de lui mettre à découvert le fond de ma pensée. (Oui, je l'avoue sans feinte et sans détour, je suis partisan zélé de cette méthode de traitement, fondé sur une raison qui en vaut mille. Docteur, j'étais malade depuis six mois, vous le savez. Pendant un certain temps, j'ai suivi vos ordonnances, et vous ne m'avez pas guéri. Las de souffrir, je me suis conformé ponctuellement à la marche tracée dans l'Ouvrage en question. Aujourd'hui je me porte bien. Qu'avez-vous à répondre à cela, mon cher docteur?

*Le Docteur.* Ce que j'ai à répondre « C'est que cette méthode est abusive, nuisible, préjudiciable, et que tout médecin, tant soit peu instruit, se refusera constamment à admettre un moyen curatif également bon dans toutes espèces de maladies, et relativement à toutes espèces d'individus. Il est possible que, dans certains cas indéterminés, sous la direction de son auteur, on pût obtenir quelques

succès ; mais ces succès , plus ou moins réels , ne peuvent contrebalancer les dangers (1). »

*La Baronne.* Ce que vous me dites-là , mon cher docteur , me porte à vous faire une observation. Malgré mes cinquante ans , ma mémoire me sert encore assez bien ; et dans un entretien que nous eûmes ensemble à ce sujet il y a environ un mois , vous me dites , bien positivement , que c'était un poison actif et très-actif. Il me semble , qu'en présence du chevalier vous mollissez sur le principe , et que vous parlez un langage bien différent. Serait-ce parce qu'il a l'air de jouir d'une bonne santé , par suite de l'usage qu'il en a fait , que vous êtes plus circonspect et plus modéré dans vos expressions , ou bien auriez-vous (ce que je n'oserais croire ) deux langues dans votre bouche ?

*Le Docteur.* En disant que c'était un poison , je savais qu'il y a une manière d'interpréter la chose. C'était pour vous donner à entendre , Madame la baronne , et pour vous faire comprendre que ces remèdes ne vous convenaient pas , ni ne pouvaient vous convenir. Vous êtes , Madame la baronne , d'une complexion extrêmement délicate ; et il faut , pour des personnes de votre tempérament , des remèdes doux , anodins et qui ne fassent pour ainsi dire que chatouiller la fibre. Il ne faut pas toujours prendre nos expressions dans le sens rigoureux. D'ailleurs les poisons sont relatifs. Tel remède est ,

---

(1) Paroles extraites textuellement d'un arrêté de la Société médicale de Tours , dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 1820 ; Journal d'Indre-et-Loire.

ou peut être un poison pour un malade , et un moyen de guérison pour un autre.

*Le Chevalier.* Ah ! docteur , qu'avez-vous dit là. J'avais toujours cru , d'après tous les livres que j'ai ou lus , ou parcourus , qu'il était de la nature des poisons , proprement dits , de donner la mort à ceux qui en faisaient usage , soit qu'ils agissent comme corrosifs , soit qu'ils agissent comme narcotiques. Aujourd'hui , vous changez la thèse , et les poisons ne sont plus que relatifs à l'individu qui s'en sert , de manière que ce serait un poison pour Madame la baronne , tandis que , par rapport à moi , il a produit les plus merveilleux effets. Convenez , docteur , que ceci rentre un peu dans la classe du merveilleux , et des choses inexplicables , pour ne pas dire contradictoires. Regardez-nous , tant qu'il vous plaira , comme de bons et dociles tributaires ; exercez votre domination sur nos santés et sur notre argent ; mais n'enchaînez pas notre raison , et ne prétendez pas l'asservir sous le joug de vos assertions.

*La Baronne.* Eh ! mon cher chevalier , vous me remettez sur la voie. Nous parlions l'autre jour de la guérison étonnante , inespérée , d'une pauvre femme qui s'était guérie en suivant cette méthode , et je me rappelle parfaitement que le docteur me fit l'aveu que dans le cas , par exemple , d'une plénitude excessive , cette méthode pouvait être employée avec un certain succès. Vous en souvient-il , mon cher docteur ?

*Le Docteur.* Il suffit , Madame , que vous vous en souveniez. La multiplicité de mes occupations , des visites au dedans et au dehors , des consultations ver-

bales et écrites ; tout cela est cause que beaucoup de choses s'échappent de mon souvenir. Je me rappelle effectivement vous avoir dit, *que sous la direction de son auteur, cette méthode pouvait être utile dans certains cas indéterminés* (1).

*Le Chevalier.* Vous auriez cependant pu, M. le docteur, trouver l'occasion d'en faire usage à l'égard de quelques-uns de vos malades ; car il n'est pas que dans le nombre de ceux qui vous sont tombés dans les mains, il ne s'en soit trouvé à qui elle ne fût applicable.

*Le Docteur.* Observez bien, Monsieur, que j'ai dit *entre les mains de son auteur*, et cette observation répond à tout. Ne connaissant cette méthode que d'après des oui-dire, ne l'ayant jamais lue ; n'ayant même jamais eu l'envie de la lire, ignorant la nature des médicamens qu'elle prescrit, je m'en suis rapporté au témoignage de quelques personnes qui n'en disent pas trop de mal. D'ailleurs, nous avons d'autres moyens qui ne sont ni moins puissans ni moins efficaces.

*Le Chevalier.* Vous faites ici, mon cher docteur, des aveux qui ne tourneront point à votre gloire, et dont à coup sûr vous n'avez pas calculé les conséquences. Comment vous, homme de bon sens, pouvez-vous approuver ou blâmer une chose sur laquelle, de votre propre aveu, vous n'avez aucune connaissance certaine ? Avant que d'émettre son jugement ou son opinion, il faut connaître l'objet sur lequel on

---

(1) Paroles extraites de l'arrêté de la société médicale de Tours : journal d'Indre-et-Loire . 1820.

prononce. Quel terrible échec vous donnez par-là à la confiance que Madame la baronne a dans vos lumières ! Voudriez-vous, M. le docteur, dans une affaire contentieuse, avoir pour juge, un magistrat qui commencerait par faire ingénument l'aveu qu'il n'a pris aucun renseignement sur une contestation portée à son tribunal ? Vous nous avouez que vous ne connaissez que très-imparfaitement cette méthode ; de plus, vous laissez entrevoir de la préoccupation. Ces deux motifs sont plus que suffisans pour nous tenir en garde contre votre décision. Du reste, cher docteur, trouvez bon que je récapitule sommairement ce que j'ai déjà dit, et que je l'accompagne d'un léger commentaire. Dans la méthode que le médecin Le Roy a donnée au public, il trace une nouvelle voie, un procédé inconnu jusqu'à ce jour ; il indique un moyen tout à la fois préservatif et curatif. Pourquoi ne pas examiner les faits ; et si les faits sont prouvés, pourquoi ne pas rendre hommage au mérite de la chose ? Pourquoi lutter et se roidir contre des vérités prouvées, et qui par cela même, deviennent des vérités incontestables ? Convenez, docteur, qu'entre vous et nous, chevaliers français, la différence est grande ; car si quelqu'un d'entre nous fait la découverte d'une nouvelle tactique, invente une nouvelle manœuvre, propre à simplifier les mouvemens, et à assurer le succès d'une bataille par la prestesse des évolutions, on fait des essais, et lorsqu'on voit que l'attente et l'expérience sont d'accord, nous sommes les premiers à rendre hommage au talent, et à appuyer par tous les moyens le progrès de l'art militaire. Pourquoi, dans l'exercice de votre art, ne fe-

riez vous pas ce que nous faisons dans le nôtre ?

*La baronne.* Doucement , je vous prie , mon cher chevalier , vous poursuivez un peu trop vivement votre adversaire ; un peu moins de chaleur , un peu moins d'animosité , et la Vérité n'y perdrait rien. Savez-vous que je prends fait et cause pour l'amour-propre de mon Esculape , et que c'est mal à vous de pousser trop loin vos avantages.

*Le Chevalier.* Je demande pardon à Madame la baronne , si j'ai dit quelque chose capable de lui déplaire ; jamais je n'eus l'intention d'humilier qui que ce soit ; mais ni vous , ni le cher docteur ici présent , ne pouvez trouver mauvais que je mette à découvert le fond de ma pensée. Le docteur vous a dit confidentiellement que ces médicamens étaient un *poison*. Il a appuyé son dire de l'autorité des médecins de Lyon , Orléans , etc. , qui les ont ainsi qualifiés , soit en présence des tribunaux , soit dans tous les papiers publics. A la vérité , M. le docteur a fait des pas rétrogrades ; il a ajouté quelques correctifs à cette première affirmation , et ces poisons prétendus n'ont plus été que des poisons relatifs pour certaines personnes. Aujourd'hui , ces prétendus poisons peuvent guérir quelques malades : moi , par exemple. Ainsi , voilà des poisons qui sont des poisons et qui n'en sont pas ; des poisons qui tuent et qui ne tuent pas ; non-seulement qui ne tuent pas , mais qui ont la propriété de guérir. Convenez-en , Madame la baronne , on a peine à digérer de pareilles contradictions , et je doute , cher docteur , tout habile que vous soyez dans l'art des échappatoires , que vous puissiez vous tirer de ce mauvais pas , car je ne fais

que vous mettre vis-à-vis de vous même , en me servant de vos expressions.

*Le Docteur.* Eh ! M. le chevalier , je ne vous dis pas que ce remède soit mauvais , puisqu'il vous a fait du bien ; je dis même qu'il est bon ; mais je dis et je dirai , qu'il ne peut convenir à toutes sortes de personnes ; je dis de plus , qu'il ne peut être dirigé contre toutes espèces de maladies. Je m'en tiens à ce principe unique et fondamental ; principe d'autant plus solide , qu'il est la base de l'enseignement de toutes les Facultés qui existent sur le globe.

*Le Chevalier.* Vous me citez-là , docteur , une plaisante autorité ; est-ce que vous auriez l'impudeur de vous croire une autorité infaillible , ou de vouloir le donner à entendre ? Chaque école a ses systèmes ; ici , prévaut la doctrine d'Hippocrate , là , celle de Galien est en faveur : sont-elles toutes infaillibles ? La doctrine de la Médecine curative n'admet qu'un principe fixe et invariable , dirigé et applicable contre toutes les espèces de maladies ; mais l'auteur a grand soin de vous déclarer que tous les malades ne peuvent être rendus à l'état de santé. Il n'oublie pas de vous dire que sa méthode ne convient pas aux âmes faibles , timides , pusillanimes , pétries de préjugés , et qui subrogent leur volonté à celle de leur médecin. Il l'interdit à tous les tempéramens épuisés par les bains , par les saignées ou la morsure des sangsues , qui ont appauvri , épuisé le principe vital ; et sous ce rapport je conviens volontiers avec vous qu'il ne peut convenir à toutes sortes de personnes ; mais , hors ce cas , je ne craindrai pas de soutenir , en présence de toutes vos Facultés réunies , que cette méthode peut

être appliquée avec le plus grand succès. On est bien fort, mon cher docteur, quand on a l'expérience et les faits pour appui.

*La Baronne.* Convenez, Messieurs, qu'il y a déjà long-temps que vous parlez, et qu'une femme est fort aise de parler à son tour: j'espère que vous voudrez bien me permettre quelques légères observations.

*Le Chevalier et le Docteur ensemble.* Madame, nous vous écoutons!

*La Baronne.* Je crois qu'une question de la nature de celle qui nous occupe, veut être terminée plutôt par des citations de faits que par des raisonnemens à perte de vue; raisonnemens dans lesquels nous finirions par ne pas nous entendre, à force d'embrouiller la matière. Vous, mon cher docteur, dites-moi, sans feinte, ni sans détour, en votre âme et conscience, ce que vous connaissez des mauvais effets des médicamens prescrits par le médecin Le Roy: je cherche à fixer mon opinion. Vous, mon cher chevalier, vous prendrez ensuite la parole.

*Le Docteur.* Je le dis dans la vérité. *J'ai été témoin que deux personnes ont misérablement péri pour en avoir fait usage* (1). D'autres fois, j'ai été appelé auprès de différens malades, au moment où ils l'avaient pris. Non, Madame la Baronne, nul spectacle aussi effrayant! J'ai été témoin de spasmes, de mouvemens convulsifs, sueur froide, etc. Heureusement pour eux, j'ai été appelé en temps propice:

---

(1) Paroles extraites d'une lettre signée *Trabert*, médecin-chirurgien. Gazette universelle de Lyon, mai 1820, n<sup>o</sup>. 75.

J'ai ordonné du thé aux uns , une décoction de fleur d'oranger aux autres ; à ceux-ci du lait , à ceux-là de l'eau tiède. Ah ! sans cela , je crois bien que c'était une affaire finie..... Je ne parle pas d'une foule d'autres qui en sont morts , non plus que des téméraires qui ont été assez mal avisés que d'y recourir , et qui ne manqueront pas d'éprouver un semblable sort !

*Le Chevalier.* Docteur , ce langage ne se ressentirait-il point de l'exagération ? vous m'avez bien l'air d'être de votre pays ! Il me semble qu'en voulant affermir vos preuves , vous les affaiblissez : qui prouve trop ne prouve rien. J'ai fait usage , et pendant un assez long-temps , des médicamens que vous venez équivalement de proscrire ; et moi , je vous déclarerai , en toute vérité , que je n'ai ressenti aucun des funestes effets dont vous venez de faire l'énumération. Je ne voudrais cependant pas vous contester , relativement à quelques individus , l'existence de spasmes , crampes , sueur plus ou moins abondante ; mais , ces prétendus accidens , par rapport à plusieurs malades , sont le résultat inévitable de la secousse occasionée par l'action du médicament. Certaines imaginations faibles , faciles à frapper , à déconcerter , conçoivent des craintes , et se laissent dominer dans ce moment de crise par de vaines alarmes. On appelle un médecin : bien entendu qu'il profite de ces frayeurs paniques , et il fait alors son métier. Pour ce qui concerne les prétendues victimes de ces remèdes , croyez-vous que dans l'immense quantité de malades qui en font usage , tous doivent également et infailliblement se soustraire aux coups de la mort. Ce serait bien le plus grand , le

plus étonnant des miracles. Pourquoi recourt-on à cette méthode? parce que l'on est malade. Quand y recourt-on? le plus souvent dans les cas désespérés. Et l'on serait injuste jusqu'au point d'exiger que tous les malades, désespérés, abandonnés, condamnés à mort par les matadors de la Faculté, revinssent à la santé et à la vie! on voudrait que sur mille, pas un seul ne pérît!! Quand bien même cet homme infiniment estimable, et non moins précieux à la société, ne guérirait que vingt malades sur cent, de ceux que vous avez déclarés incurables, et à l'égard desquels vous avez épuisé toute votre science, n'aurait-il pas acquis des droits à la reconnaissance de ses concitoyens? l'ancienne Rome lui eût décerné une couronne civique avec cette devise : *Ob cives servatos.*

Encore un mot, docteur. Je fus jadis le très-docile et le très-soumis sujet de la Faculté. Quand je vous voyais arriver, je me croyais à moitié guéri; vous étiez pour moi une espèce d'envoyé du Ciel, pour la conservation de ma frêle existence. Vous souvient-il, docteur, de cette maladie sérieuse que j'essuyai, il y a quatre ans? Combien d'inquiétudes graves ne couçut-on pas alors à mon sujet! Heureusement j'en ai réchappé, mais aussi, quelle convalescence! Ce sont là des faits sur lesquels vous ne pouvez prétexter cause d'ignorance. Vous ressouvenez-vous que vous disiez aux personnes de ma maison : Il ne lui faut que des soins, du ménagement; le reste viendra de soi-même, et nous le tirerons de ce mauvais pas. Mais Madame la Baronne, en présence de qui j'ai l'honneur de parler, et qui depuis m'en a fait la con-

fidence, m'a assuré que vingt fois vous lui aviez dit que j'étais un homme perdu et confisqué sans ressource. Auquel des deux croire, ou du docteur parlant à Madame la Baronne, ou du docteur parlant à ma famille. Savez-vous, docteur, que j'ai cru avoir pénétré le fond de votre pensée, et ce qu'on appelle le savoir faire des gens du métier, que je nomme par son nom, une échappatoire. Si j'eusse succombé sous le poids de mes infirmités, vous n'auriez pas manqué de dire à ma famille que vous aviez voulu lui donner, ainsi qu'à moi, des paroles de consolation; mais que vous aviez dit, confidentiellement à Madame la Baronne, ce qui en était sur l'extrême danger de ma situation : par ce moyen votre responsabilité était à couvert. D'un autre côté, lorsque je suis revenu à la santé, vous avez dit à Madame la Baronne, qu'une crise heureuse que vous aviez eu soin de ménager, même de provoquer, combinée avec des ressources cachées de la Nature; plus, les bons soins de ma famille, avaient opéré ce rétablissement, auquel vous étiez loin de vous attendre. Convenez, docteur, que vous et vos confrères, n'êtes rien moins que des novices dans l'art des échappatoires. Prononcez maintenant, Madame la Baronne, entre le docteur et moi.

*La Baronne.* Je vous l'ai dit, mon cher docteur, M. le Chevalier m'avait prodigieusement ébranlée, quoique mes idées n'eussent pas pris cet à-plomb que notre entretien vient de leur donner. J'ai pesé ses raisons et les vôtres, et, soit dit entre nous, je crois m'apercevoir que votre opposition se rattache à l'esprit de corps qui ne sympathise pas toujours avec l'a-

mour de la vérité. Allons, docteur, transigeons.... De votre aveu, cette méthode est applicable dans certains cas indéterminés, sous la direction de son auteur. Or, l'esprit de l'auteur réside tout entier dans son Ouvrage. Lisons ensemble l'article qui me concerne. En voilà tout juste un exemplaire. Je suis d'un embonpoint qui m'est extrêmement à charge, ce qui me prouve que je suis remplie d'humeurs : car le véritable embonpoint n'est point incommode. D'après le témoignage de M. le Chevalier, je présume que le traitement qu'elle indique pourrait m'être utile. Demain matin, mon cher docteur, je vous attends pour me l'administrer.

*Le docteur.* Que dites-vous là, Madame : Dieu m'en garde ! Eh ! que diraient mes confrères : vous voulez donc me faire lapider !

*La Baronne.* Non, mon cher docteur, je ne veux pas vous exposer à la mauvaise humeur de vos confrères ; mais, puisque vous tenez si fort à l'esprit de corporation, M. le chevalier, qui ne redoute point la colère de ces messieurs, voudra bien me rendre ce bon office : j'en mourrai pas plus que lui. A défaut du docteur, qui craint d'être lapidé, la complaisance de M. le chevalier, qui m'est connue, voudra bien y suppléer. Consentez-vous à me l'administrer demain matin pour commencer mon traitement.

*Le Chevalier.* Je serai ponctuellement à vos ordres, Madame.

*La Baronne.* Au revoir, docteur.

.....

CHAPITRE XXXVI.

*De l'esprit de cabale et de coterie , et de ses effets.*

C'est une terrible chose que l'esprit de cabale et de coterie, surtout quand il est dirigé par les prétendus conservateurs de la santé humaine. Ils exercent dans la société une influence, mais une influence telle qu'il n'appartiendrait qu'à eux seuls d'en tracer le tableau. S'ils n'ont pas le talent de rendre l'ouïe aux sourds, ils ont bien celui de rendre sourds aux accents de la Vérité ceux qui seraient tentés d'y prêter une oreille attentive. S'ils n'ont pas le don de faire recouvrer l'usage de la vue à ceux qui l'ont perdue, ils ont celui de les envelopper de tant de préjugés, de tant de ténèbres, qu'il est presque impossible que la lumière de la Vérité parvienne jusqu'à leurs regards. Ce n'est pas assez d'avoir soulevé, d'une main un peu hardie, un coin du voile qui dérobaient aux yeux d'un vulgaire, aveuglément confiant, les petites ruses, les petits *croc-en-jambes*, les petits tours d'adresse des gens de la profession; leurs attaques multipliées sur les divers points de la France, nous imposent l'obligation de le soulever tout entier. De grâce, Messieurs, ne vous en plaignez pas. N'est-ce pas vous qui avez porté les premiers coups, et dirigé les premières attaques? Pouvez-vous dire qu'on a essayé de ravir d'entre vos mains les malades qui vous avaient donné leur confiance? Ne

sont-ce pas ces êtres souffrans qui , après avoir épuisé toute votre science , tous vos moyens curatifs , sont venus d'eux-mêmes se jeter dans les bras de ce conservateur de l'humanité ? Un grand combat s'est engagé : mais qu'en a donné le signal ? N'est-ce pas vous qui les premiers avez sonné l'alarme ? Vos confrères de la seconde ville de France , sans en avoir été requis par personne , n'ont-ils pas fait une ouverture de cadavre pour y trouver la matière des plus odieuses , des plus atroces inculpations ? Un procès-verbal , bien chargé , bien assaisonné , bien farci de toutes les petites gentillesse médicales : qui l'avait rédigé ? S'est-il trouvé inséré au journal du Rhône sans votre intervention ? Oseriez-vous dire que ce n'est pas vous qui l'avez fait consigner dans les journaux de la Capitale ? Oh ! vous savez trop bien qu'ils étaient des échos fidèles (1). Vous saviez ce que devait produire sur l'opinion publique l'insertion d'un article que vous aviez rédigé dans vos conciliabules. Vous n'ignoriez pas quel crédit vous ajoutiez par là à

---

(1) On parle d'un fameux écho , entre Coblenz et Bengen , qui répète jusqu'à dix-sept fois. Nos journaux répètent , les uns dix , les autres douze , et jusqu'à quinze mille fois , selon le nombre de leurs abonnés. Supposons dix journaux ( c'est être bien modeste ) ; prenons un terme moyen : dix mille abonnés multipliés par dix donnent cent mille. Admettons que chaque journal soit lu par dix personnes : somme totale un million. Qui pourrait résister à l'impulsion reçue par un million de lecteurs ? *la Vérité et l'expérience* , plus fortes que de vaines clabauderies , plus concluantes que de fades et insipides diatribes.

la réputation de ces hommes qui savaient si bien dire  
à leurs cliens : *Voilà qui est officiel, le journal le  
dit; prenez et lisez.*

Les médecins d'Orléans, qui déjà avaient fait plus  
d'une tentative, et qui, entre autres, avaient fatigué  
inutilement la première autorité administrative, s'i-  
maginèrent que la levée de bouclier faite à Lyon  
était pour eux une espèce de signal pour commencer  
des hostilités. Le jury s'assemble. Le doyen prend la  
parole et s'exprime en ces termes : « MESSIEURS,  
Lyon, la seconde ville du Royaume, a déployé une  
grande énergie. Un tel exemple est bien propre à nous  
faire sortir d'un engourdissement qui ne peut que  
préjudicier à nos intérêts. Orléans resterait-il en ar-  
rière ? Nous accuserait-on de lâcheté ou de faiblesse ?  
Depuis trop long-temps nos oreilles sont fatiguées  
du bruit de guérisons réelles ou chimériques ; il faut  
un terme à tout, et spécialement aux invasions du  
charlatanisme sur l'empire de la science. Nous qui  
en sommes les dépositaires et les gardiens, montrons-  
nous tels que nous sommes. Signalons-nous par quel-  
qu'une de ces grandes agressions qui immortalisent  
notre gestion, et qui fassent époque dans les fastes  
hippocratiques ; commençons par porter de grands  
coups ; jetons l'épouvante dans le camp ennemi,  
par une irruption soudaine et inattendue. »

Chacun fut de l'avis de M. le Doyen.

LAFONTAINE.

En conséquence, nos docteurs ont commencé les  
hostilités par une visite domiciliaire, attentatoire aux  
droits de tout citoyen, et chacun sait quel a été le

succès de leurs attaques. Battus sur tous les points , il y a tout lieu de croire qu'ils ne seront pas tentés de courir la chance de nouveaux périls, et de fournir à leurs adversaires la matière de nouveaux triomphes. Mais, dans leur retraite, ils se sont ménagés une partie de leurs anciennes ressources : celles des faux-fuyans et des échappatoires. Des batteries masquées ont produit leur effet. Parlons sans figure : il leur est resté la ressource des coteries. Ce mot , un peu ignoble, est cependant celui qui convient le mieux pour qualifier la chose ; car quel autre nom donner à ces prétendus cercles, sociétés, ou assemblées, dans lesquels le caquetage prend la place de la raison, où des préjugés vieillis, profondément enracinés, prétendent avoir le pas sur l'expérience et sur l'évidence des faits ? Restés sans appui, sans espoir du côté des tribunaux et des administrations, il a bien fallu chercher l'un et l'autre. Où les a-t-on trouvés ? dans les salons, dans les boudoirs, dans les parloirs de communautés, jusque dans les ateliers et les boutiques de quelques artisans. C'est là que les mots chéris *de poison lent, poison actif, poison par dessèchement de l'humide radical*, ont circulé et repris la faveur qu'ils avaient perdue devant les tribunaux, d'après la déposition de témoins, pris dans les classes plus ou moins marquantes de la société.

Ces expressions, poison lent, poison actif, etc., qui retentissent journellement dans la bouche de nos docteurs antagonistes, sont une espèce de talisman dont ils connaissent toute l'influence à l'égard de certains malades, pour anéantir l'efficacité d'un pro-

écédé curatif, couronné journellement des plus étonnans succès dans l'un et l'autre hémisphère. On oserait tenté de croire qu'ils se sont donnés le mot. A l'aide de ces mots un peu magiques, mais dont ils connaissent parfaitement le vide, la fausseté, etc., ils savent qu'ils frapperont certaines imaginations. C'est à celle d'un sexe délicat, sensible et timide qu'ils s'adressent de préférence, persuadés qu'ils sont, qu'une mère de famille exerce sur l'esprit de son époux, et sur ses enfans et ses domestiques, une haute et puissante prépondérance. Adroits dans l'art de s'insinuer, devenus maîtres de certains esprits à qui ils ont donné une sorte d'impulsion, ils sont à même de calculer les résultats. Qui pourr ait résister? Qui oserait se prononcer seulement contre le dire d'un maître de l'art! Quand un fois il a parlé, qui pourrait se permettre un examen, et ne pas regarder comme un jugement définitif l'opinion d'un docteur accrédité? Telle est la règle de conduite d'une foule d'êtres qui n'ont jamais réfléchi sur le premier des besoins, la conservation de leur santé.

Telle est encore l'influence d'un docteur entouré d'une brillante réputation. Souvent avec des mots vides de sens, et qui n'ont aucun rapport à la chose à laquelle il les applique, il circonvient avec son inintelligible jargon, l'imagination fatiguée d'un pauvre malétudinaire qui s'abandonne à la merci d'hommes qui se font un jeu de sa crédule simplicité.

Mais, comme tous les malades ne se laissent pas également dominer par l'influence des coteries, il n'est pas extraordinaire d'en rencontrer qui, étrangers à cet esprit de caquetage, et frappés par l'évi-

dence des faits , ont employé les procédés indiqués dans cette méthode, et recouvré un état de santé qui a été pour les médecins dépositaires de leur confiance un sujet d'étonnement et de surprise. Mais l'esprit d'intrigue, de coterie et de cabale ne se regardera pas comme vaincu; il a des échos à ses ordres, et ces échos fidèles ne manqueront pas de répéter mot à mot la leçon qui leur aura été transmise. « Oui, oui, vous êtes guéris, mais vous verrez dans dix ans; vous êtes guéris, mais en travaillant à votre guérison à l'aide de ces médicamens, vous ne savez donc pas que vous avez contracté la nécessité d'y recourir tous les jours; et que quand une fois on en a fait usage, c'est un assujettissement à n'en jamais finir.... Et les suites! qui oserait les envisager? qui oserait les calculer? La mort subite en sera la suite inévitable, etc. etc. »

Qu'opposer à de si funestes, à de si effrayans pronostics? des témoignages vivans et irrécusables; des personnes qui, lorsque leur état sanitaire l'a exigé, en ont fait usage depuis quinze ans et davantage; des vieillards plus que septuagénaires, qui jouissent de avantages d'une santé exempte des infirmités, compagnes inséparables de cet âge de la vie.

Eh bien, cette réunion de faits, cet ensemble de témoignages, ne changeraient rien aux affections de ces hommes qui ont la faiblesse de se laisser diriger et dominer par l'esprit de coterie et de cabale. Les faits les plus notoires, les plus incontestables ne sont plus de poids dans la balance de la préoccupation et des préjugés. Quand un médecin a parlé, quand il a une fois cité Hippocrate ou Galien, quand il s'est

parévalu de l'autorité des sociétés médicales de Londres et de Paris, l'expérience et les faits les mieux constatés doivent nécessairement pâlir devant la décision d'une Faculté médicale. En est-ce assez sur l'article des coteries et de l'esprit de cabale? Il est encore plus d'une vérité utile à mettre au grand jour; il ne faut pas craindre d'aborder le chapitre des détails et des particularités. Or, pour atteindre ce but, il suffit de se transporter dans quelques-uns de ces salons, qui, pour être brillans de dorure, n'en laissent pas moins un libre accès aux préjugés de société, ou de famille, à ces antiques chimères qu'on se transmet de génération en génération. Sans avoir écouté aux portes des salons et des boudoirs, on sait que telle femme du *bon ton* a adressé à son Esculape ce compliment de condoléance à l'occasion de l'arrêt soennel qui a débouté les médecins d'Orléans de leurs arrétentions plus que risibles:

« Eh bien, docteur, la voilà donc définitivement terminée cette affaire qui a tenu si long-temps les esprits en suspens! Mais c'est une chose incroyable! On n'y tient plus! Qu'est donc devenue la justice parmi les hommes? Que vous ayez perdu à un premier tribunal, cela se conçoit: mais succomber à un tribunal d'appel, cela passe toute croyance; il y a du mal-entendu. J'avais cependant fortement appuyé votre cause (j'entends celle de la justice et de l'humanité). J'étais sûre de tel et tel personnage que vous connaissez..... C'est un vrai *guignon*. Voilà bien le cas de dire qu'on ne connaît plus rien aux événemens de ce bas monde. Qu'en pensez-vous, mon cher docteur?

« Ce que j'en pense ! c'est que le scandale est à son comble ; c'est que l'espèce humaine est menacée du plus terrible de tous les fléaux. La guerre n'est rien, c'est un mal nécessaire qui décharge l'État d'une population excessive, et qui finirait par l'incommoder. La peste ! Nous nous en moquons ; depuis qu'un médecin de l'armée d'Égypte se l'est inoculée lui-même, nous savons à quoi nous en tenir sur ce point ; et bien loin de la craindre, nous sommes les premiers à la désirer. Reste donc la famine.... On peut s'en garantir. Un médecin est un de ceux qui en redoute le moins les effets. C'est un malheur sans doute, mais il y en a encore de plus grands. Eh bien ! tous ces fléaux réunis n'approchent pas de celui contre lequel je m'élève avec une juste indignation. Encore, s'il n'y avait qu'une ville canaille qui recourût à cette méthode de traitement, bientôt instruite par sa propre expérience, elle apprendrait qu'elle n'a fait usage que du plus funeste des poisons. Mais peut-on contenir le sentiment d'une juste indignation, quand on voit *les classes élevées de la société qui à cet égard se montrent plus peuple que le peuple lui-même ?* (1). A qui appartient-il d'apprécier une prétendue méthode en opposition avec tous les principes ? N'en sommes-nous pas les juges naturels ? Quel est l'audacieux qui oserait s'élever contre nos décisions ? Ne sommes-nous pas les arbitres suprêmes pour juger et condamner sans appel dans toutes les questions qui

---

(1) Gazette de Lyon. 20 mars 1820, lettre signée *Mortier*, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu de la même ville.

se rattachent à la conservation de l'espèce humaine ?  
 Quand donc on voit des hommes d'une certaine  
 classe adopter ces vaines chimères et donner à corps  
 perdu dans de pareils travers, il y en a dix fois plus  
 qu'il n'en faut pour exciter, enflammer notre zèle,  
 notre amour pour l'humanité. Quel médecin pourrait  
 voir d'un œil indifférent tant de gens *comme il faut*  
 se laisser entraîner par le torrent de la séduction, et  
 donner leur confiance à une méthode de traite-  
 ment qui ne peut qu'abréger la vie, et précipiter dans  
 la tombe les mal-avisés qui en feraient usage. Si donc  
 on vous dit : Tels et telles ont été guéris, n'en  
 croyez rien; ne vous donnez pas même la peine de  
 prendre des informations, parce que l'espèce hu-  
 maine aura cessé d'exister avant que le moindre des  
 aphorismes d'Hippocrate ait été convaincu de faus-  
 seté, de mépris ou d'erreur..... »

« Voilà qui est fort beau et fort bon, docteur. Je  
 crois, ainsi que vous, qu'Hippocrate est un grand  
 maître; mais, en dépit de ce grand fondateur de la  
 Médecine, si je voyais les malades traités selon sa  
 méthode sans aucune espèce de succès, et radica-  
 lement guéris d'après une méthode nouvelle, je vous  
 avoue..... Doucement, s'il vous plaît. Nos sens sont  
 souvent des trompeurs; et il faut être extrêmement  
 circonspect quand il s'agit de s'en rapporter à leur  
 témoignage. Que vous disent vos yeux? Que telle  
 ou telle personne vous a semblé être dans un état  
 de langueur, que le même individu vous a paru quel-  
 que temps après dans un état de santé. On vous aura  
 dit qu'il a été guéri par l'usage des médicamens pres-  
 crits dans cette méthode. C'est fort bien; mais tout

cela n'est rien moins qu'une certitude. Vous ne connaissez donc pas les ressources infinies de la Nature. Tous les jours elle déjoue nos calculs. Tous les jours elle rend à la vie des malades que nous avons abandonnés; des malades que nous regardions comme désespérés; et tout cela au grand étonnement des plus grands maîtres de l'art. Au total il est des hasards heureux, ainsi qu'il est *d'heureux charlatans.* »

. . . . . Et voilà comme  
De sots propos on nous assomme.

Et cet autre docteur, si doucereux, si insinuant, si mielleux, qui, avec sa douceur apparente, exerce un empire plus que despotique sur l'imagination un peu sensible de certaines personnes du sexe, qu'il sait si bien endormir par son patelinage: voyez-le avec son air doctoral, son ton dominateur, endoctrinant ces âmes pieuses dont le cœur serait contristé, si un seul de leurs loisirs n'était pas consacré au soulagement de l'humanité souffrante. D'autres fois, souple, presque carressant, il semble oublier qu'il est le grand régulateur de ces mains qui, avec une charité active et compatissante, préparent le baume du samaritain. Quelle position avantageuse pour fortifier, enraciner de plus en plus d'antiques préjugés! Que d'avantages pour insinuer et faire glisser dans ces âmes simples le venin des plus perfides suggestions! Par suite de ces insinuations mensongères et perfides, n'a-t-on pas entendu de bonnes religieuses, dans l'excès d'un zèle qui n'était pas tout-à-fait selon la science, et moins encore en harmonie avec les règles de la charité chrétienne, s'écrier, dans le

transport d'une sainte indignation : *Eh! quoi, on ne mettra pas en prison les distributeurs de ces médicaments pernicioeux, et les apologistes d'un mode de traitement qui fait mourir tout le monde ! N'a-t-on pas vu des personnes extrêmement estimables, mais circonvenues par d'insidieuses suggestions, recourir à tout ce que l'amitié a de plus expressif, de plus éloloquent, employer jusqu'aux larmes de la tendresse pour détourner de l'usage de cette méthode des amis ou des parens qu'elles regardaient comme des victimes dévouées à la mort, tandis que ces prétendues victimes se louaient hautement du soulagement notable qu'elles en avaient obtenu ?*

Combien de malades, instruits par la clameur publique des guérisons étonnantes opérées par l'efficacité de cette méthode, ont, dans la droiture et dans la simplicité de leurs cœurs, consulté leur médecin ordinaire sur le désir ou l'intention qu'elles avaient d'en faire usage, et n'ont obtenu qu'une réponse capable de jeter dans leur âme une semence de terreur et d'épouvante ? « Oui, vous êtes bien le maître d'y recourir, personne n'a le droit de vous en empêcher; mais, avant de commencer, vous agirez prudemment de vous entendre et de marchander avec l'entrepreneur des pompes funèbres, afin d'obtenir une réduction sur les frais de vos funérailles. » Et voilà les inepties avec lesquelles on prétend anéantir un mode de traitement journellement couronné des plus étonnans succès ! En vérité, on ne sait de quoi on doit être surpris davantage, ou de l'impudence de pareils jongleurs, ou de la bonhomie et de la crédulité excessive d'hommes qui ne devinent pas

la source d'où découlent de pareilles absurdités.

Cependant ces propos, qui approchent de l'extravagance, ont trouvé faveur dans l'esprit de certaines personnes, au point de régler leur conduite d'après les impressions qu'elles avaient eu la simplicité de recevoir. Oui, il serait difficile de s'imaginer à quel excès peut se porter l'esprit de préoccupation et de cabale, quand une fois il a germé dans certains cerveaux ! Entre mille particularités qu'on pourrait citer, on ne parlera que d'une seule.

Un homme de peine, un journalier était occupé dans une bonne maison à des travaux pénibles. En soulevant un fardeau assez lourd, il se fait une luxation dans la région lombaire, et voilà un homme perclus. On lui prodigue les premiers soins, sans améliorer son sort. On n'épargne ni l'eau-de-vie camphrée, ni le savon blanc. Las de souffrir, ce pauvre hère, à l'aide d'un bâton, se traîna péniblement chez le médecin de la maison où l'accident lui était arrivé ; mais comme il n'avait aucun titre de recommandation, que d'ailleurs son extérieur n'annonçait rien moins que l'opulence, la porte lui fut refusée. Quelques jours après, il est assez heureux pour obtenir un passeport ou lettre de recommandation, à l'aide de laquelle il est introduit. Pour début, le docteur lui déclare *qu'il en a pour sa vie*, quoiqu'il eût à peine atteint l'âge de trente-deux ans : le beau motif de consolation pour un malheureux ! S'il eût été de ces hommes que la fortune a comblés de ses faveurs, comme il eût été accueilli ! comme on lui eût laissé entrevoir que toutes les ressources de l'art étaient ouvertes, et lui offraient une espérance

fondée de guérison ! Il regagnait sa chétive habitation , plutôt en se traînant qu'en marchant ; un mauvais bâton lui servait d'appui ; quand il ne pouvait plus marcher, une borne dans la rue était son fauteuil. Une personne charitable le rencontre en cet état ; elle l'interroge sur sa situation. Il raconte naïvement l'accident qui lui est arrivé. Depuis quand souffres-tu?... Depuis trois semaines.... Veux-tu être guéri?... Oh ! pouvez-vous en douter?... Chaque soir envoie ta femme ; on lui donnera la dose qui convient à ta situation. Si tu es persévérant, avant quinze jours tu pourras être notablement soulagé, en cas que tu ne sois pas radicalement guéri. Ce malheureux, qui n'avait d'autre perspective que l'hôpital, et qui se serait cru au nombre des heureux du siècle, s'il eût pu alors y entrer, a suivi de point en point la méthode de traitement tel qu'il lui a été prescrit. Il a recouvré ses forces et l'usage de ses membres ; il est plein de vie et radicalement guéri , et son traitement n'a duré que dix jours.

Croirait-on que le préjugé, l'entêtement, suite de l'esprit de coterie, aient tellement prévalu sur la maîtresse de la maison où cet accident était arrivé, qu'elle a signifié à ce malheureux que jamais elle ne se servirait de lui, s'il venait à sa connaissance qu'à l'avenir il fit usage de ces médicamens ? Ce fait passera pour incroyable : soit, mais il n'en est pas moins conforme à l'exacte vérité. Quand est-il arrivé ? en 1818. En quel lieu ? A Orléans. En quel quartier ? Dans la rue de Recouvrance. En quelle maison ? Oh ! il ne faut pas tout dire.

Quel nom donner à de semblables menées ? Quels

sont les ressorts capables de donner de si funestes impulsions à des esprits rétrécis ? l'intrigue , la cabale , dont les résultats ou les effets sont cent fois plus terribles dans ce qu'on appelle les hautes classes de la société , que dans celles qui ne prennent pour guide de leur conduite que la raison dirigée par l'expérience.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XXXVII.

### *De quelques Abus invétérés.*

On appelle abus invétérés , ceux qui se rattachent à une époque éloignée , et qui ont poussé des racines si profondes que le laps de plusieurs siècles n'a pu les détruire. En principe général , l'abus se trouve souvent placé à côté du bien ou à sa suite ; et c'est une raison de plus pour le signaler, le mettre en évidence , et travailler autant que possible à sa destruction. Une science qui a les rapports les plus directs et les plus intimes avec l'existence de l'homme , a dû , dans tous les siècles , fixer l'attention des êtres réfléchis , et qui tenaient à la conservation de leurs jours. Aussi a-t-on vu , dans le cours de cet Ouvrage , que les plus célèbres personnages de l'antiquité , aussi bien que bon nombre de ceux des temps modernes , n'ont pas dédaigné de porter leurs regards sur cet important objet , et sur la manière dont l'art était exercé. Un homme que la France a vu naître , mais dont le mérite , faiblement connu dans son temps , a eu besoin de franchir l'espace de deux siècles pour

être apprécié à sa valeur, Bernard Palissi, entre autres Ouvrages sortis de sa plume, en composa un dans le seizième siècle, ayant pour titre : *Déclaration ou Abus et Ignorance des Médecins*. L'illustre Fontenelle, dans son histoire de l'Académie des sciences, 1720, dit de lui *qu'il était aussi grand physicien que la Nature seule puisse en former un*. Après lui, les Jussieu, les Réaumur, les Buffon, ont comme pris plaisir à faire sortir des ténèbres de l'oubli un nom fait pour honorer les fastes du monde savant. On peut bien dire de lui qu'il était, dans toute la force du terme, l'homme de la Nature, et qu'elle avait comme pris plaisir à le former de ses propres mains. De l'état de simple potier de terre, par la force de son génie, il s'était élevé au rang des savans les plus distingués de sa nation; nul personnage n'a plus honoré son siècle par les connaissances qu'il ne devait qu'à lui-même. C'est cet homme extraordinaire, dont l'immortel Réaumur aimait extrêmement l'esprit d'observation et la netteté du style, ainsi qu'il le déclare, qui fera en bonne partie les frais de ce chapitre. On se contentera d'y ajouter quelques observations particulières à notre siècle, et qui pourront servir à prouver que si les individus ne sont pas identiquement les mêmes, ceux de notre siècle suivent à peu de chose près les mêmes errements que leurs devanciers. On serait tenté de croire, en lisant son Ouvrage contre les abus et l'ignorance des médecins, qu'il était attaché à l'exercice de la pharmacie; et, qu'en cette qualité, il avait plus d'un juste sujet de plainte à porter contre les médecins de son temps. Mais cette qualité prétendue n'était qu'une enveloppe, ou une es-

pièce de masque dont il se couvrait pour ne pas attirer sur soi les anathèmes des médecins d'alors. Écoutons-le parler dans son vieil et ingénu langage :

« Premier doit considérer le médecin, avant que  
 « ordonner, l'acrimonie de la maladie, la force d'i-  
 « celle, la force et l'âge de son malade, la tempéra-  
 « ture et habitude d'icelui... Je te donne à penser  
 » si les médecins de maintenant, quand ils vont voir  
 « leurs malades, ont en recommandation toutes ces  
 « choses; il s'en faut beaucoup. Ils ont bien en re-  
 « commandation le teston (1). Mais de guérir ne s'en  
 « soucient pas grandement; guérisse le patient si il  
 « peut, mais qu'ils ayent leurs mains pleines, c'est  
 » assez; aussi font-ils de belles cures à rebours, et  
 « sçaurait être autrement: car s'ils vont chez le ma-  
 « lade, ils n'ont pas le loisir de le regarder, de tenir  
 « le pouls, voir l'urine, qu'ils tendent la main pour  
 « avoir le salaire et s'en aller; et puis en iront voir  
 « cinq ou six, puis iront chez l'apothicaire ordonner,  
 « écrivant quelquefois l'ordonnance de l'un pour celle  
 « de l'autre, ne se souvenant de la maladie de leurs  
 « patients. Et voilà les pauvres malades bien servis, et  
 « à propos; là où le médecin devrait demeurer une  
 « heure pour le moins à interroger son malade, pour  
 « prévoir tous les incidens qui surviennent toutes les  
 « heures, pour y obvier, ils ne font qu'entrer et sor-  
 « tir, prendre argent et adieu. Si tu prends garde  
 « aux médecins de maintenant, tu trouveras que ce  
 « n'est rien qu'avarice, et ne se soucient que d'avoir

---

1) Pièce de monnaie d'alors, à la tête de Louis XI, vallant onze sous d'argent.

« argent, guérisse ou meurre le patient s'il veut. Ne  
 « trouve-tu pas une grande ignorance et peu de ju-  
 « gement aux médecins ; de promettre à un patient  
 « qu'ils le guériront en sept ou huit jours ; mais ce-  
 « pendant le tiendront un mois ou deux ? N'est-ce  
 « pas bien prognostiqué à ceux qui portent le nom  
 « et titre de médecin ; ce qui est faux et n'en est rien ;  
 « car celui qui est et veut être appelé médecin , doit  
 « faire l'action de médecin , ce est guérir toutes ma-  
 « ladies , promettre la vie , ou prononcer la mort.  
 « Mais bonne partie de médecins sont tant parfaits  
 « en leur état , que a grande peine oseraient-ils as-  
 « surer la vie à un malade d'une simple fièvre tierce ,  
 « et n'oseraient assurer la guérir. Par quoi je dis qu'ils  
 « ne sont pas médecins : car le médecin ne doit être  
 « appelé médecin , s'il ne guérit toutes maladies. Ils  
 « me répondront que les maladies qui sont plus for-  
 « tes que Nature , et qui convainquent Nature sont  
 « incurables , voire pour ce qu'ils ne savent pas les  
 « curer , car si Dieu a donné les maladies , il a donné  
 « les remèdes pour les guérir ; mais ils leur sont  
 « incogneus et ne les sçavent pas. De quoi sont-  
 « ils donques médecins ? Des maladies qui se guéri-  
 « roient sans eux ; encores quelquefois y font-ils  
 « plus de mal et nuisance que de bien. Leur estude  
 « est de grand valeur et efficace , mais je ne sçai à  
 « quoi , ne qu'ils ont jamais étudié. Je croix qu'ils  
 « ont le plus étudié à faire la mine ; car à cela ils  
 « sont plus savants qu'en perfection de médecine et  
 « à bon droit se doiuent plutost appeller frères mi-  
 « neus que médecins , car c'est la plus grande per-  
 « fection qu'ils ayent. S'ils avoyent perfection en

« autres, concernant la médecine, ils le montre-  
 « roient, mais il faut donques qu'ils confessent  
 « que la médecine est imparfaite, et n'y a nulle per-  
 « fection. Dieu en tire l'échelle à lui : par quoi tout  
 « est à l'aventure. Ils appellent les maladies incur-  
 « bles, pour ce qu'ils ne les savent pas guérir. Ils  
 « veulent être appelés médecins, et ne font nul acte  
 « de médecins. Mettez entre leurs mains, un hydro-  
 « pic, un asmatic, un épiletic, un apopletic, un  
 « étic, une peste, s'ils les guériront; ouy, de beaux.  
 « Je ne sçai à quoi ils ont étudié, s'ils avoyent seule-  
 « lement appliqué leur estude à guérir l'une de  
 « ces maladies ( qu'ils disent quasi incurables ) ils  
 « deuroyent être appelés médecins de cette mala-  
 « die; mais ils n'en savent guérir une. J'ai veu guérir  
 « de la peste, j'ai veu guérir d'hydropics, d'asma-  
 « tics, elles ne sont pas donques incurables, sinon  
 « à ceux qui ne les savent curer, mais ils ne se  
 « soucient de les guérir aucunement : c'est tout un,  
 « mais que les testons viennent, vive ou meure le  
 « patient s'il veut.... Je cognois beaucoup de méde-  
 « cins qui sont frappés et affligés de certaines ma-  
 « ladies, desquelles ils ne se peuvent guérir, les  
 « uns de gouttes artétiques, les autres de gouttes  
 « migraines, les autres de néphrésies, les autres de  
 « frénésies, et tant d'autres, et ne s'en savent guérir,  
 « et sont contraints endurer et garder leurs maladies  
 « par force et ne laissent pas d'en panser les autres.  
 « Regarde quelle perfection est en leur état.... Tu  
 « peux cognoître que tout ce qu'ils font est à l'auen-  
 « ture, sans perfection, voyant qu'ils ne peuvent se  
 « guérir eux-mêmes des maladies de quoi ils sont

« frappés. Si je voulois escrire les grands et énormes  
 « abus que j'ai veu faire aux médécins, il y au-  
 « rait grand volume, et n'escrirois que choses vé-  
 « ritables (1). »

Si cet homme, qui s'est proclamé le défenseur et le vengeur des pharmaciens, outragés par les médécins d'alors, reparaisait aujourd'hui, de combien d'anecdotes et de faits curieux n'enrichirait-il pas sa production? Celui qui disait en 1735, *si je voulais chercher je trouverais pour remplir une rame de papier*, pourrait bien aujourd'hui en remplir le double, seulement en s'attachant à tracer le tableau, non pas des abus de la Médecine considérée dans son ensemble, mais seulement des torts et des griefs que les pharmaciens auraient à lui reprocher, et dont ils ont droit de se plaindre. Quoique, dans l'origine de l'art, la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie ne formassent qu'une seule et même chose (2), néanmoins, pour nos grandes cités, ces trois objets, en vertu de lois, d'arrêts, d'ordonnances, ont été divisés et séparés, de manière que la prépondérance, la haute considération est restée aux médécins. Cependant il n'en est pas tout-à-fait de même dans la plupart de nos petites villes de provinces et dans nos bourgades. Celui qui exerce l'art de guérir,

---

(1) Voyez, pour le reste, les œuvres de Bernard Palissy, imprimées in-4°, à Paris, 1777, chez Arrault, libraire, rue de la Harpe.

(2) Que Dieu veuille qu'il en soit bientôt de même, toutefois avec les garanties suffisantes que réclame la société.

est à la fois médecin, chirurgien, apothicaire ; il prescrit, il opère, il confectionne : tant il est vrai de dire que les lois, les ordonnances, les réglemens sont forcés de pâlir devant la nécessité. Mais dans nos grandes cités, dans ces cités populeuses ou, pour *le plus grand bonheur de l'humanité*, se trouvent établies des sociétés médicales, des collèges de Chirurgie et de Pharmacie, alors ces sociétés rentrent dans l'exercice de tous leurs droits respectifs. La médecine tient dans la hiérarchie médicale le haut bout, et se souvient tellement de son antique domination que, quand elle se trouve en concurrence avec la simple chirurgie, il faut que celle-ci baisse la lance et se soumette, contre sa conscience et ses lumières, aux prescriptions d'hommes qu'elle méprise intérieurement. Combien d'exemples ne pourrait-on pas citer de pauvres malades qui n'ont péri que par l'effet de cette ridicule et funeste domination. Le chirurgien en est quitte pour dire : *j'ai obéi* ; et le médecin, à l'aide d'un petit croc-en-jambe, saura toujours se tirer d'affaire.

Mais c'est surtout à l'égard des pharmaciens que se fait sentir plus spécialement le poids de la domination. On pourrait dire avec vérité que ces hommes n'existent que par les médecins, et ne prospèrent que sous leur bon plaisir. Le bon Palissy : « Tu n'as  
« garde de trouver bons médecins ni chirurgiens, si  
« tu n'as de bons apothicaires ; car c'est l'apothi-  
« caire qui tient tout, et s'il est beste, les deux au-  
« tres états sont bestes comme lui : car ils ne peuvent  
« rien sans lui. » Mais aujourd'hui le médecin est tout ; il distribue à son gré la vogue, ou la célébrité,

commande ou insinue la confiance , et le pharmacien voit prospérer ou tomber son établissement , selon qu'il est plus ou moins bien dans les papiers des *virtuoses* de la Faculté. Combien de médecins dans la Capitale , et plus souvent encore dans nos villes de départemens , jouent le rôle de protecteurs et de Mécènes , et se chargent de la prospérité d'un établissement pharmaceutique. A quelles conditions ? belle demande ! Le médecin prescrit , le pharmacien exécute , le reste se comprend..... Un médicament n'a rien opéré , parce qu'il était de nature à ne rien produire. Il faut assigner une cause. Où la trouver ? On demande quel est le pharmacien. C'est un tel.... Fort bien. Mais en cela , plus qu'en toute autre chose , il y a un choix à faire.... A-t-on bien suivi mon ordonnance ?.... Un élève maladroit n'aurait-il pas mis une chose pour une autre ?.... Quand je parle ainsi , ce n'est pas que je veuille porter le plus léger préjudice à l'artiste que vous avez investi de votre confiance ; mais.... on ne sait pas.... Les parens inquiets sur le sort d'un malade , auquel ils prennent le plus vif intérêt , font des instances pour pénétrer le fond de la pensée du docteur. Celui-ci laisse échapper quelques mots. On court chez le pharmacien qu'on n'a pas nommé , mais qu'on a équivalement désigné. Et voilà une pratique perdue ; le lendemain une autre ; puis une troisième , et le pauvre établissement s'écroule.....

Un pharmacien adroit qui prend la suite des affaires d'un établissement formé , comprend qu'il y a des formalités à remplir pour fixer la clientèle. Dans la Capitale , par exemple , il est de rigueur de faire

une visite aux médecins de son arrondissement ; dans les villes de département cette visite est de rigueur , absolue à l'égard de tous , afin de les mettre dans l'intérêt de l'établissement , ou du moins de ne les avoir pas pour ennemis. On entretient connaissance ; le docteur fait de temps en temps quelques légères apparitions à la pharmacie.... Vous avez dû recevoir tel et tel jours des ordonnances signées de moi?.....

Oui , monsieur , et je vous en témoigne toute ma reconnaissance.... Oh ! oh ! la maison est bonne , et la pratique encore meilleure : il y a là quelque chose à faire.... On donne à entendre qu'il ne faut être ni Turc ni Arabe , que les loups du bois ne se mangent pas , qu'il doit y avoir dans tout état des corrélations d'habitudes et d'intérêts respectifs qu'il est bon de ménager. Quand ce langage est entendu et compris , quand il est suivi de certains effets qu'on devine aisément , il se fait du mouvement et du vide dans l'officine ; la clientèle , loin de diminuer , se grossit à vue. Mais tout est-il profit pour le pharmacien ? oh non ! Il est des formules qui ne sont pas consignées dans le *codex*. On y chercherait en vain l'article des reviremens et des retours. On s'embarrasse fort peu des charges et des dépenses qui pèsent sur le pauvre pharmacien. Il y a des intérêts à servir , parce que la totalité de l'établissement n'a pas été payée ; des domestiques à nourrir et à entretenir , des élèves dont il faut solder les honoraires ; puis le loyer de la maison , puis la patente : Item il faut vivre. Eh ! qui fera face à tant de dépenses ? Paye , paye , pauvre malade ! Cependant ce ne sont pas toujours les malades qui payent. Lorsqu'ils sont des-

cendus dans la tombe , ce soin ne regarde plus que leurs héritiers, et c'est alors que nos modernes Hippocrates croient pouvoir donner un libre essor à leurs prétentions cupides. Nous pourrions citer à l'appui de cette assertion dix faits plus étonnans les uns que les autres ; nous nous bornerons à en citer un seul.

Dans le cours de l'année 1823, certain médecin fut appelé auprès d'une malade à la fleur de son âge. Dans le principe de la maladie, les visites furent rares, un peu plus fréquentes vers le milieu, plus rapprochées vers la fin. Malgré la fréquence des visites et la sage précaution de s'adjoindre un confrère pour partager l'odieuse du non succès, la maladie continuant ses ravages, emporta sa victime. Une certaine pudeur naturelle devrait inspirer à un médecin qui n'a pas guéri son malade, des sentimens de retenue, et mettre un frein à des prétentions cupides.

Eh bien ! croirait-on que pour le traitement d'une maladie qui a duré un an, mais qui n'a pas exigé des soins assidus, le docteur ait osé demander la somme de trois mille francs ? ci. . . . . 3,000 fr.

Une prétention aussi exorbitante ne manqua pas d'exciter les justes réclamations des héritiers. Notre Esculape fit valoir des soins donnés dans divers temps, et qui n'avaient point été reconnus ni acquittés. On lui exhibe deux quittances, chacune de 300 francs, qui justifiaient de l'acquiescement. Une telle position était difficile, et il n'était pas aisé de s'en tirer. On transige ; et, moyennant cinq cents francs, ce déhonté personnage a souscrit une quittance défini-

tive. On demandera en quel lieu du monde un fait si incroyable est arrivé? à Orléans.

Et les lois sont muettes devant de pareilles abus ! et le législateur ne mettra pas un frein à cette effrayante et effroyable cupidité ! Qui donc, par la crainte de pareilles vexations , pourra se déclarer héritier autrement que sous le bénéfice d'inventaire. Ce n'est plus le cas de dire : *Paye , paye , pauvre malade ;* mais bien : *Héritiers , garrez-vous , si vous le pouvez , des prétentions de ces adorateurs de Mammom* (1).

Ne terminons pas ce chapitre , qui a pour objet de mettre à découvert , sinon tous , au moins quelques-uns des abus qui déshonorent le plus noble des arts , sans raconter une anecdote qui n'est rien moins qu'une calomnie.

On ne craint jamais de parler , quand on dit la vérité ; et l'on est assuré de ne pas se tromper , et de ne pas tromper les autres , quand on dit ce qu'on a vu et ce qu'on a entendu. Un certain médecin , lié d'amitié , et peut-être aussi d'intérêt avec un pharmacien , avait adopté je ne sais quelle composition *magistrale* ( il faut bien lui donner ce nom , puisqu'elle ne se trouvait ni dans le nouveau *codex* , ni dans les pharmacopées d'usage ). Notre docteur avait sans doute recommandé à son ami de se munir de ce médicament. Il importe peu de savoir où , et par qui il avait été confectionné : c'était le secret de gens de l'art. Notre docteur , dans le cours de ses visites , ne manque pas

---

(1) Chez les païens , Mammon était le dieu des richesses.

de le prescrire à un de ses malades: vite, on court chez le pharmacien. Mais comme les élémens n'étaient point indiqués sur l'ordonnance, nulle pharmacopée n'en faisant mention, on dépêche à la hâte le premier élève vers le docteur, afin d'obtenir de lui les renseignemens indispensables pour procéder à la confection du médicament ordonné. « Si votre patron ne sait pas son état, pourquoi l'exerce-t-il? J'ai donné ma prescription, c'est à lui de confectionner, et de s'y conformer ponctuellement..... Je vous prie d'observer que votre prescription ne se trouve ni dans le Codex, ni dans Beaumé, ni dans aucune autre pharmacopée, veuillez-bien m'en indiquer les élémens et la manière d'opérer... Est-ce que nous sommes faits pour entrer dans des détails? Retirez-vous, et me laissez en paix. » Le pauvre élève, tout honteux et tout confus, rend textuellement la réponse au patron.

Alors, quel parti prendre? Un homme d'honneur ne donnera jamais un médicament en place d'un autre; il aime mieux laisser son malade dans l'attente que d'abuser de sa confiance. A l'heure de la visite, le médecin retourne voir son malade, et son premier soin, c'est de s'informer de l'effet qu'a produit le médicament ordonné.....? Le pharmacien, n'ayant pas ce médicament tout confectionné dans son officine, est venu nous dire qu'il fallait un certain temps pour le préparer..... Quel est donc votre pharmacien?.... Nous sommes dans l'habitude de prendre chez un tel..... C'est bon; mais il n'est pas que vous ne sachiez qu'il y a pharmacie et pharmacie. Si vous

étiez allés chez\*\*\*, vous auriez trouvé ce que vous auriez demandé.... On n'y va pas, on y court.

Cette conduite peu délicate du docteur, fut connue du pharmacien. Ne sachant à qui s'en plaindre, mais sachant bien à qui s'en prendre, ce pauvre pharmacien, cruellement désappointé, vint trouver un de ses confrères pour lui faire part de sa peine, et du mauvais tour qu'on lui avait joué. *J'étais présent.* Cet homme, d'un caractère pétulant, extrêmement bouillant et irascible, s'exprimait en termes plus qu'énergiques sur le compte du docteur, et demande à son consort s'il ne s'est pas avisé de lui en jouer de semblables. Eh! de quoi vous plaignez-vous? Pour moi j'y suis tout accoutumé. Quel remède à cela? Ni vous, ni moi n'y pouvons rien. Voici le parti que j'ai pris pour ne pas renvoyer mon monde. Je reçois l'ordonnance; je fais prendre par un tiers inconnu, les médicamens prescrits; je les transmets au malade pour le prix coûtant: faites comme moi. On laisse à deviner quel fut le déchaînement d'un homme capable et expérimenté dans son état. Les vérités sortaient de sa bouche dix à dix, et ces vérités n'étaient ni flatteuses ni honorables pour celui qui en était l'objet. Avec un caractère plus pliant, une humeur plus acorte, un petit je ne sais quoi, qu'on ne dit pas, notre homme se serait tiré d'affaire, et aurait supporté la concurrence. Sont-ce là des abus? Qui en doute? Où en est le remède? Dieu le sait.

## CHAPITRE XXXVIII.

*De la législation en général considérée dans ses rapports avec l'exercice de la Médecine.*

Tout corps social, dont les parties sont dans une harmonie bien constituée, ne peut être indifférent sur les moyens les mieux coordonnés avec la conservation des membres qui le composent. Un des premiers devoirs, comme un des premiers soins de tout législateur, c'est de s'occuper de la prospérité de l'État dont l'administration lui est confiée; or, les moyens sanitaires, et en général tout ce qui tend à éloigner le fléau de la maladie, doit être un des premiers objets de sa sollicitude.

L'exercice de l'art qui a pour but la conservation de la santé et de la vie des citoyens, entre donc nécessairement dans la sphère des attributions de celui qui doit s'en regarder comme le conservateur et le père. Depuis environ trois siècles, les chefs des États et des Gouvernemens se sont occupés à fixer la jurisprudence relative à l'exercice de la profession médicale. Serait-ce manquer au respect dû au législateur, si on lui disait que sa volonté et ses intentions les plus droites et les plus pures, ont été subordonnées aux vues d'hommes qui avaient un intérêt direct à étendre la sphère de leur domination, pour ne pas dire de leur petite tyrannie. Le législateur, tant sage, tant bien intentionné qu'on le suppose, ne peut ni tout voir, ni tout juger par lui-même, parce que l'es-

prit humain est limité par sa nature ; et comme les génies les plus vastes et les plus pénétrants ne peuvent embrasser toutes les parties des sciences , il s'en suit que toute loi qui aura pour objet l'exercice d'une profession scientifique , ne peut être faite ni rédigée que d'après les avis ou les renseignemens d'hommes qui sont réputés exceller dans cet art. Dans cet état de choses , peut-on dire que le législateur agisse d'après lui-même et d'après ses lumières , quand il est comme forcé de se livrer , de s'abandonner même , à la merci de gens qui , sous le spécieux prétexte de diriger son zèle pour le bien public , ne travaillent que pour le maintien d'anciens préjugés , et plus encore pour l'intérêt du corps auquel ils appartiennent ? Il est au fond du cœur un puissant mobile qui porte à attirer tout à soi , à laisser à autrui la plus légère part possible , et qui peut tellement dégénérer , que souvent l'intérêt général est sacrifié à l'intérêt de la corporation à laquelle on appartient.

Les lois , selon les temps et les lieux , sont ou l'expression de la volonté d'un seul , ou l'expression de la volonté générale. Quels que soient le principe et la source d'où elles émanent , le bonheur de la société est toujours le but que se propose celui qui est l'auteur de la loi. Lorsque le pouvoir législatif ou réglementaire est en la puissance d'un seul , à quoi tient l'émission ou la fixation d'une loi relative à l'exercice de la Médecine ? à rien autre chose qu'à l'ascendant qu'exerce à la Cour un médecin qui a eu l'adresse de s'insinuer dans l'esprit du Monarque. Les Rois sont hommes ; l'éclat de la majesté qui les entoure , ne les met pas pour cela à l'abri de la surprise

mi des suggestions perfides ou intéressées. Supposons un médecin de l'humeur et du caractère de celui qui exerça sur Louis XI une si haute, une si puissante influence. L'imagination de ce Monarque, frappée d'une crainte excessive de la mort, l'avait en quelque sorte rendu l'esclave de ce vil personnage. Il avait tellement circonvenu ce Roi ombrageux à l'excès, qu'il était venu à bout de lui faire entendre que la durée de la vie du Monarque était attachée à la durée de la sienne. Fier de la confiance qu'il avait plutôt usurpée qu'obtenue, Cottier ou Coctier (c'était le nom de ce misérable) avait mis tellement son royal client à contribution, qu'il était devenu un des plus riches particuliers du Royaume. Il avait accumulé assez de richesses pour prêter à Charles VIII, héritier et fils de Louis XI, des sommes immenses qu'il tenait de la générosité de son auguste malade (1). Si le fameux Cottier ou Coctier eût dit à Louis XI : « Sire, Votre Majesté ne peut ignorer, d'après les services que j'ai eu l'honneur de lui rendre, que la Médecine est le premier de tous les arts. Il faut, pour en régler l'exercice, des lois sages, et à quel autre Monarque appartiendrait-il de les fixer? Daignez jeter un regard sur les infirmités

---

(1) Voyez, à ce sujet, Mézerai, dans son *Histoire de France*; voyez Philippe de Comines, l. 6, chap. 7, *ad mem.* Louis XI faisait délivrer chaque mois à son médecin Coctier, dix mille écus qui, valeur comparée, équivalaient à plus de trois cents mille francs de notre temps; par chaque année, trois millions six cents mille francs; puis le *tour du bâton*, car Coctier avait d'autres pratiques que celle de son royal client.

humaines et déterminer dans votre haute sagesse , le temps d'études préparatoires , les attributions respectives de la Médecine et de l'art chirurgical , comprimer les invasions et les prétentions exagérées d'hommes qui ne doivent travailler qu'ensous ordre ; désigner même le lieu où les examens doivent être subis par les aspirans au premier des arts utiles. Pour comprimer l'audace d'hommes qui oseraient s'immiscer dans cet important emploi , sans titre , ni sans qualités , il faut que votre autorité royale déploye toute sa puissance , afin de foudroyer ces usurpateurs d'un pouvoir qui n'appartient qu'à nous. Pour le bonheur de l'humanité , il faut , Sire , des lois coërcitives et pénales contre les téméraires qui oseraient s'immiscer de leur propre autorité dans l'exercice d'une profession si nécessaire dans l'ordre social. » Louis XI , qui avait comblé son médecin de toutes les faveurs , qui l'avait gorgé des richesses de l'État , n'eût-il pas apposé sa royale signature au projet de loi que son médecin lui eût mis sous les yeux. Sans examen , sans discussion préalable , un arrêté , rédigé par le docteur *Cottier* , serait devenu une loi de l'État , ou dans l'État. La plupart de nos lois sur l'exercice de la Médecine n'ont pas une origine bien différente.

Incertaine et vacillante , la législation des différens peuples de l'Europe a essayé de donner des bases à une chose qui n'en avait pas , quoiqu'elle fût susceptible d'en avoir (1) ; mais , faute de connaissances ,

---

(1) La législation , concernant l'exercice de l'art mé-

nait impossible de les fixer ; tout dépendait de l'as-  
 semblant plus ou moins grand qu'exerçaient certains  
 médecins accrédités , soit à la Cour , soit à la ville.  
 un inconvénient dans les gouvernemens repré-  
 sentatifs. Supposons un peuple que la constitution  
 de l'État appelle à la formation des lois : qu'arrivera-  
 t-il dans cet ordre de choses ? Dans cette assemblée ,  
 on n'y trouvera des médecins ou il ne s'y en trouvera  
 aucun. Si , dans une assemblée délibérante , il s'y en  
 trouve seulement trois ou quatre , en supposant  
 qu'ils ne soient entrés pour rien dans le projet de loi ,  
 en raison de leur état et qualité , ils seront membres  
 de la commission chargée de faire le rapport ; ils  
 termineront l'acceptation ou le rejet des amendement-  
 s ; ou , pour parler plus correctement , la loi sera  
 adoptée de confiance et à l'unanimité. Si au contraire  
 aucun d'entre les médecins ne fait partie du corps lé-  
 gislatif , celui-ci , pour s'éclairer dans la confection  
 de la formation de la loi , ne manquera pas de s'en-  
 tretenir des plus habiles d'entre eux , ou de ceux qui  
 sont réputés tels ; la loi passera d'emblée et sans au-  
 cune espèce de contradiction. Pourquoi cet accord  
 sans suffrages ? parce que le législateur n'a pas en lui  
 l'ensemble de connaissances et de lumières requi-  
 ses pour prononcer d'après lui-même. Quelle est

---

Il , peut-être assise sur une base solide ; or cette base  
 connue depuis des siècles , est connue aujourd'hui.  
 Elle repose sur un principe clair , lumineux , simple  
 comme la Nature , appuyé , consolidé par des millions de  
 faits de pratique incontestables , sur les diverses parties  
 du globe.

est alors la garantie de la société? N'est-il pas évident que, dans l'une et l'autre hypothèse, elle n'a d'autre point d'appui que l'opinion d'hommes qui ne se déterminent que par l'impulsion d'autrui, et qui pis est, d'hommes intéressés à propager de vieilles erreurs, ou à accréditer de nouvelles méthodes, dans le meilleur sens des intérêts de la confrérie.

Oh ! qu'on ferait un gros livre de tous les arrêts, lois, décrets, édits, ordonnances, qui, dans les différens États de l'Europe, ont servi de règle à l'exercice de l'art médical, seulement depuis deux siècles ! L'emploi ou l'usage de l'antimoine a pour lui seul donné naissance à cinq ou six arrêts contradictoires de l'ancien parlement de Paris. En 1556, un grave arrêt le condamne ; en conséquence, un médecin nommé Besnier est exclu de la Faculté pour y avoir contrevenu. En 1637, autre arrêt qui en autorise l'usage et qui annule le précédent ; en 1630, arrêt qui le proscriit ; en 1668, arrêt nouveau qui le réintègre et le rétablit dans ses droits et propriétés, en autorisant légalement l'emploi de ce médicament. Quel homme de bon sens pourrait s'empêcher de sourire en voyant, dans l'intervalle d'un siècle, cette guerre d'arrêts contradictoires émanés du même tribunal ! Comment expliquer autrement que par l'influence des médecins, cette contrariété d'opinions ? Ces magistrats, occupés d'ailleurs d'affaires d'une haute importance, se sont donc trouvés comme forcés, par défaut de lumières et de connaissances suffisantes, de s'en rapporter aux médecins qui, par leur crédit, étaient venus à bout d'imposer silence à leurs antagonistes, et de capter les suffrages, en enchaî-

Et la confiance de la Ville et de la Cour. Et ces scènes, plus ou moins risibles, se sont passées dans le beau siècle de la France, lorsque tous les arts et toutes les sciences étaient portés à leur plus haut degré de perfection ! Fut-il jamais preuve plus irréfutable de l'insuffisance de l'art médical et de son défaut de principes, que cette oscillation et ces incertitudes ? Les Gui-Patin, les Fagon, les Daquin, les Meau, qui tour à tour obtenaient des arrêts ou faisaient casser par des subséquens, n'ont-ils pas prouvé à l'univers que l'art médical n'avait aucune base solide, qu'il n'était autre chose qu'une pyramide renversée, ou qui reposait sur sa pointe. Qu'on enfonçât de tous les états imaginables un édifice bâti sur ce sable mouvant, il n'en sera pas moins exposé à la chute inévitable !

Qu'est-il résulté de cette jurisprudence qui exige peu ou moins de qualités dans ceux qui exercent l'art médical ? La plupart des arrêts, des décrets, des réglemens, sont devenus muets devant la nécessité de la célébrité. Combien d'hommes qui n'avaient pour titre que leur savoir ou leur expérience, ont exercé ou pratiqué ostensiblement l'art de guérir, sans avoir jamais été investis des titres et diplômes exigés par la loi, et cela sous les yeux des administrateurs et du ministère public, sans qu'on ait songé à leur reprocher en rien dans l'exercice de leurs fonctions. Sans parler des succès, presque miraculeux, d'un certain frère Jacques, ermite de profession, inventeur d'un procédé pour l'opération de la taille, procédé accueilli, adopté, perfectionné par l'immortel Meiden; sans parler d'un frère Côme, Feuillant,

l'ornement de la Chirurgie moderne , dont la modestie et la bienfaisance égalaient les talens , et qui a rempli de la gloire de son nom la Capitale et les provinces , disons plus , tous les États de l'Europe. la France n'a-t-elle pas vu , dans ces derniers temps le célèbre Père Élisée , ancien religieux de la Charité donner ses soins à l'auguste Monarque qui la gouverne avec tant de bonté et de sagesse ? En quelle Académie ces grands hommes avaient-ils pris leurs degrés ? Quelle Faculté médicale les avait munis d'un diplôme ? Sur quel registre le nom de ce dernier s'est-il trouvé inscrit ? Son expérience et son savoir seuls lui avaient mérité la confiance de son souverain et conféré le droit de veiller à la conservation d'une tête si chère au cœur de tout véritable Français. Cependant , nos premiers , nos plus renommés médecins de la Capitale , bien loin de le repousser à cause de son défaut de titre , se sont crus fort honorés de consulter concurremment avec lui. Il est donc vrai que la loi et les prétentions doctorales fléchissent quelquefois en présence d'un mérite avéré et reconnu.

C'est alors que les organes des lois comprennent que la nécessité est plus forte que les lois réglementaires ; que la réussite et des succès sont au-dessus de tous les systèmes , comme de toutes les lois pénales et coercitives. Elles seront sans effet , toutes les fois qu'un malade pourra se flatter , avec fondement d'obtenir sa guérison en dépit des formes voulues par la loi. C'est bien ici , ou jamais , l'occasion d'appliquer cet adage latin , devenu axiome en bonne politique , et plus encore en Médecine : *salus populi suprema lex esto*. On a observé , depuis des siècles

que l'homme de génie dédaigne les voies battues et ordinaires, parce qu'il a en soi le sentiment de l'insuffisance des moyens que le vulgaire adopte, quand il s'agit de parvenir à la connaissance de la Vérité. Les obstacles ne l'effraient point. Plus ils sont multipliés, plus il montre d'ardeur pour s'élancer dans une carrière que nul autre, avant lui, n'a parcourue. Mais aussi, il doit s'attendre à de violens combats, et à de rudes contradictions, surtout si le développement de ses principes froisse de grands intérêts, tels que la chute d'une profession, exercée depuis des siècles par des milliers d'hommes accoutumés à jouir d'une haute considération, et qui trouvent un moyen d'existence à la fois lucratif et honorable.

Eh bien! si cet être tout extraordinaire n'était pas muni d'un titre légal (chose qui suppose le talent, mais qui ne le donne pas et n'y ajoute rien); s'il n'avait pas pour lui une réputation appuyée du crédit de quelque homme puissant, il faudrait qu'il s'attendît à tous les genres de poursuite et même de persécution. Les gens de l'art, payant patente ou porteurs de diplôme, montreraient d'autant plus d'acharnement à le poursuivre, qu'il aurait rendu plus de service à ses semblables. Tous ces hommes qui se targuent de philanthropie, ou d'amour de l'humanité, assiégeraient l'antichambre des magistrats, pour opposer une digue à ce qu'ils ne manqueraient pas d'appeler le torrent de l'erreur. Le ministère public, circonvenu par leurs mensonges, prêterait une oreille trop favorable à leurs dépositions fallacieuses; et il se chargerait de poursuivre, aux frais de l'Etat, une cause qui serait moins celle de l'humanité, que celle

d'hommes qui auraient surpris sa religion. En vain ce prévenu, environné des êtres souffrans qu'il aurait guéris radicalement, ou au moins notablement soulagés, exposerait-il, en présence de ses juges, les procédés qu'il aurait suivis, et l'évidence des principes qui lui auraient servi de base pour opérer les plus étonnantes guérisons; en vain prouverait-il qu'à l'égard des malades guéris, il n'aurait réclamé que le juste prix de ses déboursés, le magistrat qui connaît la loi, qui ne connaît que la loi, qui ne doit connaître que la loi, lui demandera où est son diplôme; et le prévenu, fût-il Hippocrate en personne, prouvât-il, en présence de la Faculté elle-même, son identité, faite par lui d'un bout de parchemin, qu'on obtient aisément, moyennant cinq ou six cents francs, subira, outre les frais de la procédure, pour la première fois une amende plus ou moins forte, selon que les juges seront plus ou moins indulgens. S'il y a récidive, le Code des lois est déroulé de nouveau, l'affaire devient plus sérieuse, il s'agit d'incarcération, et Hippocrate lui-même, faute de pouvoir produire son diplôme, serait forcé de passer le guichet.

Hippocrate ne reviendra pas; mais supposons un de ces génies rares, tels que la Nature n'en produit que de loin en loin, et qui ne serait redevable de son savoir qu'à la profondeur de ses observations, sans avoir jamais étudié dans aucune de nos Académies, ou Universités; supposons encore que cet homme se fût permis de guérir, sans autorisation, cinq à six cents de ses concitoyens, qui n'auraient pu obtenir la guérison par l'entremise des médecins du pays. Entouré des malades qu'il aurait guéris ou soulagés,

et qui tous , par leurs acclamations , formeraient un de ces concerts qu'on n'est guère accoutumé d'entendre , ce nouvel Esculape , justifié par le témoignage de tant de malheureux , n'en serait pas moins coupable aux yeux de la loi ; et bon gré , malgré , il faudrait qu'elle reçut son application. En vain dirait-on qu'il est impossible que six cents témoins se réunissent pour affirmer des guérisons idéales et chimériques ; en vain prouverait-on l'impossibilité de la collusion ; en vain démontrerait-on l'absurdité de l'opinion qui la supposerait , le magistrat dirait : Voilà la loi , il faut qu'elle reçoive son application malgré ce concours de témoignages ! Mais le magistrat qui rentre dans sa conscience , ne peut être sourd à une certaine voix qui parle au fond de son cœur.

Poursuivons l'hypothèse. Supposons que cet homme soit condamné , non pas pour avoir rendu la santé et peut-être la vie à des centaines de citoyens , mais pour avoir ordonné ou opéré sans qualité , ni sans titre. Eh bien ! que répondraient les magistrats à l'homme énergique et éloquent qui leur dirait : Messieurs , en prononçant contre moi un jugement qui n'est rien moins que favorable , vous avez agi selon vos consciences et vos lumières ; vous vous êtes montrés les organes et les dignes interprètes des lois. Je respecte le ministère auguste dont vous êtes investis ; mais je sens aussi dans le fond de mon cœur l'amour de mes semblables. Il m'en coûterait trop de les voir souffrir , et descendre peut-être prématurément dans la tombe , lorsque j'ai le sentiment et la certitude plus que probable de les soulager dans leurs infirmités , et de recombler , au moins momen-

tanément, la fosse qui s'était ouverte sous leurs pas, Voici, Messieurs, ma déclaration : Je respecte les lois humaines ; mais je respecte aussi les lois saintes de la compassion envers tout être souffrant. Quel homme pourrait voir souffrir et peut être mourir son semblable par la crainte d'encourir une amende et la peine de l'incarcération ? Vous avez pouvoir sur mon corps ; mais dans cette même prison, où vous m'aurez confiné, pour y passer le temps fixé par la loi, j'exercerai le faible talent que la Providence m'a départi. Je prodiguerai aux malheureux, qui auront confiance en moi, tous les secours d'une charité compatissante ; et dussé-je encourir dix fois de suite et l'amende et la peine de l'incarcération, je continuerai de rendre les mêmes services à l'humanité souffrante. »

Je donnerais tout au monde pour lire au fond du cœur des magistrats, au moment où ce langage leur serait adressé. Il est possible qu'il s'en trouvât quelqu'un qui accusât cet homme d'exaltation dans ses idées, et peut-être de démente ; mais aussi ne s'en trouverait-il point dans le nombre qui prendraient ce langage en considération, et qui en feraient le sujet de leurs méditations ? La réflexion est le chemin qui conduit ordinairement à la Vérité ; par elle on écarte les préjugés et la préoccupation. Quelles conséquences découlent de cette hypothèse qui n'est pas tout-à-fait une chimère !

Notons à l'aventure, pour valoir un jour ce que de raison, qu'une pareille jurisprudence est en vigueur dans un pays compris entre les 42 et 50<sup>e</sup> degrés de latitude nord, et les 13 et 26<sup>e</sup> de longitude,

Toute loi qui a pour objet de fixer d'une manière précise les attributions d'un état ou d'une profession, embrasse la généralité des parties qui ont du rapport avec cette profession. La Pharmacie est une des ramifications de la science médicale. Soumise à l'inspection des médecins, plus d'une fois elle a eu à se plaindre du défaut de lumière, de connaissance et de capacité de ces mêmes hommes qui, approchant de plus près le législateur, ont été plus à portée d'exercer sur son esprit une plus haute influence ; hommes qui, pour la plupart, se trouveraient dans un cruel embarras, s'il fallait qu'ils manipulassent concurremment avec un élève de six mois d'exercice : mais ce n'est pas ici le point dont il s'agit.

Quand, dans un État, une chose a force de loi ; quand il existe une loi claire, précise, positive, cette loi doit être obligatoire pour tous, ou ne l'être pour personne. A juste titre, l'exercice de la Pharmacie est assujéti à des réglemens, et rien n'empêche que cet art ne soit journellement exercé, sous les yeux de la loi, par des personnes qui n'ont ni titres, ni qualités légales. Dans la plupart de nos hospices de province, dans les villes même où il existe un collège de Pharmacie, de simples filles, de bonnes religieuses, sans aucune espèce d'instruction, n'ayant pour elles que la routine de la communauté, confectionnent et vendent au public des préparations médicamenteuses. A l'aide de quelques livres qu'elles comprennent, ou qu'elles ne comprennent pas, sous les yeux des magistrats et des autorités, sans prescription de médecins, elles les vendent à tous venans. L'usage aurait-il prévalu au point d'imposer

silence à la loi ? Pourquoi cette tolérance , cette espèce d'autorisation ? Oh ! un écrivain n'est pas obligé de tout dire !

Il faut donc laisser le plus utile , le plus intéressant des arts , à la merci du premier occupant , ou à la discrétion de l'ignorance et du charlatanisme ? non ; cette pensée sera toujours repoussée avec le sentiment du mépris qu'elle inspire , par tout homme qui sait apprécier les choses à leur juste valeur.

Qu'on frappe le charlatanisme de tous les anathèmes de la raison , de ce bon sens naturel à tous les hommes ; mais reconnaissons l'expérience comme le maître des maîtres , comme le maître par excellence , comme celui dont les leçons sont préférables à celles de toutes ces écoles qui n'ont que des systèmes creux à offrir aux adeptes qui les fréquentent. Que tout législateur , tout sage administrateur , se rattache à la science des faits ; et quand les faits parlent , quand ils sont notoires et évidens , qu'il fasse abstraction des titres et qualités , et qu'il jette momentanément un voile sur la statue de la loi. Par lui-même , par ses agens ou préposés , qu'il s'assure de quel côté sont les succès , quels sont les moyens à l'aide desquels on a détruit telle ou telle maladie. Est-il donc si difficile de faire constater des faits ? Serait-il donc impossible de mettre à la tête de ces recherches , des hommes impartiaux et amis de l'humanité ; des hommes étrangers à toute espèce d'intérêt , hors le bonheur de leurs semblables ?

## CHAPITRE XXXIX.

*Combien il importerait à l'Autorité de prendre en considération la découverte de la cause des maladies.*

Il est plus que douteux que cet Ouvrage tombe jamais entre les mains de quelqu'un des principaux agens du Pouvoir ; et dans la supposition contraire , y donnerait-il l'attention qu'exige un si intéressant sujet ? Comment se déterminer à faire diversion avec des occupations qui se rattachent à des objets de la plus haute importance ? Ne serait-ce pas équivalement manquer à sa dignité , dira l'homme en place , que de s'arrêter à une prétendue découverte , qui probablement ressemble à tant d'autres qui n'ont pu supporter l'examen ? tant et tant de fois l'Autorité a été dupe de son zèle pour les découvertes supposées utiles ; son amour pour l'humanité a été si souvent déjoué , qu'il y a plus d'un motif pour se tenir en garde contre l'esprit d'innovation et repousser les nouvelles doctrines.

Telle sera la première réflexion qui naîtra dans l'esprit des fonctionnaires publics , même de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de leurs semblables. Cette vérité n'aurait-elle pas déjà été remarquée au chapitre xxxi ? Habités que sont les hommes d'État à ne voir les objets qu'en grand et à dédaigner les menus détails ; circonvenus par les préjugés de l'éducation , dont les racines sont si profondes ; pré-

venus outre mesure en faveur de tel ou tel praticien à qui ils ont accordé leur confiance, et dont les paroles sont pour eux l'équivalent d'autant d'oracles, ils regarderont comme au-dessous de la dignité de leurs emplois toute démarche tendante à constater la vérité des faits. On en a même vu (tant est puissant l'ascendant des préjugés et des considérations humaines) qui, témoins des guérisons surprenantes opérées sous leurs yeux et dans leur propre maison, n'ont fait aucun effort pour sortir d'une indifférence dont ont été les victimes les dignes objets de leur affection et de leur amour.

Et ne voyons-nous pas tous les jours les mêmes faits méconnus, quoique attestés par des hommes de tous rangs et de toutes conditions, et en possession à tous égards de la confiance de cette sorte de mécréans? C'est ainsi qu'il en peut être et qu'il en sera long-temps encore dans ce monde si éloigné de la perfection.

Il est donc arrêté que les vérités qui se rattachent de si près au bonheur et à la conservation de l'homme, sont condamnées à être repoussées par ceux à qui il importerait le plus de les accueillir et de leur rendre hommage? non. Tôt ou tard il s'élèvera une âme forte, dominée par un grand amour du vrai, supérieure à toutes ces vaines considérations qui ne sont propres qu'à retarder la marche des connaissances utiles. La Providence permettra, pour le bonheur de l'espèce humaine, que quelque puissant du siècle, attaqué d'une maladie contre laquelle auront échoué les traitemens ordinaires, recouvre une santé stable et solide par le bienfait de cette méthode.

Alors, les préjugés se dissiperont, et l'on adoptera avec ardeur un principe vrai, simple comme la Nature, méthodique, également à la portée du savant comme de l'ignorant; et les riches du siècle seront, pour tant d'êtres affligés et souffrans, les dignes représentans du Samaritain de l'Évangile.

Alors nos hôpitaux, soit civils, soit militaires, ces établissemens si utiles en eux-mêmes, mais si onéreux à l'État, trouveraient une économie considérable dans leurs dépenses, et l'avantage plus précieux encore, d'employer un moyen prompt et efficace, pour rendre en peu de jours la santé et la vie à tant d'infortunés qu'on y voit languir pendant des mois entiers, et ne sortir de là, la plupart, que pour aller au tombeau.

Alors les habitans de nos campagnes, si délaissés dans leurs infirmités, et qui faute de moyens périssent le plus souvent sans secours: sous la direction d'un Pasteur charitable, ou de toute autre personne intelligente, recouvreraient une santé si précieuse et si désirable pour eux et pour leur famille.

Alors, on verrait disparaître de nos tableaux de statistique ces résultats si affligeans, auxquels jusqu'ici on n'a pas songé à remédier. Depuis des siècles, l'expérience prouve que, de mille enfans nés en même temps sur divers points de la France, avant dix ans écoulés, cinq cents ont été moissonnés, ou au berceau, ou dans les premières années de leur existence. Cette méthode, appliquée aux premiers âges de la vie, a été, et est journellement couronnée des plus étonnans succès. Combien de chefs de famille ne pourrait-on pas citer qui ne doivent la

conservation de leurs enfans qu'à l'usage bien dirigé qu'ils ont fait des médicamens qu'elle prescrit, et bénissent la Providence d'avoir mis sous leurs mains cette précieuse découverte. La preuve en est écrite dans les quatre volumes de la *Médecine curative*, et, de plus, dans la *Gazette des malades*, qui leur fait suite.

Alors, le grand but, la conservation de l'espèce, en quoi consiste spécialement la force et la vigueur des Etats, que doit se proposer le chef de tout gouvernement sage, sera suffisamment atteint. Alors, tant de jeunes victimes de la mort, moissonnées à l'aurore de la vie, parviendront jusqu'à son déclin. Alors, encore, les générations futures béniront celui à qui, après l'auteur de la Nature, elles seront redevables de leur existence.

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XL.

*Mémoire sur les fièvres de la Sologne, et généralement de tous les pays marécageux.*

En l'année 1822, la société de médecine d'Orléans fit insérer dans le Journal des *Grandes affiches* de cette ville, à la date du 30 janvier, l'avis ci-après.

### QUESTION A TRAITER.

1<sup>re</sup>. *Décrire les fièvres intermittentes des pays marécageux, tels que la Sologne.*

2<sup>e</sup>. *Faire connaître, surtout, les causes locales.*

3<sup>e</sup>. *Examiner les rapports de ces fièvres avec les altérations des viscères.*

4<sup>e</sup>. *Indiquer les moyens préservatifs et le traitement curatif.*

C'est peu de temps après cette annonce de la part de la Société médicale d'Orléans, qu'a été composé et que lui a été adressé le Mémoire dont voici le contenu, et qu'on a jugé devoir être dans cet Ouvrage, le sujet d'un chapitre spécial.

INTRODUCTION.

TOUTES les fois qu'une Société savante, dirigée par l'amour du bien public, se propose de contribuer de tout son pouvoir à alléger le poids des infirmités auxquelles l'homme est assujetti, on peut dire qu'elle est un spectacle digne tout à la fois des regards de ses contemporains et de l'admiration de la postérité.

En proposant des questions d'une aussi grande importance et d'un aussi haut degré d'utilité, elle donne à la société la preuve incontestable de son zèle et de son dévouement pour procurer le plus grand bien de ses concitoyens; et elle pourrait, sans orgueil, s'appliquer à elle-même cette devise d'un ancien Romain qui disait de lui : *Non nobis, sed reipublicæ nati sumus.*

En effet, quel emploi plus honorable que de concourir à rendre la santé et la vie à des êtres que la maladie a réduits à une situation déplorable, pour ne pas dire désespérée? Un médecin habile qui rendrait annuellement la santé à dix mille de ses concitoyens, serait digne, sans contredit, des honneurs de la couronne civique, avec cette devise : *Ob civis servatos*; et il n'aurait pas moins bien mérité

de la Patrie que ces habiles négociateurs qui fixent les bases du repos des Etats et de la stabilité des Empires.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

## ET PRÉLIMINAIRES.

Chaque climat, chaque Royaume, chaque Province, on serait presque tenté de dire chaque canton, est le théâtre de maladies qui semblent inhérentes au territoire. Ces maladies ont reçu des noms divers, tels que ceux d'endémiques, d'épidémiques. Les maîtres de l'art ont établi une différence entre ces deux expressions, quoique, en partant de l'étymologie grecque, cette différence soit peu sensible. Par le mot *épidémique*, ils entendent ces maladies qui ne règnent que dans certaines saisons par un vice répandu dans l'atmosphère; au lieu que les *endémiques* sont ordinaires en tout temps à certains peuples (1). Une maladie peut être à la fois épidémique et endémique : telle la fièvre jaune des Antilles, et des États-Unis d'Amérique, telle la peste pour l'Égypte, la Turquie, et les Echelles du Levant. Elles peuvent se communiquer par contagion ou contact, lorsque le sujet qui le reçoit a en lui une disposition prochaine à recevoir l'impression des miasmes morbifères.

D'autres maladies sont purement endémiques, en ce sens qu'elles semblent tenir à certains climats de

---

(1) Voyez à ce sujet Col de Villars.

préférence à d'autres : telle la lèpre chez les habitans de l'ancienne Palestine, les écrouelles en Espagne, la phthisie ou consommation en Angleterre; le goître semble s'être plus particulièrement attaché aux habitans des vallées des Alpes; la *plica* chez les Polonais; le tétanos, maladie terrible qui, dans les Antilles, attaque les enfans nouveau-nés, et en fait périr le tiers à l'aurore de la vie. Ces observations préliminaires, qui se rattachent intimement à la question proposée, ont paru indispensables, afin de fixer les idées, non pas à l'égard de la Société savante qui l'a proposée, mais dans l'intérêt d'un public moins versé dans ces sortes de connaissances que ne le sont ordinairement les hommes de l'art, accoutumés à raisonner sur ces matières.

La fièvre intermittente, qui dévore annuellement de nombreuses victimes dans la partie de l'ancien Orléanais vulgairement nommée *Sologne*, est endémique en ce sens qu'elle attaque indistinctement la multitude, et qu'elle est comme concentrée dans son territoire. Ce n'est pas qu'en deçà de la Loire, et même dans les riches plaines de la Beauce, on ne rencontre, dans quelques saisons de l'année, des individus atteints de fièvres tierce, double-tierce, quarte et double-quarte; mais la Sologne semble être le théâtre où cette maladie exerce ses plus grands ravages. Là, on trouve peu de ces vieillards sains, frais et vigoureux qui parviennent aux périodes les plus reculées de la durée de la vie humaine. L'homme attaqué de fièvres plus ou moins tenaces, plus ou moins opiniâtres, pour ainsi dire à l'aurore de la vie, éprouve dans son berceau les atteintes d'un germe

déstructeur qui souvent le conduit au tombeau avant d'avoir goûté le sentiment de l'existence. S'il échappe aux premières atteintes du mal, son adolescence n'est pas pour cela à l'abri d'une foule d'accidens plus ou moins graves. Les développemens de la Nature se font péniblement, et l'espèce humaine y paraît dans un état de gêne et de souffrance. Le sol, en comparaison de celui de la Beauce et du Berry, semble ne produire qu'à regret les substances végétales. Le seigle est la base de la nourriture des habitans de ce pays, peu favorisé de la graisse de la terre; et encore, dans les années humides et chaudes, cette substance nutritive est-elle altérée par une production végétale et nuisible qui sort de son épi. On l'appelle *ergot* dans le pays, à cause de sa ressemblance avec cette excroissance qui arme le pied de ces volatiles qui sont pour nos basses-cours un objet d'agrément et d'utilité (1).

Dans les années communes, le sol ne fournit pas une assez grande quantité de seigle pour subvenir

---

(1) L'ergot est une substance végétale et dégénérée, dont les grains sont noirs en dehors et blancs en dedans. Quand ils sont secs, ils sont d'une substance plus serrée que les grains naturels, et n'ont point de mauvais goût. Il est peu d'années qu'il ne vienne de ces mauvais grains; quand il y en a peu, on ne s'apperçoit pas de leurs mauvais effets; quand il y en a beaucoup, l'effet est de tarir le lait aux femmes, de donner quelquefois des fièvres malignes accompagnées d'assoupissement et de rêveries, d'engendrer la gangrène aux bras, aux jambes, etc. *Mémoires de l'Académie des sciences, tome X, Lettre de Dodart, médecin du Roi.*

aux besoins de ses habitans. C'est alors, et après avoir épuisé la provision, qu'ils sont obligés de se pourvoir dans les marchés circonvoisins, d'un végétal connu sous le nom de blé noir, carabin ou sarraassin. C'est avec ces substances qu'ils composent leur pain, base principale de leur nourriture, lorsqu'en raison des travaux les plus pénibles, ils auraient besoin d'une nourriture saine, solide et substantielle.

Le voyageur qui parcourt cette partie des départemens de Loir-et-Cher et du Loiret, est tout étonné de n'y rencontrer, le plus souvent, que des visages secs, pâles, haves et décharnés. Les animaux eux-mêmes prouvent, dans tout leur ensemble, qu'ils vivent sur un sol ingrat. Le cheval, ce superbe animal que le Créateur a donné à l'homme pour le secourir dans ses pénibles travaux, languit et dépérit dans ces maigres pâturages; et comme le pays ne fournit pas en quantité suffisante les productions végétales qui sont nécessaires à la conservation de sa force et de son embonpoint, pour remédier à ce grave inconvénient, le cultivateur est forcé de se mettre dans des dépenses qui ne sont pas couvertes par les produits. Le bœuf, cet animal si fort et si vigoureux, y est sans taille, sans force ni vigueur. Pour retourner une terre sablonneuse, et qui rarement a six pouces de fond, il est ordinaire d'atteler à la charrue, six, et même jusqu'à huit de ces animaux. Les troupeaux de moutons et de brebis donnent à la vérité une laine assez fine et d'une assez bonne qualité, mais ils se sentent du sol qui les a vus naître et qui les a nourris. L'espèce est petite, presque rachitique, et sujette à de nombreuses et fré-

quentes maladies qui frustrent le cultivateur d'une de ses plus solides espérances.

D'après ces observations générales, tant sur les diverses espèces d'animaux que sur la nature du sol, observations qu'il est facile de vérifier et de constater, abordons les questions proposées par la Société savante qui en a fait le sujet de son attention et la matière d'une honorable récompense. Ces questions se réduisent à quatre.

PREMIÈRE QUESTION.

*Décrire les fièvres intermittentes des pays marécageux, tels que la Sologne.*

ON entend ordinairement par description, un tableau exact et fidèle de la chose qu'on a entrepris de représenter, pour de là en faire concevoir des idées saines, justes, claires et lumineuses. Si, par le mot *description*, la Société savante eût exigé qu'on lui peignît le tableau des déplorables effets que produit la fièvre sur les habitans de ces contrées, il eût été bien plus simple de députer quelques-uns de ses membres pour les visiter dans la saison des mois de septembre, octobre et novembre, et ils se seraient convaincus, par le témoignage de leurs propres yeux, qu'il est peu de communes dont bon nombre d'habitans ne soient à moitié descendus dans la tombe. Quoique la fièvre ne soit pas une peste, ses effets sur les malades qui en sont atteints, sont à peu près les mêmes. Pour être plus lents, il n'en sont pas moins funestes ni moins désastreux. Les descriptions que nos poètes anciens et modernes, ont

données de la première maladie, ont beaucoup de rapports et conviennent sous plus d'un point de vue à ce dernier fléau; mais une Société savante ne demande pas des descriptions poétiques; l'habitude de voir des malades lui a appris à connaître les désastres de la maladie, et ce serait abuser de ses nobles loisirs que de lui mettre sous les yeux un tableau pénible et déchirant.

Or, comme il ne s'agit ici, ni d'une description poétique, ni d'une amplification oratoire, essayons de rentrer dans ses intentions, en donnant une description symptomatique des fièvres dites intermittentes, et qui sont pour la Sologne un véritable fléau.

Quel homme de l'art pourrait ignorer ce qui se passe dans un malade qui en est attaqué? La maladie commence par une lassitude extrême dans tous les membres, affaissement total, perte d'appétit, sommeil fatigant et interrompu, chaleur brûlante aux extrémités, soif plus ou moins ardente, etc. Malgré tous ces symptômes, la fièvre n'a pas encore pris un caractère déterminé. On ne peut dire précisément si ces premières atteintes offriront, ou n'offriront pas, un caractère de malignité. Le praticien qui, de prime abord, s'aviserait de la ranger dans la classe des fièvres dites malignes, bilieuses, comateuses, gastriques, flatueuses, adynamiques, cérébrales, etc., etc., etc., hasarderait prématurément un pronostic qui ne tournerait pas à sa gloire. C'est ici, ou jamais, le cas de dire : *il faut attendre*. Après le premier accès qui, ordinairement parlant, est de six à douze heures, le malade éprouve un mieux apparent; la grande chaleur interne a un peu diminué, et il s'imagine que

cette indisposition n'est que transitoire. Mais douze heures sont à peine écoulées qu'un froid glacial coule dans ses veines , et se fait sentir dans tous ses membres ; ce frisson dure plus ou moins long-temps. On voit des malades chez qui cette pénible affection se fait sentir pendant plusieurs heures ; on en voit d'autres qui en sont quittes en beaucoup moins de temps. Au reste , il serait difficile d'établir rien de fixe à ce sujet. Le soleil le plus ardent, la chaleur même d'une étuve la plus échauffée , seraient impuissans pour neutraliser l'effet de cette privation de chaleur. Dans cette situation le malade soupire après le moment où la fièvre chaude s'emparera de lui ; et lorsqu'un feu dévorant parcourt ses veines il regrette sa première position : il consentirait volontiers à ce qu'on le jetât dans un étang glacé. Chez beaucoup de malades , le délire se manifeste dans l'accès de la fièvre ; il en est d'autres chez qui les idées sont plus calmes ; mais toujours le sommeil , ou , pour parler plus correctement , l'assoupissement est pénible et extrêmement fatigant. Toujours les mêmes idées fantastiques se présentent avec des caractères plus ou moins à charge. On voudrait les éloigner , les repousser pour qu'elles fissent place à d'autres , et plus on fait d'efforts , plus elles semblent montrer de ténacité à se reproduire , toujours sous la même forme et avec les mêmes désagrémens.

Lorsqu'après cinq ou six accès périodiques la fièvre a fait connaître son caractère , alors elle prend un nom , ou on lui en donne un ; et comme rarement le frisson se fait sentir à la même heure , on la divise en fièvre qui avance et fièvre qui retarde. Les fièvres

qui avancent, ou dont le frisson est anticipé, sont réputées (on ne sait trop pourquoi) moins opiniâtres; celles qui retardent sont réputées plus difficiles à extirper. Toutes les fièvres intermittentes sont plus ou moins tenaces; rarement le malade s'en guérit par ses seules forces de la Nature, et alors elles dégénèrent en fièvre double-tierce, et le plus souvent en fièvre double-quarte. Il n'est que trop ordinaire de rencontrer dans le pays, des fébricitans qui conservent leur maladie pendant tout un hiver. Si on néglige d'employer les moyens convenables pour détruire la cause de la fièvre, les humeurs gâtées et corrompues, qui en ont déterminé les accès, s'incorporent pour ainsi dire avec la substance du sujet alléudinaire, de manière qu'il finit toujours par succomber. L'épuisement total des forces vitales donne naissance aux obstructions du foie et de la rate, à des engorgemens, et pour plusieurs d'entr'eux, le résultat définitif c'est l'hydropisie, et ensuite la mort.

Tels sont sommairement les caractères des fièvres intermittentes qui affligent la partie du ci-devant Orléanais nommée Sologne, et les divers accidens qui en sont presque toujours la suite inévitable. Cependant ils ne sont pas tellement particuliers à ce pays, qu'on ne puisse en faire l'application à tous les pays marécageux. Les belles et riches plaines de Beauce ne sont pas totalement à l'abri des influences de ce fléau destructeur, et les effets et les caractères y sont à peu près les mêmes. Il n'y va que d'un peu plus, un peu moins; et si, dans les pays de plaines, les résultats ne sont pas toujours aussi funestes que dans les marais de la Sologne, il paraîtrait

convenable d'attribuer cette différence dans les effets , à la bonté ou à la force de la constitution de l'habitant, dont la nourriture plus saine , plus substantielle , plus abondante , aurait contribué à écarter ou à diminuer l'influence de ce fléau.

SECONDE QUESTION.

*Faire connaître, surtout, les causes locales.*

On entend , on a toujours entendu , et l'on entendra jusqu'à la fin des siècles , par le mot *cause* , tout ce qui produit un effet. La fièvre qui exerce ses ravages dans la Sologne est un effet , puisqu'elle est une maladie ; donc cette maladie a une *cause*. Or il y a plusieurs sortes de causes ; les unes sont ce qu'on appelle efficientes ou primitives , les autres immédiates ou directes , d'autres enfin occasionnelles ou secondaires.

Dans toute maladie , quelle que soit sa dénomination , la cause efficiente ou primitive n'est autre chose que le germe de corruption que tout homme porte en soi dans le moment même où il est conçu. Ce germe de corruption ou de corruptibilité existe en lui d'après la volonté du Créateur , parce qu'il a voulu que l'être physique et créé ne fût pas immortel (1). Ce germe de corruption , il le reçoit des au-

---

(1) « J'ai apporté le germe de ma maladie en naissant.  
 » Chacun a dans soi-même , dès sa conception , la *cause*  
 » qui le détruit. J'ai appris la Médecine , comme madame  
 » de Pimbèche avait appris la Coutume , en plaidant. J'ai  
 » lu Sydenham , Freind , Boerhaave ; je sais que cet art

ours de ses jours qui le portent en eux; il le reçoit plus ou en moins, selon que leurs fluides sont plus ou moins altérés, plus ou moins détériorés. La loi de dissolution ou de la destruction des parties physiques dont tout être est composé, plane sur la tête de l'homme, ainsi que sur tous les êtres vivans et animés; les végétaux, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hyssope; le chêne majestueux qui élève sa tête sur le sommet des montagnes, ainsi que les plus humbles arbustes, sont forcés de subir la loi du Créateur. Cette loi est tracée de main de maître, il faut que tout la subisse :

*Naître, subsister et périr,*

C'est la devise de tous les êtres corporels, vivans et animés.

Outre cette cause efficiente et primitive, il en est une autre, à laquelle nous donnerons le nom de cause efficiente et immédiatement agissante. Cette cause, ce sont les humeurs gâtées et corrompues que le corps humain renferme. Ce germe corrupteur, cause directe des maladies, nous l'apportons en naissant; et c'est de là qu'un enfant nouvellement né, lorsqu'il est issu de parens malsains, mal constitués, mal connoissés, doit nécessairement se ressentir de la mauvaise qualité des élémens qui ont contribué ou concouru à sa conformation. De là cette multitude

---

C'est que conjectural. Un art qui repose, et qui ne repose que sur des conjectures, est-il un art? »

(Lettre de Voltaire à Bragieux, chirurgien des gardes de la garde. *Corresp. gén.*, 18 avril 1752.)

innombrable de petits êtres qui périssent à l'aurore de la vie, et qui fournissent une ample matière à nos travailleurs en statistique. Que de réflexions à faire sur ces tableaux lugubres qui nous présentent les affligeans résultats d'une mortalité qui enlève la moitié de la population avant d'être parvenue à l'âge de dix ans. Ces causes, que nous appelons directes, sont communes à tous les climats, à tous les pays du globe, quoique sur ces différens points elles ne se présentent pas avec les mêmes caractères (1).

Dans toutes les parties du monde la terre exhale de son sein des vapeurs plus ou moins infectes, plus ou moins chargées de miasmes putrides. Dans toutes les régions du globe, l'atmosphère se charge d'exhalaisons corrompues; les courans d'air qui franchissent les montagnes, et qui ne respectent guère les cordons sanitaires, transportent le fléau de la maladie, et souvent de la mort, sur la tête des habitans des provinces environnantes. Il en est de même d'un air corrompu, lorsqu'il est le résultat de la cohabitation avec des personnes malsaines, ou du voisinage d'animaux infectés. Toutes ces causes, et mille autres, qu'il serait trop long d'énumérer, sont plus que suffisantes pour produire un dérangement dans l'économie animale. Nos docteurs les plus expérimentés dans le grand art de traiter les infirmités hu-

---

(1) Cette cause interne se combine plus ou moins avec les causes extrinsèques, soit qu'elles se rattachent au contact immédiat, comme dans la *gale* et autres maladies contagieuses, soit aux vapeurs répandues dans l'atmosphère, ou aux émanations terrestres.

mines apprécieront, mieux que qui que ce soit, la justesse de ces observations.

Mais, par rapport à la Sologne, elles semblent recevoir une application plus particulière et plus directe. Commençons par jeter un coup-d'œil sur la nature de son sol, sur sa situation topographique, et donnant un plus ample développement que celui que nous avons déjà donné dans les observations préliminaires.

Le sol de ce pays est généralement parlant assez sec, quoique le bois n'y soit pas d'une belle venue. Dans les parties dégarnies de bois, le terrain est couvert d'un végétal auquel les habitans donnent le nom de brumaille ( c'est une espèce de bruyère. ) Le fond est glaiseux, et la glaise est couverte d'une terre couche de terre sablonneuse de l'épaisseur d'un à huit pouces, quelquefois plus, quelquefois moins. Les eaux pluviales s'écoulent difficilement sur les plaines, parce que la glaise s'oppose à leur infiltration dans les cavités de la terre. Ces eaux sont donc forcées de rester dans un état de stagnation, à une profondeur de quatre pouces de la superficie du sol; elles y se dessèchent, et par cela acquièrent de la malignité : la malignité qui est augmentée par la décomposition des végétaux et des différentes racines qui entrent dans un état de pourriture par le trop long séjour des eaux. Ajoutons à cette cause, qui n'est rien moins qu'imaginaire, celle non moins réelle résultant de cette multitude incalculable d'étangs qui couvrent une partie considérable de la superficie du sol. Dans les grandes pluies, les débordemens des ruisseaux et des petites rivières qui arrosent le pays, couvrent

les vallons d'une quantité d'eaux; elles y séjournent pendant huit ou quinze jours, de manière à interrompre, ou au moins à rendre difficiles les communications. Vers les beaux jours d'avril elles s'écoulent, s'enfoncent ou s'évaporent; mais les terres restent chargées d'un limon ou sédiment, qui occasionne ces fièvres, dites printanières, aussi funestes que les fièvres d'automne.

Vient ensuite la saison des grandes chaleurs, dans les trois mois de juin, juillet et août. L'eau des étangs s'écoule par l'effet de son infiltration ou de son épanchement naturel, malgré la surveillance du propriétaire qui emploie tous ses efforts pour la retenir; elle est de plus, pompée par l'action d'une chaleur soutenue. Les faibles sources qui alimentaient ces espèces de réservoirs, étant tarées, le fond fangeux des étangs se trouve en partie à découvert; le poisson, gêné dans ses mouvemens, est souvent exposé à périr, et plus d'une fois la perte d'un étang bien empoisonné, a excité les regrets et les justes plaintes de plus d'un propriétaire. Ce cas arrivant, il en résulte une décomposition animale, bien propre à augmenter la malignité de la décomposition végétale dont il vient d'être parlé.

Quelle doit être alors l'action d'un soleil brûlant sur une terre imprégnée de miasmes nuisibles? de les pomper et d'en charger l'atmosphère. Mais trop lourds pour s'élever jusqu'à sa région supérieure ils couvrent incontestablement la superficie du terrain. Le soir comme le matin, ils sont aspirés par les habitans du pays. Delà ces maladies fréquentes, plus ou moins opiniâtres, en raison de la mauvaise disposition des

individus, et de la nature des miasmes qu'ils ont absorbés.

Ajoutons encore à la somme des causes ci-dessus énoncées, la mauvaise nourriture que donne un seigle altéré par un végétal dégénéré (*l'ergot*), et le mélange d'un grain peu nourrissant, (le *carabin* ou *sarrasin*) quand on veut l'assujettir à la manipulation ordinaire du pain de froment (1). A la vérité, l'habitant un peu aisé, trouve dans les salaisons un moyen de subsistance; mais la chair de porc est souvent exposée à prendre un goût de rance, preuve incontestable d'un principe de décomposition. Pour le plus grand nombre des habitans, la boisson ordinaire est une eau mal saine, ou un cidre de genièvre. Le vin, cette boisson tonique et bienfaisante, n'y est presque connu que de nom, dans les années de saerté. La mauvaise nourriture combinée avec les funestes influences de l'atmosphère, ne pourrait-elle pas être réputée une des causes de ces fièvres intermittentes qui exercent tant de ravages dans cette malheureuse contrée?

Mais ces causes, que nous appelons directes, n'agissent pas toujours immédiatement par elles-mêmes. Il peut arriver que leur influence ou leur action se fasse dans l'individu depuis plusieurs mois, et même

---

(1) Dans la Bretagne et dans une partie considérable de Basse-Normandie, les habitans font usage de blé noir, communément appelé *carabin* ou *sarrasin*; mais ils le mangent ordinairement en bouillie, ou en forme de galettes, d'une épaisseur de trois à quatre lignes, ce qui rend l'usage de ce végétal beaucoup moins malfaisant.

davantage, sans que l'effet s'en soit manifesté. Pour que cette cause directe soit mise en mouvement, il en faut une autre; et c'est celle que nous appelons occasionnelle ou secondaire.

Nier l'existence des causes occasionnelles, ce serait tomber dans une erreur démentie journellement par des faits incontestables. Il est des causes occasionnelles dans l'ordre physique, ainsi qu'il en est dans l'ordre moral; mais, comme la question que nous traitons se rapporte à ce premier ordre de choses, essayons d'éclaircir cette assertion par des exemples.

Dans une belle journée d'Été, une jeune personne, en état de transpiration, s'enfonce dans l'épaisseur d'un bosquet, où pénètre à peine la clarté du jour. Un ruisseau roulant avec un doux murmure une eau claire et limpide, invite à respirer la fraîcheur de ses bords. La transpiration qui s'était établie, s'arrête tout à coup. Il se fait alors une répercussion de transpiration. Cette transpiration, qu'était-elle autre chose, sinon une véritable humeur qui s'évaporait par les pores, et qui, trouvant un obstacle, est forcée de se reporter dans quelque-une des cavités du corps? Or comme les poumons semblent être naturellement la partie qui a le plus de disposition à la recevoir, c'est là où se forme le dépôt humoral, d'où naît une irritation, suivie d'engorgement, ensuite l'enrouement, âcreté dans la gorge, toux fréquente et tenace, fièvre plus ou moins ardente, en un mot, tous les caractères de la maladie nommée *pleurésie*.

Un maître de l'art appelé auprès de la malade, se

croira-t-il quitte envers un homme de bon sens , en alléguant cette cause bannale : *C'est un chaud et un froid*. Eh ! que répondrait-il à l'homme réfléchi qui lui adresserait ce langage ?

« Des mots ne sont pas des choses. Je vous demande quelle est la cause directe de la maladie au sujet de laquelle vous êtes ici appelé , et vous me répondez en alléguant une cause occasionnelle. Si ce que vous alléguiez comme cause était la véritable , pourquoi , dans vingt occasions semblables , la même cause n'aurait-elle pas produit les mêmes effets ? Cent et cent fois la malade que vous avez sous les yeux est entrée dans le même bosquet , sans que jamais elle ait ressenti la moindre incommodité ; il faut donc assigner une autre cause et remonter à un autre principe. Il faut convenir , de toute nécessité , que ce que vous appelez passage du chaud au froid , n'est , à proprement parler , qu'une cause occasionnelle. »

Hasardons au tribunal d'hommes instruits sur cette matière , quelques réflexions qui semblent naître de la nature du sujet. Il est une classe d'hommes que leur état oblige à passer subitement d'un milieu extrêmement chaud dans un milieu extrêmement froid ; une sueur , souvent abondante , découle le long de leurs membres ; vingt fois , dans cet état , ils sont descendus dans des lieux souterrains , sans qu'il en soit résulté pour leur santé le plus léger accident : à la centième fois ils sont frappés de maladie. Est-ce la fraîcheur de la cave ou du souterrain qui en est la cause directe ?

Non. Elle n'est , et elle ne peut être tout au plus ,

qu'une cause occasionelle, par la raison qu'une cause directe produit toujours son effet; et c'est cette cause directe que la plupart des praticiens ont ignorée jusqu'à ce jour, ou qu'ils n'ont pas voulu reconnaître, qui fait que la Médecine d'après les anciens principes est encore enveloppée de ténèbres épaisses, pour ne pas dire impénétrables.

Si nous ouvrons les Ouvrages des grands maîtres, nous y lisons, en toutes lettres, que *les causes prochaines et immédiates des maladies, seront toujours très-cachées; que la recherche de ces causes est plus propre à induire en erreur qu'à éclairer, et qu'on ne peut parler que des causes antécédentes et éloignées.*

D'après quels motifs, tant soit peu plausibles, ces profonds scrutateurs des secrets de la Nature, ont-ils pu émettre un pareil jugement? c'est sans doute d'après l'inspection attentive et réfléchie des cadavres humains, lorsque des êtres ont passé de l'état de maladie à l'état de mort. Eh bien! qu'ont-ils vu dans ce grand Livre de la Nature? Ils ont vu des viscères obstrués, abcédés, gangrenés, pourris, desséchés, crispés, racornis, etc.

On est bien éloigné de songer à contrarier l'opinion de ces hommes qui ont pâli sur les livres et blanchi dans les travaux d'une honorable pratique; mais quoique profondément pénétré de respect pour leur personne et pour leur opinion, ne pourrait-on pas se permettre de dire que des assertions ne sont pas des vérités, et que ceux qui les adoptent ou qui les soutiennent ne sont pas investis du caractère de l'infailibilité; que ces savans observateurs ne

nous disent rien que ce que peut voir tout homme qui a des yeux pour voir? Ils ont vu les effets de la corruption, tels que l'ulcération, la gangrène, la lésion des parties nobles, et ils se sont arrêtés là. Ils n'ont pas vu, ou ils n'ont pas voulu voir ce qui ulcérait, ce qui gangrenait, etc.

Or, comme il n'y a pas d'effet sans cause, ces ulcères, cette gangrène, cette corruption, qui les a produites? qui a lésé, corrodé ces parties nobles, dont la lésion ou la corrosion a produit la mort?

En bonne physique, la cause des maladies auxquelles l'homme est assujéti, et la cause même de sa mort, ne peuvent se trouver que dans les parties dont son être est composé. Or, son être se compose de parties solides et de parties fluides. On range parmi les premières, les os, les cartilages, les tendons, les nerfs, etc.; parmi les secondes, le sang, la bile, le phlegme, les glaires, et une certaine matière nommée *sérosité* ou *serum*.

Le praticien qui veut tant soit peu réfléchir, n'ira jamais chercher la cause des infirmités humaines là où elle n'est pas. Ce n'est pas dans les parties solides qu'il pourrait espérer de la trouver; elle est tout entière dans les fluides, et c'est là qu'il faut savoir s'en saisir.

On entend en général par le mot *fluide*, tout ce qui coule, ou tout ce qui circule: tel le sang, qui est dans un mouvement continuel, et jamais ne s'arrête qu'avec la perte de la vie; telle la bile, humeur jaune, verte, quelquefois brunâtre, d'une amertume extrême; le phlegme, qui n'est autre chose qu'une suite épaisse, et qu'on peut ranger dans la classe

des déjections naturelles; et, en définitif, le *serum*, fluide ainsi dénommé par les Modernes comme par les Anciens. C'est à l'existence d'une de ces matières, plus ou moins dépravée, qu'est due la cause directe et immédiate des maladies auxquelles le corps humain est assujetti, et la mort, qui en est presque toujours la suite inévitable.

La cause des maladies n'est ni ne peut être dans le sang. Le sang est le moteur de la vie, s'il n'est pas la vie elle-même; jamais il n'est surabondant; tout individu en a reçu et n'en a reçu que la quantité suffisante pour la conversation de son être. Si ce fluide paraît surabonder, ce n'est pas que cette surabondance soit un accroissement ou une augmentation de sa masse ou de son volume; il ne paraît tel que par l'accession et l'affluence d'une matière étrangère ou hétérogène qui se mêle avec lui. Toujours en mouvement et dans un mouvement très-actif, cette agitation seule semble le garantir de la putréfaction. Telles sont les eaux de la mer et des fleuves qui ne se putréfient jamais à cause du mouvement qui leur est propre.

Le sang est tellement le principe de la vie, que l'homme se sent défaillir en proportion de la déperdition de cette substance; et lorsqu'il est totalement sorti des vaisseaux destinés à le contenir, l'homme périt inévitablement. Le législateur des Hébreux, de qui nous avons déjà parlé au chapitre IX, Moïse, dont la physique et la science médicale valent bien les rêves creux de ces hommes qui ont prétendu et qui prétendent encore aujourd'hui, procurer la guérison à leurs malades en le répandant ou en le faisant sucer par de sales reptiles, pose une vérité incon-

testable, telle que nous la rapportons en ce même chapitre : *Le principe de vie de tout être animé est dans le sang*. Eh, comment, après un oracle, moins sorti de la bouche de l'homme que de la bouche de Dieu même, aller chercher la cause et le principe de la mort dans ce qui est la source et le principe de la vie !.....

Oui, le sang est pur par sa nature et par son essence; il ne se gâte, il ne se corrompt jamais par lui-même; et si l'on emploie les expressions de *sang gâté et corrompu*, c'est une manière de parler impropre et irréfléchie. On confond les matières qui se mêlent avec lui, avec ce qui n'est pas lui, ou avec ce qui lui est étranger; il ressemble trait pour trait à ces fleuves majestueux qui roulent des eaux claires et limpides, et dont la limpidité est exposée à être troublée, lorsqu'après un orage furieux les torrens débordés y ont apporté le sédiment sale et bourbeux des campagnes environnantes; mais de même qu'après l'orage toutes les matières bourbeuses se déposent par leur propre poids dans les angles et dans les encoignures, de même aussi, dans son cours, le sang dépose dans les diverses cavités du corps humain les matières hétérogènes dont il lui tarde de se décharger. Ces matières gâtées et corrompues, ne faisant plus corps avec lui, éprouvent tous les effets de la fermentation, parce que, par la nature qu'elles ont acquise, elles sont devenues fermentescibles. De la dépravation naît la fermentation; de la corruption la maladie, et de la maladie souvent la mort.

Donc le principe de la mort n'est pas le sang;

Donc il ne faut jamais le répandre ;

Donc ceux qui le répandent s'écartent des voies de la Nature.

Si la cause des maladies, généralement considérées, ne peut être dans le sang, il est démontré que le sang ne peut être cause de la fièvre intermittente de la Sologne. Il faut donc la chercher là où elle est ; c'est-à-dire dans les humeurs renfermées dans le corps des malades.

On ne manquera pas d'opposer que les humeurs entrent nécessairement dans la constitution du corps de l'homme. Oui, sans doute, elles y sont nécessaires pour conserver l'équilibre de tout le système animal ; mais il n'en faut que la quantité suffisante, encore faut-il qu'elles soient de bonne qualité. Tant que l'équilibre n'est pas rompu, les secours de l'art ne sont pas réclamés ; mais comme les humeurs, telles que la bile, le phlegme, la pituite, le *serum*, sont susceptibles d'agglomération, de condensation, de fermentation, de putréfaction, toutes les fois qu'il y a plénitude et que la Nature ne peut suffire à se débarrasser elle-même, il doit résulter nécessairement un commencement de désorganisation dans l'économie animale, et il faut y remédier. La sérosité, humeur limpide, se mêle avec le sang et en facilite la circulation. Toutes les fois que cette matière, dont nul médecin, tant soit peu instruit, ne peut nier l'existence, n'est accompagnée d'aucun vice, tant qu'elle n'est pas excessivement abondante, acrimonieuse ou mordicante, la santé n'éprouve aucun dérangement ; mais, lorsque cette matière surabonde, elle est bien près de fermenter, et par suite de se

corrompre par des causes qu'il serait trop long d'énumérer. Alors, conjointement avec le sang, dont elle ne se sépare jamais, elle rompt les parois des vaisseaux; ou bien, si une portion de cette matière séreuse se sépare du sang, elle se place dans quelque une des cavités du corps, et elle donne lieu à diverses maladies selon le siège ou la cavité dont elle s'est emparée.

La sérosité, fermentescible par la raison qu'elle peut recevoir un grand principe d'acrimonie, peut donc être regardée, sinon comme la cause unique, au moins comme la principale cause de toutes les maladies, y compris les fièvres intermittentes de la Sologne.

Des hommes d'un génie commun et ordinaire repousseraient avec l'air du dédain, ou au moins de l'indifférence, la manifestation de ces principes; mais des juges éclairés, qui se tiennent en garde contre toute espèce de préjugés, et qui sont autant au-dessus des passions et des petites considérations que l'astre du jour est éloigné de la terre, sauront bien se montrer dignes du rang qu'ils occupent dans l'examen d'une question qui intéresse, non-seulement les habitans de la Sologne, mais généralement ceux de tous les pays marécageux, disons plus, l'humanité tout entière

#### TROISIÈME QUESTION.

*Quels sont les rapports des fièvres avec les altérations des viscères ?*

La fièvre est une maladie : or, toute maladie,

soit pendant son action , soit après son action , doit laisser des traces de son passage. Les humeurs en fermentation doivent produire dans le corps humain, les mêmes effets à peu près que le feu a produits dans un édifice lors d'un furieux incendie: les murs en sont plus ou moins calcinés , en raison de sa violence et de son plus ou moins d'intensité. Cet objet de comparaison ne pourrait-il pas servir à expliquer et à faire connaître la connexion qui se trouve entre ces mots : *fièvre et altération des viscères.*

La fièvre , proprement dite , n'est autre chose que le mouvement dérégulé du sang. Ce mouvement , plus ou moins rapide , plus ou moins accéléré , n'est pas par lui-même capable de produire une altération sur les viscères ; il faut donc rechercher une autre cause qui agisse immédiatement par elle-même , ou qui étant mêlée et comme incorporée avec le sang , produise ces étonnans ravages , source malheureusement trop féconde de larmes et de gémissemens. Une série de vérités simples et lumineuses pourra contribuer à répandre quelque éclat sur cet important objet.

1<sup>re</sup> VÉRITÉ.

Il existe dans le corps humain une matière appelée en latin *serum* , en français *sérosité*.

2<sup>e</sup> VÉRITÉ.

Cette matière , de l'aveu de tous les docteurs , est plus ou moins âcre , plus ou moins mordicante , plus ou moins corrosive , quand la corruption s'est emparée des humeurs d'un individu.

3<sup>e</sup> VÉRITÉ.

La sérosité circule avec le sang, et pénètre dans les veines, les vénules, les artères et les artérioles.

4<sup>e</sup> VÉRITÉ.

Lorsque le sang est trop surchargé par la sérosité, de deux choses l'une : ou il fait éruption par hémorrhagie, saignement du nez, flux hémorrhoidal, ou bien il dépose cette fluxion dont il est imprégné, dans quelqu'une des cavités du corps humain, telles que la poitrine, les lombes, les articulations, etc.

5<sup>e</sup> VÉRITÉ.

Quand cette matière brûlante ou chaude a fixé son séjour sur des parties délicates et sensibles, elle y occasionne des douleurs plus ou moins vives, plus ou moins cuisantes, en raison de son degré d'acrimonie. Telles les coliques dans les viscères, les douleurs de la goutte dans les articulations, etc., etc.

Ce fluide, nommé sérosité, existe incontestablement dans le corps humain (1); il circule avec le

(1) Cette vérité incontestable est néanmoins contestée par de jeunes docteurs fraîchement débarqués de la Capitale. Selon ces médecins imberbes, et qui n'ont pour partage qu'une forte dose d'ignorance et de fatuité, la sérosité n'est qu'une chimère; de plus, à les entendre, le corps humain ne renferme aucun germe de corruption; et lorsqu'on leur présente des matières infectes, extrêmement fétides, qui en sont sorties par l'action d'un évacuant, cette corruption, selon eux, n'est autre chose que

sang , qu'on peut regarder comme le voiturier de cette humeur , ainsi que de celles d'une espèce différente qui sont renfermées dans le corps humain. Lorsque ces humeurs surabondent , comme elles sont mêlées avec le sang , il est tout naturel qu'elles entravent sa marche et qu'il ne circule plus avec la même liberté , ni la même facilité ; cette sérosité surtout , qui est devenue âcre et mordicante , a crispé , durci les valvules des vaisseaux , en a comprimé et rétréci les parois. De là le ralentissement du cours du fluide principal ; de là résulte un engorgement inévitable. Or , c'est ce ralentissement , c'est cet engorgement qui produisent , dans les fébricitans de la Sologne et de tous les pays du monde où le fléau de la fièvre se fait sentir , le tremblement , les douleurs , les lassitudes que le malade éprouve dans les diverses parties de son corps.

Rarement un désordre marche seul , toujours ou presque toujours il est suivi ou accompagné d'un autre. Après que le sang a été ralenti dans sa marche par les obstacles qu'il a rencontrés , il ressemble à un torrent impétueux qui reprend un cours d'autant plus rapide , qu'il a été plus contrarié. C'est à l'impétuosité de ce mouvement qu'on peut attribuer cette chaleur , extraordinaire qui se fait sentir dans toutes les parties du corps.

Nos savans nomenclateurs ont parfaitement désigné et dénommé toutes les espèces de fièvres par noms et

---

le résultat de l'action de l'air qui les corrompt à l'instant. Peut-on porter plus loin le comble , l'excès , le prodige de l'ignorance , de l'impéritie ou de l'aveuglement ?

par surnoms , par le genre et la différence prochaine; mais comme il ne s'agit pas ici de nomenclature , abordons la question de l'influence des fièvres sur les viscères.

Tous les anatomistes anciens et modernes ont entendu par le mot viscères , toutes les parties nobles internes , tels sont les poulmons , le foie , la rate , le cœur , et généralement toutes leurs dépendances , renfermées dans la cavité comprise depuis la sommité de la poitrine jusqu'à la partie inférieure du bassin. Toutes ces parties justement qualifiées nobles , en raison de leurs fonctions ou de leur influence sur les autres parties du corps humain , sont susceptibles , autant et plus peut-être que les parties extérieures , de l'action du *serum*. Cette sérosité s'infiltré par les voies de la circulation générale ; les petites veines , en raison de la force d'impulsion et de leur diamètre , en renferment une portion plus ou moins considérable. Lorsqu'elle est absorbée dans les valvules , elle forme ce que l'on appelle un dépôt , qui dans l'origine est peu de chose en soi , mais qui s'accroît insensiblement par l'affluence de nouvelles matières qui se forment à chaque instant dans le corps humain. Or , ce dépôt , s'il vient à se former , à se fixer sur les poulmons , donnera naissance à la maladie dite pulmonie ; s'il se fixe sur la partie qu'on appelle la rate , il en résultera des obstructions. Par suite de ces fièvres tenaces et opiniâtres , il arrive souvent que le foie est attaqué , et c'est alors qu'il s'y forme des durillons et des concrétions pierreuses. Les oreillettes du cœur ne sont pas à l'abri de ces engorgemens. Le cœur lui-même est susceptible de recevoir , dans ses cavi-

tés ou ventricules , l'invasion de la sérosité qui dérange sa contraction habituelle. De là des palpitations, ou un mouvement extraordinaire et irrégulier dans les principales voies de la circulation , et l'anévrisme qui peut en être la suite. Tous les funestes accidens dont on vient de faire l'énumération peuvent produire et produisent souvent d'autres maladies , telles que l'hydropisie , suite trop naturelle des fièvres en général.

Cependant , ces divers accidens ne sont pas toujours la suite nécessaire et inévitable des fièvres qui règnent dans la Sologne , ainsi que dans tous les pays humides et marécageux. Cette différence tient à diverses considérations. Tous les sujets ou individus n'ont pas une égale disposition à recevoir l'impression des miasmes putrides répandus dans l'atmosphère , parce que leurs humeurs ne sont ni assez gâtées ni assez corrompues pour occasioner de fâcheux résultats. Mais il est bien rare qu'un individu qui a gardé en lui cette maladie pendant plusieurs mois , ne soit pas exposé à de graves incommodités , ou pour parler plus franchement , à quelques-unes des maladies ci-dessus dénommées. Si elles ne se manifestent pas de prime abord , elles se déclareront un peu plus tard ; et il est bien rare que le sujet ne finisse pas par en être la victime.

Et comment pourrait-il en être d'une manière différente ? Il est de l'essence de tout corps âcre , mordicant , extrêmement chaleureux ou brûlant , d'agir de vive force sur les corps qui sont exposés à son action ; plus son principe est acrimonieux , plus les effets doivent en être funestes. Or , la sérosité est âcre

et mordicante lorsqu'elle a acquis un certain degré de corruption ou de putréfaction ; plus cette humeur a séjourné long-temps dans un corps malade , plus ses effets sont à redouter.

Or voici les conséquences qui découlent de ces principes , qu'il serait plus facile de contester, qu'il me serait aisé d'en montrer la fausseté. Donc l'humeur dite sérosité , lorsqu'elle est gâtée et corrompue , est la cause qui agit directement sur les viscères des individus attaqués de la fièvre, quelle que soit la dénomination dont on se serve pour la qualifier. Donc c'est elle qu'il faut reconnaître comme la cause de ces maladies , presque toujours irrémédiables ; telles que les abcès internes , les obstructions , les palpitations , conséquences naturelles de ces fièvres dites dégénérées , qui , presque toujours , causent la mort de ceux qui ont le malheur d'en être atteints.

Mais écartons pour un moment des notions qui , aux yeux de plusieurs , auraient l'air de ressembler à des systèmes , quoiqu'elles n'aient rien de commun avec eux , pour nous occuper de l'objet essentiel des questions proposées : les moyens préservatifs et le moyen curatif.

#### QUATRIÈME QUESTION.

*Hoc opus , hic labor est. Virg. Æneid.*

*Indiquer les moyens préservatifs et le traitement curatif.*

Tout observateur sage et judicieux , tout homme qui ne se laisse point aller à l'engouement des sys-

tèmes, mais qui se contente de suivre, d'observer, d'épier la marche de la Nature, aura toujours un guide sûr, et ne craindra pas de se perdre dans le labyrinthe des conjectures. Mieux que tout autre il saura fixer, préciser, déterminer les moyens les plus propres, non-seulement pour neutraliser, mais pour détruire le mal dans sa racine: et c'est bien là ce qu'on peut appeler le sublime de l'art.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les fièvres de la Sologne et de tous les pays marécageux, sont dans la classe des fièvres intermittentes. Ces fièvres sont récentes ou chroniques. Récentes, si elles ne se font sentir que depuis quelques jours ou quelques semaines; chroniques, si le malade en est attaqué depuis plusieurs mois. Mais, quel que soit le point de vue sous lequel on les envisage, elles peuvent être prévenues avec un espoir fondé de succès, ou radicalement détruites lorsqu'on a le malheur d'en être attaqué.

Abordons le chapitre de moyens préservatifs. On entend en général, par préservatif, tout moyen qui sert à se précautionner ou à se garantir du mal dont on est menacé. Gardons-nous de hasarder un jugement sur les préservatifs usités; lorsqu'ils sont convenablement administrés, il est possible qu'ils contribuent, jusqu'à un certain point, à éloigner le mal ou à en arrêter les progrès.

En parlant des causes locales que nous croyons avoir suffisamment signalées, nous avons placé en première ligne la nature du sol, la stagnation des eaux, l'influence des grandes chaleurs sur les étangs à moitié desséchés, etc. Nulle puissance humaine ne

pourrait empêcher les miasmes infects qui s'exhalent du sein de la terre. Comment combattre un obstacle qui occupe et qui embrasse toute l'étendue d'un pays? Dira-t-on aux habitans : Emigrez, passez la Loire, abandonnez vos habitations pour venir respirer un air plus pur et plus salubre dans les belles et fertiles plaines de la Beauce? Mais comment donner ce conseil à de malheureux colons, poursuivis souvent par le besoin; et qui ont à peine l'absolu nécessaire? Un tel conseil serait déplacé par l'impossibilité de le mettre à exécution. On ne peut donc employer, en fait de moyens préservatifs, que des demi-moyens. Essayons toutefois d'en indiquer quelques-uns, sans prétendre leur donner plus de valeur qu'ils n'en méritent.

#### MOYENS PRÉSERVATIFS.

##### 1<sup>er</sup> MOYEN.

Faire comprendre aux habitans le danger qu'il y a de rentrer trop tard dans leurs habitations, surtout dans les grandes chaleurs de juillet août et septembre. Rien de préjudiciable à la santé, comme l'aspiration des exhalaisons infectes d'une terre marécageuse.

##### 2<sup>e</sup> MOYEN.

Leur bien mettre sous les yeux que les vapeurs, qui pendant la nuit ont continué de s'exhaler de la terre, sont également préjudiciables à la santé. Leur recommander de prendre, pour eux-mêmes, sinon toutes, au moins une partie des précautions qu'ils prennent à l'égard de leurs troupeaux, qu'ils ne lais-

sent sortir des bergeries qu'après l'évaporation d'une rosée malfaisante.

3<sup>e</sup> MOYEN.

Dans les années où l'*ergot* abonde , avoir grand soin de le séparer du seigle , principale nourriture des habitans du pays.

4<sup>e</sup> MOYEN.

Ne jamais dormir sur la terre nue ou humide ; la chaleur naturelle du corps et les pores de la peau qui l'enveloppe , pompent et absorbent les miasmes ou vapeurs malignes du sol. L'imprudence a souvent été punie par les plus funestes accidens.

5<sup>e</sup> MOYEN.

Recommander aux habitans de tenir leurs maisons dans un grand état de propreté. Les Hollandais , dont le sol est humide et marécageux , ont compris que la propreté la plus minutieuse et la plus recherchée était un moyen de se garantir des impressions d'un air gâté et corrompu.

6<sup>e</sup> MOYEN.

Ainsi que chez les Hollandais , adopter l'usage des fumigations fréquentes de genièvre , lavande , romarin , pour corriger le plus souvent possible l'air extérieur qui a pénétré dans l'intérieur des habitations.

7<sup>e</sup> MOYEN.

Des alimens plus salubres que ceux dont l'habitant de ces contrées fait ordinairement usage.

Toutes ces précautions dictées par la prudence , peuvent bien diminuer , écarter même jusqu'à un certain point la somme des dangers , et sous ce

rapport être considérées comme préservatives ; mais si elles ont une sorte d'aptitude à éloigner momentanément le danger du mal , elles sont bien faibles pour inspirer une pleine et parfaite sécurité. L'expérience journalière démontre que , malgré ces précautions , les fièvres intermittentes pénètrent dans les châteaux du pays, ainsi que dans la chaumière du pauvre et du manouvrier.

Mais, parce que ces moyens n'offriraient pas une garantie suffisante , serait-ce un motif pour perdre courage, et abandonner une population nombreuse à toute l'influence d'un fléau destructeur ? non ; il est encore des ressources qui peuvent être dirigées efficacement contre la cause des fièvres intermittentes , non-seulement à l'égard des habitans de la Sologne , mais généralement de tous les pays marécageux du monde : telle une planche salutaire au fort de la tempête, à l'aide de laquelle on peut échapper aux dangers du naufrage.

C'est ce qu'on va essayer de prouver dans la suite de ce Mémoire , en parlant des moyens curatifs qui offrent en même temps le double avantage de prévenir des atteintes de ce fléau.

Cette assertion , au premier coup-d'œil , pourra paraître empreinte du caractère de la nouveauté, peut-être même de celui du paradoxe ; mais il est un puissant motif qui rassure. L'homme judicieux , avant d'émettre un jugement, considère son objet ; l'examine sous ses divers points de vue ; il ne se laisse pas une opinion par la raison qu'elle est nouvelle ; mais il veut s'assurer si les idées qui lui servent d'appui se repoussent ou se concilient. Il se

dit à lui-même : Toutes les vérités utiles ne sont pas découvertes ; dans les arts et dans les sciences humaines , il en reste peut-être autant à découvrir qu'il y en a de mises au grand jour ; l'esprit humain est susceptible de perfectibilité , et c'est une prérogative qui place l'homme au-dessus de toutes les espèces qui lui sont subordonnées. L'Eléphant , le Castor , l'Abeille , l'Hirondelle , ne nous offrent ni de nouveaux procédés , ni rien de plus étonnant que ce qu'offraient il y a vingt siècles les animaux de la même espèce. A l'homme seul , par la pénétration de son intelligence , il est réservé de découvrir de nouvelles vérités , ou de faire de nouvelles découvertes dans les arts ou dans les sciences. Ne précipitons donc point un jugement : examinons.

Telle sera toujours la devise de l'homme qui cherche à connaître la Vérité.

Mais si les sciences et les arts sont susceptibles de progrès et de perfectionnement , si chaque jour ils s'enrichissent par des découvertes nouvelles , la Médecine , par préférence à tous les autres arts et sciences , jouirait-elle seule du privilège exclusif de se croire parvenue au plus haut degré de perfectionnement ? les Hippocrate , les Galien , les Boerhaave , les Sydenham auraient-ils étendu la sphère de la science jusqu'à ses dernières limites ?

Les questions proposées par une Société savante sont la preuve convaincante et démonstrative qu'il y a encore en Médecine plus d'une vérité à découvrir : car si toutes eussent été mises au jour , à quoi bon en faire la matière d'un concours et l'objet d'une honorable récompense ? D'ailleurs elle est trop sage ,

trop avisée, trop clairvoyante, pour se mettre en contradiction avec elle-même. Combien de milliers, non pas de volumes, mais d'Ouvrages, sont sortis et sortent journellement de la plume plus que féconde des auteurs qui ont écrit sur cette partie des sciences ! Et tous ces ouvrages, toutes ces productions, renferment des déclarations qui viennent à l'appui de cette assertion. En est-il un seul qui dans sa préface, ou introduction, ne confesse à la face de tous les médecins de l'Europe, que la science médicale ne repose que sur des conjectures ? Pitearn, célèbre médecin écossais, porte encore la chose plus loin. Il ne craint pas d'avancer que la Médecine, telle qu'elle a été exercée et pratiquée de son temps, et telle qu'elle l'est encore aujourd'hui par le plus grand nombre des praticiens, n'était ni un art ni une science, parce qu'elle ne connaît pas assez son objet, et que ses principes ne sont pas assez sûrs pour mériter ce nom.

Mais, parce qu'une chose aurait été enveloppée de ténèbres impénétrables pendant une longue suite de siècles, serait-ce un motif suffisant pour avancer que le flambeau de la Vérité ne pourrait pas un jour les dissiper ? Eh, pourquoi craindrait-on de faire briller l'illumination aux yeux d'une Société savante à qui nul genre de connaissance n'est étranger, et qui fait consister sa gloire à procurer le plus grand bonheur de l'humanité ? Pourrait-elle accueillir avec le regard de l'indifférence, ou le coup-d'œil du dédain, un problème sanitaire qui a triomphé dans les deux mondes malgré les obstacles qui se sont opposés et qui s'opposent encore à sa propagation ? Elle sera l'instrument de la

Providence, pour imprimer le sceau d'une honorable sanction à une découverte qui a déjà obtenu l'assentiment réfléchi de praticiens distingués, à une vérité qui a franchi les limites de la France, traversé les mers, et qui compte le nombre de ses partisans par celui des milliers de malades qu'elle a arrachés et qu'elle arrache journellement des bras de la maladie et souvent de la mort.

Cette étonnante célébrité repose sur un principe unique et fondamental.

*Il n'est qu'une seule cause de toutes les maladies, quelle que soit leur dénomination. Quelle est cette cause? les humeurs gâtées et corrompues, renfermées dans le corps humain. Détruisez la cause, vous détruirez les effets. Mais quel moyen employer? la purgation, dirigée activement et persévèrement contre la cause du mal. Par conséquent, point de salut pour les malades sans le secours de la purgation.*

Tels sont les principes discutés dans un Ouvrage parvenu à sa onzième édition, dont plusieurs ont été tirées à dix et même douze mille exemplaires. Les traductions qui en ont été faites dans les langues étrangères, et sa contrefaction en plusieurs pays, ne forment-elles pas en sa faveur la plus honorable des présomptions?

D'après cette série de principes simples, clairs et lumineux, ne serait-on pas tenté de s'écrier : Enfin l'art médical, qui jusqu'à ce jour n'avait reposé que sur des conjectures, est fixé sur une base solide et inébranlable !

Conséquemment à ce principe fondamental, établissons un raisonnement simple et concluant :

*La fièvre qui dépeuple la Sologne est une maladie ;  
Or, nulle maladie ne peut être détruite que par  
la purgation :*

*Donc la fièvre qui dépeuple la Sologne ne peut  
être détruite que par la purgation.*

La première proposition est évidente et incontestable. Il ne peut y avoir de difficulté que par rapport à la seconde. Entrons en preuve pour en démontrer la vérité.

Nulle maladie ne peut être détruite qu'en détruisant la cause qui la produit. La cause des maladies, ainsi qu'il a été prouvé antérieurement, réside toute entière dans les humeurs gâtées ou corrompues que le corps humain renferme ; or il n'y a que la purgation activement et convenablement dirigée et administrée qui puisse expulser les humeurs gâtées et corrompues : donc nulle maladie ne peut être détruite que par la purgation activement et convenablement administrée. A l'appui de ce raisonnement concluant, faisons parler les faits.

Lorsque des milliers de malades, atteints de maladies différentes, affirment leur guérison et l'inutilité des traitemens antérieurs ; lorsque des témoignages, aussi respectables que véridiques, affluent, non-seulement de tous les points de la France et des régions qui l'avoisinent, mais encore des régions de la lointaine Amérique, la vérité d'une proposition ne peut être plus victorieusement prouvée, puisqu'il n'y a pas de preuves plus convaincantes que des faits constatés, contre lesquels il est impossible de disputer (1).

---

(1) Voir la *Médecine curative prouvée et justifiée par*

Or, toutes sortes de témoins se réunissent, et ne forment qu'un accord de voix pour affirmer qu'après avoir épuisé toutes les ressources de l'art, ils ne sont redevables de leur guérison qu'à la purgation activement administrée et sagement dirigée. Il ne resterait qu'une ressource en désespoir de cause, ressource usée et décripée : ce serait celle de nier les faits, ou de les révoquer en doute. Mais alors se serait évidemment tomber dans l'absurde; ce serait dire que de tous les points de la France, de l'étranger, de nos colonies, de celles même qui ne nous appartiennent pas, des milliers d'honnêtes gens, de toute classe, de toute condition, tels que des officiers-généraux, des militaires distingués, négocians, prêtres, propriétaires, cultivateurs, artisans, se seraient entendus et concertés avec un vil saltinbanque, pour supposer des maladies et des guérisons; ce serait dire qu'ils seraient devenus tout à coup et comme par enchantement, des hommes voués au mensonge et à l'imposture :

*Credat Judæus Apella,*

*Non ego.*

HOR.

Il est donc démontré moralement et physiquement, qu'un grand principe de guérison a été mis

*les faits*, 5 vol. in-12, et aussi la *gazette des malades*, en son bureau, rue de Seine-Saint-Germain, n° 49, où se trouvent ces *Ouvrages* et le *charlatanisme démasqué*. Vous y trouverez cent exemples de fièvres tierces, doubles-tierces, quartes, doubles-quartes, détruites par la purgation. Voyez les n° 23, 50, 37, 60, 71, 91, 102, 129, 139, 158, etc., etc., des attestations insérées dans ces volumes.

découvert. A qui appartient-il de l'accueillir, si ce n'est à une Société savante, ennemie des vieux préjugés, et qui se fait gloire de contribuer à la propagation des véritables lumières et des connaissances utiles; de celles surtout qui se rattachent à la conservation de l'espèce humaine, et à l'affranchissement des infirmités qui pèsent sur sa frêle existence.

Mais ce qu'on appelle principe ne pourrait-il pas être rangé dans la catégorie des illusions scientifiques? Combien de brillantes théories n'ont pu soutenir les regards de l'expérience? Combien de systèmes ont d'abord obtenu l'attention et l'accueil des savans, et ont fini par rentrer dans le vide des chimères et des abstractions? On croit procéder d'après l'évidence, tandis qu'on ne procède que d'après des principes erronés. Soit.

Mais quand l'expérience vient à l'appui d'une théorie, le doute disparaît, et l'on est assuré de ne pas être le jouet de l'erreur. Le dernier paysan, ainsi que le plus savant des hommes, a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Le sentiment de la douleur existe en lui, de même que l'éprouvent des hommes d'une classe plus relevée; et ainsi que les plus grands personnages, il peut dire: J'étais malade, j'ai fait usage de tel ou tel procédé curatif; plus j'y ai recouru, plus j'ai éprouvé de soulagement; aujourd'hui je suis rendu à la santé, à ma famille, à mes travaux. Or, un pareil argument est une force irrésistible, et qu'on peut appeler sans équivoque.

Cette expérience, que le prince de l'éloquence laïque appelle le maître des maîtres, le maître par

excellence , vient fortifier , corroborer les principes ci-dessus énoncés , qu'on s'efforcera en vain de confondre avec des théories sans bases ni fondement. Quelle objection n'est pas complètement réfutée , quand on lui oppose des faits constans , et constatés avec la circonspection de la critique la plus scrupuleuse.

Comme les preuves de faits constatent la vérité d'un principe , on aurait bien désiré d'annexer au présent Mémoire , un état détaillé et circonstancié des malades attaqués de fièvres intermittentes , dans diverses communes de la Sologne les plus exposées aux atteintes de ce fléau , et à qui on avait déjà procuré la guérison en leur donnant les médicamens convenables. Mais telle est la force des préjugés et l'empire de la prévention , qu'un habitant de la commune d'\*\*\* , qui avait été guéri par l'emploi de ces mêmes médicamens , se présente chez le maire de sa commune pour faire légaliser sa signature apposée au bas de la pièce qui constate sa guérison ; au mépris de toutes les convenances et des lois mêmes , ce maire de village a refusé son ministère pour la légalisation requise : voilà un fait. Comment , après cela , essayer de nouvelles tentatives , et faire constater des faits avec l'apparence des formes légales ? Mais à quoi serviraient des témoignages revêtus des formalités les plus authentiques envers des hommes qui ferment volontairement les yeux à la lumière qui leur est offerte ? Il est heureusement encore un moyen pour forcer l'incrédulité dans ses derniers retranchemens. C'est une proposition franche et loyale , et que n'improvera pas la rigide impartialité des juges du concours.

Animés qu'ils sont du noble motif de procurer le soulagement ou la guérison d'une multitude d'êtres qui gémissent sous le poids de leurs infirmités, il y a tout lieu de croire qu'ils accueilleront favorablement un procédé qui offre la plus solide des garanties ; un procédé dont le moins instruit des hommes peut être juge compétent. L'odieuse qualification de charlatanisme pèsera uniquement sur le parti qui aura succombé dans la lutte.

Il existe, dans nos hospices et hôpitaux, des malades affectés de fièvres tierce, double-tierce, quarte, double-quarte, etc. Il importe peu que ces malades aient pris le germe de cette maladie dans la Sologne ou ailleurs ; ils sont fébricitans, cela doit suffire. Eh bien, qu'il soit nommé une commission composée d'hommes étrangers à l'exercice de l'art médical ; qu'on prenne indistinctement, dix, douze des individus affligés de cette maladie ; leurs noms seront tirés au sort ; les six premiers, ou les six derniers sortis seront, au choix des médecins de l'hospice, remis dans leurs mains pour être traités par eux, selon leurs formules accoutumées ; les autres, sous les yeux de la commission nommée, seront transférés dans un local, ou une habitation convenable, et y seront traités selon les principes et la méthode indiquée au présent Mémoire. Poursuivons notre proposition. Comme il convient que la témérité trop constante, ou l'aveugle opiniâtreté, reçoive, l'une ou l'autre, la juste peine qu'elles auraient méritée, au premier signe d'adhésion, exprimé dans un des journaux du département, il sera déposé, par l'auteur du présent Mémoire, entre les mains d'un officier

public, une somme de mille francs; alors que pareille somme soit déposée, par les antagonistes des principes sur lesquels repose le mode de traitement proposé. La partie qui obtiendra les honneurs du succès ou de la réussite, retirera son enjeu (défalcation faite des frais de traitement), et la partie qui traînera en longueur le traitement de ses malades, ou qui ne les aura pas guéris, subira la juste peine de la perte de son enjeu; le tout au profit du bureau de bienfaisance de la ville d'Orléans.

Nous avons laissé entrevoir, dans le cours de cette dissertation, l'indication d'un préservatif actif et efficace. Tout procédé qui renferme en soi une propriété curative doit nécessairement renfermer une propriété préservative; car comment le premier guérit-il? ce ne peut être qu'en expulsant du corps la cause de la maladie qu'il rend la santé. Mais cette cause ne naît pas subitement; elle ne se forme que par degrés; elle peut donc être plus facilement détruite dans son origine que quand elle a acquis ses derniers développemens. C'est ici, ou jamais, le cas de sentir la justesse de cet adage d'un poète célèbre de l'antiquité :

*Principiis obsta, serò medicina paratur,*

*Cum mala per longas invaluere moras. Ovid.*

Du mal dans son principe arrêtez les progrès,

Un remède tardif est souvent sans succès.

L'expérience a prouvé et prouve chaque jour que huit purgations, et même quatre, sont plus que suffisantes pour détruire des fièvres récentes. On a même vu, (quoique ces sortes d'exemples soient rares) des fébricitans qui se sont guéris à l'aide d'une seule

purgation. Si donc une fièvre intermittente déclarée, peut être détruite avec tant de facilité, quel avantage ne retireraient pas les habitans de la Sologne orléanaise et de tous les pays marécageux, en prévenant la maladie, à l'aide de quelques purgatifs administrés en temps utile? Non-seulement ils éloigneraient un mal probable, mais ils consolideraient une santé qui souvent n'a besoin que d'un léger secours pour reposer sur un fondement solide.

Cette doctrine ne se trouvera probablement pas en harmonie avec certains systèmes reçus et adoptés. Il serait même possible qu'elle fût en opposition avec l'opinion de quelques praticiens accoutumés à tenir ce langage à leurs malades.

Oh ! mon cher malade; eh quoi ! vous avez la fièvre ; gardez-vous de vous alarmer, de vous inquiéter : pure bagatelle ! C'est une heureuse crise de la Nature, une révolution salutaire qui s'opère dans votre tempérament. Je pourrais bien vous la *couper* ; mais gardons-nous-en ! laissons-lui prendre un caractère, laissons-là se fixer ; en temps et lieu, nous saurons bien lui parler : nous avons pour cela le *quina* ou *quinquina* (1), le vin de Seguin, etc.

Fort bien. Parlons de ces aveux qui sont dans la bouche de presque tous les praticiens, et déduisons-en quelques conséquences. Donc il y a des spécifiques contre certaines maladies; donc les ennemis

---

(1) Aujourd'hui ce n'est plus le quinquina, c'est la *quina*. Oh ! le joli mot ! Il n'effraie pas le malade celui-ci. (Comme il est doux à l'oreille ! On serait tenté de le prendre pour un mot magique ; mais le siècle des talismans est passé.)

des spécifiques , sont malgré eux , forcés d'en reconnaître.

Mais ce spécifique réel, ou prétendu tel, quels effets produit-il dans le corps du valétudinaire attaqué de fièvres intermittentes? Agit-il comme purgatif, en ce sens qu'il chasse les humeurs, ou au moins qu'il les dispose à l'évacuation? Est-il laxatif par lui-même? non, et il n'est pas un seul homme de l'art qui ôsât soutenir cette assertion. Qu'est-il donc? comment opère-t-il? comment peut-il opérer? Sa propriété est de dissoudre, de séparer, de diviser les humeurs corrompues, renfermées dans un corps humain. En divisant, en séparant, il peut tout au plus faire cesser ou interrompre les effets des fièvres dites intermittentes; mais *couper* la fièvre n'est pas guérir le malade. *Couper* la fièvre n'est pas tarir la source qui la produit. Le sang, toujours chargé de la portion humorale, qui n'est autre qu'une sérosité mordicante et extrêmement acrimonieuse, cherchera toujours à se débarrasser de toutes les parties hétérogènes dont il est surchargé; et s'il ne peut opérer ce dégagement, il en résulte des engorgemens, des dépôts, etc.; le sujet languit, succombe et périt.

Combien de concrétions ramassées et conglomérées n'a-t-on pas trouvées dans la capacité de l'estomac, par suite de l'usage de ce fébrifuge, qui n'étant pas digestible de sa nature, n'a pu être évacué par les voies ordinaires? Combien de malades, dans des maladies aiguës, ont péri misérablement après vingt et trente doses de ce prétendu spécifique? Combien n'en pourrait-on pas citer qui le rendaient

dans le même état qu'ils l'avaient pris? Voilà des vérités de fait, des exemples qu'on n'oserait contester, et qui ne sont rien moins qu'un fleuron à la couronne de certains praticiens qui, croyant sauver leurs malades, ont recouru à ce perfide expédient.

Cependant bon nombre de médecins de l'avant-dernier siècle, et plusieurs de celui qui vient de s'écouler, avaient comme essayé d'entrer dans la voie, en recommandant la purgation. Ils avaient entrevu une grande vérité; mais autre chose est d'entrevoir, autre chose est de voir. En reconnaissant la certitude du principe (la nécessité de la purgation) ils n'avaient pas compris qu'il ne fallait cesser de l'administrer que quand le mal et sa cause avaient disparu. Pourquoi donc les modernes sont-ils sortis de cette voie de salut? Pourquoi, après en être sortis, refuseraient-ils d'y rentrer? Ils n'ont conservé de la pratique de leurs devanciers que leurs procédés nuisibles. La saignée en nature, et, ce qui est peut-être cent fois pire, la saignée déguisée sous un appareil moins effrayant en apparence, mais qui n'est pas moins funeste dans ses effets. Des sangsues apposées par centaines sur un corps malade, seraient-elles moins préjudiciables à l'économie animale que la saignée telle qu'on la pratiquait il y a quarante et cinquante ans.

Conservé le principe vital; travailler à éloigner tout ce qui pourrait y porter atteinte, telle doit être la devise de tout médecin qui tient à des principes, qui préfère la vérité prouvée par des faits à des systèmes sans appui.

Quoiqu'il en soit, ces considérations être envisagées avec le

même esprit qui les a suggérées. Aux yeux d'une Société savante, dirigée par l'amour du bien public les petits motifs ne sont rien pour elle. Le bonheur et le plus grand bien de la société, telle est sa devise et son but principal. Elle a proposé un prix, une récompense à l'auteur du Mémoire qui mériterait la gloire de son suffrage. Pour répondre à de si nobles vues, à des intentions si droites et si pures, l'auteur, dans l'hypothèse que sa production obtienne les suffrages de ses honorables juges, en fait par anticipation un abandon total et absolu au profit du bureau de bienfaisance, trop heureux d'avoir contribué au soulagement du pauvre, en développant une vérité, qui tôt ou tard triomphera des obstacles que l'ignorance, la mauvaise foi et l'esprit de coterie essaieraient en vain de lui opposer.

Le lecteur a déjà pressenti quel a été le sort de ce Mémoire. En effet, ces juges si éclairés, ces hommes si supérieurs à un ignoble vulgaire, n'ont pas même daigné en faire la plus légère mention dans le rapport qu'à fait imprimer la Société des sciences et arts d'Orléans. L'homme attentif et impartial appréciera sans effort les motifs de ce silence. Admettre ou reconnaître que la purgation est un moyen curatif contre les fièvres en particulier, et de quelque nature qu'elles soient, ce serait faciliter l'acheminement à un but plus général à l'égard des autres maladies, et reconnaître aussi qu'on n'a plus besoin de médecin pour une opération si facile; et, dans cette hypothèse, que deviennent les cabriolets?

\*\*\*\*\*

## CHAPITRE XLI.

### RÉCAPITULATION.

*Beaucoup d'auteurs, afin d'aider la mémoire, font des tables raisonnées de leurs Ouvrages. Tout en rendant à ce travail la justice qu'il mérite, j'ai préféré néanmoins un tableau raccourci des principales vérités qui ont passé sous les yeux du lecteur.*

CEUX qui m'auraient accusé d'avoir trempé ma plume dans le fiel de la satire, ont pu se convaincre que j'ai strictement distingué l'art considéré en lui-même, des hommes qui le pratiquaient; j'ai donné des éloges à la Médecine qui guérit, et j'ai dû en refuser à une science qui ne repose que sur des conjectures.

Depuis Hippocrate, qui semble avoir établi quelques-unes des bases de l'édifice médical, mais qui a ignoré la circulation du sang, dont la connaissance est d'un grand poids pour les succès de l'art, la Médecine a marché en aveugle, et n'a presque fait aucune espèce de progrès. Les maladies réputées incurables il y a deux mille ans, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient alors. L'épilepsie, l'hydropisie, la poulmonie, la paralysie, l'apoplexie, la folie, la goutte, etc., sont réputées sans remède, et les médecins de nos jours, comme autrefois, ne leur opposent que de vains palliatifs. Parcourez les quarante mille volumes sortis depuis trois siècles de la plume infatigable des docteurs de toutes les nations, vous n'y trouverez qu'un ramassis d'incohérences, de contradictions, de puérités, pour ne rien dire de plus.

A quoi peut se rattacher cet esprit de divagation ? au défaut de principe de tous ces auteurs ; chacun d'eux a voulu abonder dans son sens , et s'est perdu dans de vaines et ridicules abstractions.

Les plus grands génies de l'Antiquité et des temps modernes l'ont parfaitement senti. A partir des anciens Romains , dont le nom est le synonyme de la gloire et de la célébrité , jusqu'aux grands personnages qui font l'ornement et la gloire des trois derniers siècles , tous se sont également prononcés d'une manière qui ne fut rien moins que défavorable aux médecins ; tels , il y a deux mille ans , Caton , Pline l'Ancien , et le sénat de Rome , qui les chassa de l'enceinte de ses murs , et qui aurait désiré les expulser au-delà des limites de ses immenses conquêtes. Dans le moyen âge , Pierre Apon , Pétrarque , Bernard-Palissy ; dans des temps plus modernes , Erasme , Pallingène , Montaigne , Molière , Boileau , Sterne , Maupertuis , Guy-Patin , La Mettrie , dans son livre ayant pour titre *Le Machiavélisme des Médecins* ; tous se sont élevés contre l'insuffisance des moyens et les jongleries d'une profession qui , au témoignage de Pitéarn , célèbre médecin écossais , n'était ni un art ni une science , parce qu'elle ne connaît pas suffisamment son objet.

Pourquoi tous ces personnages , plus ou moins célèbres , et dont les sentimens et le témoignage sont longuement consignés dans le cours de cet Ouvrage , se sont-ils réunis comme pour déverser le blâme sur cette profession ? Serait-ce l'effet de la malignité ?... Ce serait une espèce de blasphème. Il faudrait être trois fois méchant pour décrier un art dont l'utilité

connue aurait rendu à la société des services réels. (Ces grands personnages n'avaient sans doute d'autre intention que celle d'éclairer leurs contemporains sur le vide et l'inutilité des procédés employés par des hommes qui se targuent d'un talent qu'ils sont loin de posséder.

Tel était l'état des choses lorsqu'un homme ignoré, exerçant son état dans le fond d'une province éloignée, mit au jour un petit volume de cent pages, in-8°, dont il fit hommage au Corps législatif, qui en ordonna le dépôt à sa bibliothèque ( Voir le *Moniteur*, 23 et 26 nivôse an 10). C'était à proprement parler l'homme de la Nature, et la simplicité de son style n'était pas capable d'assigner à cet opuscule un haut degré de considération. Mais il renfermait une grande vérité de théorie, que son auteur eût pu corroborer du témoignage de plusieurs milliers de guérisons dans des cas de prétendue incurabilité, qu'il avait opérées. PELGAS, auteur de la découverte de la CAUSE des maladies, se mit en opposition avec des hommes qui se disaient, comme ceux d'aujourd'hui, les hommes de l'art par excellence. Il en avait déjà éprouvé de rudes et violentes attaques, lorsque, avancé en âge, sur le point de terminer sa carrière et de voir périr avec lui les fruits de sa longue et laborieuse pratique, la Providence suscita un homme digne de le remplacer, un homme qui mieux que qui que ce fût, connaissait le vide des formules auxquelles il lui aurait répugné d'exercer son art. Disciple d'autant plus docile qu'il avait été arraché des bras de la maladie, et probablement de la mort, en suivant les prescriptions de cet habile pra-

ticien , le chirurgien Le Roy a donné de nouveaux développemens au principe fondamental proclamé par PELGAS, et il en a eu bientôt fait ressortir les conséquences heureuses qu'un principe vrai peut seul produire. Ennemi de ces institutions qui pèsent sur les peuples sans leur porter profit; comparant le charlatanisme médical à l'affreuse chicane qui ruine les orphelins qu'il a faits, ou à des torrens dévastateurs, ou à des incendies qui font le mal pour le mal seulement, le collaborateur, l'élève de PELGAS a annoté les écrits de son maître; il y a ajouté ce qu'il restait à ajouter, et ainsi il a formé un corps d'Ouvrage dans lequel il a mis toute la vérité à découvert; il l'a livré au public, dans l'espérance et avec un vif désir de lui être essentiellement utile. Telle est l'origine de la *Médecine curative, ou la Purgation dirigée contre la CAUSE des maladies.*

Plutôt que de suivre le fil d'une vérité lumineuse, l'amour propre blessé, le froissement d'intérêts font agir tour à tour, ou de concert, des hommes qui ne craignent pas de se montrer les ennemis outrés de cette vérité. Ils s'emparent de la crédulité ou de la bonne foi des journalistes, et les journaux sont bientôt remplis de calomnies et de dégoûtantes diatribes. Des médecins de Lyon dirigent une des premières menées. Ceux de Montargis, Orléans vont plus loin; à leur instigation, le ministère public prend fait et cause sous prétexte d'une contravention, et peut-être d'un délit qu'il croit voir; Paris, Amiens sont témoins de semblables attaques. Mais partout la Vérité triomphe, et l'opprimé l'emporte sur ses oppresseurs.

Que restait-il en dernier lieu aux ennemis déchai-

nés de la *Médecine curative*? Ils dénoncent à un Ministre du Roi, des accidens imaginaires, jugés réels par l'ignorance et l'envie de nuire. L'Académie de Médecine, par l'organe d'un ou deux de ses délégués, auxquels elle s'en rapporte, allégué des faussetés démontrées telles à la suite du temps. (On fait enfin tous les efforts pour ôter des mains du peuple, le moyen de se guérir qu'un homme généreux lui a donné. Mais les faits parlent en faveur de la chose si vigoureusement persécutée, et elle prend encore de l'accroissement ! Problème à résoudre.

Le principe de solution est dans le sein même de la Vérité. Ce témoin incorruptible, qui ne varie jamais dans ses dépositions, soutiendra dans moins de dix ans, en présence de toutes les puissances de la terre, ce qu'elle affirme aujourd'hui, parce qu'il est de son caractère de ne jamais se laisser ébranler. Instruite par l'expérience des siècles, elle sait que les persécutions accroissent sa force, et que tôt ou tard elle ne laisse à ses ennemis que la honte de l'avoir persécutée. L'histoire nous offre le désolant tableau des persécutions dirigées contre ces grands génies, qui, secouant les préjugés de l'éducation, avaient proclamé des vérités jusqu'alors inconnues. Socrate ne fut-il pas condamné par l'Aréopage à boire la ciguë pour avoir révélé aux Athéniens le dogme de l'unité d'un Dieu ? Ce martyr de la vérité obtint, après sa mort, les honneurs d'une statue de bronze; le statuaire Lysippe transmit à la postérité les traits et la physionomie de ce grand homme. Mais quand bien même Athènes en eût fait placer dans tous ses carrefours, elle n'aurait jamais

